PUYLAURENS

PROJET DE TERRITOIRE

2022-2026

DIAGNOSTIC

Table des matières

PROPOS PREALABLES....4

PRESENTATION DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN....5

DEROULE INDICATIF DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »....6

LA BOITE A OUTILS DES PETITES VILLES DE DEMAIN....6

L'OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE ET SES OBJECTIFS....7

DIAGNOSTIC....12

INTRODUCTION....12

1. **GÉOGRAPHIE & URBANISME**....14

1.2 Le découpage administratif....16

1.3 Les documents d'urbanisme applicables....20

1.4 Les programmes stratégiques et contrats territoriaux....23

2 **PATRIMOINE**....24

2.1 Une urbanisation par vagues successives, encore lisibles dans l'espace public....24

2.2 Témoins de cette histoire : une richesse patrimoniale remarquable…....36

2.3 … qui mériterait une plus grande valorisation....43

3. **ESPACES PUBLICS**....54

3.1 Des espaces publics au fort potentiel…....54

3.2 Mais fracturés…....60

4. **DEMOGRAPHIE & PROFIL SOCIAL**....63

4.1 Les dynamiques démographiques à l'œuvre....63

4.2 Profil social de la population....67

5. **ÉQUIPEMENTS ET SERVICES**....74

5.1 Une offre en services et équipements dense et variée....74

5.3 Une localisation des services et équipements qui favorise le centre-ville....85

5.4 Mais quelques facteurs d'alerte....87

6. **HABITAT – LOGEMENT**....95

6.1 Grands principes d'organisation de l'habitat : 4 secteurs d'implantation de l'habitat....95

6.2 Constats et dynamiques à l'œuvre....97

6.3 Analyse détaillée de l'habitat dans le centre historique....114

7. **ECONOMIE**....122

7.1 Généralités....122

7.2 Agriculture....124

7.3 Un secteur industriel et artisanal qui fait l'objet d'une croissance nouvelle....125

7.4 Les marchés de plein vent : une tradition Puylaurentaise à préserver....127

7.5 Un tissu commercial et de services fragilisé mais qui connait un regain de vitalité 128
8. **MOBILITÉS** 135
8.1 Une offre en transports en commun qui présente des limites 135
8.2 Une offre en mobilités douces à améliorer 137
8.3 Les conséquences du projet autoroutier à anticiper 140
9. **PAYSAGES, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE** 143
9.1 L'atout charme de Puylaurens : des paysages de grande qualité appréciables depuis le cœur de ville 143
9.2 Une transition écologique à approfondir 147
10. **TOURISME** 151
10.1 L'offre touristique : un large potentiel à révéler 151
10.2 Une promotion et des équipements touristiques à renforcer 152
10.3 Quelle valorisation touristique ? 155
CONCLUSION GENERALE **163**
ENTRETIENS REALISES **164**
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES **165**

PROPOS PREALABLES

Cette partie s'attachera à contextualiser le présent projet de territoire en présentant les démarches Petites Villes de Demain et Bourg-centre Occitanie dans lesquelles il s'inscrit.

PRESENTATION DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Petites Villes de Demain concerne plus de 1600 communes sur la période 2020-2026. Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, alors Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Il est piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et a pour ambition première de « **révéler le potentiel des petites villes pour des territoires de cohésion** ». Il s'agit de soutenir sur ces six années ces communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie et montrant des signes de vulnérabilité, ainsi que leur intercommunalité, dans l'objectif de revitaliser ces petites villes.

Pour cela, le programme préconise une action ciblée sur le centre-ville et en transversalité mettant la priorité sur deux thématiques que sont le logement et l'activité économique.

Le programme Petites villes de demain est un programme intégrateur : il est notamment intégré aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et s'inscrit dans la lignée des contrats Bourgs-Centre Occitanie.

En matière de méthodologie, le programme Petites Villes de Demain préconise la réalisation préalable d'un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic approfondi et incluant une stratégie de revitalisation déclinée en un plan d'action.

Ce projet de territoire doit donc être construit de manière à viser la reconquête du centre-ville. Pour cela, il doit s'articuler prioritairement autour d'un **triptyque :**

- Renouvellement du bâti et l'adaptation des logements aux modes de vie actuels et futurs.
- Accès pour tous au centre-ville et confort des déplacements et des séjours en son sein.
- Recentrage des commerces, services et équipements structurants (notamment les soins) en centre-ville, ou à proximité, particulièrement autour des espaces fédérateurs.

Les communes concernées doivent ensuite, dans les 18 mois suivants leur adhésion au programme et sur la base de ce projet de territoire, **signer une convention ORT (Opération de Revitalisation Territoriale).**

Les années qui suivent la signature de la convention ORT sont dédiées à la mise

en œuvre du plan d'action du projet de territoire, au suivi des dispositifs ORT mis en place et à l'évaluation de ces actions.

DEROULE INDICATIF DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

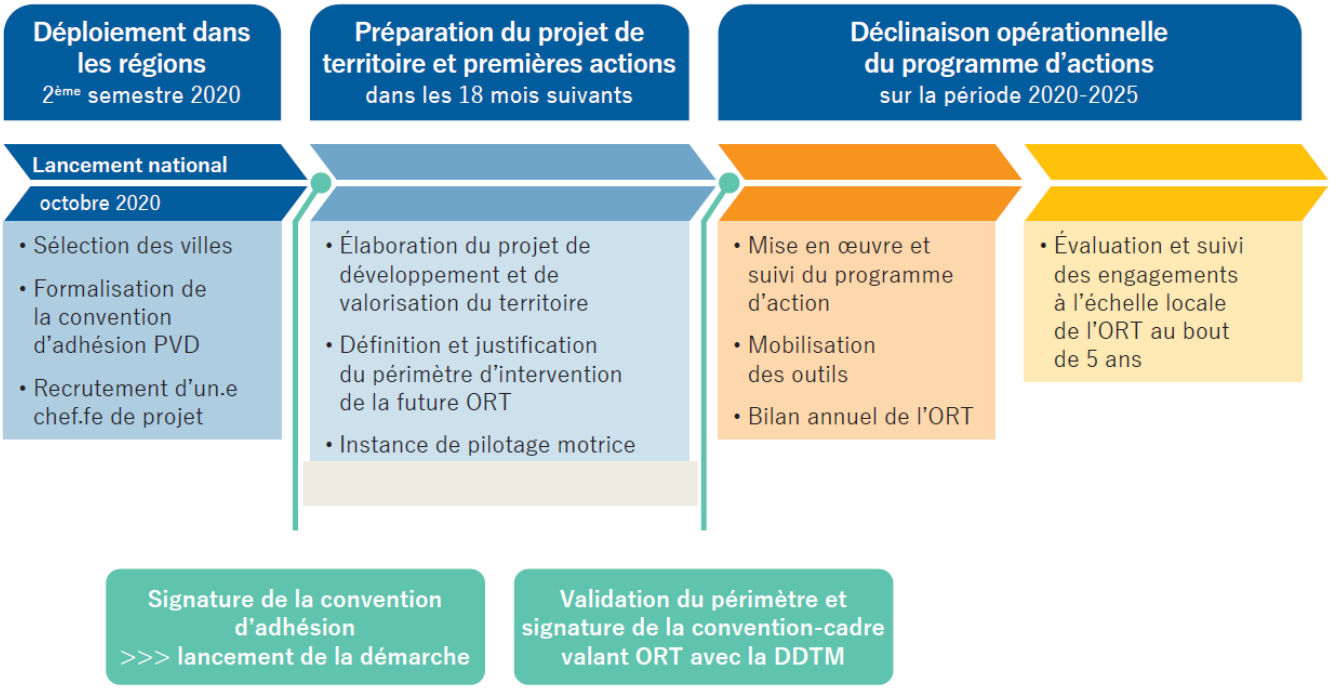

LA BOITE A OUTILS DES PETITES VILLES DE DEMAIN

Afin d'aider la commune dans ce travail, le programme Petites Villes de Demain inclut une boite à outils à disposition des communes et comprenant notamment :

- **Appui en ingénierie**

  - Financement à 75% d'un poste de chef de projet qui va piloter et animer la démarche,
  - Mise en place d'un comité de pilotage local mobilisant les partenaires,
  - Des ateliers « clé en main » qui peuvent être mobilisés sur demande.

- **Soutien financier**

  - Possibilité de bénéficier de subventions pour certaines études,
  - Ou de marchés à bons de commande déjà passés au niveau national,
  - Le catalogue des aides en ligne

- **Le club PVD**

  - Plateforme en ligne,
  - Réunions départementales et régionales du réseau des chefs de projet, Webinaires, formations…

L'OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE ET SES OBJECTIFS

Devant être vu comme un des outils facilitateur de la mise en œuvre du plan d'action du projet de territoire de chaque Petite Ville de Demain, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a pour **premier objectif la convergence de l'action publique sur les centres-villes**, levier pour le développement des territoires. C'est par une intervention transversale mais ciblée que la reconquête de ces espaces fragilisés redevient possible.

L'ORT est une **démarche contractuelle et partenariale** qui met à disposition des collectivités territoriales un ensemble d'outils au service d'un projet de territoire urbain, économique et social.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) du 23 novembre 2018, l'ORT est désormais définie par les dispositions de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation, précisées par la circulaire du 4 février 2019. Elle a également été **confortée par la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS).**

Le premier alinéa de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitat précise que :

« *les opérations de revitalisation de territoire ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable* ».

En ce sens, elle participe à la lutte contre l'étalement urbain.

L'ORT vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes :

– Développer une approche intercommunale, notamment pour éviter des contradictions dans les stratégies urbaines, commerciales et de développement de l'habitat qui peuvent conduire à développer en périphérie une offre concourant à dévitaliser le centre-ville ;

– Disposer d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales, etc.) dont la mise en œuvre doit être coordonnée.

L'ORT constitue donc un ensemble d'outils et de leviers juridiques et fiscaux, qui s'appliquent sur un périmètre précis et qui ont vocation à favoriser l'amélioration de l'habitat et du commerce en centre-ville.

Le graphique ci-dessous présente quelques-uns de ces outils.

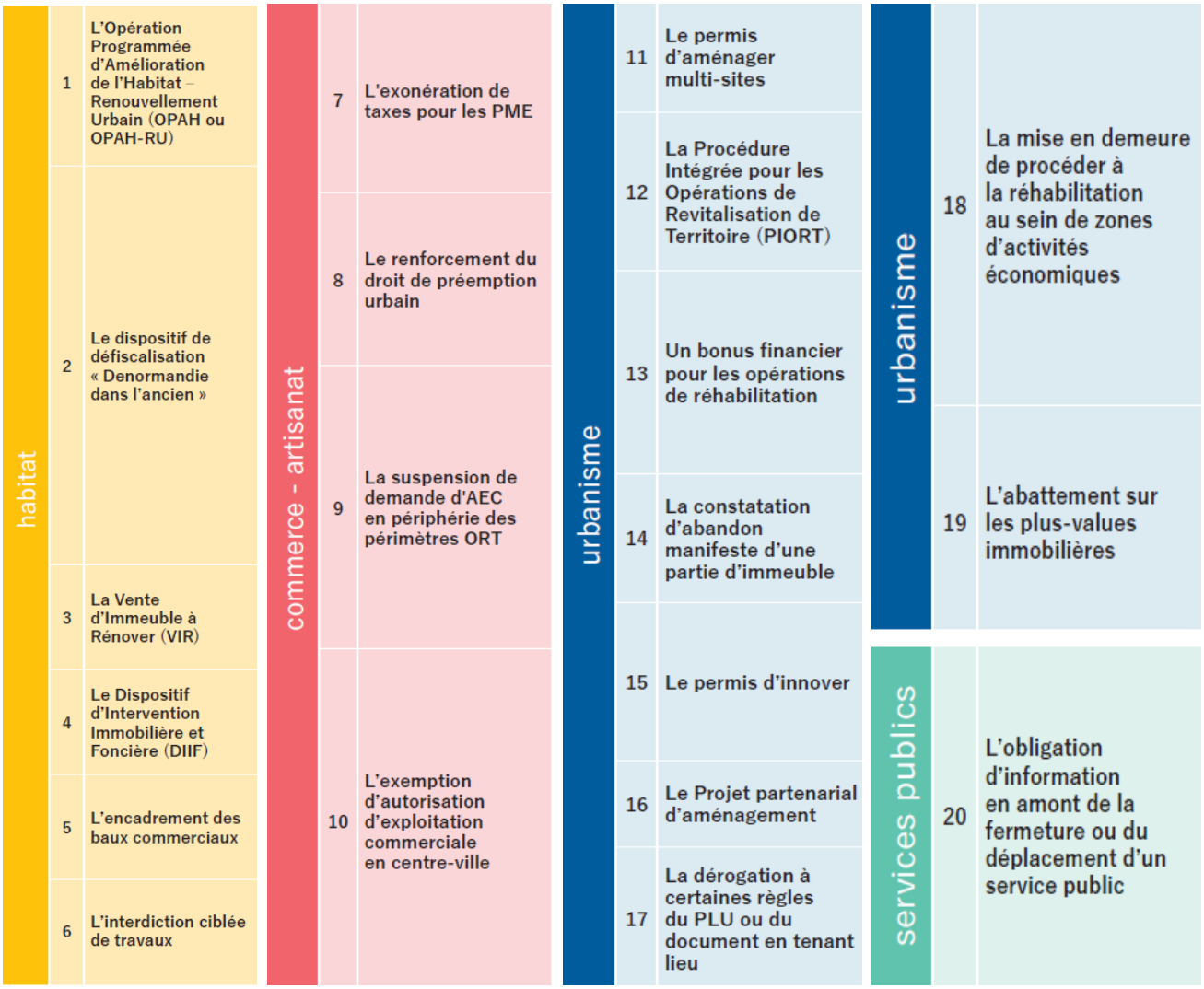

Extrait du tableau de synthèse des outils de l'ORT (source : Guide méthodologique ORT- Coll'Oc - 2021)

LE CONTRAT BOURG-CENTRE OCCITANIE

Initiés en 2017 par la Région Occitanie, les contrats « Bourgs-Centres » visent à la revitalisation des petites communes, bourgs ruraux ou péri-urbains, qui jouent le rôle de pôles de services. L'objectif premier est de les rendre plus attractifs, en développant des services et des équipements de qualité pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures. [1]

Un contrat Bourg-Centre est constitué d'**un contrat-cadre** qui s'accompagne d'une feuille de route courant jusqu'à fin 2021. Par la suite, un renouvellement des contrat bourg-centres est prévu.

La commune de Puylaurens a signé son premier contrat Bourg-Centre Occitanie en 2019.

La stratégie de développement et de valorisation détaillée dans ce contrat s'articulait autour de items suivants :

- Maintenir et développer le lien social
- Maitriser l'urbanisation dans un contexte de pression immobilière et de préservation des espaces naturels
- Maintenir et développer l'activité économique en lien avec la Communauté de Communes Sor et Agout
- S'appuyer sur le passé historique de Puylaurens et son patrimoine paysager et culturel pour développer les activités culturelles sur la Commune et sur son Territoire
- Ouvrir la Commune à la solidarité internationale
- Faire preuve d'exemplarité dans la conservation de ses services publics, de la rénovation de son patrimoine et dans la transition énergétique

Le plan d'action du contrat s'articulait pour sa part autour des 4 axes stratégiques :

1- Requalification des espaces publics dans le double intérêt d'une valorisation patrimoniale et d'une reconquête du bourg
2- Offrir des équipements en service public adaptés à la demande de la population
3- Favoriser le développement économique en soutenant le commerce local et de proximité
4- Faire preuve d'exemplarité dans le domaine de la transition énergétique

Les objectifs du contrat Bourg-Centre sont donc très fortement similaires et compatibles avec les objectifs de la démarches Petites Villes de Demain. C'est pourquoi, le présent projet de territoire s'inscrit dans la continuité du travail réalisé dans le cadre du contrat Bourg-Centre de Puylaurens signé en 2019 et qui courrait jusqu'à fin 2021. Et il servira de socle au renouvellement du contrat le moment venu.

[1] Source : https://www.laregion.fr/Des-contrats-Bourgs-centres-pour-revitaliser-tous-les-territoires

LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN A PUYLAURENS

Puylaurens a intégré le Programme Petites Villes de Demain le 15 juillet 2021, date de la signature de la convention d'adhésion au programme.

En intégrant le dispositif Petites Villes de Demain, la Commune de Puylaurens renforce son engagement en faveur d'une politique d'aménagement et de développement de son territoire visant à conforter son rôle de bourg centre au sein la Communauté de Communes Sor et Agout. Engagement déjà impulsé par la signature du contrat Bourg-Centre Occitanie en 2019.

L'écriture du projet de territoire communal s'appuie bien entendu sur le travail réalisé dans le cadre du dispositif Bourg-Centre Occitanie, et plus anciennement sur le travail mené dans le cadre de l'Agenda 21 de la commune élaboré en 2013. Il s'appuie également sur l'étude d'une base bibliographique (voir bibliographie en fin de document) et a fait l'objet d'une large concertation avec les partenaires institutionnels, la communauté de communes et le PETR, les acteurs socio-économiques et les forces vives de Puylaurens (voir liste des entretiens réalisés en fin de document).

Le projet de territoire de la commune de Puylaurens se décline en 3 LIVRABLES :

- **LIVRABLE 1 : Diagnostic**
- **LIVRABLE 2 : Stratégie**
- **LIVRABLE 3 : Plan d'action**

Le présent document constitue le LIVRABLE 1 : Diagnostic

DIAGNOSTIC

« Le diagnostic partagé, moment clé de mobilisation, résume les principales caractéristiques du territoire et les enjeux auxquels le programme PVD pourra répondre. Il vise à identifier les processus de dévitalisation localement à l'œuvre et les leviers d'action pour y remédier. »[2]

[2] Source : Guide méthodologique de l'ORT – Coll'Oc - 2021

INTRODUCTION

Le présent diagnostic est la première des trois parties qui composent LE PROJET DE TERRITOIRE de la commune de Puylaurens.

Le diagnostic opère un focus sur le centre-ville, mais de manière intégrée au reste de la commune, au bassin de vie et à l'intercommunalité.

Il aborde plus spécifiquement les 10 thèmes suivants (sans distinction hiérarchique) :

- ✓ Géographie & urbanisme
- ✓ Patrimoine
- ✓ Espaces publics
- ✓ Démographie & profil social
- ✓ Equipements et services
- ✓ Habitat
- ✓ Economie
- ✓ Mobilités
- ✓ Transition écologique, environnement, paysages
- ✓ Tourisme

Cette organisation thématique a été choisie de manière à proposer une étude des plus complètes mais n'oublie pas que **chaque thématique interagit étroitement avec les autres.**

Dans chaque partie, l'objectif est donc de mettre en lumière les principaux constats, de **faire ressortir les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces (analyse AFOM), ainsi que les grandes priorités et les grands enjeux** propres à la ville de Puylaurens.

Cette analyse permettra, dans un second temps, de construire une stratégie d'action organisée autour de différents axes, pour finalement construire un plan d'action structuré et concerté.

1. GÉOGRAPHIE & URBANISME

1.1 Un bourg-centre au cœur d'un large bassin de vie

Puylaurens se situe au sud du Département du Tarn - au cœur du triangle Toulouse, Albi, Carcassonne - et au croisement des axes routiers Castres-Toulouse (RN126) et Revel-Gaillac (RD84).

Réunissant **3 232** habitants au 1er janvier 2019, selon les derniers relevés de l'INSEE, la commune s'étend sur une **superficie de 8 500ha, soit 82km², un territoire très vaste et rural** qui englobe **plusieurs hameaux**, dont St Théodard, Labarthe, en Guibaud, Ardialle, Saint-Jean-de-Tourtrac…

La ville est au cœur d'un **large bassin de vie**, le Puylaurentais, qui englobe **18 communes pour 11 300 habitants** en 2019 selon l'INSEE, à savoir : Aguts, Algans, Appelle, Bertre, Blan, Cuq-Toulza, Damiatte, Lacroisille, Guitalens, L'Albarède, Lempaut, Magrin, Péchaudier, Poudis, Prades, Puylaurens, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Saint-Sernin-lès-Lavaur et Serviès.

Elle est également **sous l'influence des bassins de vie** de la métropole toulousaine et de Castres-Mazamet, du Revélois, ainsi que du bassin de vie de Lavaur, qui concentrent services et emplois.

Les **flux pendulaires** sont principalement dirigés vers Castres, Revel et Toulouse, principaux bassins d'emplois de la commune.

Les bassins de vie du Tarn (Source : INSEE)

Puylaurens appartient au **canton du Pastel**, qui couvre notamment les communes de Soual, Saïx, Viviers-les-Montagne et Blan.

Le canton du Pastel

1.2 Le découpage administratif

■ La communauté de communes Sor et Agout

La commune de Puylaurens appartient à la **communauté de communes Sor et Agout (CCSA)**, qui compte aujourd'hui 26 communes pour 22 728 habitants et porte notamment le PLU Intercommunal.

L'intercommunalité dans sa forme actuelle est issue de plusieurs regroupements successifs : constituée en 1999 (mais la création du premier syndicat remonte à 1966), elle comptait 9 communes en 2004. En 2010, 4 communes du sud-est, dont Dourgne, l'ont rejointe. En décembre 2012, suite à la réforme des collectivités territoriales, ce sont 13 communes de l'ouest qui sont venues la compléter, dont Puylaurens.

Aujourd'hui, **le territoire intercommunal s'organise autour de deux centralités principales aux dynamiques et influences propres :** le pôle Soual/Saïx à l'est, pleinement intégrées à l'aire périurbaine de Castres et donc naturellement orientées vers elle, et Puylaurens, plutôt orientée vers les territoires ruraux de l'ouest et à la jonction des influences toulousaine et castraise. **A ces centralités principales s'ajoutent les polarités secondaires** que sont Cuq-Toulza, Sémalens et Dourgne.

En résulte un territoire étiré (et tiraillé), tant par son histoire que par ses caractéristiques : un espace à dominante périurbaine à l'est (à l'exception des contreforts de la Montagne Noire au sud-est) essentiellement tourné vers Castres, et un espace à dominante rurale à l'ouest dont la vie s'organise assez majoritairement autour du bourg-centre qu'est Puylaurens ainsi que vers les centralités situées hors territoire de la CCSA (Revel, Lavaur…)

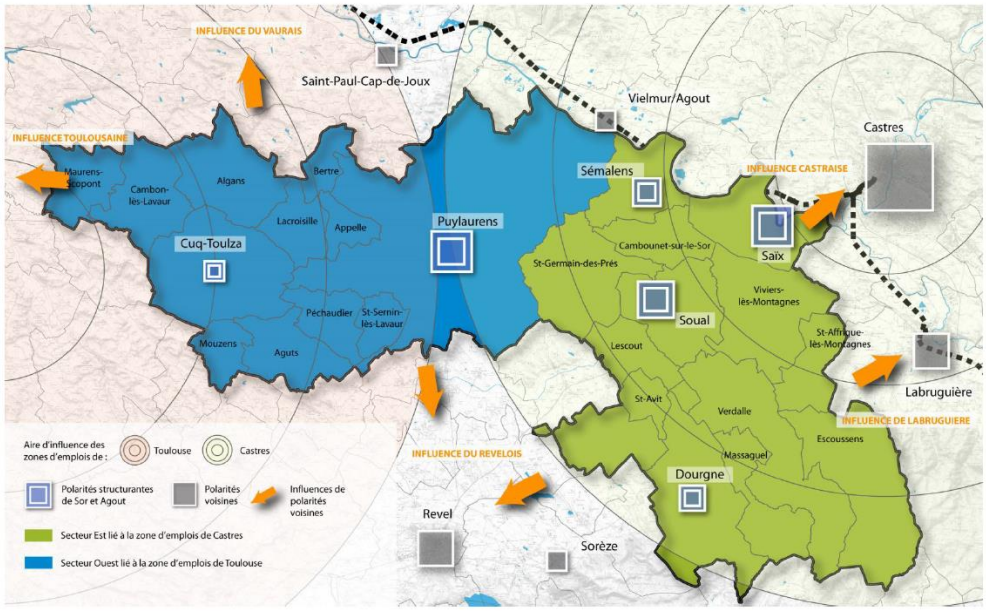

Le territoire de la CC Sor Agout et ses dynamiques (source : PADD du PLUi de la CCSA – Citadia)

En 2022, **la communauté de communes Sor et Agout possède les compétences suivantes :**

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace :
  - Pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
  - SCoT et schéma de secteur
  - PLU intercommunal
- Développement économique :
  - Actions de développement économique en matière d'aides aux entreprises et compatibles avec le SDREII
  - Zones d'Activités
  - Politique locale du commerce (définition de l'intérêt communautaire à revoir)
  - Promotion du tourisme, dont création des Offices de Tourisme (NB : **Article L5215-20 du CGCT :** « sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée avec les communes membres »)
- GEMAPI
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets

Compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
  - Gestion de la Réserve Naturelle de Cambounet sur le Sor
  - Animation et concertation dans la gestion et la protection de la ressource en eau et milieux aquatiques
- Politique du logement et du cadre de vie :
  - OPAH, PIG et tout autre dispositif d'aides aux propriétés privées
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
  - Politique petite enfance d'intérêt communautaire
  - Maisons de santé pluridisciplinaires d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

- SIG intercommunal
- Contribution au financement pour la gestion du service d'incendie et de secours
- Aménagement numérique : étude, réalisation et gestion du réseau d'initiative numérique
- Actions socioculturelles et culturelles
- Crématorium
- Pompes funèbres et activités accessoires
- Assainissement : études préalables à la délimitation des zonages d'assainissement / SPANC / Assainissement collectif : STEP d'intérêt communautaire
- Politiques contractuelles de développement et d'aménagement engagées avec l'Etat, les CL, les EPCI, les chambres consulaires et l'UE.

Il sera bien sûr primordial de prendre en compte ce partage de compétence pour organiser au mieux les actions qui découleront de ce diagnostic et pour lesquels un travail partenarial sera souvent nécessaire et bénéfique.

La CCSA porte également un projet de territoire, dont la première version courrait de 2016 à 2020 et répondait à 3 grands objectifs :

Objectif 1 : Développer l'activité et la création **d'emplois** sur le territoire

Objectif 2 : Engager la **transition énergétique** dans l'offre d'accueil et l'offre économique

Objectif 3 : Réaliser le **maillage des équipements** sur tout le territoire en s'appuyant sur la réalité quotidienne des « bassins de proximité »

Il se composait d'un programme d'actions décliné sur 5 ans et structuré en **3 chantiers :**

- Mettre en œuvre un projet structurant bien-être/sport
- Renforcer la lisibilité économique du territoire
- Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive.

Ces 3 chantiers se déclinaient quant à eux en **13 actions.**

En 2022, ce projet est en cours d'évaluation et de révision. Le travail est mené en collaboration avec les 26 communes et Puylaurens est très impliqué dans cette réflexion. Il sera en effet important pour la commune d'inscrire son propre projet en accord avec le projet de territoire intercommunal.

■ Le PETR du Pays de Cocagne

Sor-Agout est elle-même intégrée dans le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Cocagne**, aux côtés des communautés de communes Tarn-Agout et Lautrécois Pays D'Agout. Le PETR englobe **75 communes pour 67 976 habitants** (source population INSEE janvier 2020), couvre 1 022 km2 et porte notamment le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Les **principales missions du Pays de Cocagne**, rappelée sur son site internet, sont les suivantes :

Le territoire du PETR du Pays de Cocagne et ses 3 intercommunalités (Source : site internet du PETR)

- **Elaborer et piloter un projet de territoire sur le périmètre du PETR**, en partenariat avec les Communautés de communes
- **Conduire et animer les réflexions** sur des sujets d'intérêt commun liés à l'aménagement et au développement, dans le cadre de ce projet de territoire (environnement, développement urbain et habitat, services, économie, culture et tourisme …)
- **Fédérer et coordonner les actions et les projets** portés par les différents acteurs locaux (collectivités, socio-professionnels, associations) sur ces mêmes domaines d'intervention
- **Animer les dispositifs contractuels** signés avec les partenaires financiers extérieurs (Europe, Etat, Région, Département)
- **Accompagner les porteurs de projets locaux publics et privés** (conseil méthodologique et technique, recherche de financements, montage et suivi des dossiers…)

Le pays de Cocagne porte également un **projet de territoire** qui rappelle l'ambition majeure du PETR et décline sa stratégie d'actions autour de grandes priorités :

Ambition majeure du Pays de Cocagne : Conforter l'attractivité du territoire au service de la qualité de vie, de la création d'activités et de la préservation de l'emploi.

Priorités :

- **Préserver le cadre de vie et valoriser les potentiels patrimoniaux du Pays** autour du pastel, de l'eau, de la nature, de la santé et du bien-être.
- **Accompagner le développement économique** grâce à une offre foncière aménagée, diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.
- **Engager des projets et une démarche territoriale** autour de la transition énergétique et écologique et promouvoir l'économie de proximité.
- **Renforcer la cohésion sociale et territoriale** au moyen des services à la population et de la culture.

Cette stratégie se décline et se met en œuvre au travers de différents contrats territoriaux, et notamment du Contrat de Relance et de Transition Energétique.

Le projet de la commune de Puylaurens devra bien sûr s'inscrire dans ce cadre.

1.3 Les documents d'urbanisme applicables

■ Le SCoT Autan Cocagne

La CC Sor Agout fait aussi partie du SCoT Autan Cocagne aux côtés cette fois de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la communauté de communes Haute Vallée du Thoré.

Ce dernier est en cours de révision et devra être refondu entièrement dans les mois à venir.

A noter un enjeu important lié à **l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** fixé par la **loi Climat et résilience**[3] du 22 aout 2021. Cet objectif prévoir de **diviser par deux le rythme d'artificialisation par rapport à la consommation d'espaces observée depuis 2010 à l'horizon 2030, une artificialisation nette égale à zéro en 2050.**

Il ne s'agira donc plus d'étendre la ville, mais de « reconstruire la ville sur la ville » … D'où l'importante majeure de bien connaitre et maitriser son parc de logements et d'activités mobilisable.

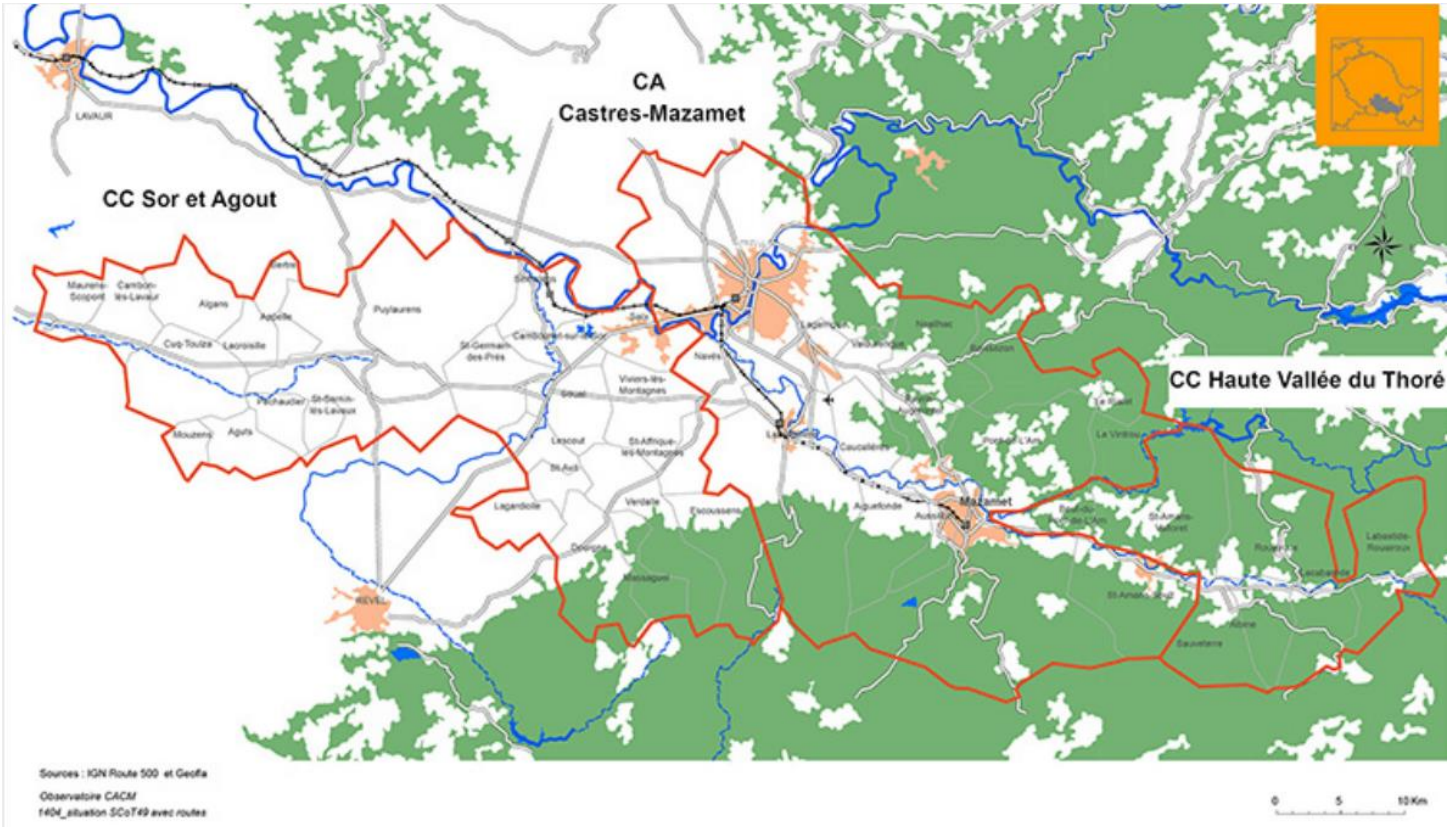

Le territoire du SCoT Autan Cocagne

■ Le PLUi

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvre les 26 communes de la Communauté de Communes Sor et Agout a été approuvé le 3 décembre 2019, il est applicable depuis le 19 janvier 2020. Son ambition est d'organiser de manière cohérente l'aménagement du territoire

[3] Plus d'informations sur la loi Climat et Résilience : https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience

intercommunal avec des objectifs clairs en s'appuyant sur les axes du projet de territoire de la CCSA, à savoir :

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, les paysages, l'environnement et le cadre de vie,
- Permettre le développement des activités économiques et de l'emploi,
- Améliorer l'habitat et les mobilités pour répondre aux besoins de la population.

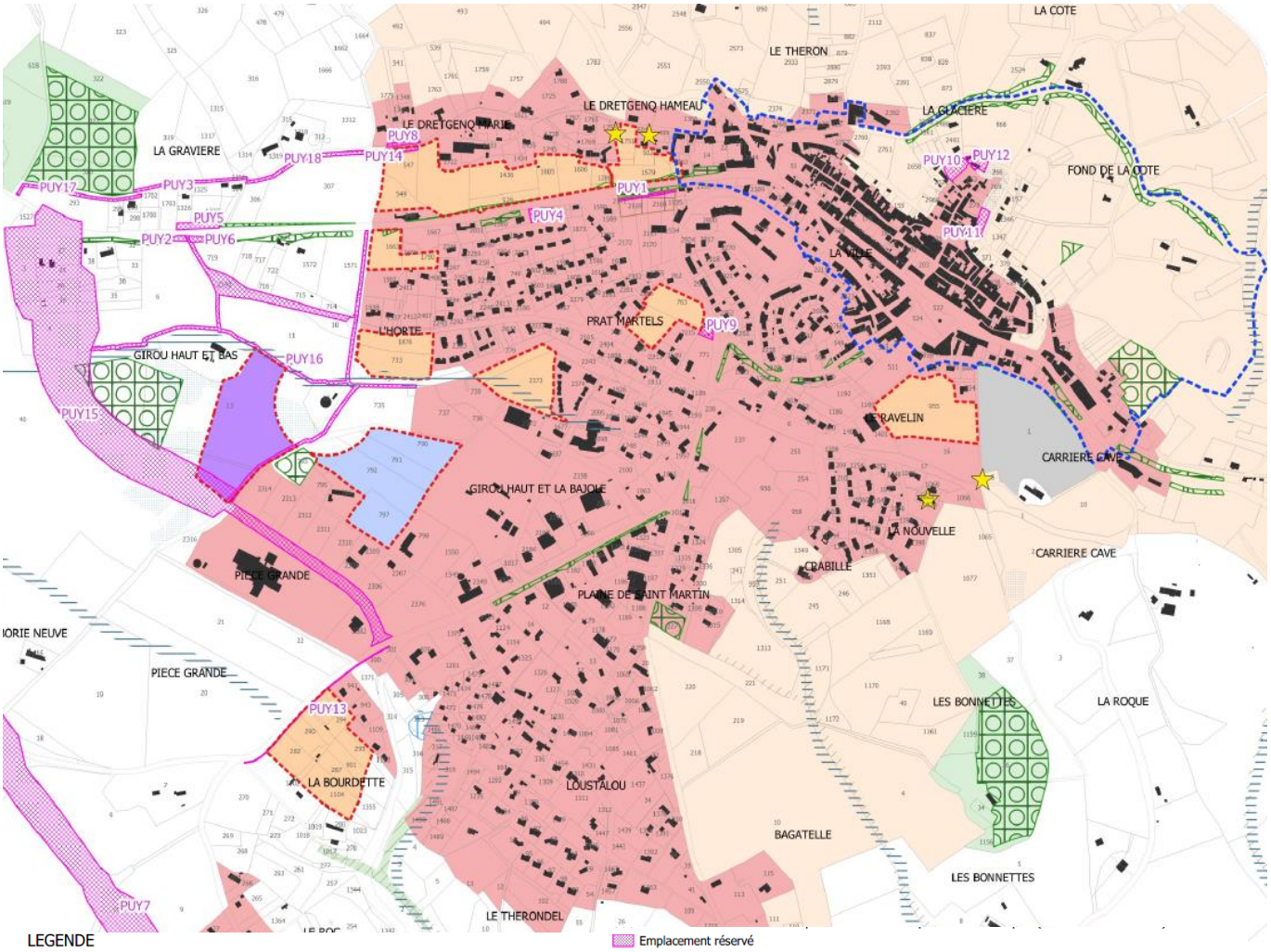

LEGENDE

Zonage règlementaire

- U
- AU
- AU0
- AUX
- AUX0
- AUer
- AUE
- AUER
- AUL
- AUT
- N
- A
- Ap
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du CU)

Prescription surfacique

- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des modtifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- STECAL (article L151.13 du CU)
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Prescription linéaire

- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)

Prescription ponctuelle

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L151-11 du CU)

A titre informatif

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquablede Puylaurens

Le PLUI de la CC Sor et Agout : Extrait du plan de zonage de la commune de Puylaurens

■ Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)

La commune de Puylaurens est également dotée d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) depuis 2019, issu de la transformation de la ZPPAUP applicable sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Comme le rappelle l'introduction du document, cette démarche, au-delà du contexte administratif qui a rendu la transformation obligatoire, s'est inscrit dans une **nécessité d'adapter les outils de préservation de la ville ancienne au regard des enjeux actuels**. En effet, on assiste aujourd'hui à une revitalisation progressive du centre bourg qui se traduit notamment par la réhabilitation du bâti ancien en cœur de la ville ancienne. De fait, la transformation de la ZPPAUP en PVAP a impliqué une réévaluation complète :

- Du repérage du bâti et de la classification des édifices,
- Du règlement : qui a pour objectif d'édicter un certain nombre de prescriptions ayant pour objet de maintenir et de reconduire les caractères d'identité du patrimoine bâti et du paysage urbain de la ville Haute et des faubourgs.

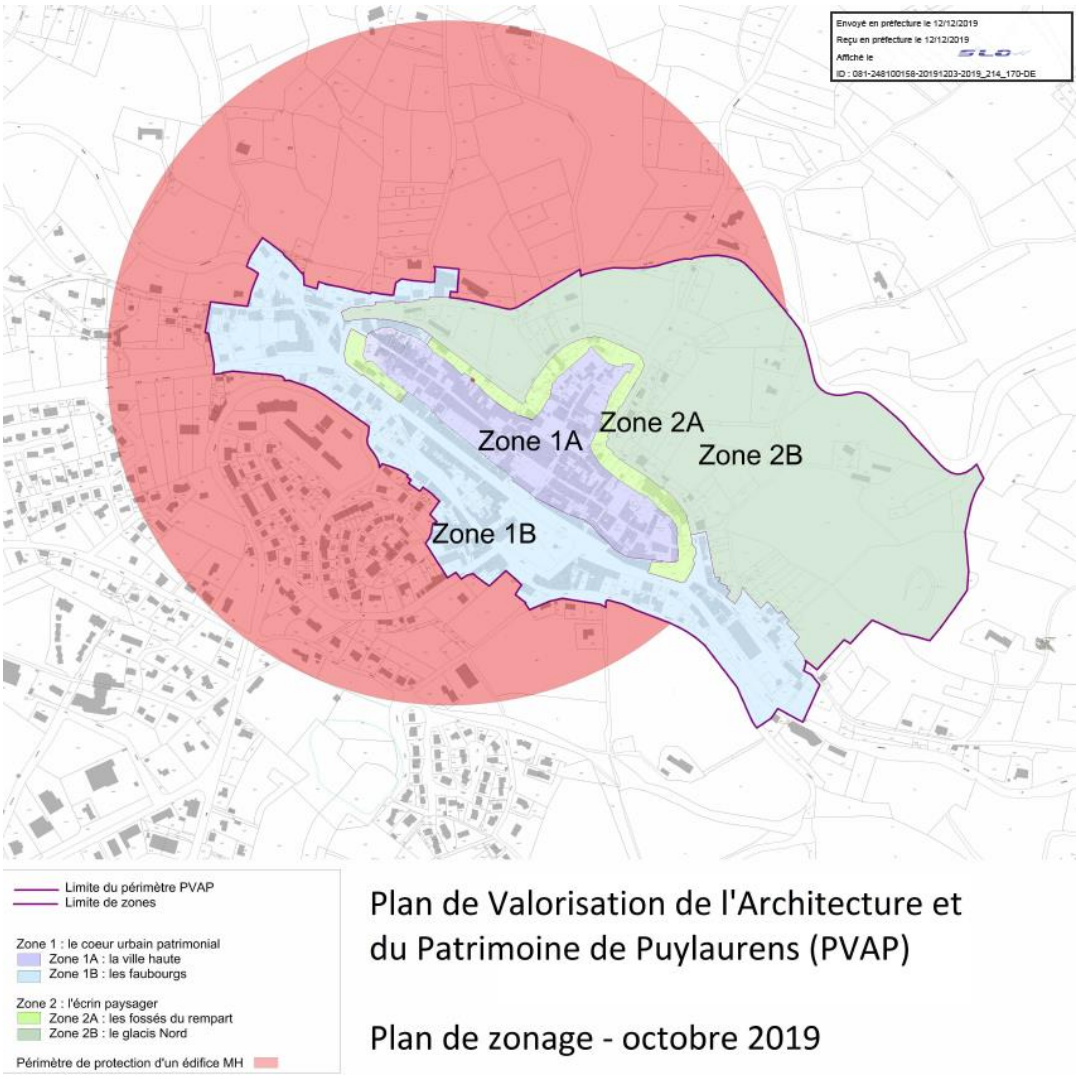

Plan de Zonage du PVAP qui couvre le SPR de Puylaurens (Source : PVAP de Puylaurens – 2019)

1.4 Les programmes stratégiques et contrats territoriaux

En 2022, Puylaurens est concerné par plusieurs programmes stratégiques et contrats territoriaux qui ont cours à différentes échelles et dont il conviendra de tenir compte pour l'élaboration du projet de territoire de la commune, parmi lesquels notamment :

A l'échelle du PETR du Pays de Cocagne :

- **Le projet de territoire du PETR**
- **Le CRTE** (PETR-Etat), en cours de contractualisation
- **Le contrat territorial Occitanie** (PETR-Région)
- **Le programme LEADER**

A l'échelle de la CC Sor-Agout :

- **Le Projet de territoire de la CCSA** (2015-2021), en cours de révision
- **Un PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) = en cours de construction
- **Le Dispositif « territoire d'industrie »**
- Le zonage **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)**

A l'échelle de la Commune :

- **Le contrat Bourg-Centre** (2019-2021), en cours de renouvellement
- **La démarche « Petites Villes de Demain »** : convention ORT en cours de construction
- Auparavant : **Agenda 21 local** (2013)

2 PATRIMOINE

2.1 Une urbanisation par vagues successives, encore lisibles dans l'espace public

Puylaurens dispose d'une longue et riche histoire qui a vu différentes phases d'extension de la commune et de son espace vécu et habité. L'organisation actuelle de la commune découle de cette riche histoire. Les paragraphes ci-dessous en exposent les grandes lignes.

NOTE SUR LES PRINCIPALES SOURCES QUI ONT PERMI LA REDACTION DE CETTE PARTIE :

L'ouvrage **Charles Pradel « Notes historiques sur la ville de Puylaurens »** datant de 1907, extrêmement bien documenté et réédité par le Centre Archéologique de Puylaurens en 2012, est l'une des principales sources de connaissances sur l'histoire de la commune.

Le travail du **Centre Archéologique de Puylaurens** (CAP) est aussi à souligner pour la formidable contribution qu'il apporte à la connaissance et à la préservation de l'histoire de la ville. Le CAP a d'ailleurs fait paraitre plusieurs ouvrages, dont « Le Puylaurentais, Terre d'Histoire » (2021) et « Notes historique sur la ville de Puylaurens par Charles Pradel (2012).

L'essentiel des données exposées ci-dessous est issu de **l'introduction historique du PVAP de la commune rédigé en 2019 par Gaëlle DUCHENE et Juliette FAVARON** et réalisé avec la contribution du Centre Archéologique du Puylaurentais (CAP).

■ Préhistoire et Antiquité : Premières occupations

Les **premières occupations humaines du territoire aux alentours de l'actuelle vile de Puylaurens remontent à des temps très reculés (au moins 300 000 ans avant notre ère**). L'archéologie y a révélé des vestiges d'habitats ou de nécropoles datant du Néolithique jusqu'à l'époque gallo-romaine. Quant au site de la Plaine, au sud de la ville actuelle, il atteste la présence de populations rurales au début du Moyen-Age (VIIIème – IXème siècle). Mais c'est à partir du Xème siècle que la cité semble réellement amorcer sa structuration.

■ Moyen-Age, du Xème au XIIème siècle : des premières occupations du puech jusqu'à l'établissement du castrum

Les multiples mottes féodales (structure fortifiée en terre et en pierre qui servit de fortification à l'époque médiévale), dont certaines sont encore visibles dans le paysage, attestent en effet d'une implantation du pouvoir seigneurial au cours des Xème et XIème siècles. Un château, probablement en bois, le « Castel Vieil » se dresse alors sur le « Pech del Roc ». Un habitat assujetti s'était probablement établi dans la plaine Saint Martin, autour d'une église primitive.

Motte féodale encore lisible dans le paysage, au nord-est de la cité

Au début du XIIème siècle, **la ville de Puylaurens « monte » sur l'éperon** (actuel cœur de ville où se trouvent aujourd'hui les habitats les plus anciens) et commence à se constituer autour du castrum et de l'église Sainte Marie mentionnés dès le début du XIIème siècle.

La ville de Puylaurens illustre à merveille le phénomène du perchement des habitats fortifiés, ou incastellamento.

Elle occupe en effet une butte isolée, un pech ou puy, typique des sites choisis pour établir bien des villes neuves à partir de la fin du XIIème siècle (Xième siècle dans la région). La raideur des escarpements en fait des forteresses naturelles, ce qui explique la modicité des enceintes bâties.

Le terme de castrum indique bien, d'autre part, que le but premier de l'entreprise était bien de fonder d'emblée une agglomération fortifiée et non point une forteresse strictement défensive.

Le plan établi au milieu du XVIIème siècle montre qu'alors **le castrum s'étendait uniquement sur la partie occidentale de l'éperon, correspondant à l'actuel quartier Foulimou.** Le bâti, enclos d'un rempart et ceint d'un fossé, s'organisait en ilots disposés perpendiculairement à l'artère centrale et irrigués par des ruelles secondaires. Cette armature urbaine est toujours présente dans le quartier Foulimou.

Les accès à l'intérieur du « fort » étaient défendus par **deux portes situées à l'Est et à l'Ouest** : la porte dite de Foulimou et celle dite de Coldonat qui donnera son nom au futur quartier Nord.

Au croisement des voies, se développait **une vaste place dénommée « place d'armes »** où viendra s'établir l'église Notre Dame du Lac.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le
ID : 081-248100158-20191203-2019_214_170-DE

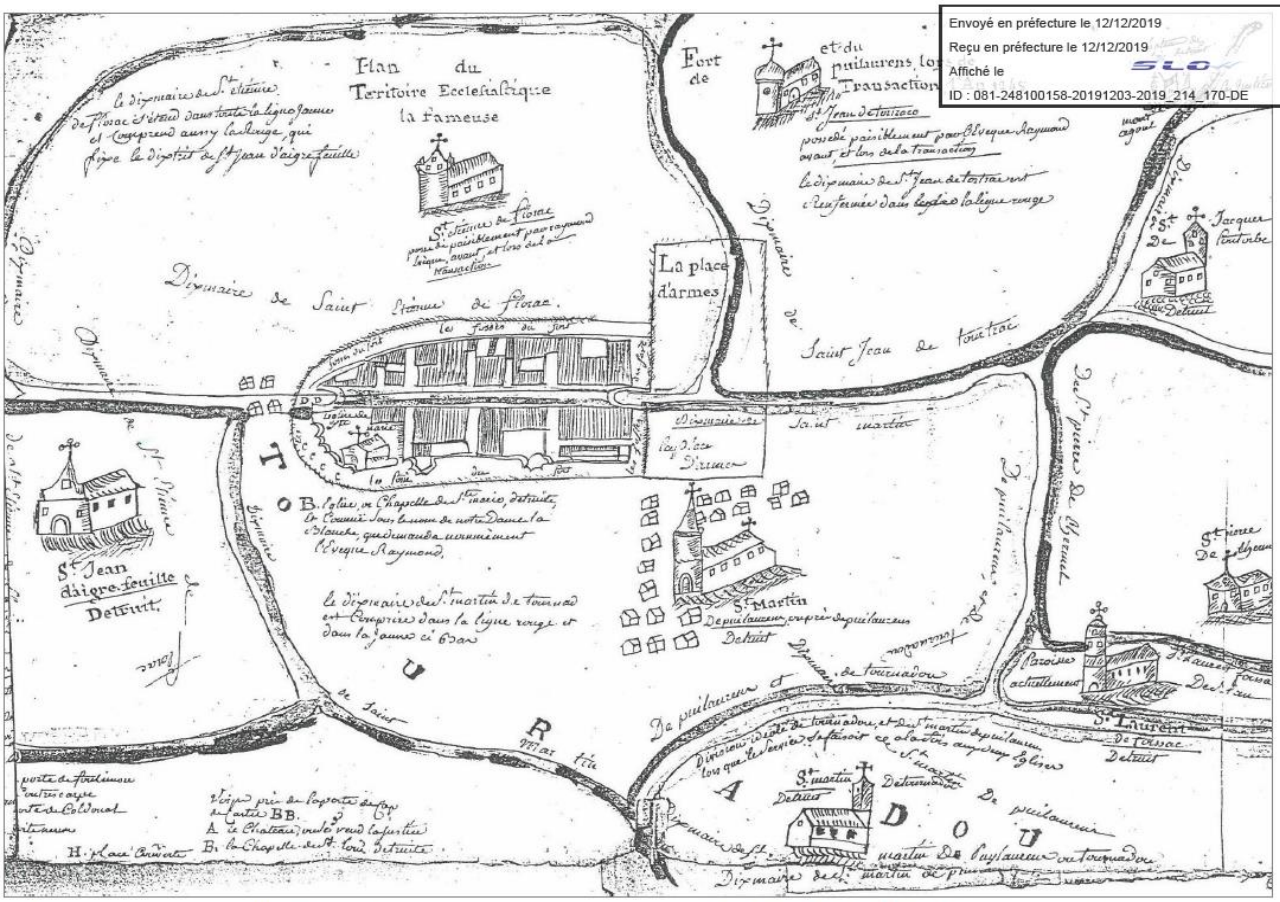

Plan du fort et du territoire ecclésiastique de Puylaurens lors de la fameuse transaction de l'an 1248 », 1762, 20 J 6 – archives communales de Puylaurens

Plan du fort et du territoire ecclésiastique de Puylaurens en 1248 (Source : Archives communales de Puylaurens)

■ Moyen-Age, du XIIIème au XVème siècle : castrum noble et premières extensions

Au XIIIème siècle, Puylaurens est dite « castrum noble », c'est-à-dire une ville fermée de 500 habitants au moins et administrée par des prudhommes (hommes sages qui rendaient la justice).

Le début du XIIIème siècle est une **période troublée par les croisades** menées dans le sud de la France contre les Cathares. Si Puylaurens semble avoir abrité nombres d'entre eux et été occupé par Simon de Montfort en 1211 (le Seigneur de l'époque, le Seigneur Sicard, poussé dehors par les habitants avait abandonné le château et le bourg)[4], il est toutefois difficile d'apprécier les impacts de cette période sur le développement de la ville de Puylaurens qui semble montrer des signes de prospérité dès le milieu du XIIème siècle.

La ville aurait compté à l'époque **parmi les places marchandes les plus importantes de la région**.

[4] Source : Jean Odol - Couleur Lauragais N°8 - Décembre 1998/Janvier 1999 - http://www.couleur-lauragais.fr/pages/journaux/1998/cl8/balade.htm

C'est à cette époque que l'ancienne église paroissiale Saint Martin est abandonnée au profit de l'Eglise Notre D. Lac (dont il ne reste de l'époque que le clocher octogonal de 1340, aussi appelé « clocher de la vigie »), et surtout que **la ville commence à s'étendre hors les murs du castrum initial** :

- Le quartier Coldonat se développe au nord sur une dilation du plateau.
- Le château Cap de Castel est édifié à la fin des croisades (daté de 1258) et réuni à l'origine une prison et un tribunal, ainsi que la chapelle Saint-Louis juste à côté. Ce nouvel ensemble est précédé d'une place non bâtie (actuelle place Fouyssac), étendant ainsi la ville vers l'est.

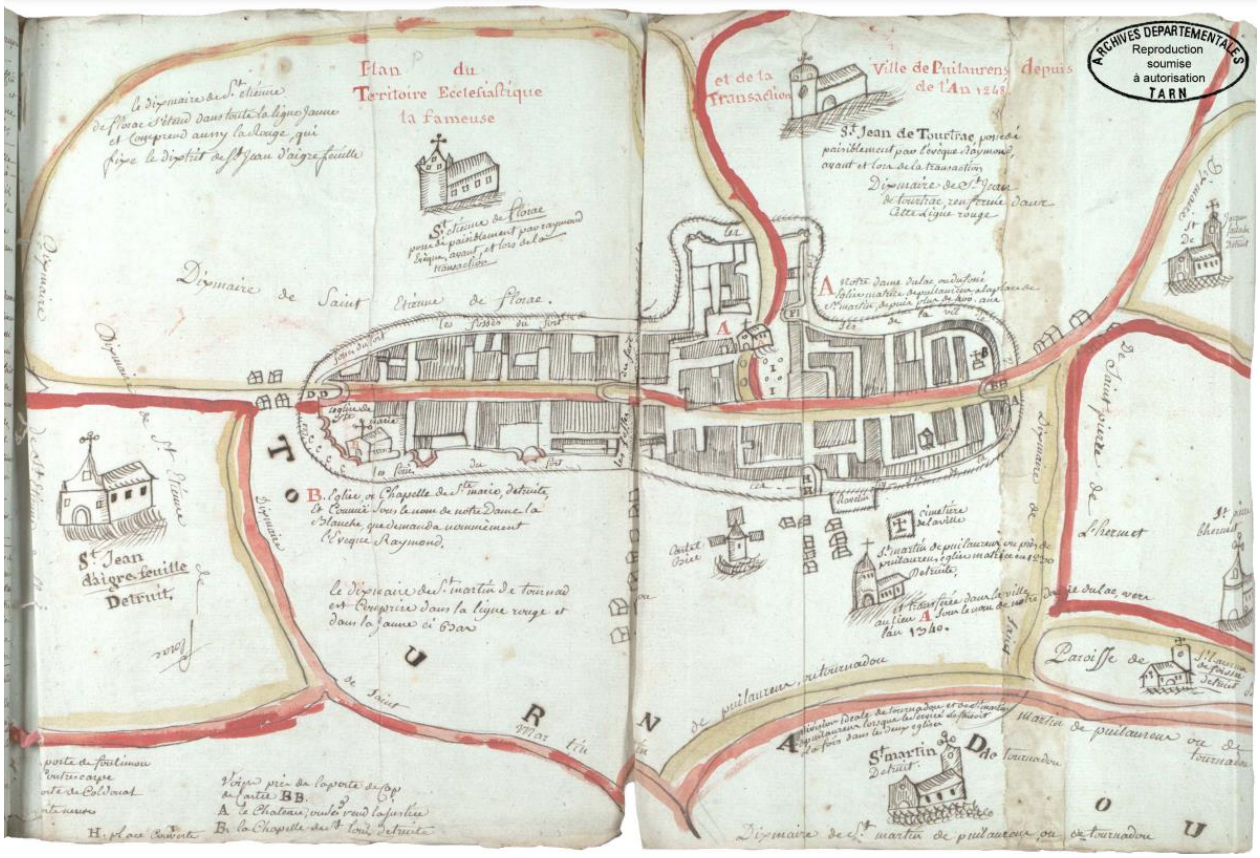

Plan du fort et du territoire ecclésiastique de Puylaurens depuis la fameuse transaction de l'an 1248 (Source : Archives communales de Puylaurens)

■ Du XVème au XVIIème siècle : la ville fortifiée et l'enrichissement de ses notables

La fin de la guerre de cent ans en 1453 marque une période de prospérité et de développement important de la ville de Puylaurens qui s'est densifiée aspirant notamment les populations établies hors les murs. Le plan du fort et du territoire ecclésiastique après 1248 dressé en 1762 nous renseigne sur l'organisation de la ville et de son territoire :

- La ville s'est étendue sur l'ensemble de l'éperon (ou puech) et est défendue par un **rempart doublé d'un fossé.**

- **Quatre portes** en contrôlent les accès : la porte Foulimou à l'ouest, la porte de Coldonat au nord, la porte du Cap de Castel à l'est et la porte Neuve au sud.
- Une mention du **Ravelin** apparait à côté de la porte sud
- Le **cimetière** se trouve hors les murs, au sud de la cité vers l'ancienne église Saint-Martin désormais détruite.
- Des **moulins à vent** ont été édifiés à l'emplacement de l'ancien Castel Vieil
- A l'intérieur de la cité, de **nombreux puits** sont présents et atteignent facilement les 10m de profondeur, tandis qu'au pied du rempart la nappe phréatique affleure et alimentaient encore des **mares** jusqu'au début du XXème siècle.

A la fin du XVIème siècle Puylaurens est une **place forte du protestantisme.**

La seconde moitié du XVIIème siècle va marquer une **phase importante de de rénovation urbaine**. Les nobles et les bourgeois qui habitaient la cité vivaient des revenus de leurs propriétés agricoles. La culture du pastel (jusqu'au XVIème siècle) et du maïs ont fait la richesse des notables et permit la construction et l'entretien des hôtels particuliers. La halle aux volailles adossée à l'église et encore présente semble avoir été construite à ce moment-là.

Mais c'est également à cette période que le Pays est traversé par de graves crises religieuses, opposants catholiques et protestants. Puylaurens ne sera pas épargné par ces bouleversements, dont voici les principaux :

- **1562** : la ville est prise par les protestants, l'église devient un temple et l'église Saint-Louis est démolie en 1565.
- **1568** : les catholiques assiègent la ville. Des marchés sont créés dans le secteur de l'ancien castel vieil, à la place des moulins à vent.
- **1594** : achèvement de la construction du premier temple, qui s'écroulera en 1595.
- **1598** : consécration du second temple au même endroit, qui sera détruit après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.
- **1621** : destruction de Notre Dame du Lac, qui sera reconstruite (le clocher est restitué par les protestants)
- **1659** – **1660** : transfert de l'Académie protestante de Montauban à Puylaurens, qui sera détruite en 1899 (seuls subsistent aujourd'hui les vestiges des anciens piliers sur la place P. Bayle).
- **1676** : premières constructions au mercadial
- **1685** : révocation de l'Edit de Nantes, fermeture de l'Académie protestante et démolition du temple. Consolidation du clocher de Notre Dame du lac.
- **1687** : plantation des ormes sur le Ravelin
- **1696** – **99** : empiètement des constructions sur les fossés et établissement de lanternes publiques sur la place.

■ Le XVIIIème siècle : une position stratégique qui se consolide

Le plan de la ville de 1754 permet de constater que **la ville a conservé sa forme urbaine enclose de remparts et bordée de fossés jusqu'au milieu du XVIIIème siècle**. Les fossés seront ensuite comblés et aménagés en promenades. Le Ravelin, place située hors les murs, est plantée d'ormes.

La ville *intramuros* est desservie par une **artère principale**, les actuelles rues Foulimou et Cap de Castel, et des voies transversales.

L'église Notre Dame du Lac occupe une position centrale. A ses côtés, un château se tenait sans doute là, mais démoli lors de la Révolution.

Un foirail est mentionné sur le Puech del Roch, attestant le fait que Puylaurens accueillait déjà à cette époque d'importants marchés.

A la fin du XVIIIème siècle, le territoire de Puylaurens est bien structuré. Les nombreuses voies qui le maillent et qui connectent la cité fortifiée au territoire alentours confirment son **positionnement stratégique**.

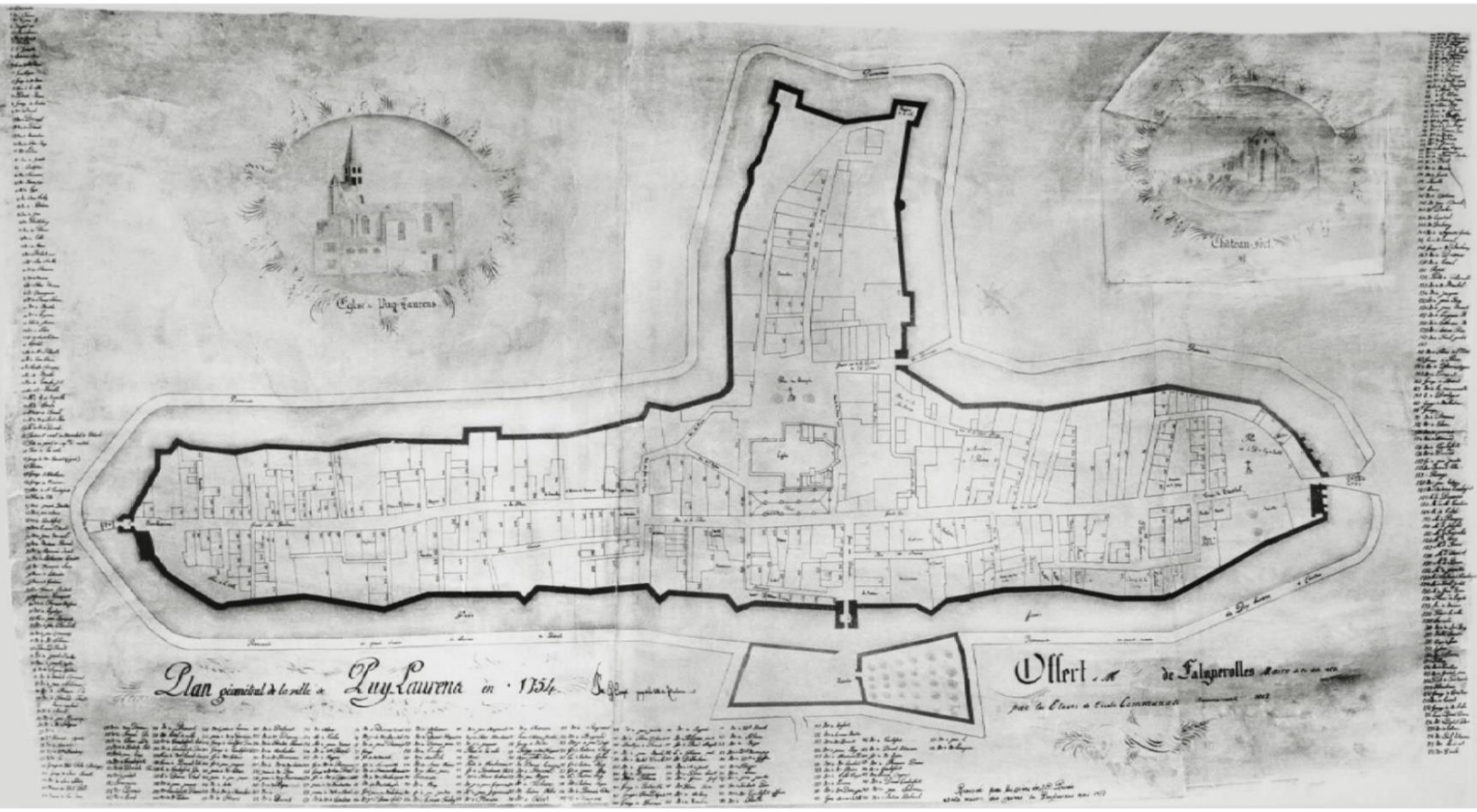

Plan de la ville en 1754 (Source : Archives communales de Puylaurens)

■ XIXème siècle et début du XXème siècle : des mutations importantes et un début d'extensions hors les murs

Suite au comblement des fossés, **une voie de contournement est créée au sud de la ville**. Ce nouvel axe va attirer l'implantation de nouvelles constructions et **la ville commence à « déborder » hors des remparts**. De nombreuses maisons viennent d'ailleurs s'adosser à eux. Cet habitat est encore visible aujourd'hui. Des lavoirs et des abreuvoirs prennent place au lieu des anciens fossés.

Les premiers faubourgs se constituent à l'est, à l'ouest et au sud (faubourg de la porte neuve) de la cité.

Si la cité *intramuros* ne connaitra pour sa part pas de grands bouleversements, mais on peut toutefois noter les changements suivants :

- Edification de la façade dite « palladienne » de l'hôtel Imbert de Corneilhan (Pl. Pierre Bayle)
- Démolition de l'Académie protestante ouvrant l'actuelle place Pierre Bayle
- Construction du temple actuel en 1818, 26 rue Foulimou
- Ouverture de la ruelle de Maffre et de la rue du secours sur l'extérieur à travers la muraille
- Ouverture d'une 5ème porte à l'ouest
- Agrandissement de la place Fouyssac (démolition de maisons)
- Restructuration de l'ilôt situé à l'est de l'église et élargissement de la rue du marché.

L'expansion hors les murs de la cité se renforce encore dans la seconde moitié du XIXème siècle. Puylaurens accueille d'importantes **foires et marchés** qui encouragent le développement des faubourgs où ouvrent des restaurants, des hôtels et des écuries destinés aux marchands.

Cette période est également marquée par le **développement des institutions religieuses et des premiers édifices publics** *intramuros* : école, gendarmerie, ancien hospice.

À la suite d'un important incendie qui ravagea un îlot entier du centre-ville, plusieurs édifices furent construits dans le cadre d'un **grand programme d'aménagement** et présentent de ce fait une certaine homogénéité architecturale (particulièrement visible dans les balustres) : la Mairie, l'esplanade de la vierge, la halle aux grains.

Les foires et les marchés :

Attestés depuis le XVIème siècle, les foires et les marchés marquent profondément la vie sociale mais aussi l'organisation spatiale de Puylaurens.

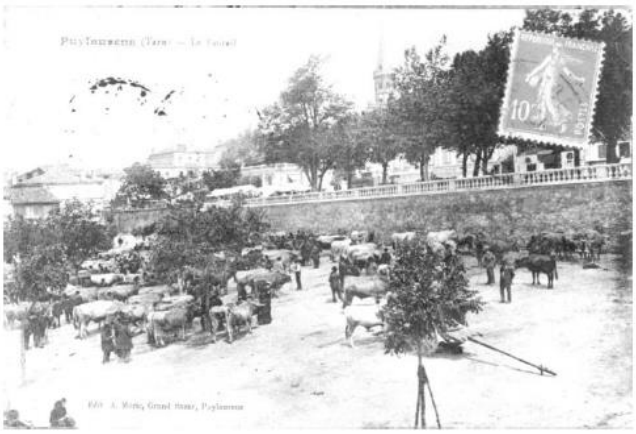

Le marché aux veaux sur le foirail, au pied du Ravelin avant la construction du marché couvert.

La foire envahie l'Avenue de Toulouse.
L'esplanade située entre la halle aux grains et le Ravelin est totalement investie.

Cartes postales du début du XIXème siècle : collection privée.

Le marché aux volailles déborde de la halle jusque sur la place de Bayle

Cartes postales du début du XIXème siècle : collection privée.

La mairie et l'esplanade de la Vierge

Cartes postales du début du XIXème siècle : collection privée.

Les foires et marchés à Puylaurens ainsi que la Mairie et l'esplanade de la Vierge au début du XIXème siècle (Source : PVAP de Puylaurens – 2019)

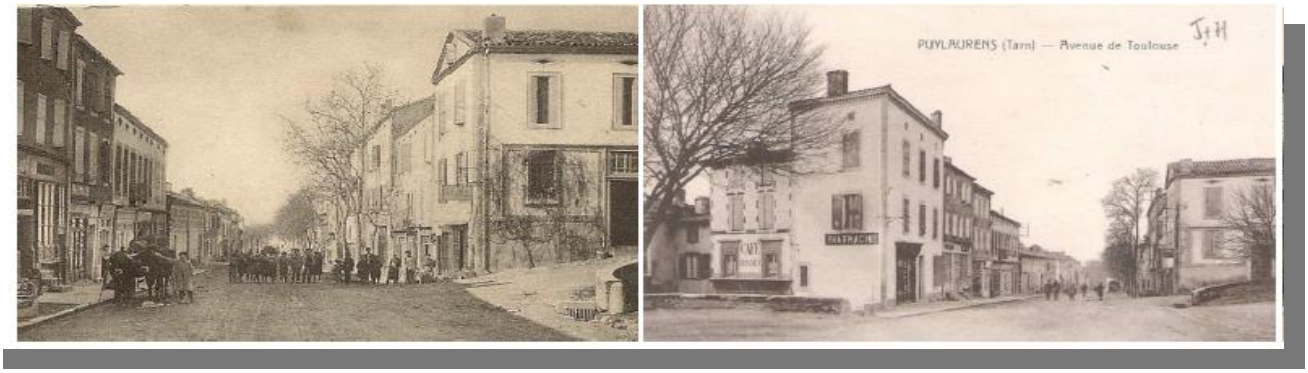

L'avenue du Toulouse au XIXème siècle (Source : PVAP de Puylaurens – 2019)

Dans la partie historique du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, rédigé en 2019 et dont sont extraites l'essentiel des informations historiques présentées ci-dessus, Gaëlle Duchêne propose un travail cartographique permettant d'appréhender l'évolution de la cité de Puylaurens du XIIème siècle à la fin du XIXème siècle. Voici son travail :

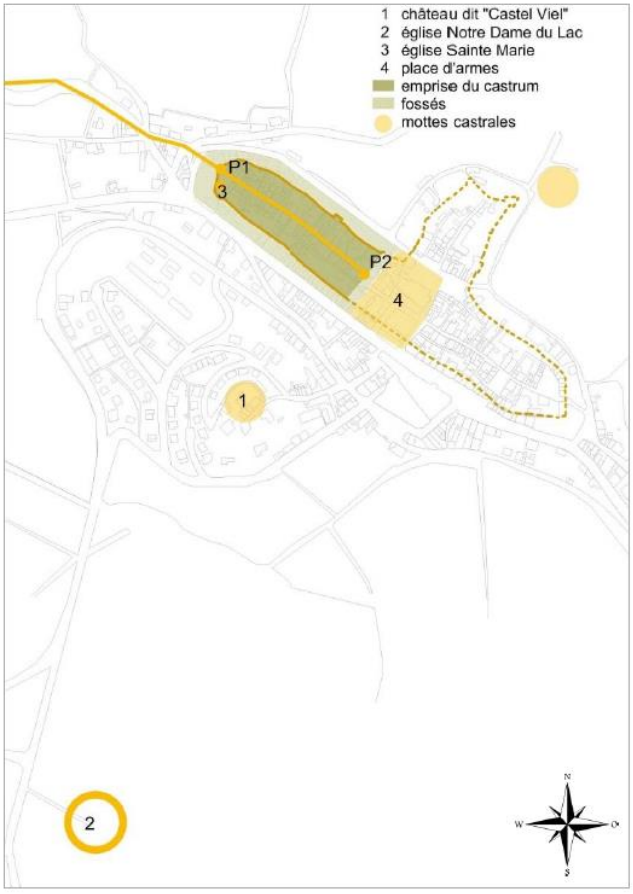

Organisation présumée du Fort de Puylaurens d'après le plan dressé lors de la transaction de 1248 – cartographie G Duchêne

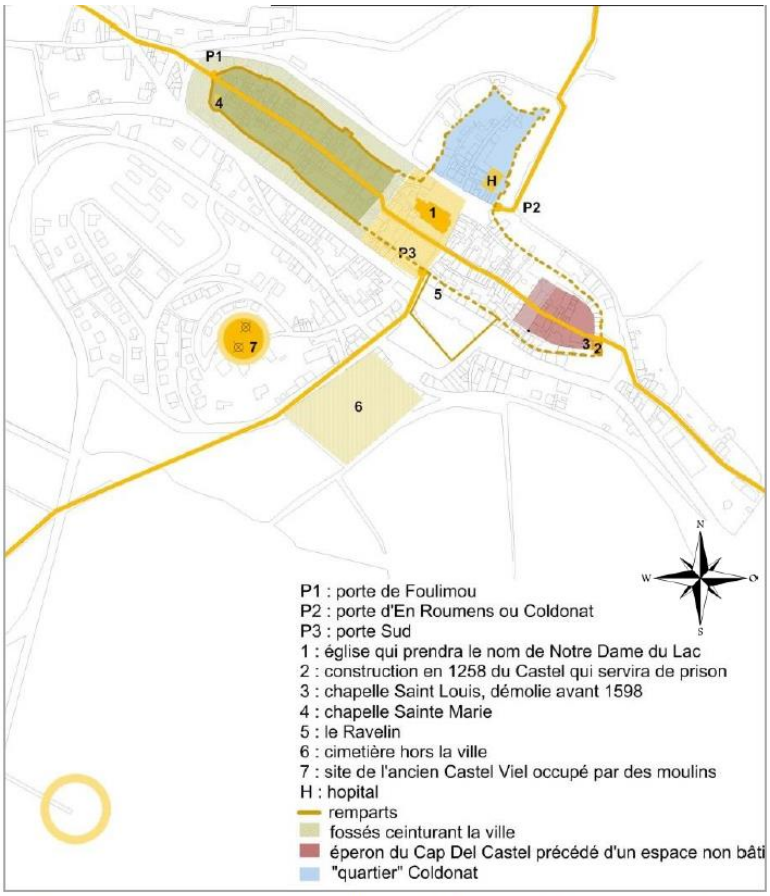

Organisation du « castrum noble » au XIIIème siècle – cartographie G Duchêne

Organisation de la ville de Puylaurens au XVIIème siècle – cartographie G Duchêne

Organisation de la ville de Puylaurens au début du XIXème siècle – cartographie G Duchêne

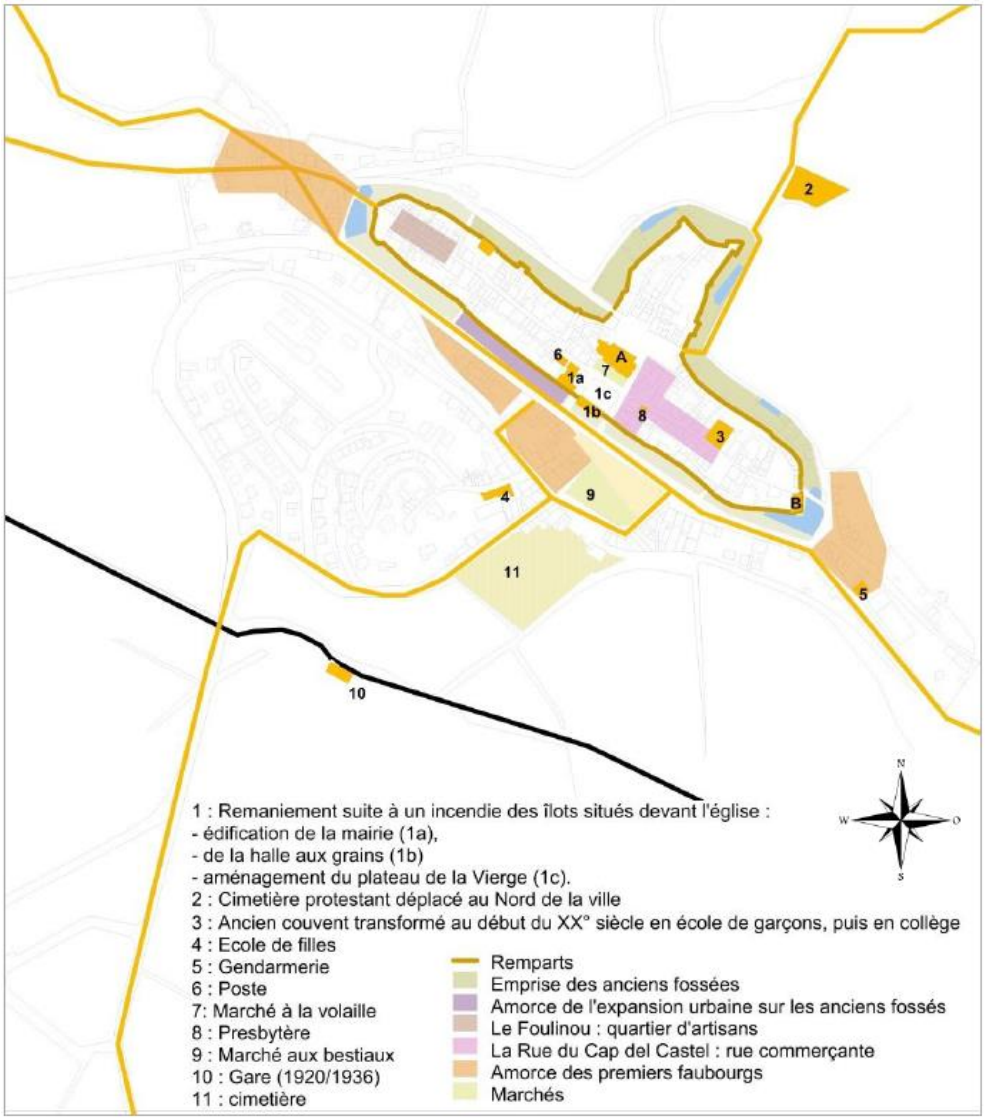

Organisation de la ville de Puylaurens à la fin du XIXème siècle – cartographie G Duchêne

■ De la seconde moitié du XXème siècle à nos jours : une phase d'extension majeure

C'est dans la seconde moitié du XXème siècle que Puylaurens va connaitre les mutations les plus marquées :

- Les constructions se renforcent au pied des remparts et commencent à se déployer sur le côteau sud et dans le prolongement des chemins de crêtes (route de Toulouse et route de Castres).
- Les commerces désertent les quartiers anciens et prennent place le long de l'actuelle traverse, bientôt suivis par les équipements publics.
- Le marché à la volaille, se tenant jusque-là sous la halle adossée à l'église, se délocalise dans le tout nouveau marché couvert, à l'entrée de la ville en venant de Castres (actuelle salle des fêtes).

- La proue du Ravelin est couverte afin d'abriter les marchés aux veaux qui se tiennent donc sur la place du foirail.
- Les abreuvoirs et lavoirs sont comblés et transformés en parkings.

L'extension de la ville se poursuivra durant tout le XXème siècle et jusqu'à aujourd'hui en direction de la plaine au sud de la cité, où s'implanteront lotissements et zones d'activités mais aussi différents équipements sportifs (stades, gymnase, maison des associations…)

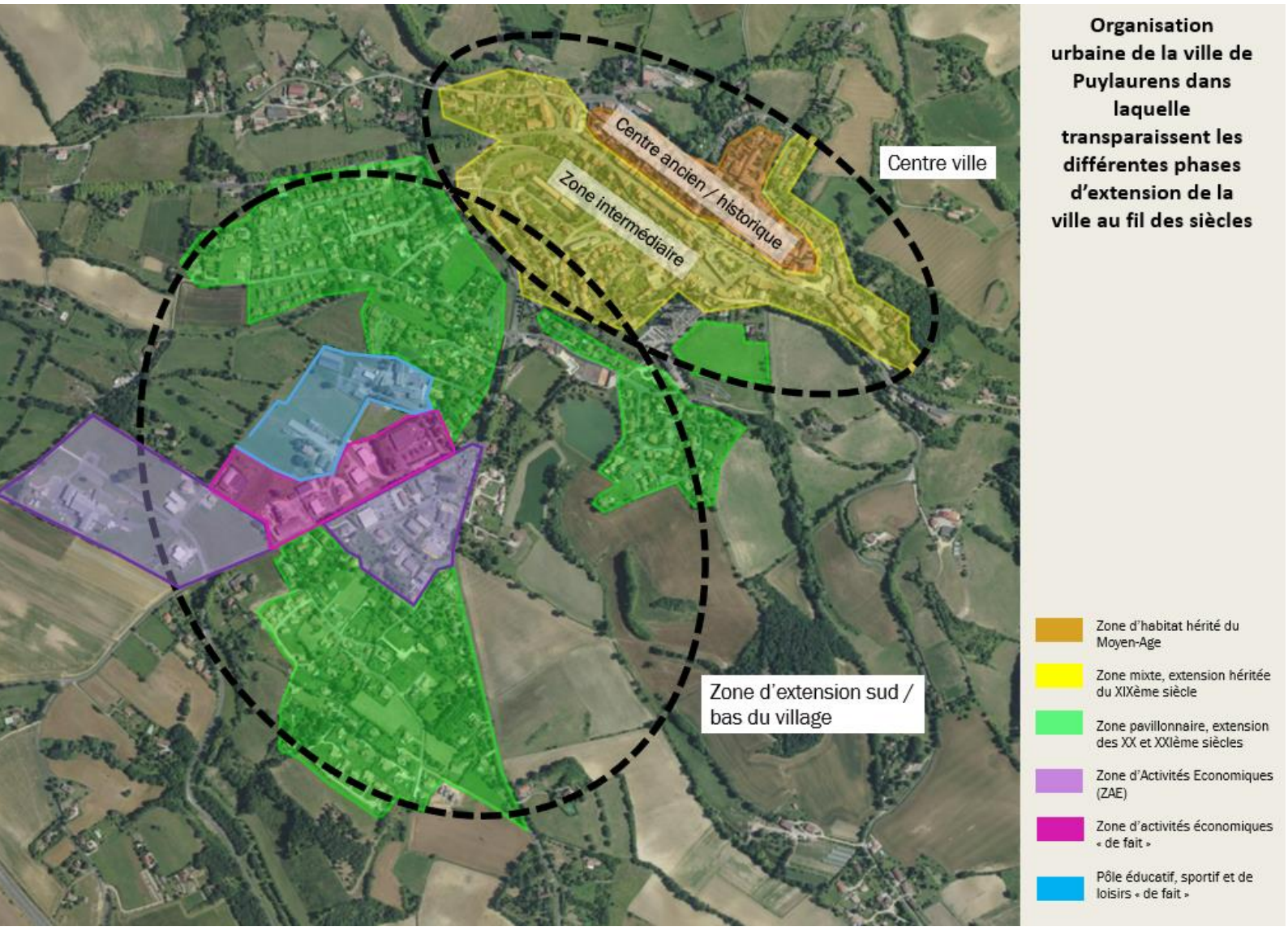

Organisation urbaine de la ville de Puylaurens en 2022
(Source : fonds de carte Géoportail / Cartographie : Audrey BANCAL - Chef de projet PVD)

2.2 Témoins de cette histoire : une richesse patrimoniale remarquable…

Puylaurens conserve aujourd'hui de nombreux témoignages de cette riche histoire.

■ Sites et patrimoine bâti

La liste ci-dessous rappelle les différents sites et les éléments de patrimoine bâti les plus marquants.

- **Sites caractéristiques de la commune :**
  - Site protohistorique de Cordouls (Inscrit au titre des Monuments Historiques)
  - Les mottes féodales de Puylaurens et les souterrains ruraux médiévaux
  - Les moulins à vent
  - La route des pigeonniers
  - Les nécropoles protohistoriques du Puylaurentais.
  - Le site de La Plaine : ferme gauloise et cimetière médiéval
  - Les églises de la commune : Notre-Dame d'Ardialle, Notre-Dame de La Barthe, Saint-Étienne de Florac, Saint-Jean de Saint-Jean-de-Tourtray, Notre-Dame de Sabournac, Saint-Théodard de Vénès, cloche de l'ancienne église de St Loup. A noter que certaines églises disparues ont parfois un cimetière repérable.

- **Dans le centre-ville de Puylaurens :**
  - Le temple protestant [1818] (Inscrit au titre des Monuments Historiques) et l'ancienne porte provenant de l'hôtel particulier de la famille de Salvignol où a été installée l'Académie Protestante, déplacée là (26 rue Foulimou)
  - Les piliers de l'ancienne Académie protestante (place P. Bayle) [1659]
  - Le cimetière protestant (comprenant des tombes d'officiers du premier Empire)
  - Les vestiges des remparts médiévaux (dont un mur en terre massive) et leurs abords
  - Le château Cap de Castel [XIIIème s.] construit en 1258 comme prison et tribunal de l'Inquisition.
  - Le Castelviel
  - Souterrains de fuite sous le rempart (d'époque médiévale)
  - Les hôtels particuliers des XVIIème et XVIIIème siècles, notamment l'Hôtel Imbert de Corneilhan (Pl. Pierre Bayle) et l'Hôtel de Ranchin (rue Cap-de-Castel), ancienne école communale : les ferronneries comprenant l'imposte de la porte sur rue la rampe de l'escalier et les appuis des paliers adjacents sont à signaler (inscrits).

- Notre Dame du Lac, XVIIe siècle, son Clocheton hexagonal du XIVe siècle, la sculpture « Vierge de pitié », les « Chapiteaux romans », les boiseries de Laclau, les vitraux en pavés de verre réalisés par Guérin (Moine d'en Calcat), l'intérieur du clocher…
- L'ancien domaine de l'Immaculée-Conception, devenue Maison N.Dame, rue Cap-de-Castel
- Les nombreux puits (privés ou publics)
- Les belles maisons bourgeoises avec leurs colombages et les maisons en pan de bois « façade », « vantaux de Porte » des quartiers Foulimou, Coldonat et Cap de Castel.
- Patrimoine privé : des chapiteaux et des éléments architecturaux
- Une empreinte de silo creusé dans un rempart (place Foulimou)
- Les caves voutées des maisons bâties contre les remparts
- Un pressoir Romain appartenant à un particulier Rue du Roc
- Des résurgences de la Poudingue de Puylaurens (formation rocheuse constituée de conglomérats tertiaires)
- Le dépôt archéologique des collections du Puylaurentais (rue du Roc) : collection d'objets issus des fouilles du Centre d'Archéologie du Puylaurentais

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES

Un grand nombre de sites archéologiques ont été recensés sur le bourg et ses abords.

Localisation des sites archéologiques

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019

1 : "Puntou" : silo ou exploitation de graviers
2 : "les lices" : 2 souterrains
3 : "Ste Marie" : Eglise, emplacement non précisé
4 : "Castelviel" : motte castrale, silos et caves, un des 3 châteaux de Puylaurens
5 : "Cimetière " : daté de 1673. Aucune certitude quant à sa propriété (communale ou privée)
6 : Temple protestant supposé construit en 1594, 1598, détruit en 1685
7 : "Académie" : académie protestante installée sur la place Pierre Bayle en 1660, détruite au début du siècle
8 : "Le Capitoul" : batterie de 5 silos
9 : " St Louis" : église fondée sous St Louis après 1229 et détruite avant 1598, la localisation est imprécise, Associée au château royal Cap de Castel
10 : Fond de la Côte, motte castrale.

Note : Le substratum molassique a permis le creusement par des crosiers de nombreux silos dès l'Epoque Médiévale ; ils sont souvent situés dans les caves des habitations. Un est encore visible en coupe à l'extrémité ouest des remparts.

Vue d'un crosier visible en coupe à l'extrémité Ouest des remparts (Centre Archéologique du Puylaurentais (CAP))

Les sites archéologiques de Puylaurens (Source : PVAP de Puylaurens – 2019)

Eglise Notre Dame du lac et son ancien clocher octogonal

Halle de l'Eglise Notre Dame du lac. Il abritait auparavant les marchés à la volaille et abrite désormais le marché des producteurs

Vitraux en pavés de verre – Guérin

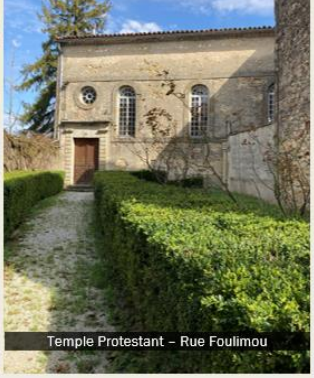
Temple Protestant – Rue Foulimou

Porte de l'ancienne Académie Protestante

Le Château Cap de Castel et à gauche le restaurant du même nom

Maison paroissiale rue Lices Coldonat

Cimetière protestant

Les remparts medievaux au nord-est de la cite remis en valeur en 2020 et les jardins du remparts créés en 2020

Mairie

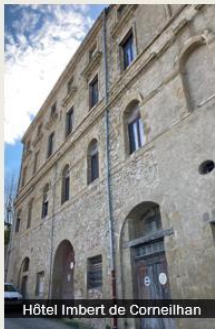
Hôtel Imbert de Corneilhan

Quelques exemples du patrimoine historique (en haut) et architectural (en bas) de la commune

Jean Pierre Antoine REY
1767 - 1842

A noter que ces éléments ne peuvent pas tous faire l'objet d'une valorisation culturelle ou touristique, pour diverses raisons (accessibilité, appartenance privée, risques de dégradation…). Mais si certains d'entre eux sont déjà valorisés, beaucoup mériteraient de l'être bien davantage, comme nous pourront le voir par la suite.

■ Le patrimoine immatériel

- Marianne

Puylaurens est aujourd'hui reconnu comme le berceau de la Marianne Républicaine.

En effet, en 1792, Guillaume LAVABRE, un cordonnier et troubadour originaire de Puylaurens, écrit en occitan une chanson révolutionnaire qui pour la première fois attribue le nom de Marianne à la république, prénom alors largement repandu parmi les jeunes filles du peuple.

Sa chanson, « la garisou de Marianno » - la guérison de Marianne, est une chanson d'actualité dans laquelle Marianne, rendue malade par la monarchie, est guérie grâce à la république.

Mais cette chanson n'avait pas vocation à être connue pendant des décennies ou des siècles. Et avant 1980, les historiens ne connaissaient pas les origines du nom de Marianne et diverses hypothèses circulaient.

C'est Paul Hormière, érudit puylaurentais, qui exhuma « La garisou de Marianno » de la Bibliothèque Nationale. Dès 1980, Christian Laux historien tarnais de la langue d'oc, avait émis l'hypothèse que cette chanson fut la première attestation du nom de Marianne pour la République Française. Le Bicentenaire de la Révolution française en 1989 fut l'occasion d'organiser un colloque à Puylaurens, présidé par Maurice Agulhon. Celui-ci confirma que la première mention écrite connue du nom Marianne pour la République provient de cette chanson.

Dès lors, la commune de Puylaurens est très attachée à mettre en avant ce patrimoine remarquable. Des expositions et divers évènements ont depuis été organisés, des panneaux expose ce fait aux entrées de ville, l'Office de Tourisme expose quelques objets et livres sur le sujet et propose une visite guidée par an, et la commune dispose d'une collection de bustes et d'objets en lien avec Marianne assez conséquente. Plusieurs projets de musées ont fleuri au fil des mandatures, sans jamais aboutir, pour diverses raisons.

Mais l'attachement à Marianne et la volonté de mieux le valoriser reste forte parmi les élus comme parmi les habitants. En juillet 2022, le passage du Tour de France fut l'occasion de mettre un coup de projecteur sur ce patrimoine dans la mesure où la ville fêtait les 230 du « Garisou de Marianno ».

Panneaux d'entrées de ville

Quelques exemples d'actions organisées sur le thème de Marianne :

Exposition Office de Tourisme

Rue G. Lavabre

Décoration de la Halle aux grains en juillet 2022

Hall d'entrée de la Mairie

Fresque vivante à l'occasion du passage du Tour de France 2022

Exposition temporaire dans la Halle aux grains en juillet/août 2022

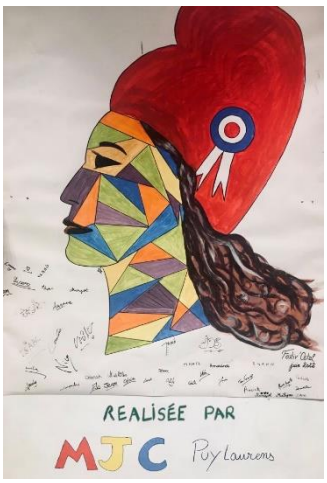

Réalisation d'une fresque par la MJC en 2022

- **Le patrimoine Occitan**

Si Marianne est directement rattachée au patrimoine Occitan, ce dernier se manifeste de diverses autres manières dans la commune et est cher aux habitants.

De nombreux noms de rues par exemple, notamment celles du centre historique, viennent directement de l'Occitan (rue Cap de Castel, rue Cramade, rue Pontnauze, rue des Auques, rue Foulimou, place du Pâtis…)

Toutefois, ce patrimoine pourrait être davantage mis en lumière. Une élue du Conseil Municipal est experte en histoire occitane pourrait être une personne ressource importante pour impulser des actions de valorisation de ce patrimoine.

- **Le Pastel, le Pays de Cocagne**

Puylaurens se situe au cœur du triangle Albi, Carcassonne, Toulouse, historique dénommé « Pays de Cocagne » pour son histoire intimement liée à celle du pastel. De cette plante longtemps cultivée dans la Région était issue la « boule de cocagne » qui servait ensuite de teinture bleue et qui a considérablement enrichie la région du XIIIème au XVIème siècle.

L'histoire et le savoir-faire qui entourent la culture du Pastel a quelque peu était oubliée au fil des siècles, mais tend aujourd'hui à revivre, notamment encouragés par les actions du PETR du Pays de Cocagne et de ses Offices de Tourisme. Plusieurs artisans teinturiers travaillent encore le pastel dans la région et continuent de faire vivre ce savoir-faire. Des manifestations culturelles et touristiques sont régulièrement organisées sur ce sujet. En 2022, la première édition du festival « Fil Bleu » a par exemple fortement contribué à ce dynamisme. Puylaurens a accueilli le festival durant un mois.

Boule de cocagne, teintures au Pastel et fleur de Pastel. (Source : Site internet du PETR du Pays de Cocagne)

Extraits du festival « Fil Bleu » à Puylaurens, du 10 juin au 3 juillet 2022.

- **La tradition des marchés (depuis le XIVème siècle) et des foires au bétail**

Comme évoqué plus haut, Puylaurens s'est considérablement développée autour de ses marchés et de ses foires, notamment de ses foires aux bestiaux. La ville fut une place forte commerçante et un carrefour d'échanges pour toute la Région, ce qui a contribué à la fois à son développement économique mais également à un accroissement important de la population qui a atteint plus de 5000 habitants au XIXème siècle. De cette époque subsiste une grande importance accordée aux marchés de producteurs et au marché hebdomadaire du mercredi, bien que les modes de vie actuels ne lui soient pas très favorables, et la subsistance de foires aux chevaux (jusqu'en 2020) et de concours de veaux élevés sous la mère encore aujourd'hui. Cette image de qualité des produits reste bien ancrée et la filière viande reste une filière forte de la commune et de ses alentours.

Marché hebdomadaire du mercredi et concours de veaux (mai 2022).

2.3 … qui mériterait une plus grande valorisation

■ Un patrimoine qui fait l'objet d'outils ou d'actions de préservation

- **Deux Sites inscrits au titre des Monuments Historiques :**

La commune de Puylaurens compte deux édifices inscrits au titre des Monuments Historiques :

- Le site protohistorique de l'oppidum de Corduls, inscrit en 2009 (hors centre-ville).
- Le Temple protestant et la porte du siège de l'Académie protestante, ancien hôtel de Salvignol, remonté dans le jardin du Temple, tous deux inscrits en 2015.

- **Un Site Patrimonial Remarquable :**

Le cœur de ville de Puylaurens est aujourd'hui classé Site Patrimonial Remarquable (SPR), couvert depuis décembre 2019 par Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) (Ex. ZPPAUP).

- **Le formidable travail du Centre Archéologique Puylaurentais (CAP) :**

Le Centre Archéologique du Puylaurentais a été créé en 1987 et regroupe aujourd'hui une vingtaine d'adhérents. Au fil des ans, le CAP a réalisé de très nombreuses fouilles dans différents sites de la commune et a extrait une très grande quantité d'objets datant principalement des 7 et 6ème siècles

avant J-C (protohistoire). Ils permettent d'acquérir de nombreuses et précieuses connaissances sur l'histoire de la ville et de ses habitants.

La CAP a également organisé plusieurs évènements et rencontres, invitant parfois des personnalités, scientifiques et historiens reconnus. Des conférences organisées à Puylaurens ont aussi pour but de vulgariser ces découvertes et de faire connaitre ce patrimoine et cette histoire aux habitants et personnes intéressées.

Différentes publications ont également été réalisées, éditées par le CAP lui-même ou parues dans des revues spécialisées, par exemple la Revue du Tarn (voir numéro de 2023).

Aujourd'hui, la collection du CAP, particulièrement conséquente, regroupe **plusieurs milliers d'objets** répartis dans plus de 860 bacs. Quelques pièces sont particulièrement précieuses.

Publications et aperçus des collections du CAP

Mais on peut se demander si ces outils de protection en eux-seuls suffisent. En effet, en parallèle des outils de préservation, qu'en est-il de la valorisation de ce patrimoine et de cette histoire si riche ?

- **Des premières actions de valorisation et de rénovation déjà réalisées**

On peut citer plusieurs réalisations intéressantes qui ont contribué à la rénovation et à la valorisation du patrimoine Puylaurentais sur les 15 dernières années :

- Rénovation d'une partie des remparts dans le cadre d'un chantier d'insertion en 2003-2004 et création du jardin des remparts (ou jardin pastelier) entre 2011 et 2012.
- Rénovation de la Halle aux grains (2004)
- Rénovation de l'Office de Tourisme de Puylaurens en 2014 -2015
- Rénovation de la place du Ravelin et du Foirail de 2015 à 2020, permettant une meilleure mise en valeur des vues et du kiosque.
- Suppression du stationnement devant la Halle de l'église en 2022
- Rénovation de la porte du cimetière et du parvis en juin-septembre 2022

Concernant les outils d'interprétation, ceux-ci existent et sont qualitatifs, amis demeurent peu nombreux dans l'espace public :

Quatre panneaux d'interprétation jalonnent le centre ancien, sur les thèmes des remparts et du pastel (aux abords des jardins des remparts), du château Cap de Castel (rue Cap de Castel), du temple protestant (rue Foulimou) et de la Porte Neuve. Ces panneaux, bien qu'ils mériteraient un léger nettoyage, n'en sont pas moins de bonne qualité. Ils sont toutefois peu nombreux et ne constituent donc pas en eux seuls un parcours de découverte pour les visiteurs.

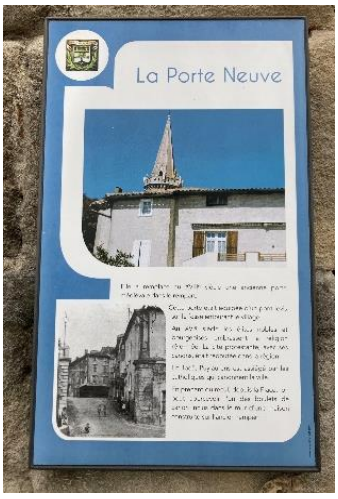

Panneaux d'interprétation disposés dans le centre-ville de Puylaurens

Un autre **panneau d'interprétation**, appartenant au Conseil Départemental et qui semble plus ancien **présente pour sa part la voie romaine,** sentier d'intérêt départemental, reliant Puylaurens à Lavaur. Il est positionné sur la place en contrebas de la rue Foulimou, et mériterait lui aussi un entretien.

Une **table d'orientation** se trouve quant à elle sur la place du Ravelin, balcon ouvert sur les Pyrénées, et permet une découverte et une compréhension du paysage qui s'offre aux visiteurs.

Panneaux d'interprétation et table d'orientation disposés dans le centre-ville de Puylaurens

En termes de signalisation du centre ancien comme lieu de visite et de patrimoine, des panneaux indiquant « rues médiévales » sont présents, mais on peut s'interroger sur la pertinence de leur positionnement (informations parfois contradictoires et qui prêtent à confusion entre les différents panneaux).

Signalétique urbaine dans le centre-ville de Puylaurens

- **Mais face au potentiel patrimonial de la commune, un travail qui pourrait être largement approfondi**

- **Une histoire et un patrimoine Protestant encore sous-valorisé**

Le Temple Protestant, inscrit au titre des Monuments Historiques...

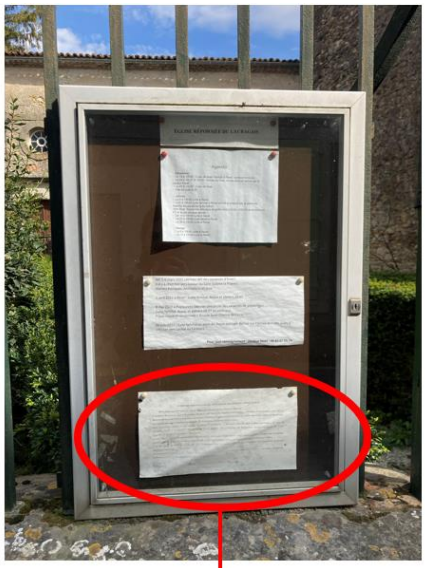

Ne fait l'objet que de rares visites (1 à 2 fois pas an lors des visites guidées de l'OT) et fait l'objet d'un affichage peu attractif.

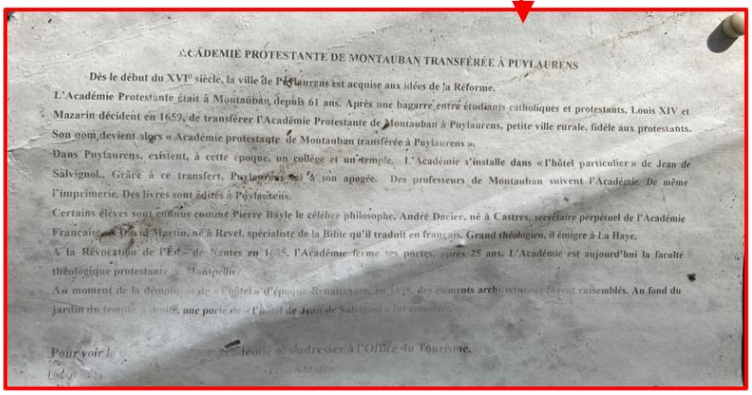
ACADÉMIE PROTESTANTE DE MONTAUBAN TRANSFÉRÉE À PUYLAURENS

Dès le début du XVIe siècle, la ville de Puylaurens est acquise aux idées de la Réforme.

L'Académie Protestante était à Montauban depuis 61 ans. Après une bagarre entre étudiants catholiques et protestants, Louis XIV et Mazarin décident en 1659, de transférer l'Académie Protestante de Montauban à Puylaurens, petite ville rurale, fidèle aux protestants. Son nom devient alors « Académie protestante de Montauban transférée à Puylaurens ».

Dans Puylaurens, existent, à cette époque, un collège et un temple. L'Académie s'installe dans « l'hôtel particulier » de Jean de Salvignol. Grâce à ce transfert, Puylaurens voit à son apogée. Des professeurs de Montauban suivent l'Académie. De même l'imprimerie. Des livres sont édités à Puylaurens.

Certains élèves sont connus comme Pierre Bayle le célèbre philosophe, André Dacier, né à Castres, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, David Martin, né à Revel, spécialiste de la Bible qu'il traduit en français. Grand théologien, il émigre à La Haye.

A la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, l'Académie ferme ses portes, après 25 ans. L'Académie est aujourd'hui la faculté théologique protestante de Montpellier.

Au moment de la démolition de « l'hôtel » d'époque Renaissance, en 1828, des éléments architecturaux furent rassemblés. Au fond du jardin du temple actuel, une porte de « l'hôtel de Jean de Salvignol » fut reconstruite.

Pour voir l'[illegible] s'adresser à l'Office du Tourisme.

Les piliers de l'ancienne Académie Protestante non valorisés et en danger de destruction

Un cimetière Protestant avec des vues imprenables qui pourrait être valorisé comme haut-lieu de l'histoire Protestante de la commune, ouvrant des vues sur une motte féodale notamment…

Il contient également des tombes de généraux de Napoléon.

… Mais qui n'est à ce jour pas signalé ni valorisé comme tel. Son accès est presque invisible dans l'espace public (ici le carrefour permettant d'y accéder).

- **Un patrimoine bâti très riche mais parfois en danger**

Un patrimoine bâti très riche…

Mais **parfois en danger** comme ici rue Foulimou et place P. Bayle (en bas à droite)

> Quels leviers d'action ?

Maison rue du Roc : un patrimoine communal de grande valeur comprenant deux logements, mais inhabités (travaux de rénovations à prévoir) et à l'environnement fortement dégradé (ancienne MJC).

- **Le château et les remparts : un patrimoine remarquable qui pourrait être bien mieux valorisé**

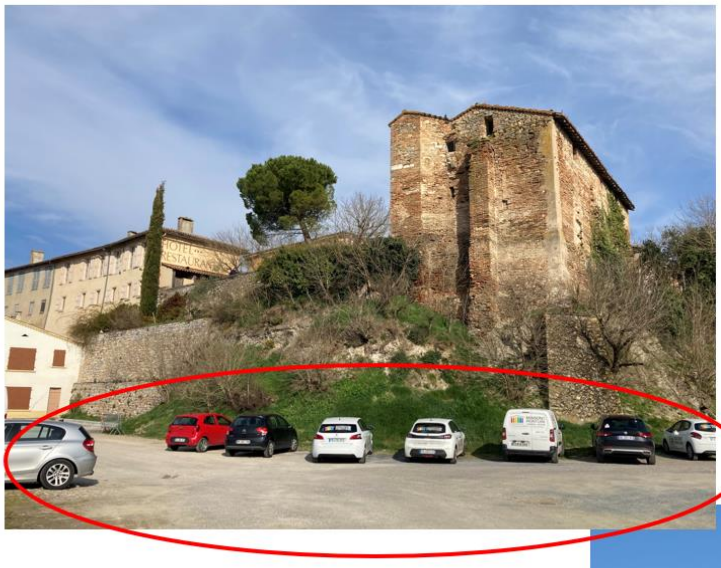

Le Château Cap de Castel : un monument beau et imposant à l'entrée du centre-ville...

Mais au pied duquel se trouve un parking assez peu qualitatif (à ce jour)

Et une végétation buissonneuse qui ne met pas en valeur la bâtisse (mais qui en soutient les fondations !)

Si une partie des remparts a été rénovée, rendant visible cette richesse patrimoniale (ci-dessous empreinte d'un ancien silo à grains place Foulimou)…

Ce n'est pas le cas **d'une partie d'entre eux qui demeure encore invisible** (souvent au sein de propriétés privées) et **menace parfois de s'effondrer,** mettant en péril les habitations construites en amont…

Les jardins des remparts ou jardin pastelier : un aménagement paysager de très grande qualité …

Qui pourrait être encore mieux valorisé par un **travail sur les arrivées** (vue bouchée par la végétation anarchique sur un terrain privé) et un **stationnement plus qualitatif.**

Dont **l'accès pourrait être amélioré par la construction d'un escalier** au bout de la rue Coldonat par exemple.

Il convient aussi de souligner que la **mauvaise qualité des espaces publics du centre ancien** ne rend pas justice au patrimoine qui s'y trouve. La voirie dégradée, l'omniprésence du bitume, des voitures et des containers, l'éclairage vieillissant et le manque de végétalisation contrastent avec la beauté de certaines bâtisses et masquent totalement le potentiel d'attractivité de ce quartier.

- **Quel avenir pour le patrimoine archéologique ?**

Notons enfin l'incertitude qui règne quant à l'avenir du Centre Archéologique et de ses collections. En effet, conscient de l'avenir incertain de la structure, les membres du CAP souhaitent aujourd'hui **faire inventorier officiellement l'ensemble de la collection afin de la protéger**. Ce travail sera couteux, long et fastidieux, mais néanmoins nécessaire.

Patrimoine : une forte concentration des enjeux dans le centre historique

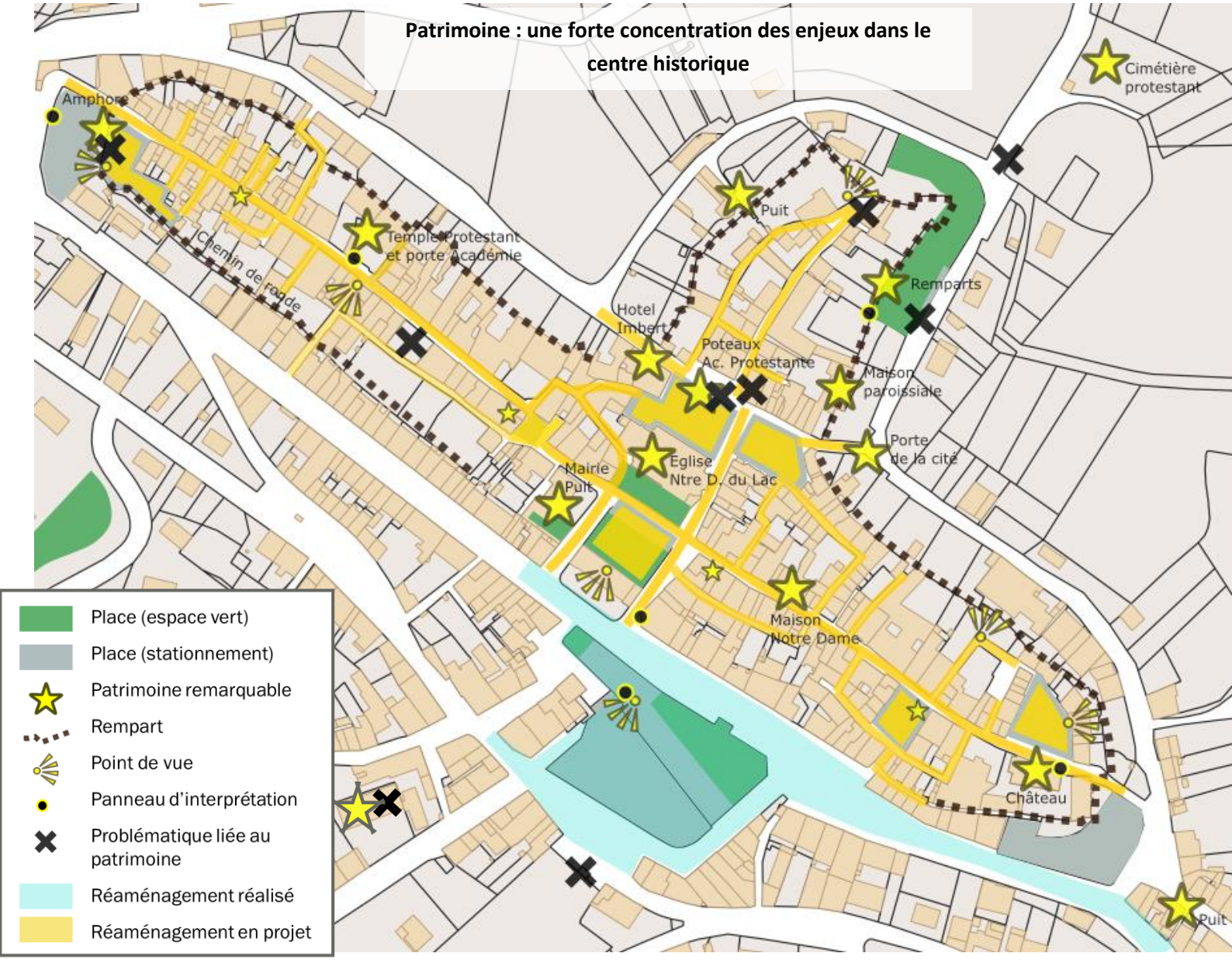

Source : Cadastre / Cartographie : Audrey BANCAL - Chef de projet PVD

PRIORITE : **Donner au patrimoine architectural et historique de Puylaurens la visibilité qu'il mérite**

ENJEUX :

Appropriation par les habitants de leur histoire et de leur patrimoine > susciter un sentiment de fierté et d'appartenance

Transmission de la mémoire

ATOUTS	FAIBLESSES
- Une histoire longue et dense - Dont découle un patrimoine architectural et historique extrêmement riche	- Un patrimoine parfois « gâché » et souvent fragilisé par des installations peu maitrisées jusque là - Manque de mise en valeur, de visibilité pour le visiteur comme pour l'habitant
OPPORTUNITES	**MENACES**
- SPR (PVAP) = recensement, règlement etc… - PVD / Bourg-centre - Des actions leviers relativement faciles à mettre en place	- Dégradations liées au temps et à un mauvais entretien par manque de moyen… - Coûts élevés de certaines restaurations

CONCLUSION :

Puylaurens est une commune au patrimoine très riche, principalement concentré dans le centre historique. **Des outils de préservation sont présents et il est vrai que des premières actions ont été mises en place** au cours des dernières années, voire décennies.

Toutefois, **étant donné le potentiel et la richesse que représente ce patrimoine, il semble que sa valorisation auprès des différents publics reste en deçà de ce qu'elle pourrait être**. Ce patrimoine et son histoire demeurent encore bien souvent méconnus des visiteurs, mais aussi et surtout des habitants eux-mêmes.

Or dans un contexte d'arrivée croissante de nouvelles populations, mais aussi de renouvellement des générations, **il y aurait tout intérêt à approfondir les actions de valorisation et de sensibilisation**. Cela favoriserait une meilleure connaissance et donc une meilleure appropriation par les habitants, anciens comme nouveaux, de l'histoire et du caractère remarquable de leur commune**. Ce qui encourageraient sans doute le sentiment d'appartenance à leur ville et la fierté d'y vivre et de la faire vivre.**

L'enjeu est également de **veiller à la transmission du savoir historique**.

Enfin, y a bien entendu un **intérêt touristique, et donc économique**, à mieux valoriser ce patrimoine et les connaissances qui l'entourent.

3. ESPACES PUBLICS

3.1 Des espaces publics au fort potentiel…

La commune compte plusieurs espaces publics, chacun avec leurs caractéristiques propres, mais qui jouent tous un rôle important dans l'organisation urbaine. Ils se répartissent sur les trois niveaux topographiques de la commune.

- **La partie la plus ancienne et la plus haute du village : le lieu de vie historique qui a perdu de sa superbe**

Cette partie de la ville compte de **nombreuses places** : place de la Vierge, place de la Croix, place de Fouyssac, Place du Château Cap de Castel, place du marché, place Pierre Bayle, Place du Patis et Place Foulimou.

Ces différentes places constituaient **autrefois le centre névralgique de la vie du village**, lieux des principaux rassemblements et des marchés à la volaille notamment (place du marché). Elles offrent très souvent de **superbes vues** sur les environs : certaines d'entre elles comme la place du Pâtis sont de véritables promontoires ouverts sur toute la chaine des Pyrénées au sud, sur la campagne Tarnaise au nord ou sur la Montagne Noire au sud-est.

Mais elles sont **aujourd'hui pour la plupart assez dégradées**, **encombrées par les voitures, peu accessibles**. L'état global du centre historique est assez délabré.

Ce secteur s'est peu à peu **déconnecté de la partie intermédiaire** que constituent l'axe traversant (routes de Toulouse/Castres/Revel) et les places du Ravelin et du Foirail. **Cette fracture urbaine est accentuée par la topographie** qui ne facilite pas l'accès à cette partie de la ville.

La communauté de communes Sor et Agout a refait le revêtement des rues principales du centre historique en 2021, un aménagement qui a fortement embelli le centre ancien et qui a permis de remédier au risque de blessures que représentait l'état de la voire.

Mais cet aménagement de voirie n'est que provisoire, commence déjà à s'abimer et n'enlève en rien les **autres problématiques paysagères** telles que l'omniprésence du bitume, des containers et des boites aux lettres, des trottoirs peu qualitatifs, l'absence de végétation, l'éclairage énergivore ou encore les îlots de chaleur.

Certains **passages se trouvant sur l'emprise communale (comme ci-dessus) ne sont à ce jour pas accessibles**, mais pourraient certainement être mieux valorisés, d'autant qu'ils débouchent parfois sur de beaux points de vue.

■ La zone intermédiaire de la ville : le « nouveau » centre-ville

La place et promenade du Ravelin, héritée du XIIIème siècle, constitue le « nouveau » **cœur de la vie du village** depuis que l'activité s'est déplacée du centre historique vers ce secteur (traversée de ville). C'est notamment le lieu privilégié pour l'organisation des différentes **festivités annuelles et la place du marché** hebdomadaire. C'est aussi un **lieu déchanges et de cohésion sociale, à proximité directe des commerces.**

Une large partie de la promenade est consacrée au **stationnement**, qui profite à l'activité économique, d'autant plus que le stationnement y a été limité à 1h30 (zone bleue) début 2022 afin de réserver ces espaces aux clients des commerces alentours.

S'y trouve également l'**arrêt de bus** de la ligne régionale Castres-Toulouse (ligne 760).

Au bout de la place du Ravelin, le **square Charles de Gaulle a été aménagé comme un lieu de rencontres,** ombragé et proposant des bancs ainsi qu'une boite à livres qui rencontre un certain succès.

Ce secteur a fait l'objet d'un **grand projet de réaménagement entre 2013 et 2020** comprenant la réfection des réseaux et la mise en séparatif là où cela était techniquement réalisables, la réfection de la voirie et des aménagements urbains et paysagers. Ces travaux ont largement conforté le rôle central du Ravelin au sein de la commune et amélioré la qualité des espaces - mettant notamment en valeur le kiosque à musique – ainsi que l'organisation du stationnement.

La place du Foirail pour sa part, aménagée dans le prolongement du ravelin au XIXème siècle sous la forme d'une terrasse (promenade suspendue), ouverte sur les Pyrénées, sous laquelle se tiennent encore les marchés aux bestiaux. S'y trouve également l'un des principaux lieux de stationnement de la commune.

Ce secteur a lui aussi été l'objet du **réaménagement du cœur de ville.**

Les derniers travaux portent sur la rénovation de la porte et du parvis du cimetière et doivent se terminer fin 2022.

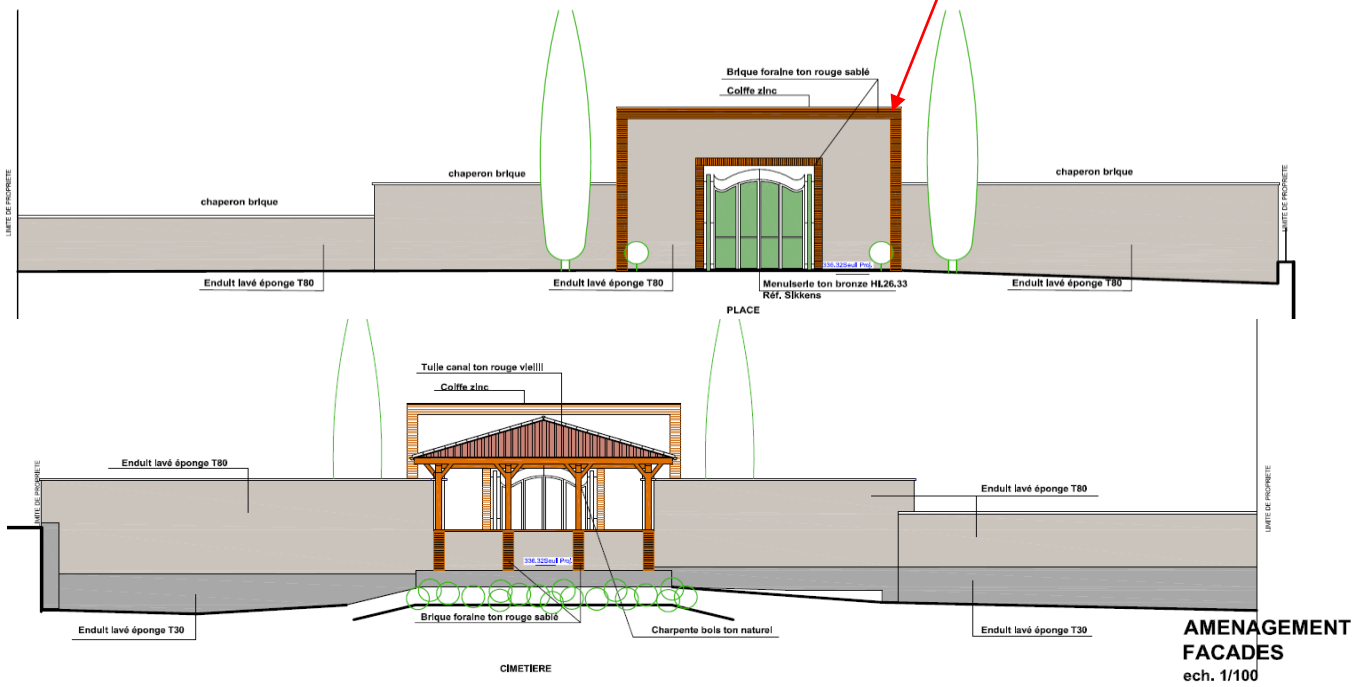

Projet de réfection de la porte et parvis du cimetière – Place du Foirail (2022).

Les avenues de Toulouse et Castres constituent l'axe traversant du centre-ville. C'est aujourd'hui le principal secteur commercial de la commune.

Cet axe a été libéré du passage d'un grand nombre de camions lors de la création de la déviation de la ville par la nationale, mais aussi de nombreuses voitures. Plusieurs commerces ont fermé suite à cela, laissant des vitrines vacantes. Mais ce phénomène a tendance à s'inverser avec l'attractivité nouvelle que connaît la ville en lien avec le projet d'autoroute.

L'occupation de l'emprise de la déviation par la future autoroute pourrait d'ailleurs avoir pour effet de **ramener un certain nombre de voitures sur cet axe, au bénéfice des commerces** (voir partie « Economie). Reste à voir dans quelle mesure.

A noter que si les routes de Revel et de Castres ont fait l'objet d'un réaménagement qualitatif (2013-2021), la **route de Toulouse reste à effectuer**.

L'avenue de Toulouse en 2022

- **Dans la partie basse de la ville : l'attrait du lac Bagatelle**

Dans la partie basse de la ville, **le lac Bagatelle et ses abords** constituent un lieu de détente, de promenade et de loisirs (pêche) privilégié et très apprécié des Puylaurentais.

Des concours de pêche y sont régulièrement organisés, ainsi que diverses animations (modélisme bateau par exemple…)

Toutefois, **l'accès au lac depuis le centre-ville n'est pas forcément aisé**, surtout en mobilités douces.

3.2 Mais fracturés…

On constate donc que chaque secteur de la commune possède des espaces publics aux caractéristiques propres, mais **si la zone intermédiaire a bénéficié d'un réaménagement de grande qualité qui a contribué à lui donner un regain de vitalité, le centre historique accuse un réel retard**.

De plus, **la connexion entre ces différents espaces manque souvent de fluidité**. Les circulations entre ces différents secteurs sont en effet rendues complexes par la topographie et le manque d'aménagements en certains endroits, notamment en matière de mobilités douces (voir partie « Mobilités »), ce qui contribuent à créer une **véritable fracture urbaine** entre la ville haute, perchée, (le centre historique fréquenté quasi exclusivement par ses habitants), la zone intermédiaire (le « nouveau » centre-ville attractif et dynamique), et la partie basse de la ville où les espaces publics sont avant tout des lieux de détente et de promenade.

Or, comme le rappelle le PVAP de Puylaurens : *« Pour palier à cette déshérence de l'ancien et atténuer l'effet de dualité entre le centre historique et les quartiers Sud contemporains,* ***la valorisation et la redécouverte tant des espaces publics que du glacis apparaît comme une priorité de la politique d'avenir de redynamisation de Puylaurens*** »[5].

Il y a en effet un réel intérêt pour la commune à mieux aménager et valoriser les espaces publics qui demandent à l'être **et à les rapprocher les uns des autres** afin que l'accès au centre-ville ne représentent pas une contrainte mais soit au contraire largement facilité et encouragé. Bien entendu, outre l'aménagement des espaces publics, **cette question amène nécessairement celle des mobilités** qui sera traitée par la suite.

PRIORITE **: Achever l'aménagement des espaces publics afin de leur redonner leur rôle de centralité et de lieux de cohésion sociale**

PRIORITE **: Réduire / résorber la fracture entre la ville haute (centre historique), la zone intermédiaire et la ville basse**

ENJEUX :

Attractivité résidentielle

Attractivité touristique

[5] Extrait du PVAP de Puylaurens - Gaëlle DUCHENE et Juliette FAVARON – 2019 – p.65

ATOUTS	FAIBLESSES
- Présence d'espaces publics de qualité qui constituent de véritables lieux de vie, notamment dans la zone intermédiaire de la ville. - Une topographie particulière qui ouvre de très belles vues.	- Des espaces publics du centre historique très dégradés - Une fracture urbaine entre les trois secteurs de la ville. - Une topographie qui contribue aussi à cette fracture
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Dispositifs PVD / bourg-centre.	- Un certain inconnu quant à l'ampleur des travaux à réaliser sur la partie la plus ancienne du centre-ville - Coût financier

CONCLUSION :

Puylaurens dispose d'espaces publics qui structurent l'espace urbain et qui, pour nombre d'entre eux constituent de véritables lieux de vie. Dans la zone intermédiaire de la commune qui est aujourd'hui le « nouveau » centre-ville attractif et dynamique, les espaces publics ont fait l'objet d'un **vaste programme de réaménagement à partir de 2013 qui a fortement contribuer à l'amélioration de ce secteur** et y a favorisé un regain d'attractivité. **Mais ce travail reste à achever**, notamment sur la route de Toulouse, mais aussi et surtout sur toute la partie haute du centre historique.

Un tel aménagement **permettrait en effet de réduire la fracture urbaine** qui s'est créée entre l'ancien centre-ville et le nouveau.

Bien sûr, ce travail à lui seul ne serait pas suffisant sans une **attention particulière portée à la connexion** entre ces différents espaces et à leur accessibilité.

Un travail de grande ampleur mais qui semble aujourd'hui nécessaire dans l'intérêt de l'attractivité du centre-ville de Puylaurens dans son ensemble.

4. DEMOGRAPHIE & PROFIL SOCIAL

4.1 Les dynamiques démographiques à l'œuvre

■ Un nombre d'habitants plutôt stable depuis 50 ans

La commune de Puylaurens comptait **3 232 habitants** au 1er janvier 2019, selon les derniers relevés de l'INSEE.

Alors que le nombre d'habitants dépassait les 6 000 au milieu du XIXème[6], ce nombre n'a cessé de décroitre à partir de cette date-là et jusqu'à l'aube du XXIème siècle pour atteindre son plus bas niveau en 1990, soit à peine plus de 2700 habitants.

Un regain de croissance a eu lieu dans les années 1990, mais on constate une nouvelle baisse depuis 2016 jusqu'en 2019, date du dernier recensement. Une baisse qui reste toutefois à nuancer car au cours de ces 4 années la commune a perdu seulement 135 habitants.

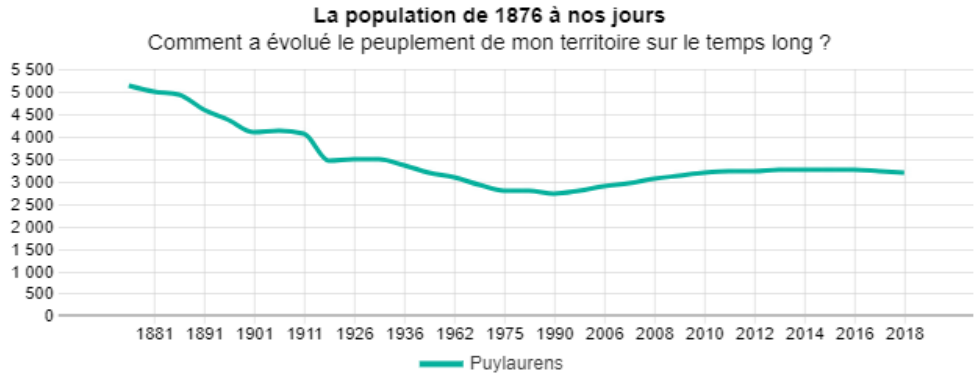

Source : Insee, RP 1876-2017

Evolution de la population de Puylaurens entre 2014 et 2019

Année	Recensement de la population Puylaurens au 1er janvier :
2014	3362
2015	3360
2016	3367
2017	3310
2018	3271
2019	3232

Source : INSEE - recensement de la population - populations légales

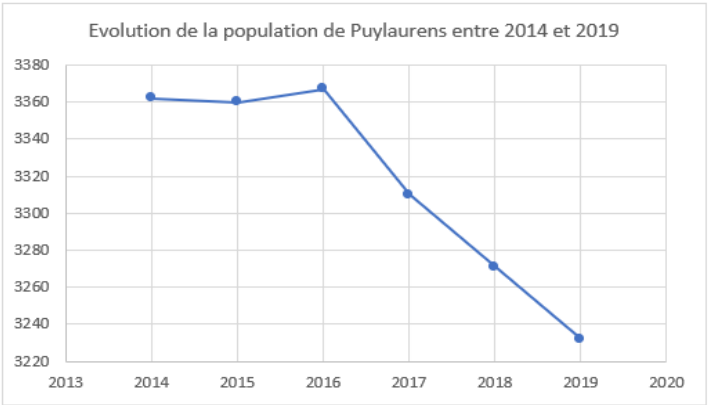

[6] Source : base Cassini de l'EHESS

Enfin, si l'on s'intéresse aux évolutions futures, il est permis de penser **que l'arrivée très prochaine de l'autoroute et d'un échangeur à Puylaurens confèrera une attractivité nouvelle à la commune**. S'il est difficile d'en mesurer des aujourd'hui l'ampleur, ce regain d'attractivité se constate d'ores et déjà sur le marché immobilier. Plusieurs agences immobilières contactées dans le cadre de cette étude constatent une demande récente mais forte de la part d'une population nouvelle en provenance de la métropole toulousaine et de Castres.

Néanmoins, il est aussi à noter que les études s'accordent sur une **baisse de la démographie nationale à partir de 2040**, ainsi que sur des parcours résidentiels plus variables dans le futur (changements de logements plus fréquents au fil de la vie). Qu'en sera-t-il pour les petites villes ? Cela est à garder à l'esprit, notamment en ce qui concerne la question du logement.

- **Une population légèrement vieillissante et une diminution de la tranche des actifs au profit des retraités**

Si l'on s'attarde sur la pyramide des âges en 2018 on note une **sous-représentation très nette des 15-30 ans**, mais qui est très représentative des territoires ruraux à l'échelle nationale, comme le montrent les graphiques publiés par l'Observatoire des Territoires (graphique vert ci-dessous). Cette absence correspond généralement à la période des études supérieures et au début de la vie active, avant un retour en milieu rural qui s'accompagne souvent de la constitution d'une famille.

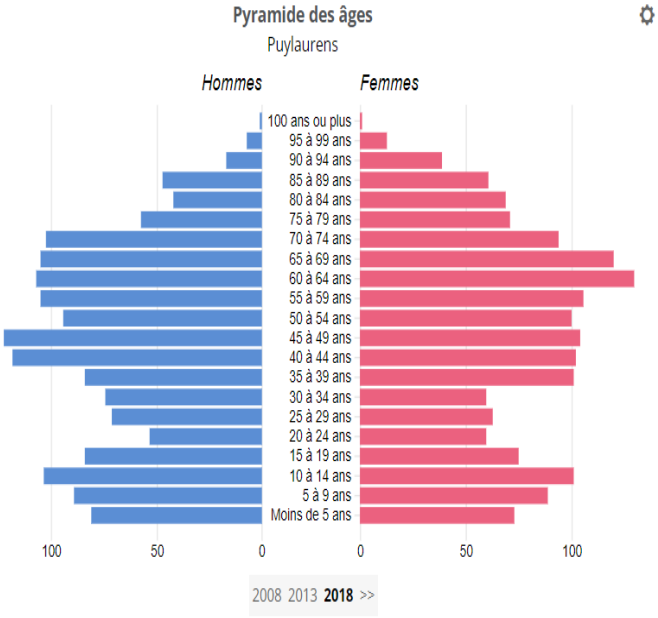

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

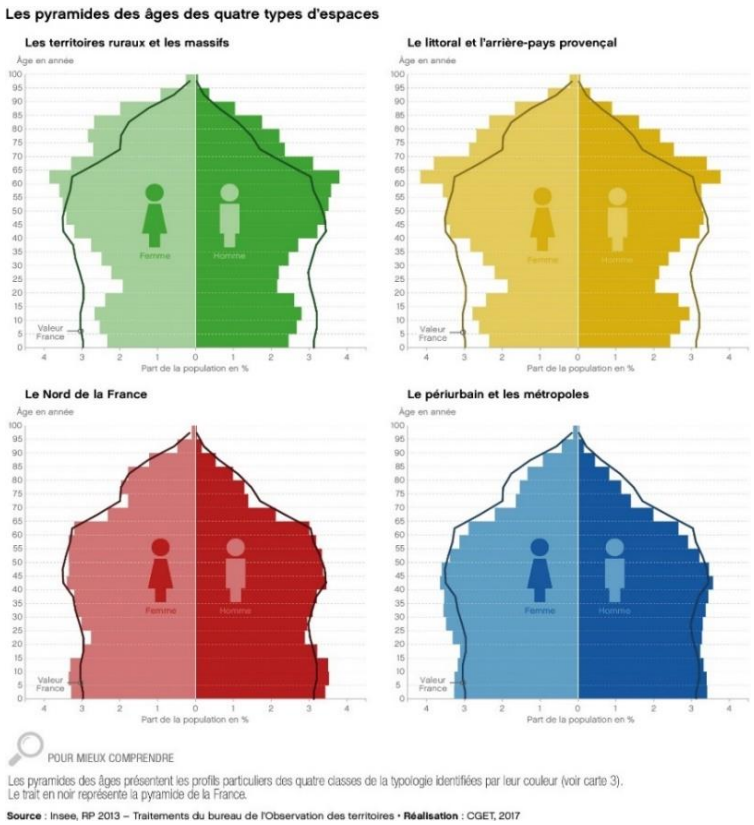

Si l'on regarde cette fois-ci l'évolution de la pyramide entre 2008 et 2018 on peut établir les constats suivants :

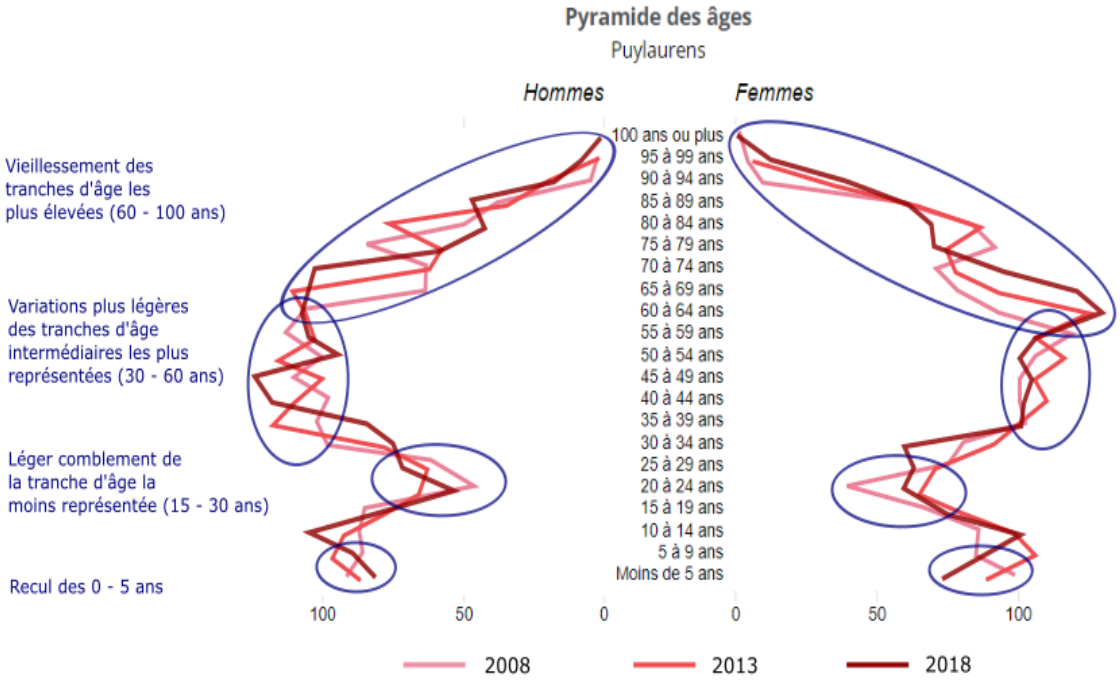

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2008

Une analyse de la part que chaque grande tranche d'âge occupe au sein de la population permet enfin de montrer :

- Une certaine stabilité de la tranche des 0 – 30 ans (autour de 30% de la population totale),
- Une baisse modérée des 30 – 60 ans (de 40 à 37 %)
- Et une hausse toute aussi modérée des 60 ans et plus (de 30 à 34%).

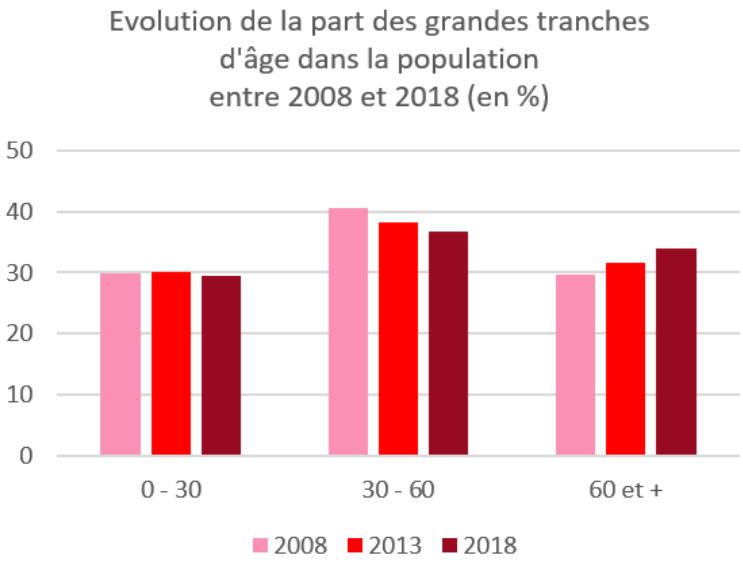

Entre 2008 et 2013 on assiste donc à une diminution de la tranche des actifs et à augmentation du nombre de retraités.

Il y a donc une tendance au vieillissement de la population, mais qui reste toutefois assez modérée.

Ce constat pose la question de **l'attractivité de la commune envers les actifs** et notamment la **nécessité de créer de l'emploi** sur place. Question d'autant plus importante si l'on considère l'arrivée prochaine de l'autoroute : si celle-ci peut en effet attirer certains métropolitains, ils pourraient aussi être freinés par un manque d'emploi sur place (pour un(e) éventuel(le) conjoint(e) par exemple). En

cela, l'implantation récente de quelques entreprises dans la ZAE de Pièce Grande est bénéfique, et le projet de zone d'activité au Razet est pour sa part primordial. (voir partie « Economie »).

Les chiffrent de la démographie Puylaurentaise semblent correspondre à la réalité des communes éligibles au programme « Petites villes de Demain » si l'on en croit le tableau ci-dessous :

Un vieillissement plus marqué dans les communes bénéficiaires du programme Petites villes de demain que sur l'ensemble du territoire national

	Part des 65 ans ou plus en 2018 (%)	Part des 75 ans ou plus en 2018 (%)
Villes bénéficiaires du programme Petites villes de demain	24,5 %	12,6 %
France, hors Mayotte	19,8 %	9,3%

Sources : Insee, RP 2018 ; ANCT, périmètre des villes bénéficiaires du programme Petites villes de demain au 12/10/2021

L'analyse des naissances et des décès au sein de la commune au cours de la dernière décennie et qui fournit cette fois-ci des chiffres jusqu'en 2021 (données Mairie) va également dans ce sens et montre une supériorité légère mais constante du nombre des décès sur celui des naissances, exception faite de l'année 2018.

Evolution des naissances et des décès depuis 2013 :

	Naissances	Décès*
2013	20	40
2014	25	50
2015	34	41
2016	25	44
2017	31	59
2018	35	34
2019	29	44
2020	31	47
2021	39	57

* Actes de décès enregistrés dans la commune de Puylaurens + décès de résidents hors commune

Source : Registres d'Etat civil de la commune

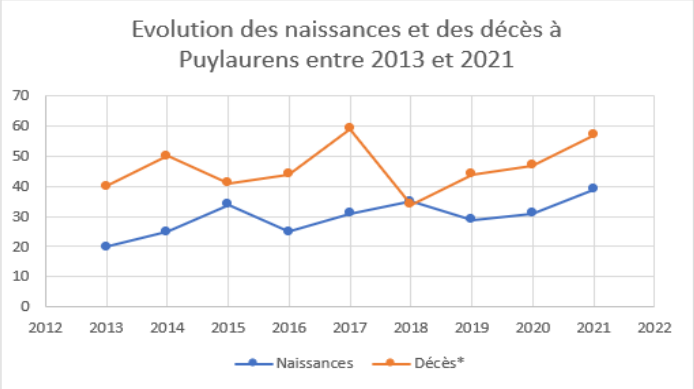

Enfin, les données que fournit l'INSEE sur les soldes naturels et migratoires montrent une supériorité du solde migratoire, à l'image du reste du Département du Tarn, comme l'expose le tableau ci-dessous :

Evolution annuelle moyenne de la population

Indicateurs	Puylaurens	Tarn	France
Variation de population (%)	- 0,35	0,35	0,35
- due au solde naturel (%)	- 0,60	- 0,14	0,31
- due au solde entrées/sorties (%)	0,25	0,48	0,04

1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	**2013-2018**

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2013-2018

■ Une composition des ménages qui interroge la question du logement

En termes de composition des ménages, on constate une part importante de couples sans enfants et de personnes seules (env. 2/3 des ménages). Cette **réalité est notamment importante à prendre en compte car elle aura nécessairement des incidences sur la question du logement.**

Des études récentes ont d'ailleurs montré que **les ménages sont aujourd'hui bien plus mobiles qu'autrefois en termes de logement** et font beaucoup plus évoluer leur lieu de vie en fonction de leur situation, de leur âge, de la composition de leur ménage qu'auparavant. C'est la notion de « parcours résidentiel ». Afin de répondre à ces nouvelles attentes, il est alors nécessaire pour les communes de proposer des solutions de logement plus variées et adaptées à toutes les situations et à toutes les phases de la vie. Le développement des logements modulables, des « habitats inclusifs » et autres « habitats partagés » sont autant de réponses à ces nouvelles réalités.

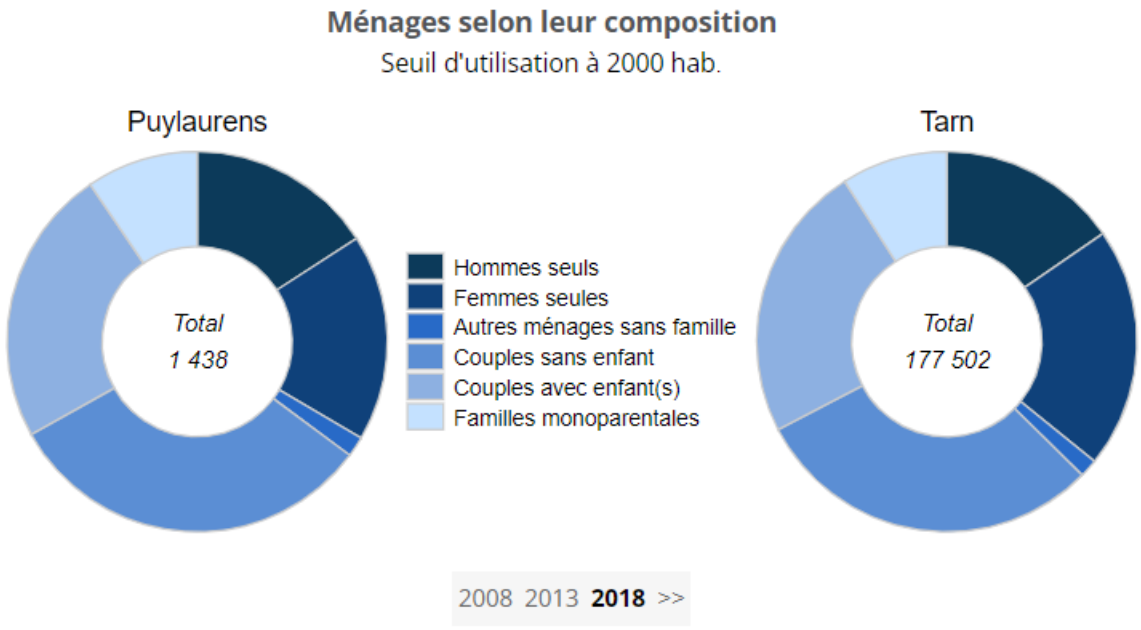

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2018

4.2 Profil social de la population

■ Des revenus assez faibles

En 2018, selon les données Filosofi publiées par l'INSEE, **le revenu médian des Puylaurentais est de 20 070€ brut par an (soit 1673€ brut par mois).** Si l'on compare ce chiffre à celui des communes de l'EPCI on constate que Puylaurens se situe dans la tranche la plus basse, par opposition aux communes les plus proches de Toulouse et de Castres.

Revenus médian par commune et par unité de consommation au sein de l'EPCI de PUYLAURENS

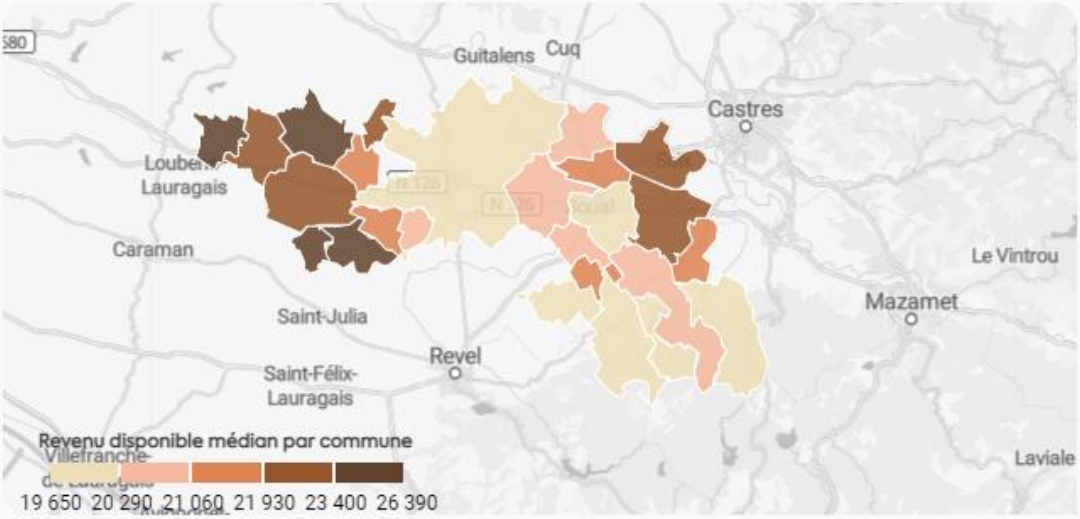

Source : Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux - Filosofi, INSEE 2019

Répartition par déciles des revenus disponibles de la commune de PUYLAURENS

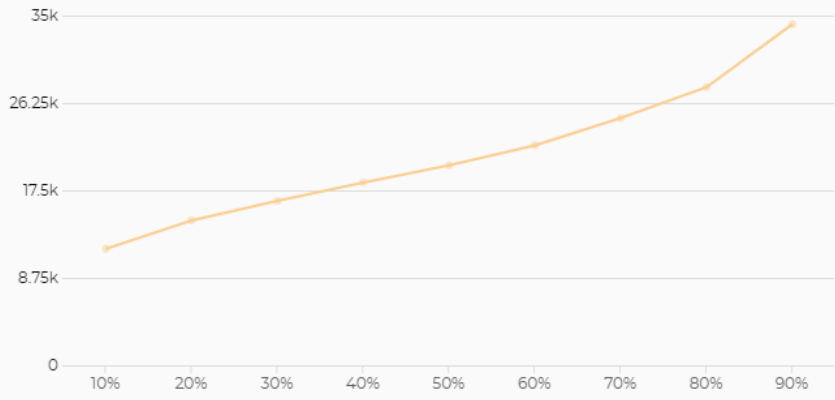

Lecture du graphique : La moitié de la population vit avec moins de 20 070€ par an soit 1 673€ par mois.

Source : Dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux - Filosofi, INSEE 2019

Les données de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) nous donnent également quelques indicateurs. En effet, la CAF recense chaque année **les foyers à « bas revenus »,** c'est-à-dire ayant des revenus inférieurs à 60% du revenu médian par unité de consommation, ainsi que le nombre de personnes au sein de ces foyers. Si l'on compare ces données à la population municipale à l'échelle de l'intercommunalité Sor et Agout on obtient alors le tableau ci-dessous qui nous permet de voir la part de la population à bas revenus dans chaque commune en 2019. **On constate alors que**

Puylaurens est la deuxième commune ayant la part de personnes à bas revenus la plus importante, avec 13,5% de sa population concernée. La moyenne intercommunale est de 10%.

Commune	NOMBRE TOTAL DE FOYERS ALLOCATAIRES BAS REVENUS	NOMBRE TOTAL DE PERSONNES BAS REVENUS	Population municipale en 2019	Part des pers bas revenus au sein de la population municipale (en %)
DOURGNE	78	183	1311	**14,0**
PUYLAURENS	204	427	3160	**13,5**
SOUAL	145	336	2622	**12,8**
BERTRE	7	12	111	**10,8**
CAMBON LES LAVAUR	14	36	342	**10,5**
MOUZENS		13	126	**10,3**
SAINT SERNIN LES LAVAUR	8	17	167	**10,2**
LACROISILLE	7	11	109	**10,1**
SEMALENS	86	201	2008	**10,0**
SAINT GERMAIN DES PRES	30	93	932	**10,0**
MASSAGUEL	23	37	372	**9,9**
VERDALLE	44	97	1009	**9,6**
VIVIERS LES MONTAGNES	90	188	1968	**9,6**
ESCOUSSENS	30	56	614	**9,1**
SAIX	135	308	3602	**8,6**
LAGARDIOLLE	7	19	232	**8,2**
CAMBOUNET SUR LE SOR	25	76	939	**8,1**
CUQ TOULZA	24	56	698	**8,0**
PECHAUDIER	6	15	193	**7,8**
LESCOUT	18	54	731	**7,4**
SAINT AFFRIQUE LES MONTAGNES	18	44	723	**6,1**
ALGANS	5	10	198	**5,1**
AGUTS		9	226	**4,0**
APPELLE			73	
MAURENS SCOPONT			162	
SAINT AVIT			260	
TOTAL INTERCO	**766**	**2298**	**22888**	**10,0**

Selon les données relayées par l'Observatoire des territoires, Puylaurens compte un peu plus de **3% d'allocataires du RSA** (environ 5% au niveau national). Ce chiffre est **en augmentation** comme l'indique le tableau ci-dessous :

Ville	Année	Nombre d'allocataires du RSA
Puylaurens	2016	84
Puylaurens	2017	88
Puylaurens	2018	96
Puylaurens	2019	102

Source : CNAF-DSER, FILEAS Base Communale Allocataires (BCA), 2016-2019 (données au 31 décembre)

■ Qui s'expliquent au regard de la répartition des catégories socio-professionnelles

Ce constat peut s'expliquer par la **répartition entre les différentes catégories socio-professionnelles** en présence : en effet, on retrouve une portion plus importante d'agriculteurs, d'employés et ouvriers et de retraités qu'aux niveaux départemental et national. A l'inverse, les cadres, généralement aux revenus plus élevés, sont sous-représentés comme le montre le tableau ci-dessous (source : INSEE 2018).

Population de 15 ans ou plus par CSP

Seuil d'utilisation à 2000 hab.

	Puylaurens		Tarn	France
	Nombre	%	%	%
Agriculteurs exploitants	76	2,9	1,6	0,8
Artisans, commerçants, chefs entreprise	76	2,9	4,2	3,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	177	6,7	6,0	9,6
Professions intermédiaires	339	12,8	13,2	14,2
Employés	437	16,5	15,5	16,0
Ouvriers	349	13,2	11,1	12,1
Retraités	860	32,6	33,2	27,2
Autres personnes sans activité professionnelle	327	12,4	15,3	16,7
Total	2 642	100,0	100,0	100,0

2008 2013 **2018**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2018

En 2018 à Puylaurens :

- **Agriculteurs** : **2,9%** (0,8% en fr.)
- **Artisans, commerçants, chefs d'entreprises** : **2,9%** (3,5% en fr.)
- **Professions intermédiaires et cadres** : **19,5%** (23,8% en fr.)
- **Employés et ouvriers** : **30%** (28% en fr.)
- **Retraités** : **32%** (27% en fr.)

On constate en revanche qu'en 2019 le **taux de chômage est légèrement en dessous de la moyenne nationale** (9,5% contre 9,9% à l'échelle du Pays) :

Population des 15-64 ans par type d'activité

Indicateurs	Puylaurens	France
Ensemble	1 793	41 684 391
Actifs : (%)	76,6	74,1
- actifs en emploi (%)	67,2	64,2
- chômeurs (%)	9,5	9,9
Inactifs : (%)	23,4	25,9
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	7,5	10,6
- retraités ou préretraités (%)	7,8	6,4
- autres inactifs (%)	8,1	8,8

2008 2013 **2019**

Source : Insee, Rencensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

■ Un niveau de diplôme un peu plus bas que dans le reste du Département

Les graphiques ci-dessous issus du recensement de la population de 2018 montrent une **sur-représentation des personnes n'ayant pas de diplôme ou un diplôme avec le moins d'années d'études**, jusqu'au CAP/BEP. A l'inverse **les niveaux d'études les plus élevés (Bac+2 à Bac+5 ou plus) sont sous-représentés** à Puylaurens.

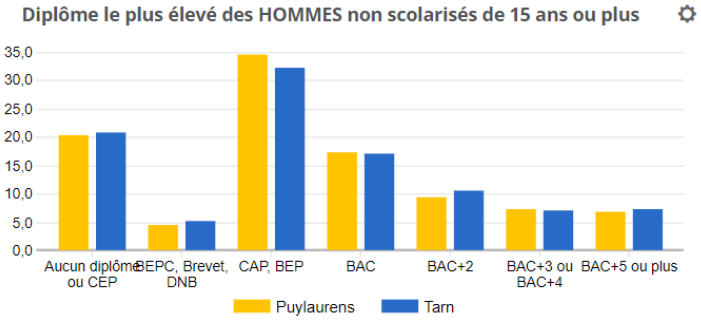

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

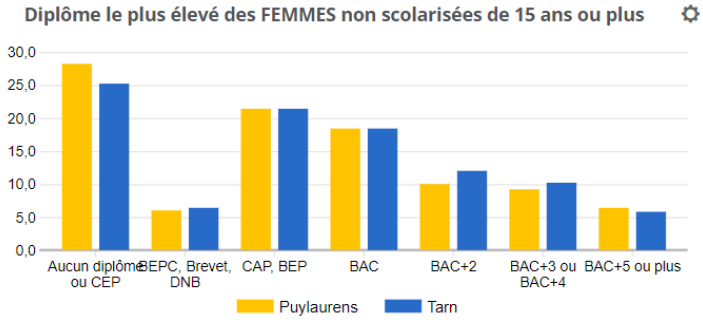

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Mais cette réalité est aussi celle de la plupart des territoires ruraux français au profit des centres urbains qui attirent les populations les plus qualifiées.

Par ailleurs, ces chiffres datant de 2018, il conviendra de voir leur évolution face à l'attractivité nouvelle dont fait preuve Puylaurens envers des populations plus urbaines.

■ Les ménages les plus pauvres qui se concentrent dans le centre-ancien ?

Des données INSEE assez anciennes, datant de 2015 et cartographiées par la Banque des Territoires (dispositif DATAVIZ) proposent une **localisation des personnes en fonction de leurs revenus** au sein d'unités urbaines de 200mx200m constituées de plus de 11 foyers (ce qui explique l'absence de données sur certaines parties de la carte, lorsque le nombre d'habitants est trop faible pour garantir l'anonymat des personnes)[7].

Cette représentation cartographique nous permet de constater que **les ménages les plus pauvres se concentrent alors assez nettement dans le centre historique**. Si ces données datant de 2015 sont à prendre avec prudence, elles révèlent tout de même la fragilité de ce secteur sur la dernière décennie. **Tout l'enjeux pour la commune sera de faire revenir une certaine mixite sociale au sein de ce quartier afin d'éviter sa trop grande paupérisation**. D'autant que nous verrons dans la partie « habitat » que le centre-historique a fait l'objet de nombreuses ventes et acquisitions au cours des 5 dernières années.

[7] Plus d'informations sur ce système de cartographie : https://pvd.spallian.com/stat_dashboard.html?name=petites_villes_donnees&token_id=Banque-des-Territoires_public

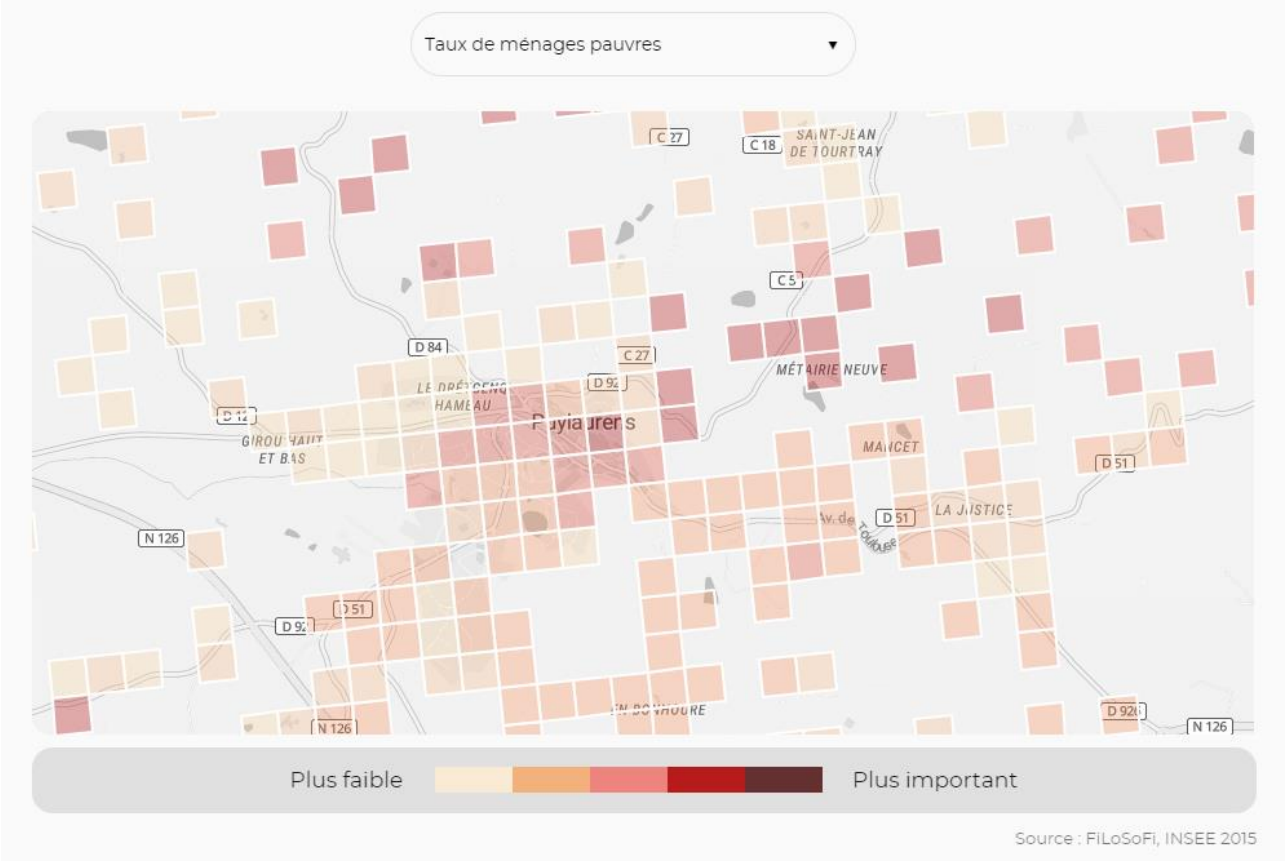

PRIORITE : **Anticiper et accompagner le vieillissement de la population, tant en termes de services (aux personnes âgées et aux aidants) que de parcours résidentiel.**

PRIORITE : **Renforcer l'attractivité de la commune envers les actifs en veillant notamment à proposer suffisamment d'emplois**

PRIORITE : **Anticiper l'arrivée de population nouvelle, tant en termes de logement que d'offre de services diversifiés et de qualité**

ENJEUX :

Attractivité résidentielle

Bien-être de la population

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un solde migratoire positif qui compense en partie le solde naturel - Un taux de chômage assez bas	- Une population au niveau de vie et de diplôme un peu plus faible que les moyennes départementales et nationales - Un vieillissement de la population assez léger mais réel - Une sous-représentation des 15-30 ans - La partie de la population la plus pauvre qui se concentre dans le centre ancien (du moins en 2015)
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Un solde migratoire qui pourrait se renforcer avec l'arrivée de l'autoroute ? - Un niveau de diplômes et de vie qui pourrait croitre grâce à une attractivité nouvelle envers les urbains et périurbains ?	- Quelles réponses en termes de logements, de commerces, de services, d'infrastructures et d'emplois ? - Risque de fractures sociales liées à l'arrivée d'une population nouvelle plus aisée ? - Si hausse du niveau de vie moyen : possibles répercussions sur le prix de l'immobilier et du foncier…

CONCLUSION

La population Puylaurentaise est donc sujette à plusieurs dynamiques démographiques et sociales. Si le nombre d'habitants est assez stable à ce jour**, on peut facilement imaginer qu'il reparte à la hausse dans les prochaines années sous l'effet de l'arrivée de l'autoroute.** Et même s'il est encore difficile d'anticiper l'ampleur de cette hausse, les tendances observées à ce jour laissent penser qu'elle **devrait s'accompagner d'une hausse du niveau de vie médian** avec l'arrivée d'une population plus aisée, principalement en provenance de la métropole Toulousaine et de l'agglomération Castraise. Il s'agira alors de parvenir à **attirer une population plus jeune et active afin d'enrayer le phénomène de vieillissement de la population actuellement à l'œuvre.**

Pour y parvenir, **les questions de l'emploi et du logement seront bien sûr centrales,** mais de nombreuses autres thématiques devront être traitées pour répondre aux nouveaux besoins. Parmi elles citons notamment **la quantité et la qualité des services, des équipements, des structures scolaires et périscolaires, médicales, des activités culturelles, sportives et de loisirs, la qualité des espaces publics, la gestion des mobilités, etc.**

Tous ces sujets devront être traités en priorité si Puylaurens souhaite garantir son attractivité face à une population plus nombreuse et plus exigeante.

Tout l'enjeu sera aussi de **concentrer au maximum cette attractivité sur son centre-ville** afin d'en préserver le dynamisme et la vitalité et pour ne surtout pas devenir une ville dortoir dépourvue de vie locale.

5. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

5.1 Une offre en services et équipements dense et variée

Puylaurens est particulièrement bien dotée quant au nombre et à la diversité des équipements et services à la population installés sur son territoire.

■ Une présence des principaux services publics

Les services publics sont pour l'essentiel présents, qu'il s'agisse :

- Des principaux **services administratifs** : Mairie, bureau de poste, centre des finances publiques (ce dernier restera présent sur le territoire bien qu'il ne reçoive plus de public)
- Des **services liés à la sécurité :** police municipale, caserne de gendarmerie, caserne de Pompiers. A noter que la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie est en projet et se situera au sein de la ZAE, à proximité de la caserne de pompiers.
- Ou encore en matière de **salubrité et de voirie** : déchèterie gérée par le syndicat départemental TRIFYL, station d'épuration, syndicat de l'eau potable du Pas du Sant, centre d'exploitation des routes du Département du Tarn.

Bureau de Poste de Puylaurens

■ Des services liés à la santé et au social bien représentés

Dans le domaine de la santé et du social, la commune compte également de nombreux services à la population. On peut notamment citer :

- La **Maison France Services** labellisées en 2020 dont l'activité est importante et de plus en plus reconnue. **En 2021 la MFS a accueilli 2265 personnes, dont 1567 ont bénéficié d'un accompagnement individuel**. Concernant leur provenance, 1010 personnes venaient de Puylaurens, 439 de l'intercommunalité, 397 hors intercommunalité (et 419 n'ont pas communiqué leur provenance). Ce chiffre est en constante évolution, révélant une identification de plus en plus grande de la MFS et des services qu'elle propose. A

Maison Départementale

Maison France Service

noter qu'une convention avec Soual a été signée en 2022 pour la tenue d'une permanence à Soual.

- Le **CCAS** qui dispense un conseil aux habitants de tout le bassin de vie
- La **Maison du Département** regroupant les services sociaux et l'aide à l'enfance pour un territoire de 5 cantons.
- Un **EHPAD** accueillant 70 résidents est gérée par le CCAS.
- La population âgée du territoire bénéficie également d'une bonne couverture de **services de maintien à domicile** (ADMR-SAAD, ADMR-SSIAD, cabinets infirmiers…).

■ Un secteur médical en peine de généraliste, mais proposant une certaine variété de spécialistes

Le **secteur médical, et notamment les différents spécialistes, est relativement bien représenté** sur le territoire depuis quelques années : infirmières, sage-femmes, dentistes, kinésithérapeutes, ostéopathes, podologues, psychologue, sophrologue, ambulanciers sont présents…

Toutefois, **en matière de médecine générale,** on constate un faible ratio entre le nombre de médecins et le nombre d'habitants : leur nombre dans la commune est passé de 5 à 2 en quelques années.

Cette faiblesse pourrait toutefois se résorber avec l'arrivée d'une **maison de santé intercommunale, projet en cours de réflexion** et prévue à l'horizon 2023/2024. Cette structure, qui doit être installée au sein de l'actuelle salle des fêtes, devrait permettre de renforcer la présence des services médicaux dans le centre-ville et d'encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé. Un projet qui est donc très attendu.

ACTIVITES	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE
Ambulanciers	**AMBULANCES D'ICI**	PAPAIX	Michel	62 AVENUE DE TOULOUSE
Ambulanciers	**AMBULANCES BEL**	BEL	Frederic	LE DRETCHENC
Audioprothésiste	**AUDITION SANTE**	CHOVET	Yves	6 RUE DU MARCHE
Dentiste	**CABINET DENTAIRE**	NOURRY - BIVER		26 RUE RENE CASSIN
Dentiste	**DENTISTE**	FONT	Jean-Marc	6 AV DE CASTRES
Dentiste	**DENTISTE**	DAMINATO	Françoise	4 PLACE DU FOIRAIL
EHPAD	**EHPAD LES MOULINS**			3 AV DE SAINT PAUL
Kinésithérapeute	**CABINET KINE ET OSTEOPATHIE**	BOULARD, GENELLE, BUJALANCE, SEGUIER		20 RUE RENE CASSIN
Kinésithérapeute	**KINESITHERAPEUTE**	AUDERAND	Karine	20 RAMPE DES PYRENEES

Kinésithérapeute	**KINESITHERAPEUTE**	ALBO	Sébastien	SQUARE CH DE GAULLE
Kinésithérapeute	**KINESITHERAPEUTE**	BERGER	Emeline	2 RUE DU MARCHE
Médecine générale	**CABINET MEDICAL**	CALMETTES - BEZIAT		2 RUE DU ROC
Médecine traditionnelle chinoise	**MEDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE**	BRAND ARGENCE	Claire	6 avenue de Castres
Opticien	**VISION 2000 / OPTIQUE MEDICALE**		Virginie	AVENUE DE TOULOUSE
Orthophoniste	**ORTHOPHONISTE**	EUVRARD	Philippe	5 RUE FOULIMOU
Ostéopathe	**OSTEOPATHE**	RULIE	Hélène	42 AV DE TOULOUSE
Ostéopathe	**CABINET KINE ET OSTEOPATHIE**	SEGUIER	Christelle	20 RUE RENE CASSIN
Pharmacie	**PHARMACIE DU KIOSQUE**			PLAINE DE SAINT MARTIN
Podologue	**PODOLOGUE**	BONNET	Josselin	45 AV DE TOULOUSE
Podologue	**PODOLOGUE**	MANON	Véronique	2 RUE DU MARCHE
Psychologue	**PSYCHOLOGUE**	VIGUIE	Fred-Eric	RUE CHARLES PRADEL
Psychologue	**PSYCHOLOGUE**	MARQUIER	René	4 RUE DE LA MAIRIE
Sage-femme	**CABINET DE SAGE-FEMME**	CRUZEL MACIA ROUQUETTE		50 AV DE TOULOUSE
Soins infirmiers	**CABINET INFIRMIER**	DARBOT OURLIAC		13 AV DE REVEL
Soins infirmiers	**CABINET INFIRMIER**	MARFAING MEYSSONNIER CHEMEL FOURNIE VINET		6 AV DE CASTRES
Vétérinaire	**CABINET VETERINAIRE**	DESMANET	Vincent	13 AV DE CASTRES

■ Un secteur de la petite enfance, de la jeunesse, et de l'éducation bien couvert

Dans de domaine de la petite enfance, de la jeunesse et de l'éducation, la liste des services présents n'est pas moins conséquente. Citons plus particulièrement :

- **L'école primaire** de la Source (publique) accueillant 250 élèves à la rentrée 2022-2023 (en hausse) - A noter que 2 classes sont encore fermées, permettant de supporter une éventuelle hausse du nombre d'élèves, dans une certaine mesure.
- L**'école primaire** Jeanne d'Arc (privée) accueillant 75 élèves répartis en 3 classes.
- Le **collège** Jacques Durand accueillant près de 500 élèves.
- L'**Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole** (ALAE) accueillant environ 140 enfants les midis et environ 40 les soirs pour de l'animation te de l'aide aux devoirs.
- Pour le périscolaire et les vacances scolaires : le **centre de loisirs** géré par la Communauté de communes pour les enfants du primaire (vacances scolaires uniquement), et **l'Espace Jeunes**

géré par la MJC pour les collégiens (tous les soirs et les mercredis après-midi ainsi que durant les vacances scolaires). Ce dernier accueille environ 200 jeunes par an (en forte hausse depuis l'installation de la MJC dans les locaux de la nouvelle Maison des Associations).

- La **crèche** gérée en association parentale et financée par la Communauté de communes.
- On peut également citer le rôle important de la **MJC** (qui fête ses 70 ans en 2022) et de **Familles Rurales** qui sont des partenaires de la commune dans la mise en œuvre des actions du contrat enfance/jeunesse. Outre l'accueil réalisé dans le cadre de l'Espace Jeunes, la MJC propose également 30 clubs d'activités sportives, culturelles et de loisirs, participe à l'animation locale culturelle et mène des actions liées à la transition écologique et sociale.

Les actions menées en faveur de l'enfance et la jeunesse sont pour une large part financée par la commune, la communauté de communes, la CAF et la MSA dans le cadre du contrat enfance/jeunesse.

Ecole publique de la Source

Ecole privée J. d'Arc

Collège J. Durand

- **Des services aux personnes et aux entreprises relevant du secteur privé qui se développent**

Avec l'arrivée de nouvelles populations, les **services à la personne et aux entreprises relevant du secteur privé semblent également s'installer spontanément**.

De **nouvelles activités** se sont en effet installées assez récemment. La commune compte notamment aujourd'hui les services suivants : 3 banques, assurances, experts-comptables, notaires, 3 agences immobilières, garagistes et contrôle technique des véhicules…

En s'installant, ces activités contribuent aussi à **faire revivre des locaux commerciaux jusque-là vacants**, (notamment sur les avenues de Toulouse et Castres).

A noter que toutes ces activités se trouvent en très grande majorité **en cœur de ville**.

- **Des équipements culturels variés**

Pour les activités culturelles, la commune met à la disposition des habitants les équipements suivants :

Halle aux grains

- **La Halle aux Grains**, entièrement rénovée en 2005, est désormais un lieu très qualitatif pour l'organisation de manifestations à caractère culturel : expositions, rencontres, conférences, diffusions cinématographiques… Son emplacement en cœur de ville contribue à embellir fortement le centre-ville. Toutefois, si elle accueille de nombreux évènements, sa superficie d'environ 200m² demeure assez restreinte pour une salle de spectacle et son emplacement est à la fois un atout mais empêche également l'accueil répété de manifestations trop bruyantes. En ce sens elle ne peut pas se substituer à une véritable salle des fêtes ou salle de spectacles.

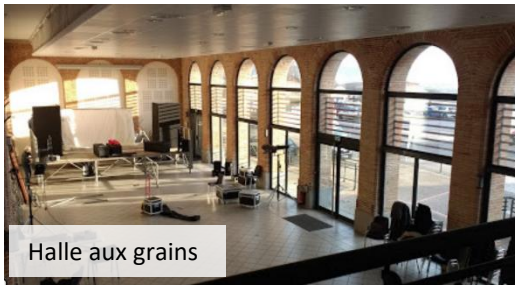
Halle aux grains

- **La médiathèque municipale**, organise régulièrement des rencontres autour d'un livre et de son auteur, et reçoit des conteurs ou acteurs de théâtres pour des représentations accessibles à tout public. Sa superficie (80m²) est toutefois sous-dimensionnée au regard des recommandations départementales qui suggèrent plutôt, pour une commune de 3000 habitants, de disposer d'une superficie de 200m². Tous les médias y sont néanmoins disponibles, et l'appartenance au réseau départemental permet la commande rapide de livres sur demande.

Médiathèque

- **La Maison des Associations** a pris place il y a 2 ans dans le bâtiment de l'ancien centre de formation Agricole qui a été entièrement rénové. Aujourd'hui très qualitatifs, les locaux se composent d'une dizaine de salles (salles de cours, de musique, de danse de réunion, espace jeunes, cuisine partagée, espace de stockage…) et héberge à temps plein la MJC qui y occupe une partie du rez-de-chaussée et gère la maison des jeunes, mais accueille également, sur réservation, les autres associations de la commune.

Maison des Associations

Kiosque à musique

- **La salle de musique**, située à proximité de la Maison des Associations, accueille différents cours de musique.

- La **Maison des Associations** a pris place en 2017 dans un bâtiment entièrement rénové. En plus d'héberger les locaux de la MJC et de la Maison des Jeunes, dispose d'une dizaine de salles de réunion, de danse, de musique, de classe… à la disposition de l'ensemble des associations de la commune.

- **D'autres lieux d'accueil de manifestations culturelles** sont présents, tels qu'une petite salle place du sol (100 personnes), la salle de la maison de retraite, et en extérieur la halle de l'Eglise, le kiosque à musique sur la place centrale du Ravelin, et la place du Ravelin en elle-même qui accueille tous les ans diverses manifestations.

- En termes de **programmation culturelle**, la commune accueille un certain nombre d'animations, organisées pour la plupart par la municipalité, la médiathèque, la MJC, le comité des fêtes, l'Office de Tourisme, et différents clubs sportifs.

  La communauté de communes Sor et Agout, dans le cadre de sa compétence Actions Socioculturelles et Culturelles porte une saison culturelle « Arts en fête », qui propose une animation culturelle par an dans une commune différente chaque année.

- A noter également que **Puylaurens est une petite ville qui attire les artistes**. Ils sont en effet nombreux à résider sur la commune, notamment des peintres, sculpteurs et musiciens qui exposent régulièrement leurs œuvres au public. La Halle aux grains leur est d'ailleurs mise à disposition plusieurs jours par an. Il y a une réelle volonté de la part de la Municipalité d'encourager cette dynamique. Ces personnes peuvent donc être ressources pour l'organisation d'éventuelles manifestations ou projets culturels.

Gymnase

■ Des équipements sportifs et de loisirs qui font l'objet de plusieurs projets

Pour les activités sportives et de loisirs, la commune met à la disposition des habitants les équipements suivants :

- Le **gymnase** : construit en 2015 en remplacement de l'ancien.

- Plusieurs **terrains de sports** : un stade de foot, un terrain d'entrainement de foot, un terrain de rugby, des terrains de tennis extérieurs et couverts, des terrains de pétanque extérieurs et couverts.

- La **piscine municipale**, accueillant les scolaires dès juin et ouverte au public en période estivale. Il y est proposé des cours individuels et

Stade de foot

Piscine municipale

collectifs de natation, pour enfants et adultes, ainsi que des cours d'aquagym qui rencontrent un succès croissant.

- Une **salle de musculation**, utilisée par les membres du club de musculation proposé par la MJC.
- Une **salle de danse**, à côté de la salle des fêtes, utilisée par la MJC, ainsi que la **salle de danse de la Maison des Associations.**
- Les **terrains des jardins familiaux** gérés pour leur part par l'association Familles Rurales.
- **Plusieurs projets** : la commune souhaite développer et améliorer la pratique sportive sur le territoire communal. Plusieurs projets, plus ou moins avancés, sont en ce sens à l'étude :
    - Création d'un **parcours de santé multi-pratiques, multi-publics et intergénérationnel** dans le secteur de Prat Martel, couplé à un projet écologique de sensibilisation à l'environnement.

      Le projet inclut la **création de passerelles** permettant aux habitants des quartiers voisins d'enjamber le Girou pour rejoindre à la fois le parcours de santé, mais également les équipements qui se trouvent directement à proximité : gymnase, collège, maison des associations, stades…

      Ce projet, **amorcé début 2022 devrait voir le jour fin 2022-début 2023**.

      Le projet suscite déjà **l'intérêt de certains acteurs locaux**, comme par exemple le professeur de sport du collège qui serait intéresser pour y accoler un projet de course d'orientation et/ou de parcours VTT…

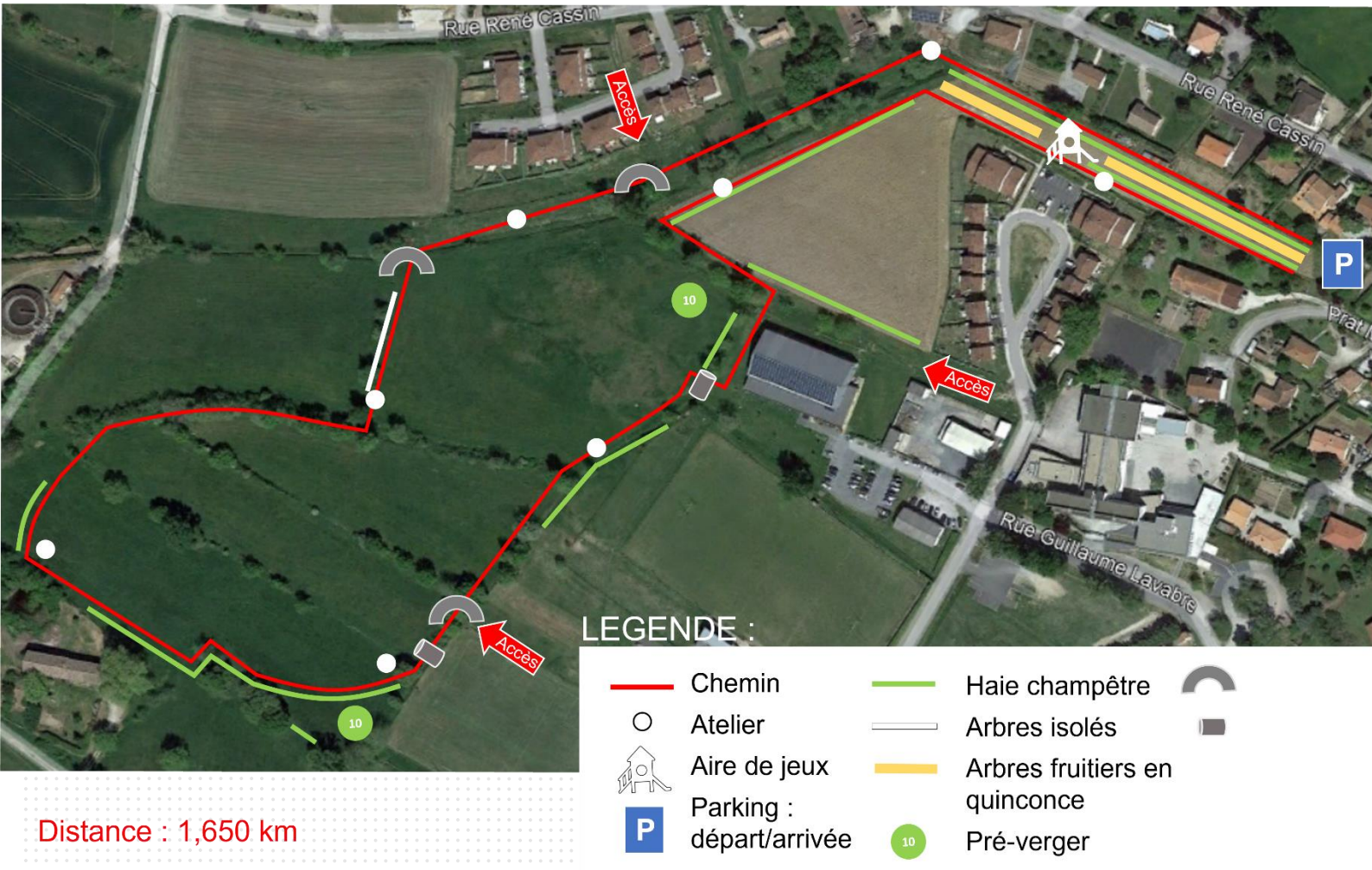

Distance : 1,650 km

- Un **projet d'amélioration de la piscine municipale** est envisagé, afin d'ouvrir sur une période plus large et à un public scolaire plus large qui concerneraient les enfants de toutes l'intercommunalité. L'objectif est d'y développer fortement l'apprentissage de la nage aux enfants, et prévenir ainsi les noyades. Le projet est en cours de réflexion, tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

  Dans le même temps, une discussion avait été amorcée sur la faisabilité d'une nouvelle piscine couverte inter-intercommunale (en partenariat avec la communauté de communes Revel-Lauragais-Sorézois), mais le projet est à ce jour au stade de la réflexion.

- La **question des stades** pose également de nombreuses questions et la volonté seraient de créer un véritable complexe sportif, sans doute à l'emplacement de l'actuel terrain d'entrainement de foot, incluant à la fois un terrain de meilleure qualité, des vestiaires, des tribunes et une piste d'athlétisme qui fait à ce jour défaut. Le projet est à ce jour en début de réflexion. L'actuel stade de la Bajole, vieillissant, pourrait alors être récupéré pour un autre projet…

- La rénovation des **terrains de tennis** est également en réflexion.

5.2 La force d'un milieu associatif dynamique

En se basant sur les chiffres du Répertoire National des Associations[8] , sur les 10 communes tarnaises les plus proches de Puylaurens en nombre d'habitants en 2019 (soit entre 2600 et 3600 habitants lorsque Puylaurens en comptait alors 3100), on s'aperçoit que **Puylaurens est en tête quant au nombre d'associations loi 1901** (à but non lucratif). Même si ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils peuvent comptabiliser des associations qui ne sont plus actives, ils n'en restent pas moins significatifs quant au **dynamisme associatif Puylaurentais**.

Une réunion organisée en février 2022 à l'initiative de la municipalité pour organiser les manifestations de l'année a d'ailleurs réuni près de quarante personnes, et sera renouvelée annuellement.

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS EN 2019	NOMBRE D'ASSOCIATIONS ISNCRITES AU RNA AU 01/02/22
PUYLAURENS	3160	101
SOREZE	2903	99
REALMONT	3480	92
BLAYE LES MINES	2949	80
MARSSAC SUR TARN	3395	60
SAÏX	3602	54
PUYGOUZON	3510	47
PONT DE L'ARN	2775	38
SOUAL	2622	34
COUFOULEUX	2939	28

Le sport et la culture sont les secteurs qui réunissent le plus grand nombre d'associations, ce qui contribue activement à leur déploiement dans la commune. Mais plusieurs associations portent également des actions à dimension sociale.

[8] Le RNA répertorie l'ensemble des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège est en France (métropole et outre-mer) à l'exclusion des départements 57, 67 et 68. Le RNA contient également, dans les mêmes conditions, les associations reconnues d'utilité publique. Le RNA est alimenté après instruction du dossier par le greffe des associations lors d'une création, d'une modification ou d'une dissolution. Les déclarations de création sont ensuite publiées au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise (JOAFE).

Parmi les associations les plus dynamiques et qui œuvrent activement au développement local, nous pouvons notamment souligner le rôle joué par :

- **La MJC** qui offre un large éventail d'activités réparties en **une trentaine de clubs** : chant, danse, musique, informatique, arts martiaux, football de table, lecture, apprentissage de l'italien, poterie, etc…

  Elle est également à l'origine de plusieurs évènements culturels et sportifs.

- Pour la **musique** l'enseignement prodigué par deux associations phares de Puylaurens : Les Puylaurensols (80 musiciens) et Paquito Banda (40 musiciens).

- Concernant le **théâtre**, la troupe du « Théâtre de poche » (TPMC) accueille environ 40 acteurs amateurs.

- **Le club Archéologique du Puylaurentais** est reconnu sur le plan régional pour ses travaux de fouille et de recherches qui font régulièrement l'objet de publications et d'expositions au public.

- Les 3 **comités des fêtes (Puylaurens, Ardialle et Labarthe)** qui organisent notamment les fêtes annuelles en mai, juin et aout.

- L'**ACAP,** association des artisans et commerçants, qui a été mises en sommeil pendant quelques années mais reprend vie en 2021 sous une nouvelle présidence.

- **Les Chemins du Pastel**, association de randonnée pédestre très dynamique qui entretien de nombreux sentiers de randonnées et organise tous les ans une grande exposition-vente « saveurs et artisanat » dans la Halle aux Grains.

- L'association **un goût de Cocagne** qui organise un marché bio tous les mercredis soir avec la possibilité de commander en ligne ses produits avant de venir les retirer sur place.

- **Association du jumelage avec Mulazzo,** très active

- **Familles rurales** : entretien notamment les jardins partagés

- **L'Association familiale del Pastel**, qui entretien notamment les jardins partagés

- **Génération mouvement :** club des ainés

- **L'ADMR :** deux associations ADMR sont présentes sur la commune, l'une réunissant des aides-soignantes et infirmières et l'autre des aides ménagères et auxiliaires de vie.

- **Les amis des moulins** qui œuvrent à l'animation de l'EHPAD des moulins

- **Le secours Catholique** très actif sur la commune et alentours

- **Plusieurs clubs sportifs :** tennis, football, rugby, volleyball, pétanque, judo, arts martiaux, danse, chasse et pêche.

- Ces clubs partagent toutefois un même constat : une mobilisation des licenciés de plus en plus difficile. Un fait qui s'est accentué au cours des dernières décennies à l'échelle nationale, mais qui semble avoir été renforcée par la crise sanitaire que nous traversons.

L'ensemble de ces associations contribuent donc pleinement à fournir aux habitants une offre de services variée. Maintenir leur dynamisme est en ce sens primordial.

5.3 Une localisation des services et équipements qui favorise le centre-ville

La cartographie des équipements et services nous permet de constater que les équipements et services se répartissent sur 2 espaces géographiques bien précis :

- **Le centre-ville, et plus précisément la zone intermédiaire** comprenant les avenues de Castres, Toulouse et Revel : ce secteur réunit plutôt les services administratifs, éducatifs, sociaux, les équipements culturels et la plupart des services aux personnes et aux entreprises relevant du secteur privé. On remarque que ces services et équipements **sont assez regroupés et localisés dans un secteur très bien délimité** comprenant le cœur du centre historique, l'avenue de Toulouse jusqu'à l'EHPAD des Moulins, l'Avenue de Castres jusqu'à la salle des fêtes et l'avenue de Revel jusqu'à l'école de la Source.

- **La zone basse du village,** autour de 2 pôles : le secteur de la Bajole à l'ouest de la D84 qui réunit le collège et de plusieurs équipements de loisirs et sportifs (Maison des associations, stades de foot et de rugby, gymnase, futur parcours de santé…) et le secteur de la Bagatelle à l'est de la D84 qui réunit plusieurs équipements sportifs également que sont le stade Bagatalle, la piscine, les terrains de tennis, ainsi que l'aire de camping-car.

Si les principaux équipements sportifs et de loisirs, demandeurs de place, sont donc localisés dans la zone basse du village, le centre-ville reste le lieu principal de concentration des autres équipements et services à la population. Une réalité qu'il faudra veiller à maintenir si l'on souhaite préserver et améliorer sa vitalité !

Centre-ville : concentration de services et équipements administratifs, éducatifs, sociaux, culturels et des services privés aux particuliers ou aux entreprises…

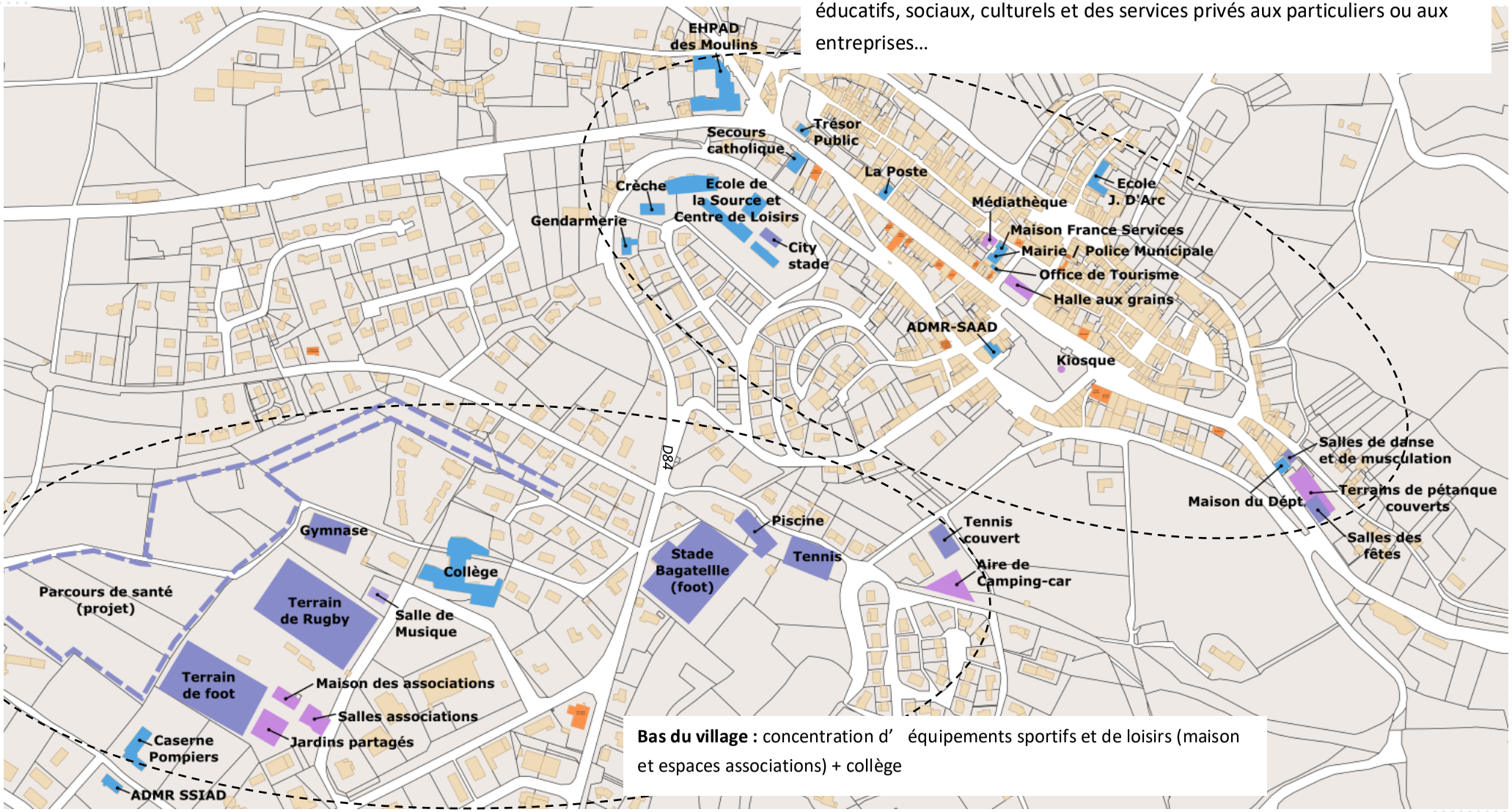

Bas du village : concentration d' équipements sportifs et de loisirs (maison et espaces associations) + collège

Source : Cadastre / Cartographie : Audrey BANCAL - Chef de projet PVD

- Services publics, administratifs, éducatifs et sociaux
- Equipements culturels et de loisirs
- Equipements sportifs
- Autres services du secteur privé (banques, assurances, notaires, médical…)

5.4 Mais quelques facteurs d'alerte

Puylaurens bénéficie donc d'une bonne représentation des équipements et services en termes de quantité. Leur localisation est à ce jour favorable au centre-ville même si une partie d'entre eux, principalement des grands équipements sportifs et de loisirs ont été positionnés dans le bas du village.

Néanmoins, cela n'empêche pas d'identifier certains facteurs d'alerte, premièrement en ce qui concerne l'état de certains de ces équipements, et donc sur un plan plus qualitatif cette fois.

■ Certains équipements vieillissants ou manquant d'accessibilité

La **salle des fêtes** par exemple peut aujourd'hui être identifiée comme un **gros point noir en matière d'équipement culturel et de loisirs dans la commune**. Située à la sortie de la commune en direction de Castres, l'actuelle salle avait en effet été aménagée dans le bâtiment de l'ancien marché couvert. Outre son aspect extérieur très massif dans le paysage urbain en entrée de ville, cette salle ne respecte plus les normes actuelles en matière d'accessibilité et de sécurité. Elle n'accueille alors plus qu'un nombre très limité de rencontres associatives (type lotos). L'autre partie du bâtiment accueillait un gymnase, qui n'est aujourd'hui plus utilisé mais permet parfois d'agrandir la salle des fêtes.

Il est aujourd'hui question de transformer ce bâtiment : la communauté de communes a pour projet d'aménager trois des six travées : deux d'entre elles serviraient à installer la future maison de santé intercommunale et la 3ème serait mise en attente pour un éventuel agrandissement. Les 3 autres travées seraient conservées par la commune qui envisage d'y déplacer la médiathèque et la Maison France Services afin de constituer un pôle géographique et thématique « santé/social/culturel », incluant la Maison du Département qui se trouve juste à côté de la salle des fêtes.

Les **salles et les vestiaires des trois terrains de foot et de rugby de la Bagatelle et de la Bajole** sont des équipements particulièrement vieillissants qui font les frais d'un défaut d'entretien durant plusieurs années.

Les **terrains extérieurs de tennis** mériteraient eux-aussi un rafraichissement. Plusieurs fissures zèbrent les courts. Ces travaux de réfection sont prévus pour les prochains mois.

La **salle de musculation**, si elle n'est pas en mauvais état et plutôt bien entretenue, est malgré tout un équipement vieillissant, peu en lien avec la demande actuelle. Elle a néanmoins le mérite d'être située en cœur de ville.

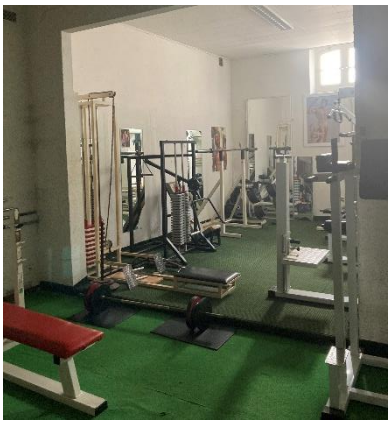

La **salle de danse,** bien que située elle aussi en cœur de ville, présente de fortes problématiques d'accessibilité qui s'avère insoluble après expertise. Elle n'est pas non plus équipée de WC ni de local de stockage, et présente une taille assez réduite. Une autre salle de danse a toutefois été aménagée dans la nouvelle Maison des Associations, dans le quartier de la Bajole. Se pose alors la question de l'avenir de celle-ci, qui continue malgré tout d'accueillir des associations.

Les **terrains de pétanque**, situés sous la salle des fêtes, posent une question. Le club de pétanque souhaiterait que ces terrains soient fermés, afin d'être plus facilement utilisés l'hiver. Un aménagement qui serait possible mais qui représenterait bien sûr un budget supplémentaire.

Enfin, **la médiathèque** est située dans le centre historique à côté de la Mairie.

Des **actions** sont menées en partenariat avec la bibliothèque départementale d'Albi, la cc Sor et Agout (2 fois par an), le réseau des médiathèques et l'EHPAD.

Son public principal sont les jeunes, les familles avec enfants et les personnes âgées.

Elle connait toutefois elle aussi certaines limites :

- La première problématique porte sur sa **superficie**. Le local fait 80m2 et n'a pas de pièces séparées, lorsque les préconisations pour une commune de 3 200 habitants sont plutôt de l'ordre de 200m2 avec des espaces distincts permettant l'organisation d'ateliers sans nuisance pour les autres utilisateurs.

- Des **problématiques d'accessibilité** sont aussi présentes, à la fois par la topographie de l'emplacement assez difficile d'accès (bien que les quelques places de stationnement passées en zone bleue sur la place de la Vierge aient contribué à améliorer la situation), et par des WC qui ne sont pas accessibles aux PMR.

■ Des problématiques liées à l'assainissement

La question de l'assainissement est pour Puylaurens un sujet complexe. La commune compte 2 stations d'épuration, l'une appartenant à l'abattoir et l'autre étant communale. La station d'épuration communale est dimensionnée pour 4 000 habitants, ce qui parait donc suffisant.

Mais les principales problématiques rencontrées viennent du fait que la très grande majorité du réseau d'assainissement raccordant les habitations est un réseau unitaire, captant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. A ce jour, seuls 17km du réseau d'assainissement sont en séparatif (soit moins de 10% du réseau total). Ce qui entraine une surcharge importante de la station d'épuration les jours de fortes pluies, un débordement de celle-ci et des problématiques de filtration et donc de pollution.

Par ailleurs, des rejets directs dans les milieux naturels ont aussi été identifiés et doivent être résorbés.

Il y a donc là un enjeu fort pour la commune, et une certaine urgence à se saisir de cette problématique.

La municipalité a entamé des travaux sur la station d'épuration (autosurveillance) et lancé la réalisation d'un **schéma directeur d'assainissement** fin 2022. Celui-ci permettra de dresser un état des lieux précis et de chiffrer et programmer les interventions à mener. Un service dédié au sein de la Mairie va également être mis en place.

Ce travail devenu nécessaire est donc amorcé, mais sera très certainement complexe et couteux.

■ Des services qui représentent une charge importante pour la commune

Les différentes problématiques qui viennent d'être identifiées et qui résultent souvent d'un **défaut d'entretien** durant plusieurs années, par manque de moyens probablement, conduiront tôt ou tard la commune à des **dépenses conséquentes de remise en état ou de remplacement.**

A ces dépenses d'investissement s'ajoutent les **charges d'entretien et de fonctionnement** annuelles suscitées par le grand nombre d'équipements dont dispose la commune, ainsi que les **subventions** accordées aux nombreuses associations de la commune.

Or, ces équipements accueillent pour beaucoup une population plus large que la seule population puylaurentaise. Ce qui est tout à fait normal étant donné le rôle de bourg-centre que joue Puylaurens. Mais ces **charges de centralité pèsent lourd dans le budget** et ce sont bien souvent des charges qu'elle assume seule.

Cette dernière question est complexe et délicate, mais face à l'ampleur des dépenses dont il est question, elle méritera sans doute d'être posée…

■ Le poids du milieu associatif : une force mais aussi un risque à maitriser

Nous avons vu que Puylaurens bénéficie d'un tissu associatif dense et dynamique, qui porte un certain nombre d'activités et de services aux habitants. **C'est en soi une très bonne chose, mais c'est aussi un facteur de risque face auquel il convient d'être vigilent.**

En effet, la principale caractéristique du milieu associatif (et sa principale faiblesse) est toujours la même : **son dynamisme repose sur la volonté et l'implication de quelques personnes. Ce qui rend ce dynamisme souvent précaire.** Il peut s'essouffler du jour au lendemain. Dans la mesure où l'animation culturelle et sportive de la commune, notamment, repose en grande partie sur ce tissu associatif, il est primordial de veiller à la vitalité des associations. C'est là que se situe le rôle de la collectivité : les soutenir au mieux (pas nécessaire que d'un point de vue financier) et rester en veille afin de réagir efficacement en cas de problème.

Début 2022, la municipalité a amorcé **un travail de coordination des évènements et des festivités qui sont organisées par les associations de la ville.** Le but est d'organiser au mieux les événements de l'année. Cela contribue aussi à une plus grande proximité entre les associations et les élus, ainsi qu'entre les associations elles-mêmes. Ce travail sera sans doute à approfondir car il semble bénéfique.

PRIORITE : **Proposer des services et équipement de qualité et en quantité suffisante, en anticipant les coûts d'investissement et de fonctionnement suscités (priorisation**

PRIORITE : **Veiller au maintien des services et des équipements dans le cœur de ville lorsque c'est possible. Eviter un glissement vers le bas du village et vers l'échangeur (exception sur les équipements qui nécessitent beaucoup de place ou génèrent des**

ENJEUX :

Attractivité résidentielle

Evitement de l'effet ville dortoir

ATOUTS	FAIBLESSES
- Présence de tous les services les plus essentiels - Présence de services et équipement que l'on ne retrouve pas forcément dans une commune de cette taille, et pour certains très reconnus (Maison France Services, piscine, tennis etc…) - Une vie associative très dynamique, de nombreuses associations culturelles et sportives notamment - Quelques équipements très qualitatifs (halle aux grains notamment, nouvelle maison des associations ?) - Une ville qui attire les artistes	- Des charges de centralité importantes : entretiens des équipements couteux et qui a fait défaut sur les dernières années - Des équipements vieillissants et plus adaptés aux exigences et aux normes actuelles (stade de foot, médiathèque, salle des fêtes…) - Une programmation culturelle proposée par le pouvoir public assez peu dense (as de saison culturelle communale, saison culturelle de la CCSA très réduite, saison culturelle du Département peu présente à Puylaurens…)
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Rénovation d'une partie de la salle des fêtes par la CCSA qui ouvre la voie à une rénovation de la partie restante pour y accueillir des services déjà présents sur la commune mais dans de meilleures conditions (médiathèque et Maison France Services) - L'arrivée de l'autoroute et d'une population nouvelle devrait susciter l'implantation de nouveaux services relevant du secteur privé de manière spontanée (à condition de mettre en œuvre les conditions d'accueil adaptées) - Projet sportif territorial	- Une population nouvelle induite par l'autoroute qui sera certainement plus exigeante sur la qualité du service rendu - Un cout de remise en état de certains équipements potentiellement très élevé qui pourrait plomber le budget communal (stades, nouvelle salle des fêtes, déplacement de la médiathèque et de la MFS…) - Un dynamisme sportif, culturel et festif pour porté une large part par le tissu associatif, avec les fragilités que cela implique (facteur humain prédominant).

CONCLUSION

Puylaurens assume son rôle de bourg-centre : les habitants de la commune et des communes environnantes peuvent bénéficier de services à la population présents en nombre, d'un large éventail d'activités culturelles ou de loisirs et des principaux équipements sportifs. Mais si les investissements ont été réalisés, l'entretien a en revanche souvent fait défaut au cours des dernières décennies, conduisant un certain nombre d'équipements à se délabrer sérieusement.

Or si la commune veut maintenir son positionnement de bourg-**centre elle doit poursuivre le travail de rénovation des équipements qui a été amorcé** avec le gymnase et la maison des associations. La priorité devra aussi être donnée à une montée en gamme des services afin de répondre à une population qui devrait bientôt être certes plus nombreuses, mais surtout plus exigeante sur la qualité des infrastructures et du service rendu. La question de l'assainissement doit aussi être traitée. Au risque de voir de potentiels nouveaux habitants passer leur route pour s'installer dans une autre commune. Mais cela **impliquera nécessairement des coûts de fonctionnement et d'investissement conséquents et donc une priorisation rigoureuse des projets.**

Le **renforcement du lien avec les associations**, et une veille sur leur vitalité sera lui aussi primordial dans la mesure où elles portent un grand nombre de services et activités de la commune.

Enfin, afin de maintenir le dynamisme et la vitalité du centre-ville, il sera aussi important de **veiller à ce que les services et équipements ne descendent pas dans le bas du village lorsque ce n'est pas nécessaire.** En ce sens, il sera peut-être nécessaire de mobiliser des outils d'urbanisme pour s'en donner les moyens. En revanche, **renforcer le pôle sportif, éducatif et de loisirs** qui s'est constitué dans les secteurs de la Bajole et de la Bagatelle pourrait être une bonne idée, à condition de mieux le relier au centre-ville, notamment en mobilités douces !

6. HABITAT - LOGEMENT

6.1 Grands principes d'organisation de l'habitat : 4 secteurs d'implantation de l'habitat

L'habitat de Puylaurens est implanté sur un relief vallonné, un puech ou « puy » en Occitan, qui a donné son nom à la commune, mais peu accidenté. L'organisation de la ville de Puylaurens, du fait de son histoire et de sa topographie (voir 2. Patrimoine et espaces publics), se répartie en trois zones urbaines différentes :

- **Le centre ancien d'origine médiévale** qui occupe le sommet de la colline, composé essentiellement de maisons anciennes, parfois vétustes ou inoccupées, mais avec quelques belles maisons de Maitre ou quelques belles rénovations. Les rues étroites et peu ouvertes n'ont pas été entretenues depuis plusieurs années, on n'y trouve aucun commerce. Une grande part de ces habitations est destinée à la location. Une ZPPAUP a été signée par les Préfets de Région en 2004, puis transformée en site patrimonial remarquable (SPR) couvert par un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).
- **La zone intermédiaire autour de la route de Toulouse/Castres, du Ravelin, du Foirail et au début de la route de Revel,** plus récente correspond au développement économique du village du début du 19ème siècle. Les maisons y sont plus récentes, les espaces publics plus ouverts, les rues sont des avenues larges en assez bon état permettant un stationnement et un accès plus facile. Quelques maisons ont été rénovées et proposent des appartements. La zone est plus ouverte, on y trouve les écoles, des habitats sociaux, ainsi que la plupart des commerces et services de proximité (banque, poste, perception, médecins, services de santé…). Les travaux d'aménagement amorcés en 2013 et achevés en 2021 ont nettement amélioré cette zone en lui donnant une meilleure accessibilité, un nouvel aspect paysager et l'unité visuelle dont elle avait besoin.
- **La zone du bas du village** : depuis une vingtaine d'années à Puylaurens s'est développé, sur le bas du village dans la plaine avec la création de plusieurs zones pavillonnaires, autour de la zone commerciale et des moyennes surfaces. Si quelques zones pavillonnaires ont été bien conçues et bien réalisées, de nombreux petits projets ne sont pas aboutis et sans logique urbaine.
- **Les hameaux** autour du centre-bourg, jadis essentiellement occupés par des agriculteurs, sont devenus des zones résidentielles avec la construction de nouveaux pavillons.

Les 2 secteurs d'implantation de l'habitat Puylaurentais en ville

6.2 Constats et dynamiques à l'œuvre

Puylaurens compte **1807** logements en 2019 selon l'INSEE. Les grandes caractéristiques et dynamiques à l'œuvre concernant ces logements à l'échelle de la commune sont détaillés ci-dessous.

■ Des résidences principales en majorité

En 2019, **78,3%** des logements de la ville de Puylaurens constituent **des résidences principales** selon l'INSEE. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 82% la même année.

La même année, **5,5%** des logements sont des **résidences secondaires**, tandis que ce chiffre s'élève à 9,7% à l'échelle nationale.

■ Répartition propriétaires / locataires

Le graphique ci-dessous présente la répartition entre l'occupation des résidences principales (RP) par des propriétaires et par des locataires, et compare la situation communale avec les échelles intercommunale, départementale et nationale :

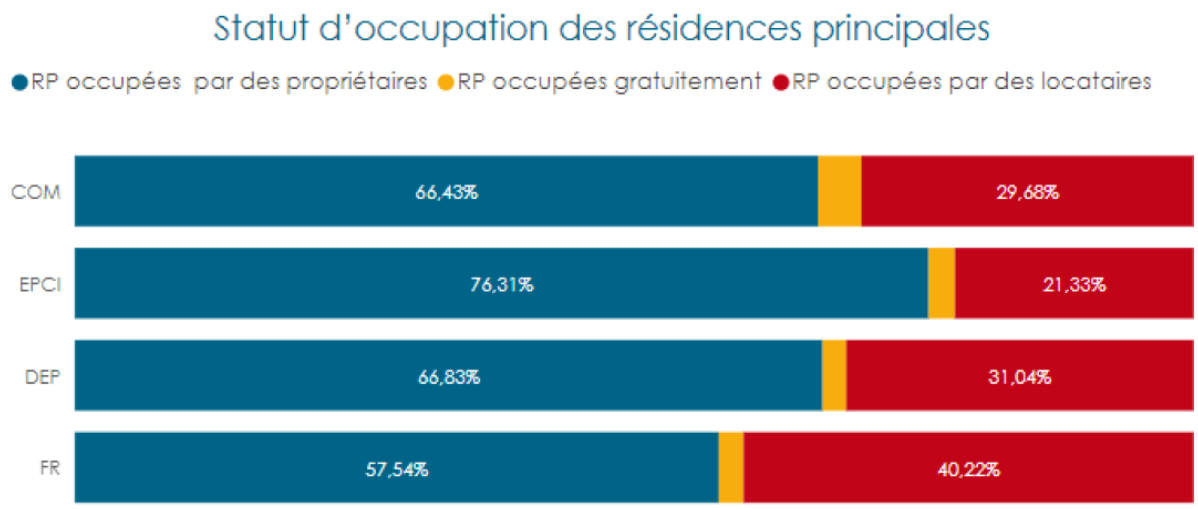

On constate que les RP occupées à titre gratuit sont un peu plus nombreuses qu'aux autres échelles. Pour le reste, la répartition entre les RP occupées par des propriétaires (66%) et les RP occupées par des locataires (30%) est globalement comparable à la situation départementale.

■ Majoritairement des maisons

En 2019, **85% des logements de la commune sont des maisons, et 15% sont des appartements**.

Si l'on compare la situation avec les échelons supérieurs, une certaine prévalence des maisons sur les appartements ressort par rapport aux échelles départementale et surtout nationale. Une situation qui est toutefois très représentative du milieu rural.

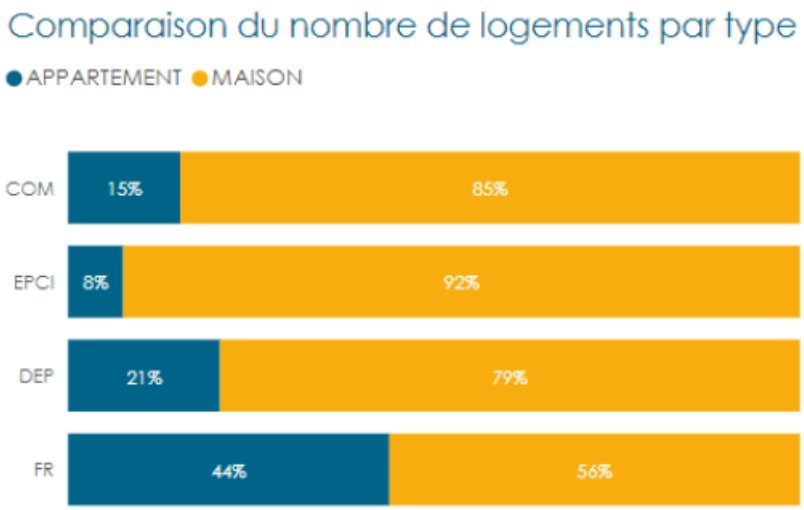

- **Des logements plutôt grands**

Selon l'INSEE, en 2019 les résidences principales de Puylaurens sont composées à :

- Moins de 1% d'1 seule pièce
- 6% de 2 pièces
- 16% de 3 pièces
- 31% de 4 pièces
- 47% de 5 pièces ou plus.

Le graphique ci-dessous compare cette situation avec les échelons supérieurs :

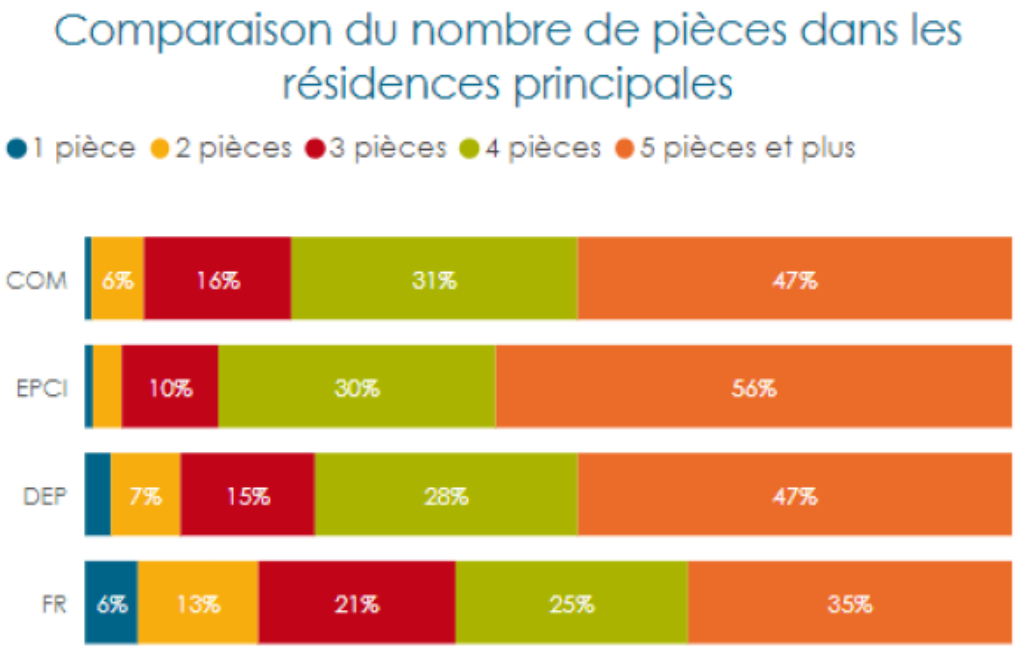

On constate des données assez comparables avec les moyennes départementales, tandis que le territoire de l'intercommunalité comporte davantage de grands logements, et que le territoire national à l'inverse comporte une part plus importante de petits logements.

Il est à noter que ces logements sont majoritairement en situation de sous-occupation (par rapport à la norme établie du nombre de pièces par personnes dans le foyer), ce qui est à nuancer car très représentatif du milieu rural.

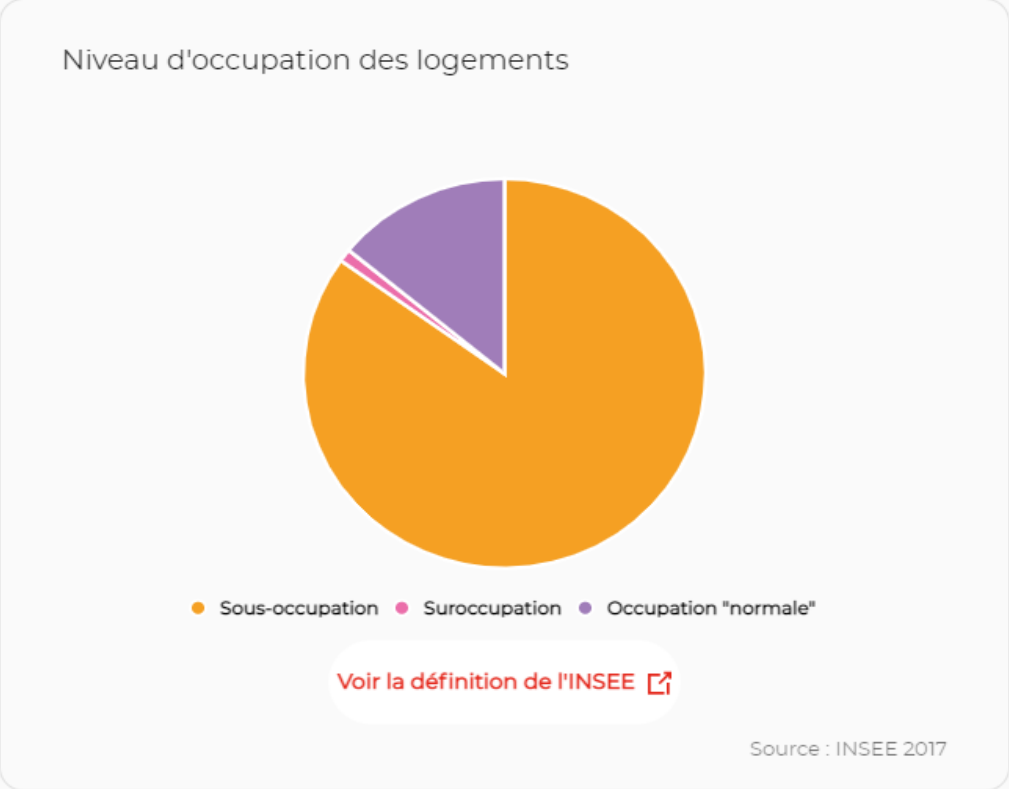

■ Un parc de logements relativement ancien

Près d'un tiers des résidences principales ont été construites avant 1919, et plus de 60% avant 1970. Seul 15% des logements ont moins de 30ans. **Le parc Puylaurentais de logements est donc relativement ancien**, ce qui posera nécessairement des questions quant au confort de ces résidences et à leurs performances thermiques, soulevant la nécessité de mener un important travail de rénovation du parc existant.

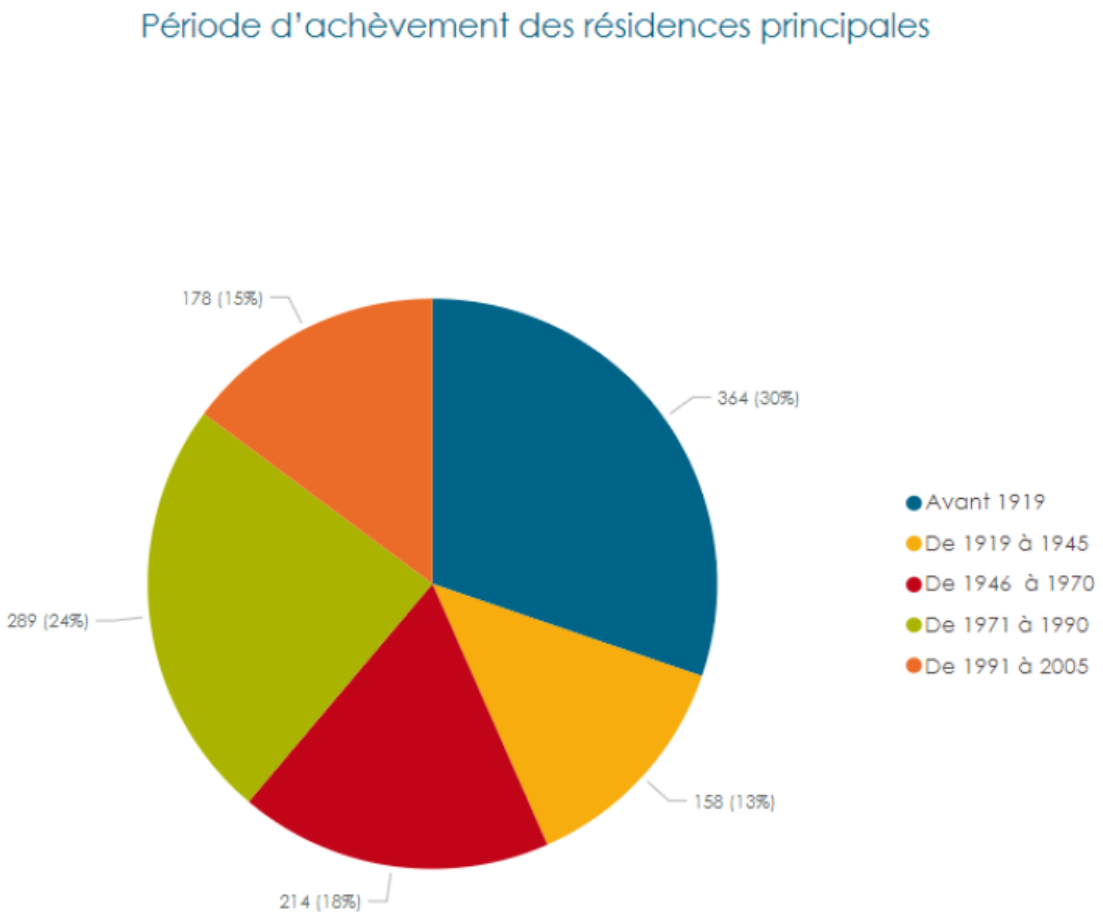

■ Une vacance structurelle des logements assez importante

Selon les données INSEE, le taux de vacance des logements, s'il est stable entre 2010 et 2016, part **légèrement à la hausse à partir de 2016.**

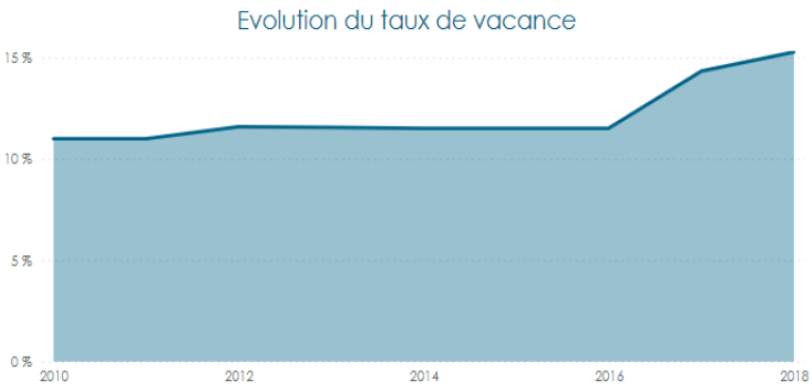

Les fichiers LOVAC, édités par le CEREMA et qui croisent plusieurs sources de données, nous donnent pour leur part plus de détail sur la situation au 1er janvier 2019 :

En 2019 = **12,6%** des logements sont vacants[9] (soit **224** logements), dont :

- **5,5%** vacants depuis moins de 2 ans (soit **98** logements)
- **7,1%** vacants depuis plus de 2 ans (soit **126** logements**)**

[9] Source fichier LOVAC – site de l'Observatoire des territoires : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/taux-de-logements-du-parc-prive-vacants-depuis-deux-ans-ou-plus

Ces évolutions restent à nuancer car entre 2019 et 2022 les agences immobilières de la commune ont constaté un regain d'attractivité pour les logements, notamment en centre-ville...

Si l'on s'intéresse à la vacance dite « structurelle », c'est-à-dire les logements vacants depuis plus de 2 ans, et à la typologie des logements concernés, les données 2021 du fichier LOVAC nous apportent les informations suivantes :

En 2021, 138 logements sont vacants depuis plus de 2 ans. On peut alors pousser d'avantage l'analyse :

- Selon le <u>type de logement</u> : 108 maisons sont concernées pour 30 appartements, soit 78% de maisons, alors qu'elles représentent en 2019 85% du parc, et 22% d'appartements alors qu'ils représentent 15% du parc. Les appartements sont donc plus durement touchés (bien que moins nombreux dans l'absolu).

- Selon le <u>nombre de pièces</u> :

Nombre de pièces	Nombre de logement vacant depuis +2ans	Soit …% du nombre de logements vacants		Part de ce type de logement dans le parc
1	15	11%	>	4%
2	44	32%	>	11%
3	32	23%		20%
4	26	19%	<	31,5%
5	11	8%	<	20,5%
6 et +	10	7%	<	13%

On constate une **sur-représentation des logements les plus petits** par rapport à leur proportion au sein du parc dans sa globalité, logements qui sont donc les plus concernés par la vacance. A l'inverse, **les logements plus grands ont un taux d'occupation plus important**.

- Selon la <u>localisation</u> :

La carte qui suit, issue des fichiers LOVAC 2021 et mise en forme par ESPELIA, met en évidence la **concentration des logements vacants dans le centre-ville, et plus particulièrement dans le centre historique (hors quartier Coldonat), aux 3 entrées du centre historique, ainsi que le long de l'avenue de Castres – Toulouse et au début de l'avenue de Revel**, soulignant l'**intérêt d'en faire un secteur prioritaire en matière d'actions sur le logement.**

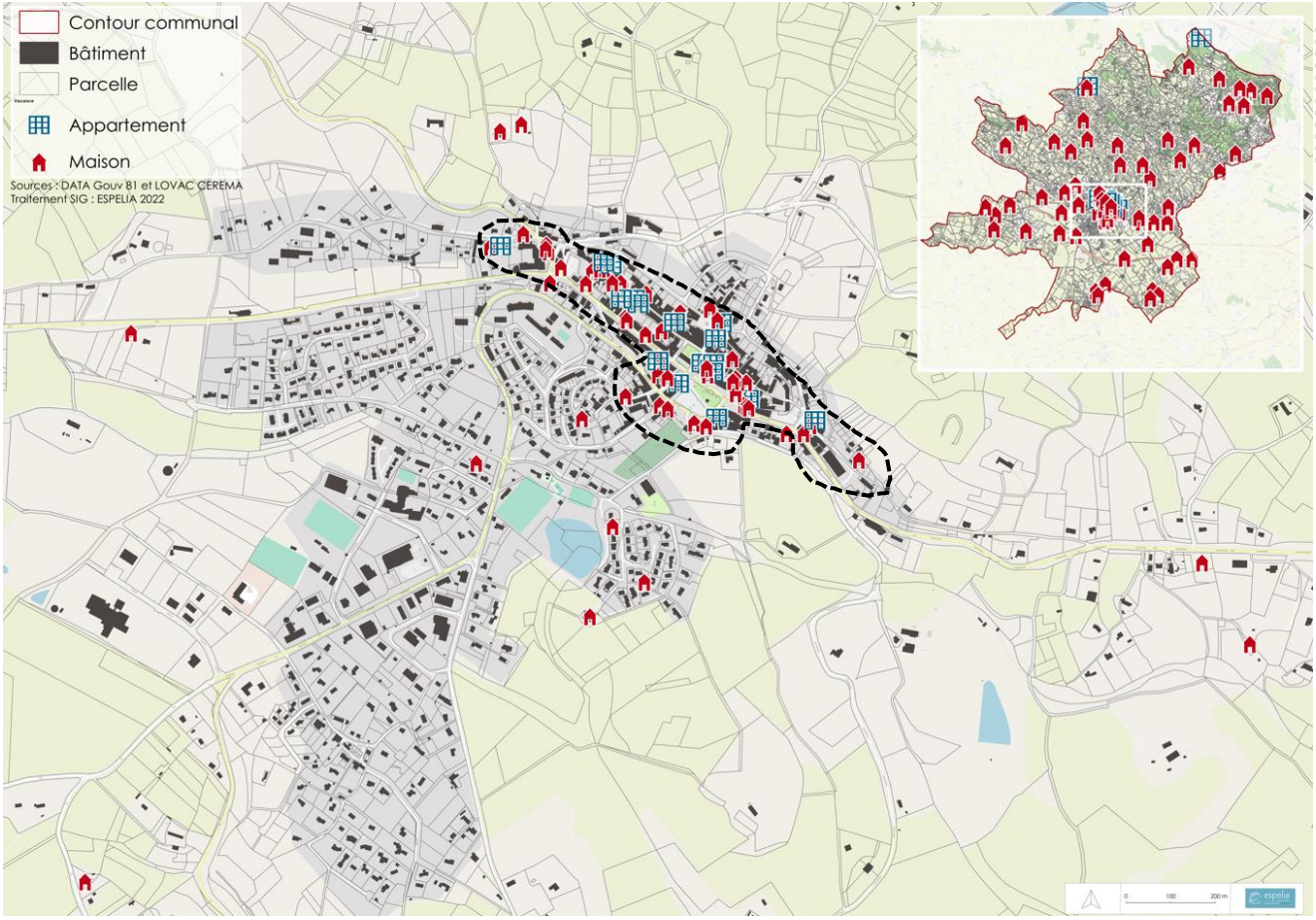

Enfin, la carte ci-dessous, issue de l'Observatoire des territoires de l'ANCT, nous permet de comparer le taux de vacance structurelle de la commune de Puylaurens avec celui des communes aux alentours. On constate que plus on s'éloigne de la métropole toulousaine et plus le taux est élevé. Il tend à redescendre en se rapprochant du littoral méditerranéen. Puylaurens se situe dans la tranche intermédiaire haute.

Cette situation s'explique sans doute en partie par la perte d'habitants qu'a connu la commune entre la fin du XIXème siècle et les années 1990. **En résulte une offre de logements vides assez importante.**

Mais reste à connaitre les caractéristiques et l'état de ces logements, et quelle est la proportion de logement réellement disponibles pour une occupation immédiate.

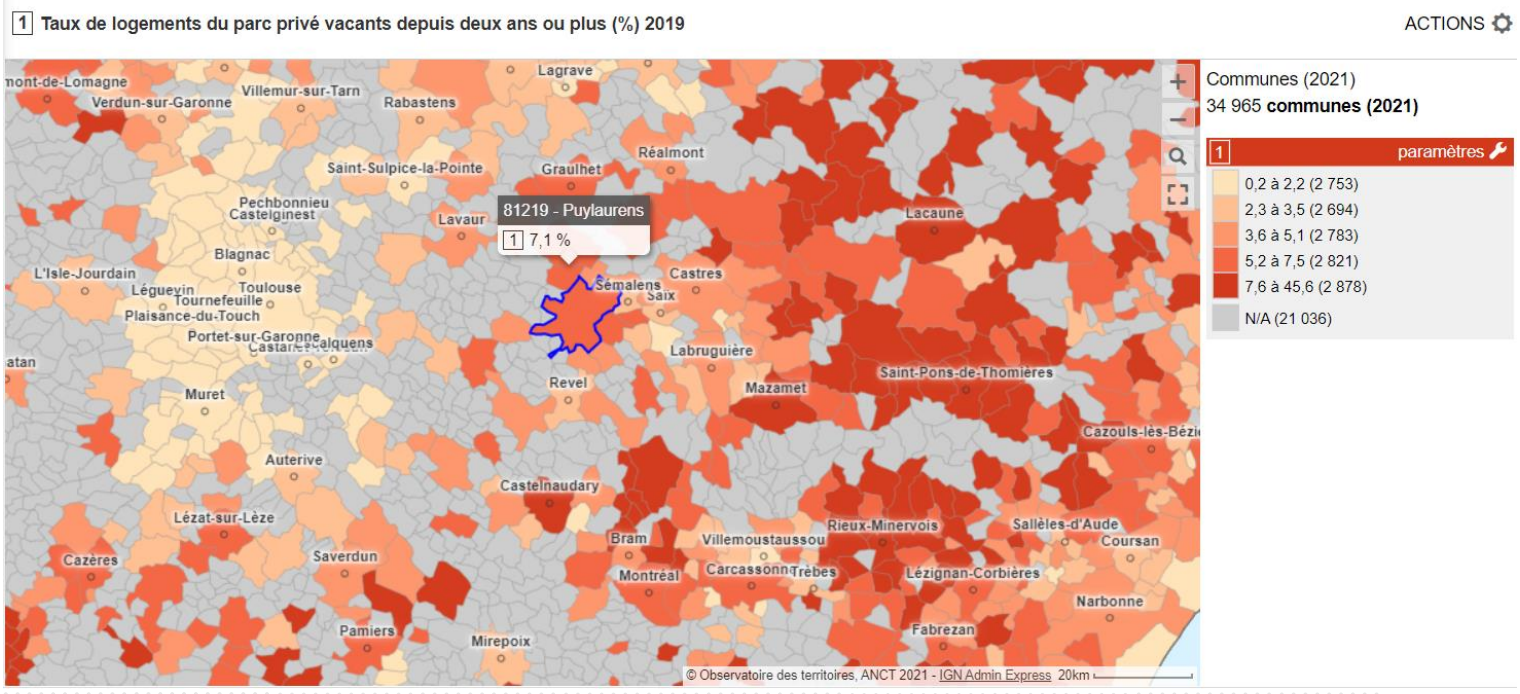

■ Offre en logements sociaux

Selon l'INSEE, en 2018 **les logements sociaux représentaient 5% du parc**. Ce chiffre est en évolution positive puisqu'en 2019 il s'élève à 7%.

Le graphique ci-contre met en évidence une situation plutôt favorable en rapport avec les échelons intercommunal et départemental, mais un certain retard vis-à-vis de l'échelle nationale.

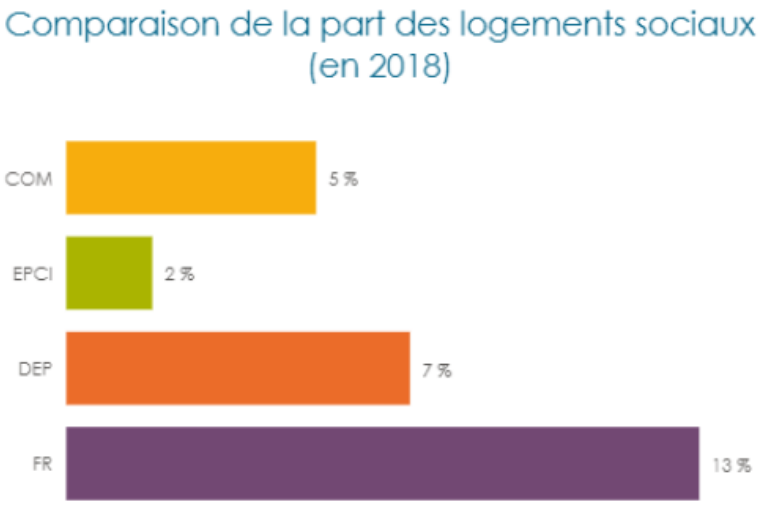

A noter cependant que ces écarts peuvent s'expliquer par les différences d'obligations fixées par les lois SRU (2000) puis ELAN (2018), entre communes urbaines et communes rurales : tandis que les communes urbaines (de plus de 3 500 habitants, appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants) doivent disposer de 25 % de logement social d'ici 2025, cette obligation ne s'applique pas aux communes rurales.

En termes de **nombre de pièces**, les logements sociaux de la commune sont en majorité (55%) composés de 4 pièces, taille cohérente avec l'accueil d'une famille.

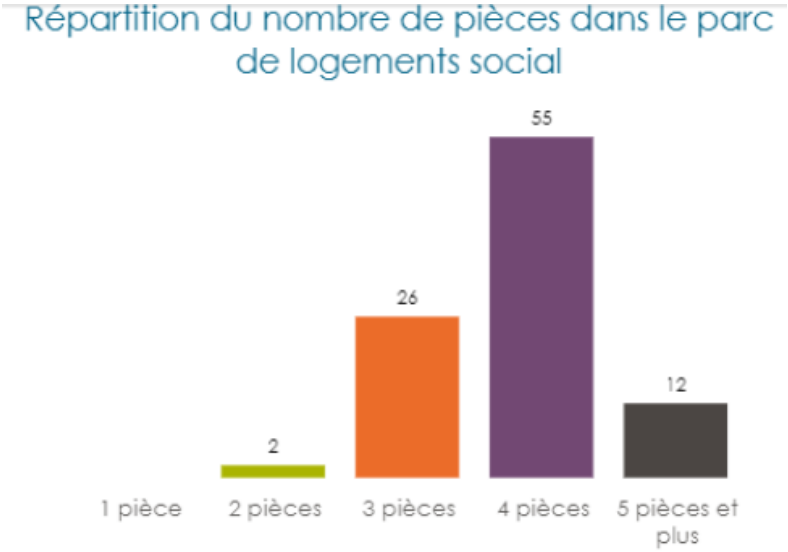

Concernant le financement du parc social, le graphique ci-dessous détaille les différents types de financements[10] et leur proportion :

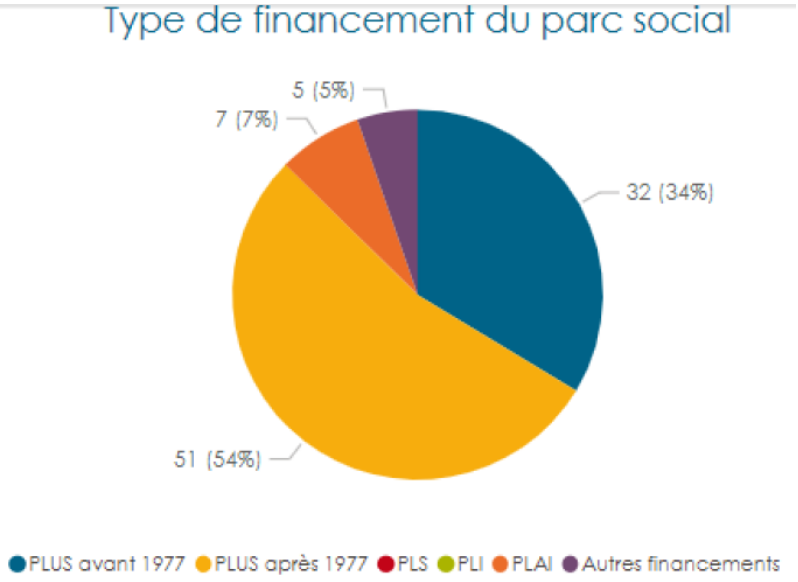

Le tableau ci-dessous présente le détail des logements sociaux gérés par des organismes existants en 2021 dans la commune de Puylaurens[11] :

Nombre de logement à Puylaurens

Intitulé de l'organisme	Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2021	Nombre de logements attribués dans cette commune en 2021
OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DU TARN	32	4
S.C.I.C. MAISONS CLAIRES	29	2
3F OCCITANIE	19	3
S.A. PROMOLOGIS S.A M.A.I HLM	15	2

■ Les logements appartenant à la commune

Adresse	Type	Nombre de pièces	Superficie (m2)	Etat général	Statut
5355 avenue de Revel – Bat A	Maison	6	72	Bon	Loué
5355 avenue de Revel – Bat B	Maison	7	64	Bon	Loué
41 Route de Toulouse (1er étage de la Poste)	Appart.	En cours d'aménagement	60 environ	En cours de rénovation	

[10] Le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires rappelle qu'il existe plusieurs catégories de logements sociaux suivant les prêts et subventions accordés aux organismes, lors de la construction de l'immeuble. En fonction de la nature du prêt, le plafond de revenus pris en compte pour avoir droit au logement social est différent. Il existe ainsi trois niveaux de plafonds progressifs qui correspondent à trois niveaux de loyers. Plus le loyer est élevé, plus les plafonds de ressources des ménages le sont.

- Le **PLAI** (prêt locatif aidé d'intégration) réservé aux personnes en situation de grande précarité qui cumulent des difficultés sociales et économiques. Les loyers sont compris entre 4,56 €/m2 et 5,97 €/m2 selon les régions ;
- Le **PLUS** (prêt locatif à usage social) correspond aux HLM traditionnelles. Les loyers sont compris entre 5,14 €/m2 et 6,70 €/m2 selon les zones. Plus de 80 % des logements sociaux sont régis par ce plafond de loyer et de ressources ;
- Le **PLS** (prêt locatif social) finance des logements situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est le plus tendu.

Source : https://www.ecologie.gouv.fr/logement-social-hlm-definition-categories-financement-attribution-acteurs

[11] Source : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/offresParCommune.afficher

3 rue du Roc	Appart.	8	105	Dégradé (A rénové a minima : plomberie, électricité, menuiseries, revêtements murs)	Vacant
5 rue du Roc	Appart.	8	105	Très dégradé suite à incendie, à rénover entièrement	Vacant

La municipalité a entrepris de valoriser ses logements. En effet, en 2020, seuls 2 sur 5 sont loués (et en état de l'être). En 2022, elle a entrepris de rénover le logement route de Toulouse afin de le mettre en location. Concernant la maison rue du Roc, étant donné son emplacement et son caractère, le site pourrait accueillir un projet plus conséquent. La municipalité se laisse donc le temps de mieux définir le projet.

■ Le coût du logement : un prix des loyers assez élevé

En 2021, le loyer d'annonce moyen au m2 pour une maison type du parc privé est de 6,90€ selon les chiffres de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN).

La cartographie ci-dessous, issue de l'Observatoire des territoires de l'ANCT, montre les **données des communes de la Région en comparaison**, et fait ressortir un **tarif assez élevé pour un territoire rural**, qui semble s'expliquer par la **situation intermédiaire entre les deux agglomérations** de Castres et Toulouse.

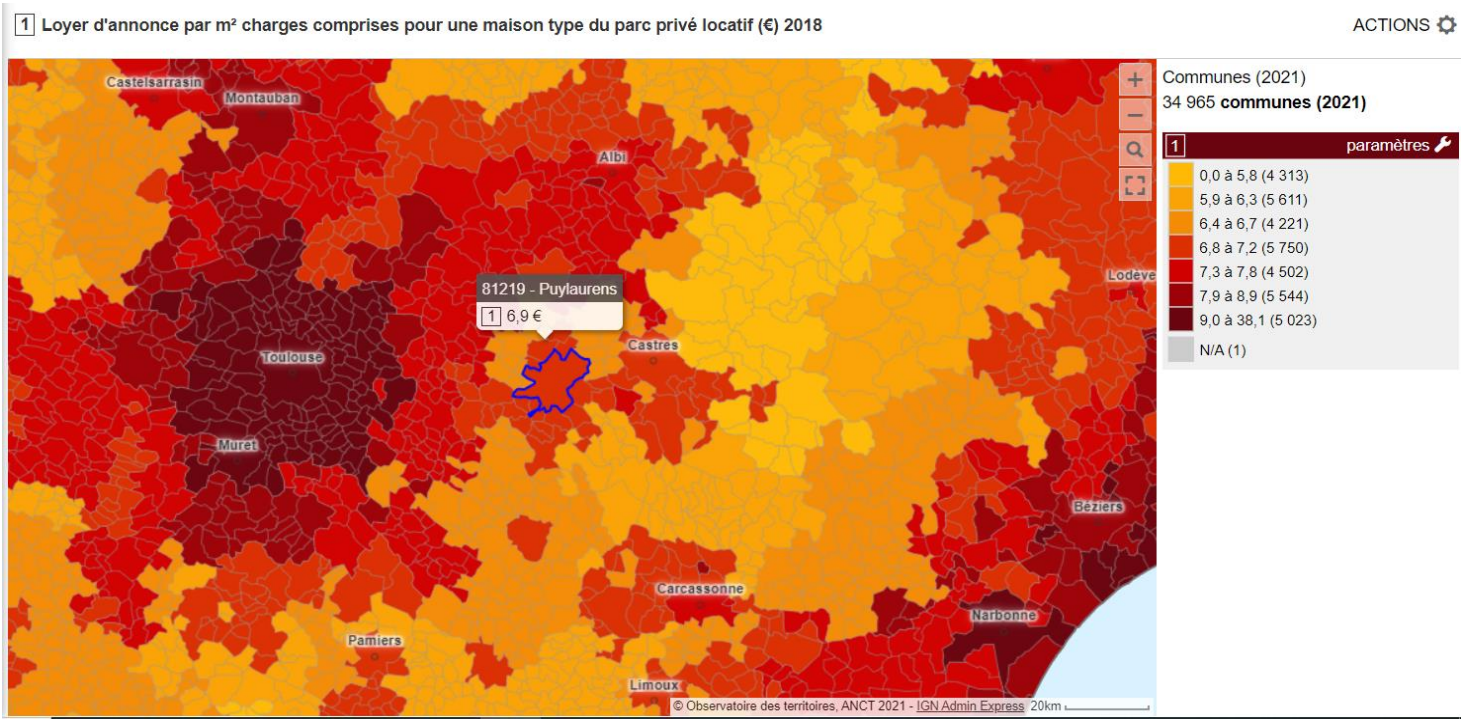

■ Prix de vente des logements

Le prix médian de vente des maisons vendues entre 2019 et 2021 est de **1269€/m2.** La cartographie ci-dessous permet de comparer ce chiffre avec les médianes des autres communes de la Région.

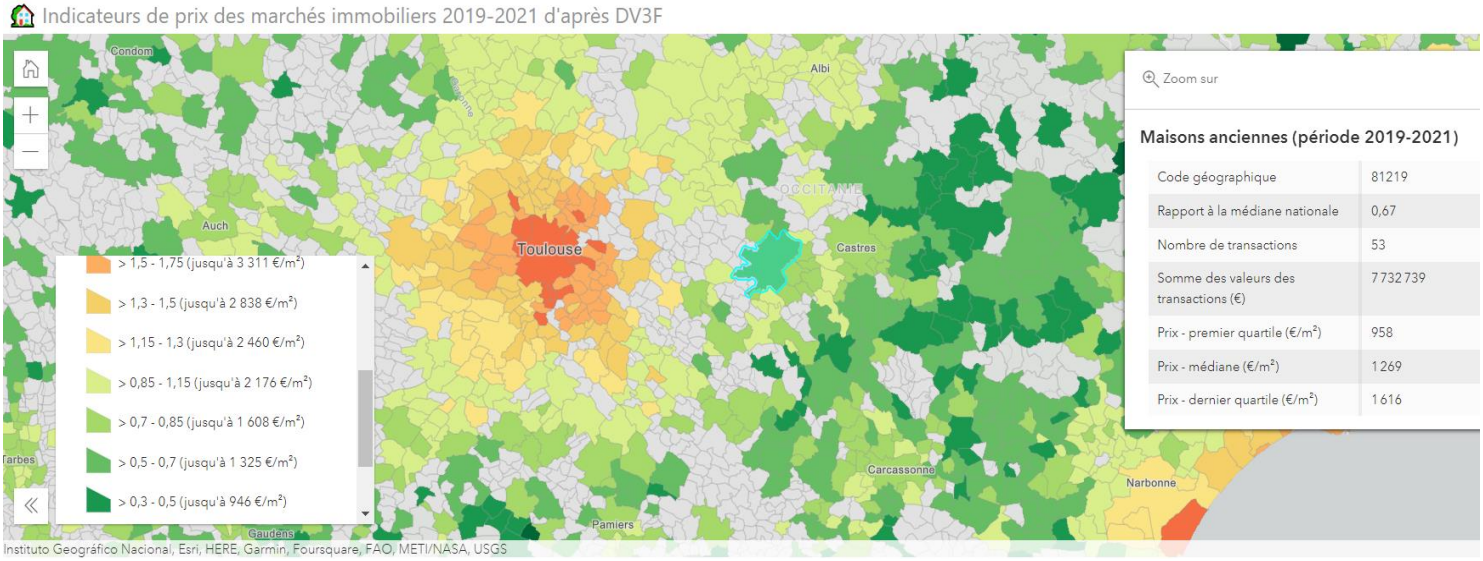

■ Construction et rénovation du parc de logement : rénover plutôt que construire

La construction de nouveaux logements a connu un pic en 2010, suivi d'une baisse sensible sur les années suivantes pour arriver à une certaine stabilité entre 2013 et 2018, soit en moyenne une dizaine de nouveaux logements autorisés et construits par an.

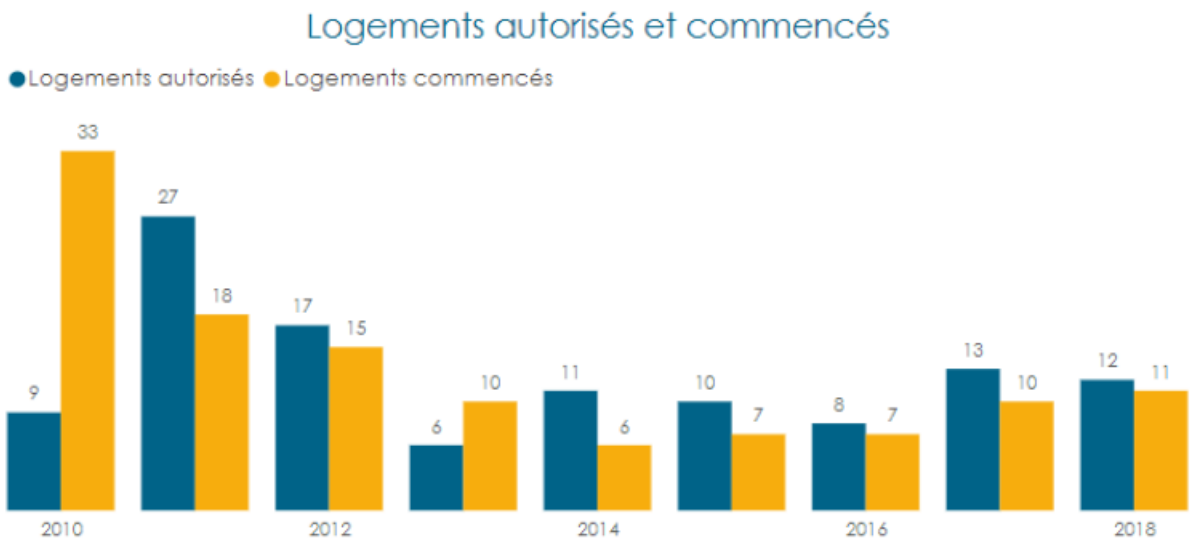

A noter qu'un **projet d'envergure en matière de logements nouveaux est en cours en 2022** : un lotissement de 45 lots, situé entre l'ancien cimetière et le nouveau, dans une dent creuse et dans un esprit de densification, avec une liaison piétonne directe au centre-ville. Il s'agira d'un habitat locatif à loyer modéré.

Emplacement du projet de lotissement

Mais outre les constructions nouvelles, dont le nombre aura dans tous les cas vocation à diminuer au regard du contexte général sur l'occupation foncière et des prescriptions de plus en plus strictes des documents d'urbanisme que sont le SCoT et le PLUi, on observe que **la part des rénovations semble à la hausse.**

Des maisons de ville, quelques fermes et des maisons de maitre sont peu à peu rénovées ces dernières années, ce qui pourrait être le signe d'un regain d'attractivité pour le parc existant, y compris dans le centre ancien et le long des avenues de Castres et Toulouse.

- Les données Mairie permettent de constater que le nombre de **Permis de Construire** est en forte hausse sur dernières années, avec un pic très important en 2021 : il est passé d'une douzaine par an à plus de cinquante en 2021 (effet Covid ?).
- Le nombre de **Déclarations Préalable** est lui aussi en hausse, notamment dans le centre historique depuis 2018 environ : effets du SPR et de sa mise en application plus stricte.

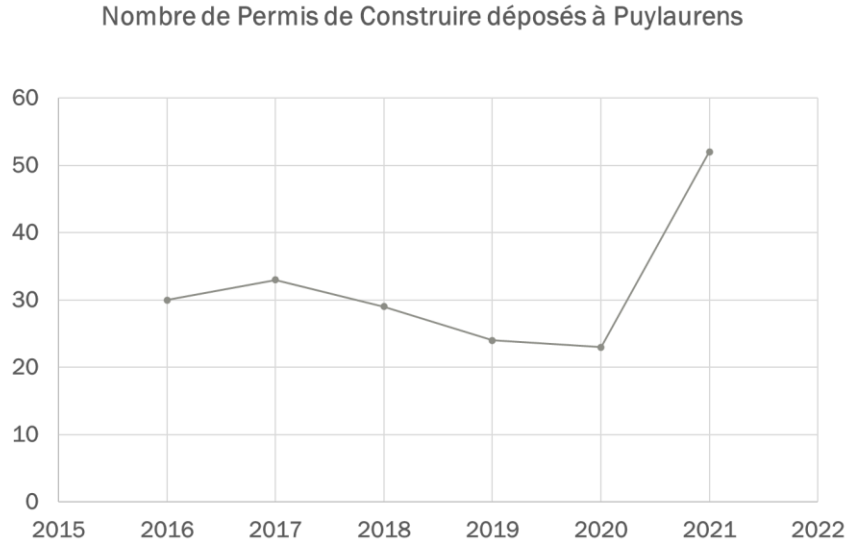

L'analyse des ventes des biens, sur le site « dvf.etalab.gouv.fr » permet de constater un dynamisme certain entre 2017 et fin 2021, duquel le centre ancien est loin d'être exclu ! Les parcelles vendues durant cette période apparaissent en bleu sur la cartographie ci-dessous :

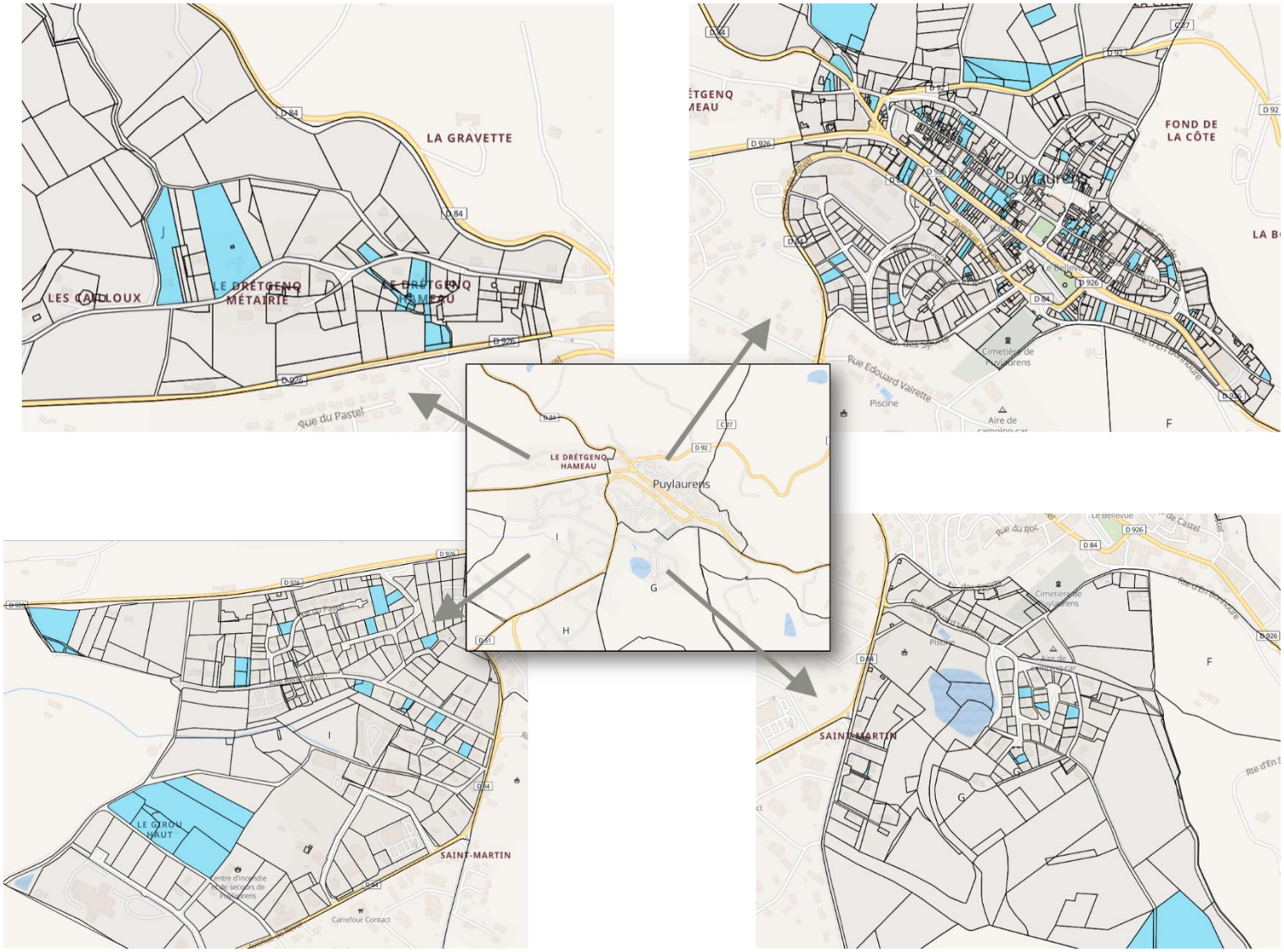

Si l'on se concentre sur le centre-ville, les transactions suivantes ont été effectuées par année :

- 41 en 2017
- 40 en 2018
- **78** en 2019
- 47 en 2020
- 31 en 2021

On constate donc **un pic important en 2019**, sans doute ensuite freiné par la situation sanitaire (?), ou s'expliquant peut-être par une raréfaction des biens disponibles à la vente suite à cette vague importante d'acquisition en 2019.

■ Des dispositifs encourageant la rénovation

En matière de rénovation du parc, des dispositifs incitatifs sont peu à peu mis en place. **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** portée par la communauté de communes a débuté en 2019 et est en cours jusqu'en octobre 2022.

L'objectif est d'apporter des aides aux travaux qui permettent de favoriser un meilleur cadre de vie pour les habitants.

« *Ce dispositif partenarial permet de conseiller et d'accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs dans leur projet de réhabilitation de leur logement. Sous certaines conditions, ils peuvent bénéficier d'aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), du Conseil régional Occitanie, de la CAF et de la CCSA pour le financement de leurs travaux*. » [12]

Les projets de travaux ont pour but de :

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Lutter contre la précarité énergétique
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et l'adaptation du logement à la vieillesse et au handicap
- Permettre la remise sur le marché de logements vacants
- Encourager la mobilisation du parc privé locatif pour créer des logements à loyers modérés
- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs par des travaux sur les façades et les éléments patrimoniaux

C'est **l'association SOLIHA** qui a été retenu pour animer cette OPAH. Elle se tient à disposition des personnes intéressées pour répondre aux questions qui leur permettront au mieux de bénéficier des subventions.

Une conseillère habitat accompagne les particuliers dans leurs démarches.

Le dispositif comporte en parallèle un programme spécifique pour la rénovation des façades, des toitures et d'éléments patrimoniaux, avec l'appui financier de la commune et de la Région Occitanie.

[12] Source : http://www.solihatarn.fr/amelioration-de-l-habitat-2020-opah-de-sor-et-agout.html

BILAN DU DISPOSITIF 2019-2022 A FIN NOVEMBRE 2022 :

- ✓ **Aides à la rénovation des logements :**

Depuis le début de l'opération, 105 contacts ont été pris sur Puylaurens, donc 39 ont donné lieu au dépôt d'un dossier :

- 12 dossiers ont été approuvés et sont clos (travaux réalisés)
- 21 dossiers sont en cours de traitement :
- 11 ont été agréés
- 10 sont en cours de montage
- 1 dossier est en pause (à la demande du bénéficiaire)
- 5 dossiers ont dû être déclarés sans suite

En moyenne par dossier approuvé, une subvention moyenne de plus de **60%** du montant total des travaux est accordée !

- ✓ **Aides thématiques complémentaires :**

Montant des aides accordées par thématique **:**

- Façades = 1500€
- Toitures = 1000€
- Éléments de patrimoine = 1000€
- Spécificité Bourg-Centre Occitanie + 1500€
- Spécificité Puylaurens + 1500€

En novembre 2022, **8 dossiers** ont été retenus et aidés, avec une aide moyenne représentant **37%** du montant des travaux.

Le bilan à ce jour est donc assez mitigé, pour diverses raisons : concurrence d'autres dispositifs (au niveau national du type Ma Prime Rénov' ou Certificat d'Economie d'Energie), crise sanitaire qui a entrainé un certain statut quo dans les projets des particuliers, mouvement de personnel en interne…

Au vu des montants attribués, la question se pose aussi de savoir si le dispositif induit un effet levier suffisamment efficace pour déclencher des projets qui n'auraient pas eu lieu sans cette aide. On peut toutefois penser que dans le cas de Puylaurens c'est un peu plus vrai que dans les autres communes du territoire, dans la mesure où les porteurs de projet peuvent cumuler le bonus lié au dispositif Bourg-Centre (1500€) ainsi que le bonus propre à la commune (1500€).

Le 28 juin 2022, les élus du Conseil communautaire ont validé la reconduction de l'OPAH pour une année supplémentaire à compter du mois de novembre 2022. Ce qui a été ensuite approuvé par les services de l'Etat. **L'OPAH sera donc renouvelé d'un an et tout l'enjeu sera de lui insuffler un plus grand dynamisme.**

Ce renouvellement sera assorti d'ajustements du règlement d'attribution des aides. Ainsi, **pour créer un effet de levier, le montant des aides attribuées par la communauté de communes pour les rénovations des façades sera porté à 3000€ (1500€ précédemment). Les aides pour les Eléments patrimoniaux (1000€) resteront inchangées alors que les aides Toitures seront arrêtées. De plus, il a été décidé d'ajuster les périmètres pour les aides Façades.** L'objectif est de modifier et adapter le/les périmètre(s) tout en gardant une cohérence avec les périmètres actuels.

Puylaurens a donc travaillé à la révision du périmètre et propose de l'étendre afin d'inclure :

- Le quartier Coldonat et notamment les places P. Bayle et du marché, ce qui permettra de mieux coïncider avec le périmètre SPR et avec le projet de réaménagement du centre historique lancé en 2022.
- Les façades bordant la place du Pont Cap de Castel qui sera amenée à être valorisée comme porte d'entrée vers le centre historique
- Les façades bordant la place du Foirail qui a fait l'objet d'un réaménagement qui sera achevé fin 2022 avec le parvis de la porte du cimetière. Nombre de ces façades sont fortement délabrées et leur rénovation est donc à encourager afin d'obtenir une unité urbaine rénovée et qualitative ouvrant sur le centre-ville.

Périmètre d'éligibilité **de l'aide toitures**, en rouge sur le plan ci-dessous (qui sera supprimée en octobre 2022) :

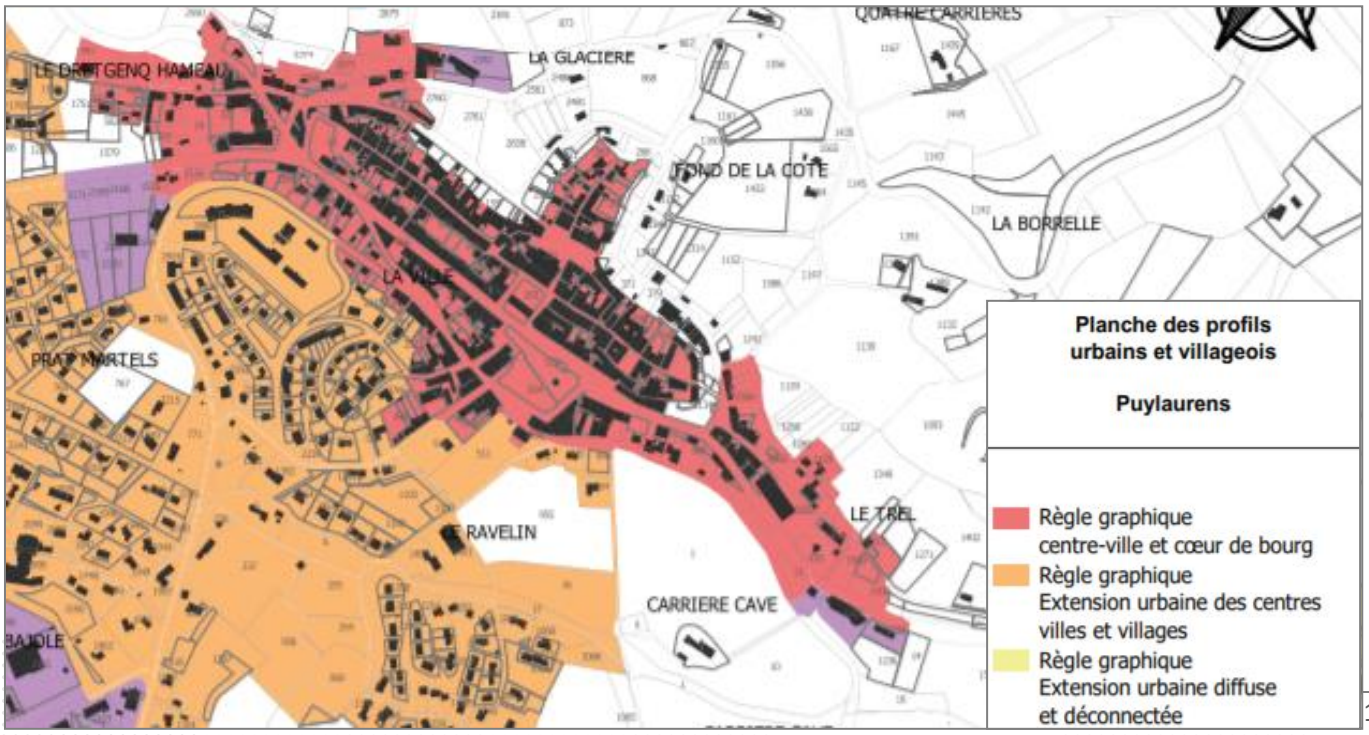

Périmètre d'éligibilité **de l'aide façades** (2019-2022)

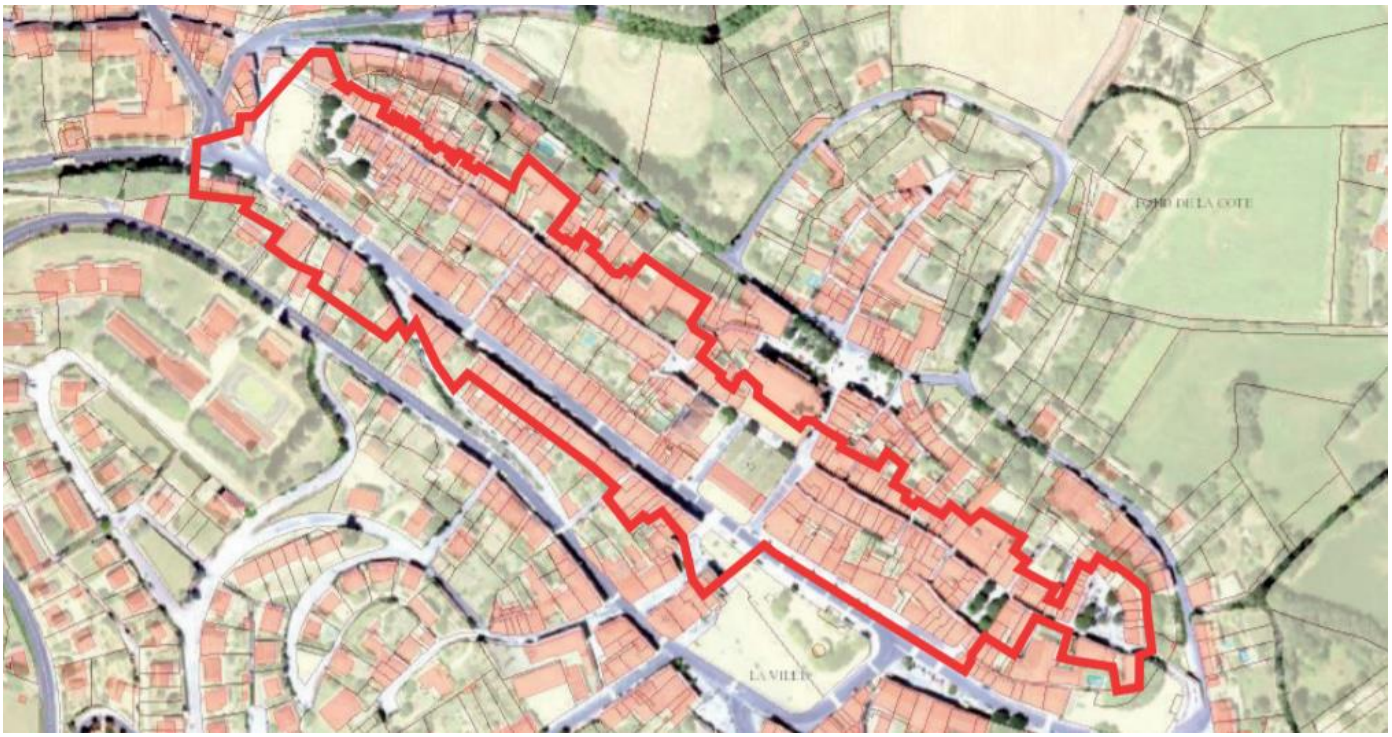

Proposition d'extension du périmètre d'éligibilité **de l'aide façades** pour octobre 2022-2023 :

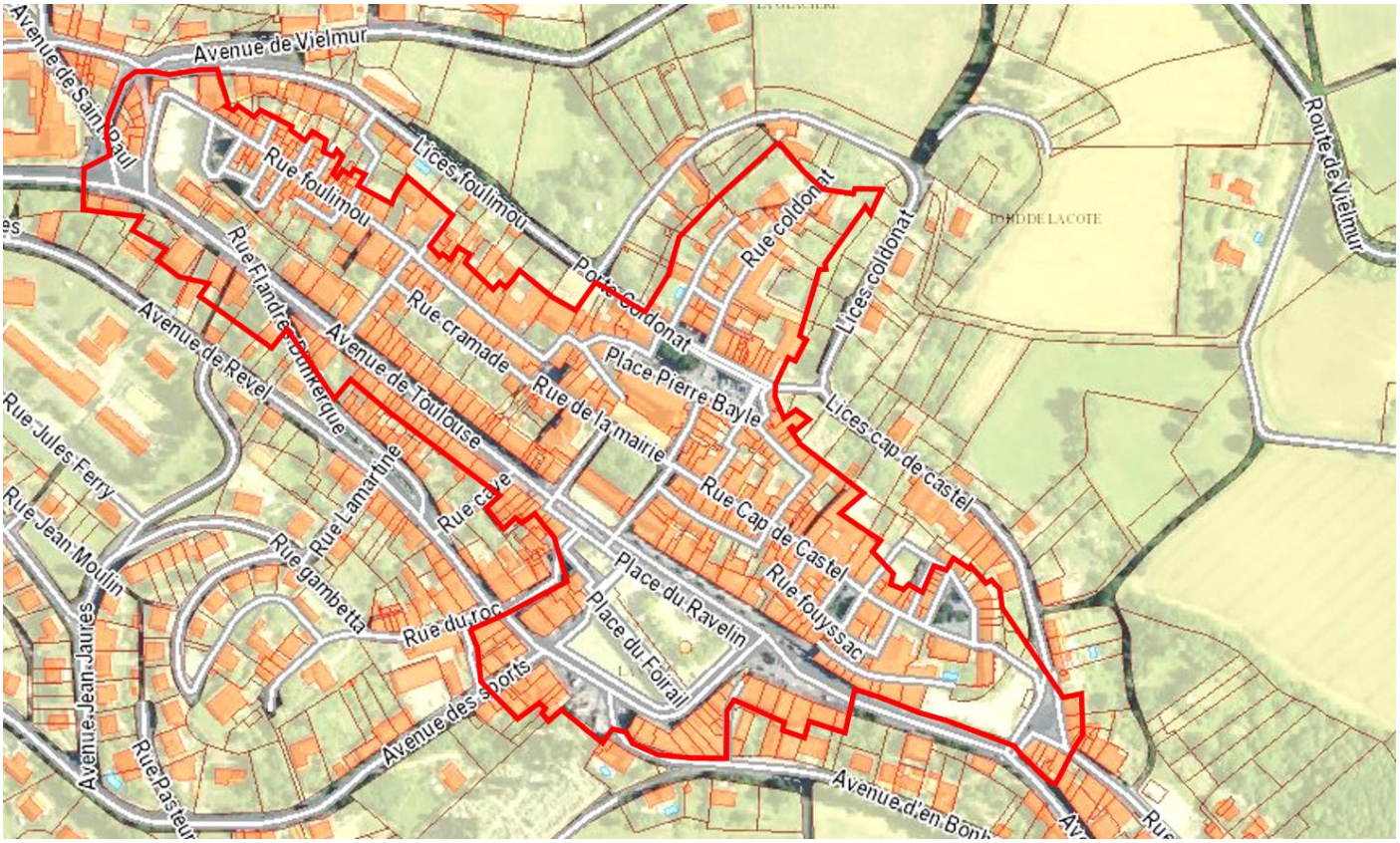

Une convention avec l'EPF Régional en partenariat avec la communauté de communes a également été signée en 2021 est en cours sur la zone du centre ancien, pour faciliter l'acquisition et la rénovation de maisons.

Ce partenariat pourra s'avérer particulièrement intéressant pour le projet de revitalisation de la commune de Puylaurens, mais demeure à approfondir.

Enfin, différents **dispositifs nationaux** d'aide à la rénovation peuvent bien sûr être mobilisés à Puylaurens : Ma Prime Rénov', Eco-prêt à taux zéro, prime coup de pouce économie d'énergie, chèque énergie, Certificats d'Economies d'Energie, TVA réduite pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique ou encore la loi de défiscalisation Malraux en SPR.

Il convient de souligner que **d'autres dispositifs existent mais ne s'appliquent que dans certains secteurs géographiques ou sous certaines conditions.** C'est par exemple le cas du dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien qui n'est pour l'instant pas en vigueur à Puylaurens mais dont la mise en place pourra éventuellement être étudiée dans le cadre de la mise en place de l'ORT.

- **Des évolutions importantes à anticiper**

Un **besoin en logements croissant est à anticiper**, découlant de l'arrivée de l'autoroute et de l'échangeur autoroutier à Puylaurens. Les agences immobilières de la commune constatent d'ores et déjà une forte hausse de la demande, sur tous types de biens. Le public en recherche correspond souvent à des jeunes travailleurs, avec ou sans enfants, dont au moins un des membres du foyer travaille à Toulouse ou à Castres. Dans certains cas, il s'agit même de couples dont un membre travaille à Toulouse et l'autre à Castres.

Ces nouveaux arrivants, dont le nombre est encore difficile à déterminer, ont notamment **des attentes en matière de qualité du logement** (taille, présence d'un extérieur, accessibilité, et bien sûr performance thermique et énergétique…). **L'enjeu de la rénovation du parc** Puylaurentais de logements est alors un enjeu de premier ordre, tout particulièrement dans les quartiers les plus anciens comme le centre-ville, afin que ces nouveaux arrivants ne boudent pas ces secteurs !

A ce titre, les dispositifs présentés ci-dessus constituent une aide précieuse et sont à encourager et à développer, afin que le choix d'installation de ces nouveaux arrivants dans le secteur se porte sur Puylaurens.

6.3 Analyse détaillée de l'habitat dans le centre historique

■ Caractéristiques générales des logements du centre historique :

Selon les données du SIG du SCoT, à l'intérieur du périmètre en jaune ci-dessous, soit les habitations du centre historique, on peut établir les constats suivants :

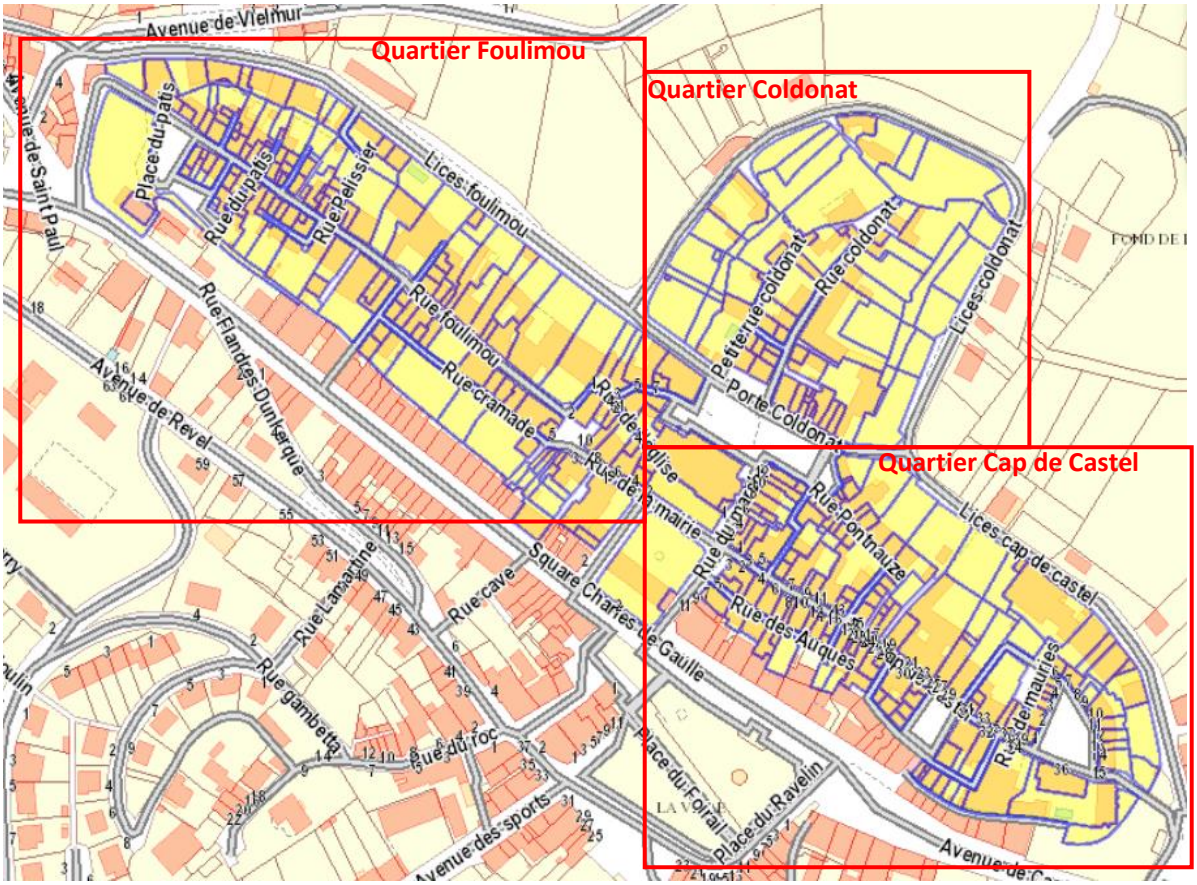

- La présence d'une **majorité de logements de 40 à 80m2,** soit une taille assez réduite, mais pouvant tout de même accueillir un couple ou une petite famille.

- **14% des logements < 40m2**
- **45% des logements = 41 à 80m2**
- **41% des logements < 81m2**

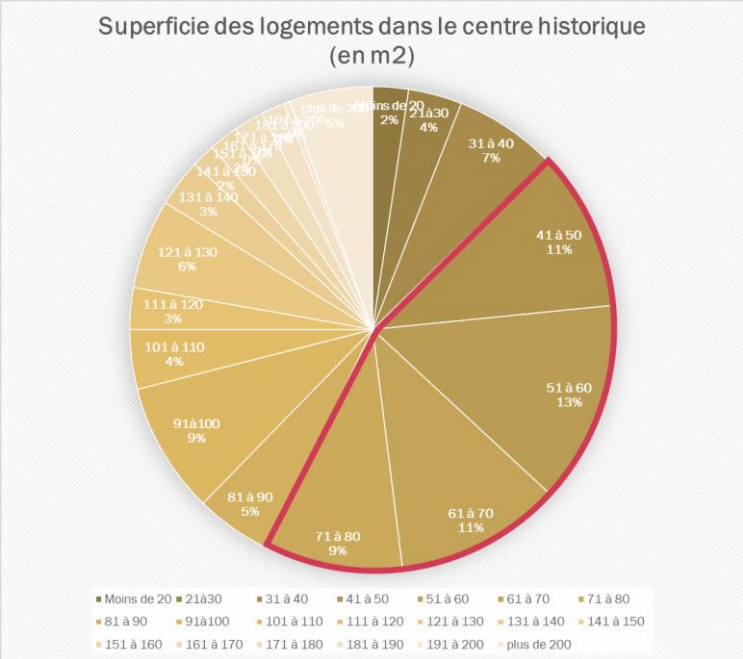

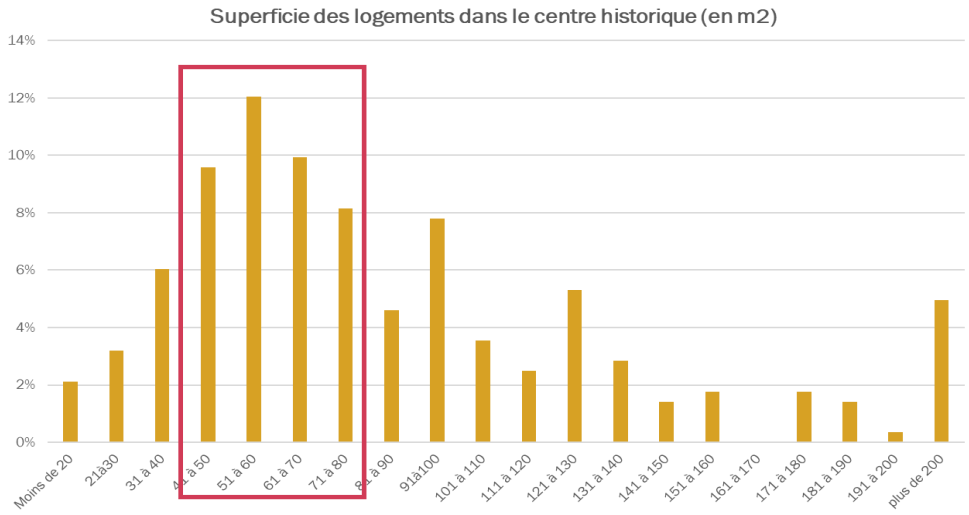

- Des logements composés en majorité de **4 à 7 pièces.**

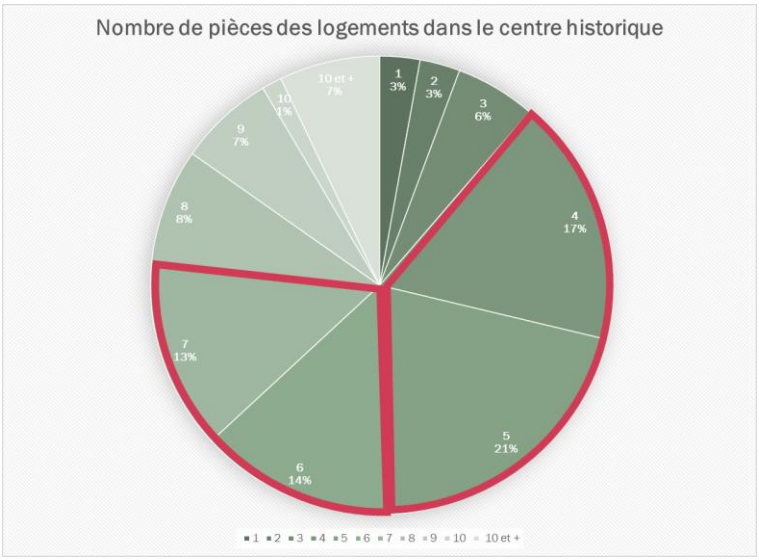

- **12% des logements = 1 à 3 pièces**
- **65% des logements = 4 à 7 pièces**
- **23% des logements = 8 pièces et +**

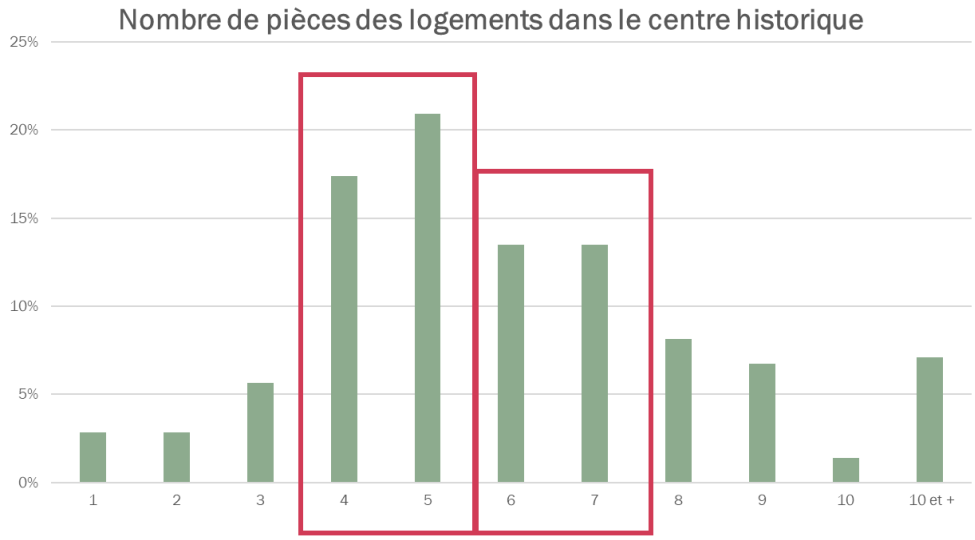

■ Analyse détaillée par quartier :

Au cours du présent travail de diagnostic, une analyse plus précise de l'habitat dans le centre-ville a été menée, s'appuyant sur un reportage photo exhaustif des logements et une compilation de données pour chaque bâtiment. Ce travail a été compilé dans un document de suivi qui présente donc une photographie de l'habitat en cœur de ville et permettra un suivi précis de son évolution au fil du temps. En voici un aperçu :

Analyse de l'habitat en centre-ville de Puylaurens

Août 2022

1. QUARTIER CAP DE CASTEL

1.1 Rue Cap de Castel

2. QUARTIER FOULIMOU

2.1 Rue Foulimou

QUARTIER FOULIMOU

Rue Foulimou

N°	PO/PB/V	Etat
01 - 03	PO	Grande bâtisse en cours de rénovation pour installation d'une famille.
2	PB	Très grande bâtisse à l'abandon depuis plusieurs année, achetée récemment pour investissement locatif T1/T2 qualitatifs (17 logements).
5	PB	En location - orthophoniste + appartements occupés en bon état
06-janv	PB	Plusieurs appartements en location , mais bâtiment d'apparence extérieure assez délabré. Quid de l'intérieur ? En location chez APEA.
7		Appartements
8		Donne rue Lice Foulimou - appartement refaits il y a quelques années - enduit coté lice refait.
9		Maison occupée
10	V	Vacant > faire attention à la rénovation...
11	V	Belle bâtisse, fermée. Mme CLERC A côté de la maison effondrée > quel entretien ? Vacance structurelle ?
12		Occupé
13 - 15	V	**Maison effondrée,** obligation de reconstruction mais quid de l'application ?
14	PO	Rénovation récente - Maison habitée
16	PO	Maison occupée en bon état
17	PB	Appartements en location
18	PB	Achat par investisseur pour création de logements à louer. Jardin. Problématique du rempart qui s'effondre... Non occupé pour l'instant. Volonté de préemption de la commune qui ne s'appliquera finalement pas. En vente (achat-revente). A suivre.
19	PO	Maison qui vient d'être vendue.
20	PO	Maison occupée en bon état
21	PB	Réfection de façade récente. Vendu rencemment pour appartements
22	PO	Personne âgée
23 - 25	PO	Maison occupée : 2 appartements
24	PO + 3 PB	Maison de maître en bon état + 3 apparts. Travaux d'amélioration en cours.
27	?	Maisons occupées
28	PO	Facades et volets en cours de rénovation
29 - 31	PB	Gite « Les Balcons du Pastel », belle rénovation
30 - 32	PB	Vient d'être vendu (même acheteur que 18) pour création 6 ou 7 logements
33 - 35	PB	**En vente** – Beaucoup de chances d'être transformé en appartements
36		Vendu récemment... à suivre
37		Vendu récemment - maison entière **> ou 39 ?**
38		Maison occupée
39		Vendu récemment - maison entière **> ou 39 ?**
40	PO	Maison rénovée
41 - 41 bis	V	2 logements vacants enchevêtrés... mais à 2 propriétaires différents
42	PO ?	Maison occupée
43	PO	Maison occupée
44	V ?	Vendu récemment ? (M et Mme Malberg qui habitent rue foulimou) Réno à suivre...
45	V ?	A vérifier
46	PO	Maison occupée

Cette analyse plus fine nous permet de dégager plusieurs grandes tendances concernant l'habitat du centre-ville.

Tout d'abord, on constate que cohabitent une **très grande variété de situations** quant à l'état des logements : des plus délabrés à de très belles rénovations très récentes ou à venir. Certaines de ces belles rénovations concernent d'ailleurs de grands logements familiaux et maisons de maître dans le centre historique.

On observe par ailleurs un **partage à peu près égal entre propriétaires occupants et propriétaires bailleurs,** tandis que ce chiffre est plutôt de 2/3 de propriétaires occupants à l'échelle de la commune dans son ensemble. On a donc davantage de locataires dans le centre-ville.

Concernant la vacance des logements, elle est très forte dans ce secteur, comme vu précédemment. Mais malgré quelques grandes maisons qui demeurent vides et des situations difficiles à résoudre généralement dues à des situations familiales complexes, **il semblerait que la vacance tende à se réduire**. En effet, Plusieurs maisons vacantes jusqu'alors, ont assez récemment été achetées par des investisseurs et transformées en appartements. Ce qui peut constituer une bonne opportunité, mais doit être maitrisé afin de ne pas devenir la norme dans le centre-ville.

Très peu d'habitation disposent d'un garage et le **stationnement à proximité du domicile est souvent difficile.**

Plusieurs problématiques demeurent aussi quant à la **qualité du cadre de vie** :

- Végétalisation pauvre et nombreux îlots de chaleur
- Pollution visuelle (omniprésence des containers, des trottoirs abimés, du bitume…)
- Accessibilité PMR souvent complexe,
- Ancienneté de l'éclairage public,
- Des places qui ont perdu leur fonction de lieu de vie…

On distingue aussi que **chacun des trois quartiers du centre historique présentent des caractéristiques et des enjeux propres** :

- **Dans le quartier Foulimou**, on remarque que beaucoup de projets sont en cours, ce quartier se modifie vite.
  On y trouve aussi à l'inverse des situations très difficile à dénouer, souvent le résultat d'un « enchevêtrement » du cadastre (on est ici au lieu des plus anciennes habitations de la ville).
  Enfin, on trouve dans ce quartier la plupart des maisons qui bénéficient d'un jardin, ceux-ci donnant sur les lices Foulimou.

- **Le quartier Cap de Castel** est celui qui contient le plus de maisons fortement dégradées, bien qu'il y ait également quelques belles demeures. Plusieurs logements posent question quant à leur salubrité, bien qu'ils soient actuellement occupés. Et très rares sont les habitations qui disposent d'un jardin.

- A l'inverse, **le quartier Coldonat** est en meilleur état et connait une vacance beaucoup plus faible. On y trouve des maisons de plus grande taille, qui ressemblent parfois plus à des petits pavillons avec un jardinet et qui bénéficient souvent d'une vue imprenable. L'école Jeanne d'Arc occupe dans ce quartier une place très importante.

Indépendamment de cette distinction en trois secteurs, quelques « points noirs » majeurs sont identifiés mais complexes à résoudre.

■ **Les plus gros points noirs en matière d'habitat dans le centre historique**

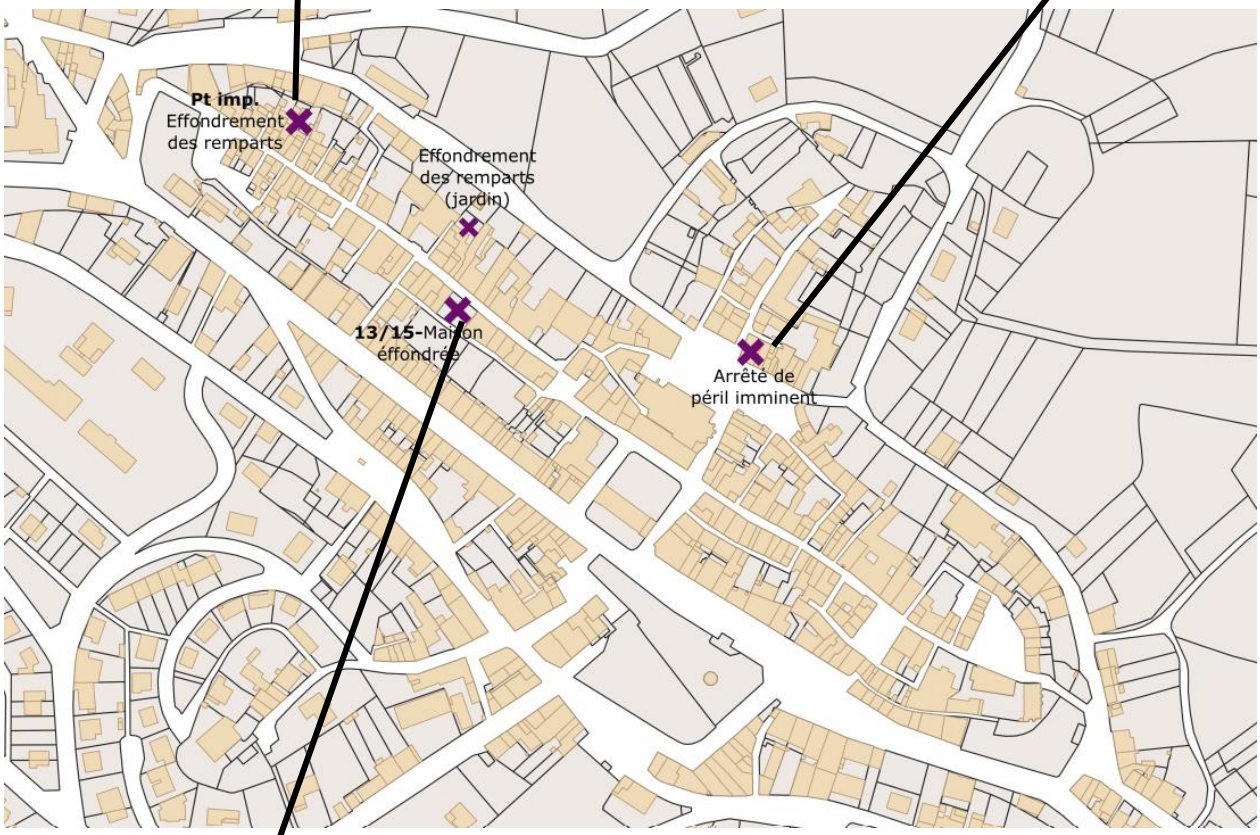

A partir de ces différents constats et éléments de diagnostic il s'agira donc définir une stratégie de maitrise de l'habitat, en ciblant les ilots et les bâtiments sur lesquels agir prioritairement.

Il conviendra aussi de vérifier les outils proposés par l'ORT les plus adaptés à la situation Puylaurentaise.

PRIORITE : **Concentrer au maximum les populations nouvelles dans le centre-ville, y compris dans le centre ancien.**

PRIORITE : **Être en mesure de proposer des logements qualitatifs, adaptés à la variété des besoins : appartements du T1 au T4 avec facilité d'accès et de stationnement, petites maisons de ville avec espace extérieur, maisons plus spacieuses avec jardins,**

ENJEUX :

Vitalité du centre-ville, et notamment du centre-ancien

Mixité sociale

ATOUTS	FAIBLESSES
- Une grande variété des formes d'habitat (à l'échelle de la commune) - Une majorité de résidence principale (ville où l'on vit) - Un regain d'attractivité constaté et de nombreuses rénovations en cours - Un projet social à venir (lotissement) proche du CV	- Un parc de logements assez ancien et en situation de sous-occupation - Un centre-ville, et notamment un centre historique qui cumule plusieurs difficultés : complexité de situations, vacances, quelques gros points noirs, offre peu adaptée à un public à mobilité réduite et/ou âgé, mauvaise qualité du cadre de vie… - Peu d'offre de logements à la location en comparaison avec la demande
OPPORTUNITÉS	**MENACES**
- Une hausse des rénovations dans le centre historique par l'arrivée d'investisseurs - Projet de rénovation des espaces publics du centre historique - ORT	- Tension immobilière grandissante - Risque de division de logements non maitrisée en vue de réaliser des investissements plus rentables - Risque de hausse non maitrisée des couts de l'immobilier - Risque de pression foncière

CONCLUSION :

L'habitat Puylaurentais prend des **formes variées** et se répartit sur **4 secteurs principaux**

Le **centre-ville,** et notamment le centre-historique ainsi que les avenues de Castres, Toulouse (axe traversant) et Revel, **concentre toutefois l'essentiel des problématiques** : habitat dégradé, vacances, situations complexes

Dans un contexte d'attractivité nouvelle portée notamment par l'arrivée de l'autoroute, mais aussi de tensions immobilière et foncière liée aux objectifs de diminution de l'artificialisation des sols, **il y a urgence à rénover le parc de logements en cœur de ville afin d'éviter un étalement non maitrisé et une désertification du centre.**

L'objectif premier est donc de **créer les conditions favorables à l'accueil de nouveaux habitants en centre-ville.**

7. ECONOMIE

7.1 Généralités

■ Emplois

En termes d'emplois, en 2019 l'économie Puylaurentaise s'organise comme suit :

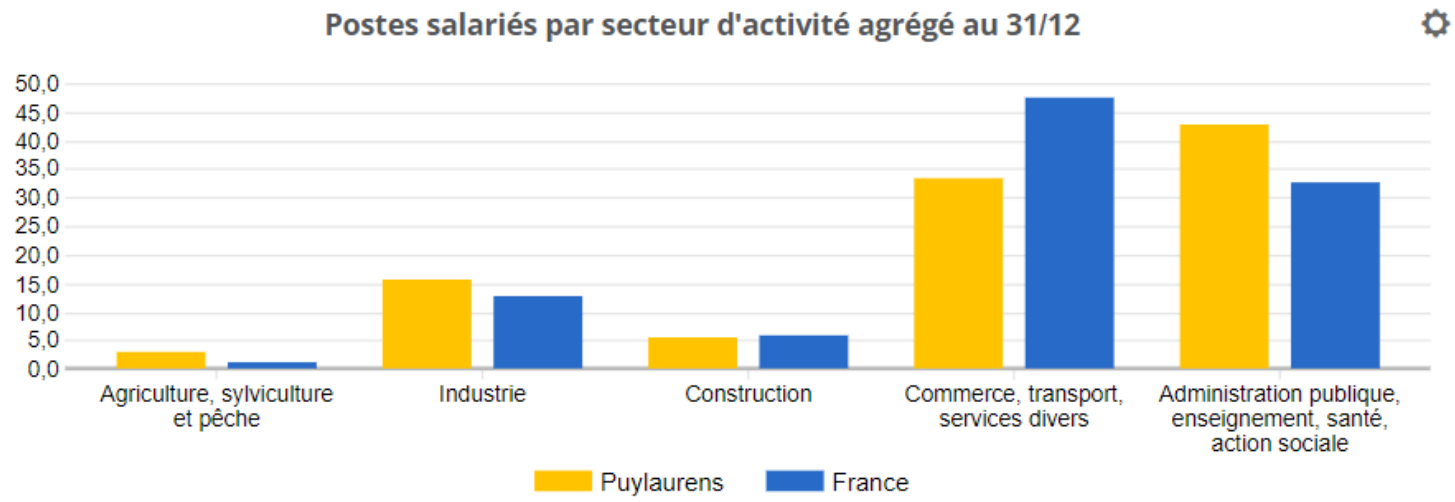

Source : Insee, Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2019

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

On peut souligner :

- Les **secteurs qui emploient en majorité sont l'administration** qui fournit 42,7% des postes et le **secteur du commerce, des transports et des services divers** (33,3% des postes).
- Toutefois, en comparaison avec l'échelle nationale, on note une **sur-représentation à Puylaurens des secteurs de l'agriculture** (2,9% contre 1,1%), **de l'administration** (42,7% contre 32,8%) **et de l'industrie** (15,6% contre 12,7%).
- **Le commerce, les transports et services divers sont pour leur part sous-représentés** (33,3% contre 47,5%)

■ Profil des établissements

Notons également une légère **sur-représentation des TPE embauchant moins de 10 salariés :**

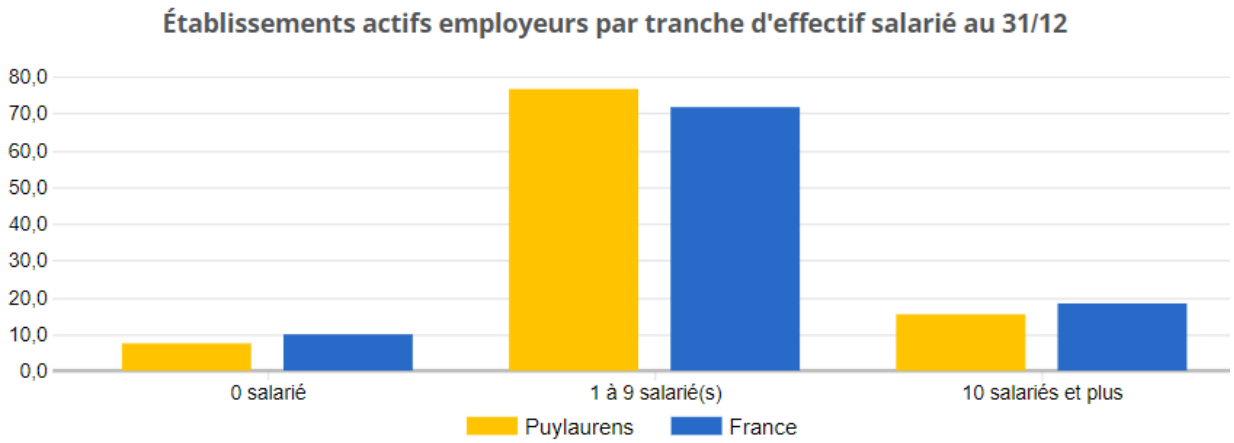

Source : Insee, Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2019

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Ainsi qu'une **tendance à la hausse du nombre de création d'entreprises** sur les dernières années. Attention toutefois, cette tendance, identique à l'échelle nationale, n'est pas nécessairement un indicateur positif car elle prend en compte la grande part d'auto-entreprises, souvent créées faute d'emploi salarié.

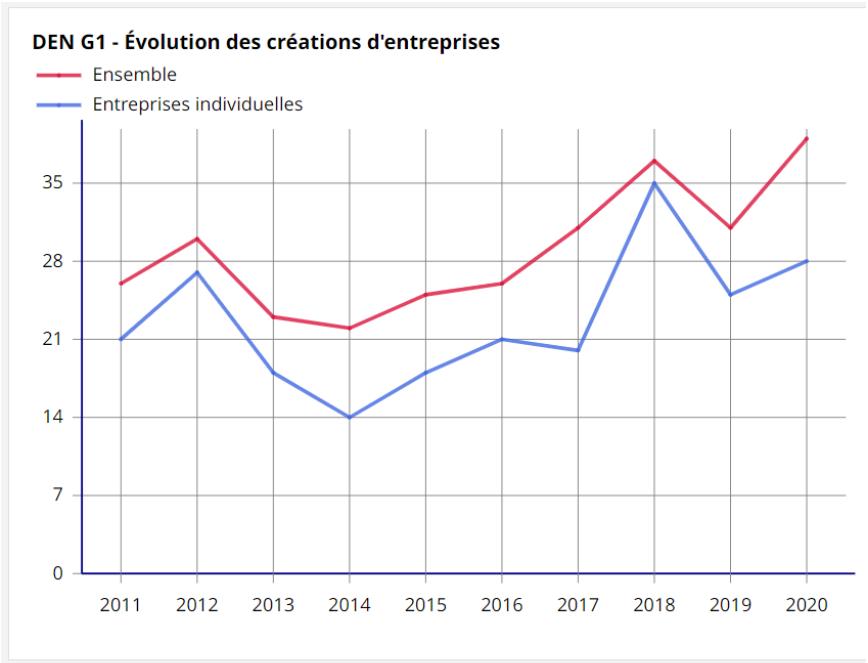

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

7.2 Agriculture

L'agriculture occupe une place très importante dans l'économie de la commune, de manière directe ou indirecte (ex : artisanat et surfaces de vente liés au secteur agricole, IAA, filière viande…).

Sur le territoire, les **productions agricoles sont diversifiées :** viande bovine, lait de vache, produits ovins, volailles, céréales dont produits de semences, fruits et légumes.

Les **productions de qualité** sont bien représentées et contribuent à l'image de qualité du Pays de Cocagne et au savoir-faire des acteurs locaux, veau fermier du Lauragais, lait de brebis pour le roquefort, ail rose de Lautrec…

Selon une étude réalisée par la communauté de communes en 2016, la **reprise des activités agricoles familiales a tendance à se maintenir**, même si on peut noter une **régression du nombre d'exploitants**. Toutefois, le développement d'autres usages de la terre (habitat, activités secondaires et tertiaire) augmente **la pression foncière** et peut faire reculer le nombre d'exploitations agricoles.

Dans ce contexte, le développement de la vente de proximité des produits de qualité par le biais de marché des producteurs ou de points de vente fixe, ainsi que l'aide à la reprise d'activités agricoles sont des enjeux forts pour la commune.

La **communauté de communes Sor et Agout se saisit progressivement de ces problématiques et enjeux** et souhaite, sur le mandat 2020-2026 impulser un travail sur les circuits-courts et la valorisation des produits locaux. Il sera important pour la commune de suivre de près ce travail et de s'y impliquer.

Photo : Edwige Malberg

7.3 Un secteur industriel et artisanal qui fait l'objet d'une croissance nouvelle

L'industrie Puylaurentaise est avant tout agroalimentaire, et plus particulièrement liée à la **filière viande bovine**.

Cette filière est historique pour la commune qui est réputée depuis le XIVème siècle pour ses marchés aux veaux. Ce secteur est aujourd'hui présent au travers d'unités qui réunissent environ **150 emplois**, comprenant notamment la société des Abattoirs Puylaurentais, élément structurel de la filière viande pour tout le territoire. Le tonnage produit par cette l'abattoir a d'ailleurs été multiplié par 2 en quelques années nécessitant un **projet d'investissement déposé dans le cadre du plan de relance** et soutenu par tout le territoire. Les ateliers de découpe et charcuteries viennent compléter ce secteur favorisant la vente directe pour les agriculteurs.

Outre la filière viande, **l'industrie dermatologique** est représentée à travers la présence du laboratoire A-Derma, filiale des industries Pierre Fabre. Le site « Terre d'Avoine » implanté à Lissertel, hameau de Puylaurens, est la vitrine de la marque. Une grande partie de l'avoine utilisée dans les produits de la marque est cultivée sur la commune de Puylaurens et alentours. Le laboratoire Dermosun s'est également installé dans une ZAE de Puylaurens début 2022.

D'autres activités sont également présentes, notamment dans les secteurs de la plasturgie, de la métallurgie, de l'énergie ou des automatismes, et l'artisanat se porte plutôt bien, que ce soit pour les services, la production ou le bâtiment. On compte des savoir-faire de haut niveau. L'OPAH en cours est aussi une source de travail pour l'artisanat et le bâtiment, mais la plus grosse difficulté reste le manque de main d'œuvre en apprentissage ou qualifiée.

Ces différentes activités se concentrent principalement dans **2 zones d'activités économiques (ZAE),** gérées par la communauté de communes Sor et Agout dans le cadre de sa compétence économie : la ZAE de la plaine Saint-Martin et la ZAE de Pièce-Grande, plus récente. Elles sont toutes deux situées dans la partie basse de la ville en direction de Revel.

Caractéristiques générales des ZAE de Puylaurens :

	ZAE de la Plaine Saint-Martin	ZAE de Pièce-Grande
Vocation	Artisanale et commerciale	Mixte / Thématiques privilégiées : agroalimentaire, artisanat
Superficie totale	3,2 hectares	9,6 hectares
Superficie disponible	0	4000 m²
Nombre d'entreprises	7	9
Entreprises présentes	RAGT Europlatre Ets Espinasse traiteur Carrefour contact Eurl Bonnet et Fils Kéloa Arrosage Eco-Invest	Les Abattoirs Puylaurentais Garage Citroën M.B.G SARL Scantamburlo A.D.M.R Laboratoires Dermosun Breizh Diffusion (en cours) A.C.M.R Paysages (en cours) Fournié Bois (en cours)

Toutefois **certaines activités, notamment artisanales, se trouvent en dehors de ces zones,** parfois à proximité immédiate notamment le long de la route de Revel, mais aussi de manière plus disséminée en remontant vers le cœur de ville ou sur les axes en direction de Castres et Toulouse.

Si le secteur artisanal et industriel n'avait pas connu d'évolutions au cours de la dernière décennie, **avec la validation du projet autoroutier la situation a notablement évoluée** : en 2020 deux nouvelles entreprises sont venues s'implanter dans la zone d'activité économique, pour un peu plus de 30 emplois.

A noter qu'un emplacement réservé pour une **nouvelle Zone d'Activités est prévu au PLUi, dans le secteur du Razet à proximité immédiate du futur échangeur autoroutier, avec une surface de 26 ha.**

Cet emplacement, au pied du futur échangeur autoroutier demeure relativement éloigné du centre-ville. Il conviendra donc d'**en maitriser l'aménagement et le choix des activités** afin de ne pas déstabiliser l'équilibre actuel au détriment du centre. Un glissement de centralité vers l'échangeur autoroutier est à éviter à tout prix afin de ne pas nuire à la vitalité du centre.

L'implantation de nouvelles activités dans cette zone, si elle est bien maitrisée, pourrait néanmoins être une aubaine en termes d'emplois, à la fois pour la commune et pour tout le bassin de vie.

7.4 Les marchés de plein vent : une tradition Puylaurentaise à préserver

Les marchés de plein vent sont des moments forts de l'attractivité commerciale Puylaurentaise et l'occasion de trouver des produits de qualité et de permettre aux habitants de faire leurs achats hebdomadaires en centre-ville. Ils sont aussi des **lieux de rencontres entre habitants et visiteurs** qui contribuent à renforcer la cohésion sociale.

La tradition des marchés du mercredi subsiste ainsi :

- Le marché hebdomadaire se tient tous les mercredi matin de l'année et accueille une quarantaine de commerces de bouche et de produits de première nécessité.
- Un marché de la volaille y est toujours actif
- Deux fois par an, afin de promouvoir la filière, des concours de veaux élevés sous la mère y sont organisés en partenariat avec la Coopérative des Veaux du Lauragais.
- L'association « Un goût de Cocagne » regroupant des agriculteurs en agriculture biologique ou raisonnée tient son marché tous les mercredi soir. Les produits sont soit commandés sur le site en ligne soit proposés à la vente. Cette initiative doit être encouragée.

Cette tradition de marchés est une **vitrine ouverte** qui attire une clientèle extérieure au village et qui est essentielle pour les commerces du centre-ville.

Toutefois, le **marché hebdomadaire du mercredi est en perte de vitesse depuis plusieurs années.** La tradition tend à se perdre du fait de l'évolution des modes de vie, mais il y a un réel intérêt à soutenir ces temps forts, propices au dynamisme économique mais aussi à la convivialité et à la cohésion sociale, essentielles à la vie de village.

7.5 Un tissu commercial et de services fragilisé mais qui connait un regain de vitalité

■ Une répartition des commerces et services sur 2 secteurs géographiques :

Puylaurens compte plus d'**une cinquantaine de commerçants et d'artisans**. **Deux secteurs géographiques accueillent principalement l'activité commerciale et les services :**

Le premier au **centre du village**, essentiellement sur l'avenue de Castres-Toulouse et de manière secondaire rue la Porte Neuve (centre historique) et la route de Revel. Si la plupart des commerces se situe dans ce secteur, qui **s'y prête particulièrement bien** (présence de vastes zones stationnements à proximité et lieu de passage), **quelques faiblesses subsistent** : l'absence de certains commerces essentiel tels qu'une pharmacie ou une supérette, et la présence de plusieurs vitrines inoccupées qui nuisent à l'image et au dynamisme de ce secteur.

Dans le centre historique : quelques vitrines qui subsistent (voire se développent)

... mais des commerces principalement concentrés le long des avenues de Toulouse, Castres et Revel

Le second **au sud dans le bas du village**, où se trouvent essentiellement 3 moyennes surfaces (Intermarché, Carrefour contact, Arterris) est très attractive. Intermarché s'est récemment agrandi et équipé d'un service Drive (2021-2022). Une pharmacie et une boulangerie sont venues compléter l'offre commerciale mais ont par la même occasion concurrencé l'attractivité du cœur de ville.

De manière générale, l'activité se maintient, voire a tendance à se développer sur les dernières années. Certains commerces et artisans peuvent compter sur une **notoriété qui dépassent largement les limites de la commune** : boucherie, pâtisserie, primeur, traiteur, cafés/brasseries, restaurants… notamment.

Il faut toutefois rester très vigilants sur la fragilité des commerces de proximité. Nombre d'entre eux ont fermé suite à la création de la déviation du village par la nationale 126 en 2008, laissant plusieurs vitrines vides dernière eux.

Une localisation des commerces et services à Puylaurens divisée en 2 grandes zones :

Source : Cadastre / Cartographie : Chef de projet PVD

Zoom sur le centre-ville

Source : Cadastre / Cartographie : Chef de projet PVD

■ Plusieurs dynamiques positives, fragiles mais bien à l'œuvre :

Plusieurs dynamiques positives sont toutefois à souligner :

- **L'aménagement conséquent** qui a permis d'embellir le bourg dès 2014 par la rénovation de la route de Revel, la traversée de ville et les places du Foirail et du Ravelin et qui sera complètement terminé en 2022 est de nature à favoriser le retour des commerces en centre de ville.
- **L'ACAP, association des commerçants et artisans** de Puylaurens, qui était en sommeil depuis plusieurs années, connait un regain de vitalité avec une nouvelle présidence. Le manque d'animation qui nuisait à l'activité commerciale en ville pourrait alors bientôt appartenir au passé.
- Enfin, depuis la validation du **projet autoroutier** on ne peut que constater l'arrivée plus régulière de nouveaux commerces (en moyenne un par mois sur l'année 2021).
- Le **projet de territoire de la CCSA**, qui dispose de la compétence économie, pourrait s'attacher davantage à la question du commerce et entrainer un renforcement de la compétence « politique locale du commerce ». Un chargé de mission dédié au commerce a d'ailleurs été recruté début 2022. En ce sens, il sera important de maintenir des liens étroits avec la CCSA sur la question du commerce.

Les nouveaux commerces et services récemment installés dans le cœur de ville de Puylaurens :

- Mercerie – Avenue de Toulouse
- Barbier – Rue Porte Neuve (projet de déménagement rue du marché)
- Tatoueur – Rue Cap de Castel
- Soutien scolaire – Avenue de Toulouse
- Assistance administrative et comptable – Avenue de Toulouse
- Librairie – Avenue de Toulouse (2021)
- Epicerie vrac bio – Avenue de Castres (2022)
- Boutique de créateurs – Avenue de Castres (prévu pour fin 2022)

Et des reprises :

- Café le Bellevue (2022)
- Boulangerie Le Moulin du Girou (2022)

Mais ce souffle nouveau reste fragile et tout l'enjeu sera de le soutenir et de le pérenniser afin de garantir l'attractivité du centre-ville et sa vitalité. Pour cela, une politique volontariste et plusieurs outils pourront être mobilisés, notamment liés à l'ORT.

En amont, il s'agira dans un premier temps de définir une stratégie de maitrise et de développement de l'offre commerciale, et de cibler les vitrines et les secteurs sur lesquels agir prioritairement.

PRIORITE : **Accompagner les actions de la CCSA en faveur des circuits courts et de la reprise d'activités agricoles**

PRIORITE **: Être en mesure d'accueillir de nouvelles activités artisanales ou industrielles, sans nuire à l'attractivité du centre-ville**

PRIORITE : **Soutenir les temps forts que sont les marchés, essentiels à la vie de village.**

PRIORITE **: Soutenir le développement et la pérennisation des commerces de proximité en cœur de ville**

ENJEUX :

Dynamisme économique du centre-ville
Attractivité résidentielle
Valorisation des producteurs et savoir-faire locaux
Vitalité économique et emploi
Cohésion sociale
Attractivité touristique

ATOUTS	FAIBLESSES
- Force et image de marque des filières agricoles et industrielles, pourvoyeuses d'emplois - Tradition de marchés - Reconnaissance de qualité qui dépasse les limites de la commune - Des dynamiques positives constatées : notamment arrivées spontanée de nouveaux commerces et services en centre-ville	- Absence de certains commerces essentiel en cœur de ville, - Présence de plusieurs vitrines inoccupées qui nuisent à l'image du centre-ville - Problématiques d'accessibilité en cœur de ville, - Concurrence du bas du village…
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Regain de vitalité de l'ACAP - Aménagement des espaces publics qui va se poursuivre - A69 (si bien anticipé > être en mesure de proposer des locaux de qualité aux futurs investisseurs) - ZAE du Razet (si bien maitrisé) - Démarches Bourg-Centre et PVD - ORT	- L'arrivée de l'Autoroute et de nouvelles activités constituent également une menace si jamais ce développement n'est pas maitrisé, avec un risque de glissement de centralité vers l'échangeur autoroutier qui nuirait fortement au centre-ville ! - Quelle disponibilité de locaux adaptés à l'implantation de nouveaux commerces et services (normes, surfaces, localisation, cout… ?)

CONCLUSION :

L'activité économique Puylaurentaise semble connaitre ces dernières années un regain de dynamisme, tant au niveau commercial et des services, qu'au niveau industriel. L'arrivée prochaine de l'A69 n'y est sans doute pas pour rien, de même que certains aménagements réalisés récemment pour embellir et améliorer l'accessibilité au centre-ville.

Mais cette dynamique reste fragile et l'arrivée de l'échangeur autoroutier pourrait bouleverser grandement le profil économique actuel. L'enjeu est donc double : **maitriser le développement** afin de concentrer au maximum l'activité sur le centre-ville lorsque c'est possible et donc éviter la fuite d'activités commerciales de proximité, sans pour autant freiner un développement économique périphérique qui pourrait être bénéfique à tout le bassin de vie et pourvoyeur d'emplois. Bien sûr, il s'agira aussi de **pérenniser ce dynamisme nouveau**.

8. MOBILITÉS

8.1 Une offre en transports en commun qui présente des limites

■ Les services de transports en commun proposés à Puylaurens

Pour l'accès aux écoles et au collège, les élèves bénéficient du **transport scolaire** Federteep.

Depuis le 4 septembre 2017, **la Région a mis en place une ligne régulière d'autobus (LIO)** qui permet toutes les heures à partir de 6h30 du matin jusqu'à 20h le soir, de se rendre à Toulouse ou à Castres ainsi que vers les villages situés sur le parcours, pour un tarif unique de 2€. Ce service passe et s'arrête en centre-ville de Puylaurens, place du Ravelin.

A noter aussi qu'une société implantée sur la commune permet de répondre aux demandes individuelles de transport, **soit en taxi, soit en ambulance.**

L'accès aux **gares et aéroports** (Castres et Blagnac), relativement proches, peuvent pour leur part se faire en bus grâce au service LIO.

Les transports en commun sont donc relativement présents à Puylaurens qui bénéficie notamment du passage d'une ligne de bus régionale. Cependant, cette offre de transport connait certaines limites.

■ Mais des limites…

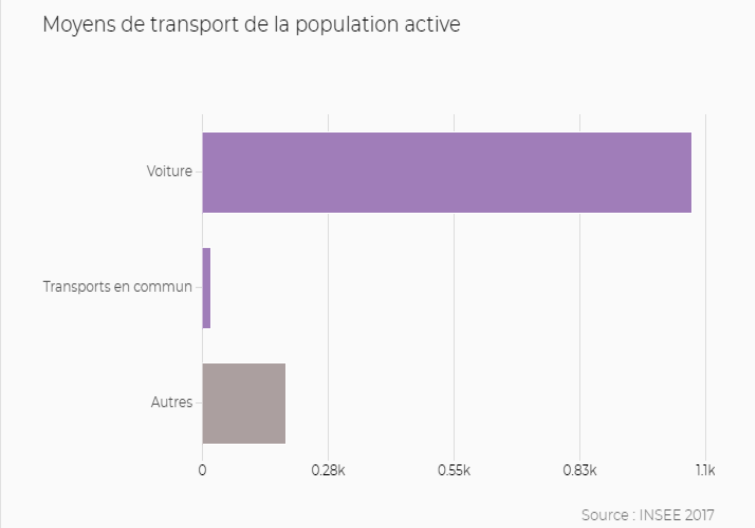

En effet, on constate que, comme dans grand nombre de territoires ruraux, **la voiture individuelle est encore le moyen de transport le plus largement utilisé**, comme le présente le graphique ci-dessous. Ce phénomène répond à une nécessité, faute d'un maillage complet du territoire et de ses alentours.

En effet, **l'accès aux différents hameaux de la commune** par exemple se fait exclusivement en voiture. Or, la population qui y vit est nombreuse et en constant besoin de déplacement pour accéder aux différents services et commerces du centre-ville ou des communes voisines. Ce constat pose notamment question pour les personnes les plus isolées et âgées qui ne sont pas en capacité de conduire ou ne dispose pas de véhicule.

Il amène aussi à se poser la **question du stationnement en centre-ville,** qui est au cœur de nombreuses interrogations en matière d'aménagement urbain : si le stationnement à proximité des commerces sur la place du Ravelin a fait l'objet d'opérations récentes visant à l'optimiser (passage en zone bleue), cela reste en expérimentation. Et la question va se poser de manière plus complexe pour le stationnement dans le centre historique : comment atténuer l'omniprésence de la voiture dans cette zone tout en laissant la possibilité aux habitants de stationner proche de leur domicile ? La topographie de la commune, avec son centre historique positionné au sommet du « puy », n'aide en rien à résoudre cette question !

On constate aussi qu'une aire spontanée de **covoiturage** s'est formée devant le supermarché Intermarché, au bas du village, traduisant une demande et une pratique courante de ce mode de déplacement. Or, à ce jour le covoiturage ne fait pas l'objet d'un réel aménagement au sein de la ville (seule une aire aménagée existe à l'extrême limite communale, au niveau du rond-point permettant d'emprunter la déviation de la commune par la N126 côté Castres). **Il pourrait alors être intéressant de matérialiser ces aires spontanées dans la ville basse comme dans la ville haute** afin de faciliter et d'encourager la pratique. Concernant la ville haute, il conviendrait de le vérifier mais à première vue le parking au bas du château pourrait bien s'y prêter…

Enfin, **l'absence de transports en commun reliant le centre-ville en partie haute de la ville et la partie basse** où se trouve de nombreux services et équipements, (collège, stades, gymnase, piscine, zones d'activités…) **contribue à accentuer la fracture entre ces deux parties de la ville.**

Fracture encore renforcée par les difficultés de liaisons en mobilités douces…

8.2 Une offre en mobilités douces à améliorer

■ Des déplacements en mobilités douces à ce jour très peu facilités

La principale problématique de mobilité au sein de la ville de Puylaurens concerne la **liaison entre le centre-ville et la zone d'extension au sud** de la ville, en partie basse. Outre l'absence de transports en commun entre ces deux secteurs, la liaison en mobilités douces y est également peu facilitée.

Il n'existe effectivement aucune voie dédiée aux vélos (pistes ou bandes cyclables) et les trottoirs présentent des ruptures sur la partie basse du village, notamment à l'approche de la zone d'activités de Pièce Grande, posant par ailleurs des questions de sécurité.

Dans la mesure où cette zone héberge de grands équipements accueillant souvent un public jeune (collège, gymnase, Maison des Associations…) il semblerait très intéressant, voire nécessaire de **travailler à une meilleure sécurisation de cette liaison.** En facilitant et en sécurisant les déplacements en mobilités douces, tout l'enjeu est aussi de réduire la place de la voiture et d'encourager les mobilités vers le centre-ville et ses commerces et services !

Outre les voies, **un travail sur les équipements** pourrait également être envisagé notamment en proposant des solutions de stationnement des vélos en toute sécurité, voire en installant des bornes de gonflage avec kit de réparation et des bornes de recharge VAE. La pratique du **vélo électrique**, en pleine expansion depuis quelques années, représente en effet une aubaine pour Puylaurens et sa topographie très escarpée ! Il pourrait donc être particulièrement intéressant de favoriser cette pratique.

Enfin, si la liaison ville haute / ville basse présente des lacunes, on constate que **même au sein du centre-ville en partie haute certaines problématiques existent**. Par exemple, l'accès aux jardins des remparts, superbe équipement situé juste en contre-bas des remparts qui délimitent le centre-ancien, est très contraint et oblige souvent les visiteurs à faire un détour. Or, l'installation d'un escalier au bout de la rue Coldonat contribuerait à y remédier, notamment pour les enfants de l'Ecole Jeanne d'Arc.

■ Un projet d'envergure qui vise à y remédier

A ce sujet, **l'actuelle municipalité de Puylaurens envisage d'aménager l'Avenue des Sports** pour en faire une liaison prioritaire pour les mobilités douces entre ville haute et ville basse. Il s'agirait de passer l'ensemble de cette rue en sens unique afin de dédier une voie aux vélos et piétons.

Cet aménagement serait **complété par un maillage** (matérialisé par de la signalétique et un marquage au sol) qui permettrait de **relier les principaux équipements et services de la ville basse au centre-ville** (en pointillés rouges sur la cartographie générale).

Finalement, la pose de **3 passerelles** enjambant le Girou permettrait de faciliter grandement l'accès depuis les zones résidentielles vers les équipements du bas du village.

Un projet d'ensemble qui semble donc très pertinent et à prioriser.

L'avenue des sports, vue depuis la ville haute, qui permet d'accéder à la ville basse, mais qui est pour l'instant peu aménagée pour les mobilités douces.

Rappelons toutefois que, parallèlement à la création d'aménagements, il sera **primordial de sensibiliser la population à l'utilisation de ces nouveaux modes de déplacement**. Il n'est en effet jamais aisé de pousser une population à réduire son utilisation de la voiture, et des actions de de communication sont bien souvent nécessaire pour faire évoluer les habitudes efficacement et durablement. Mais les enjeux sont nombreux et loin d'être négligeable : qualité de vie, inclusion sociale, environnement, santé… et bien sûr, vitalité du centre-ville !

La question des mobilités et la nécessité de relier les différentes parties de la ville en mobilités douces

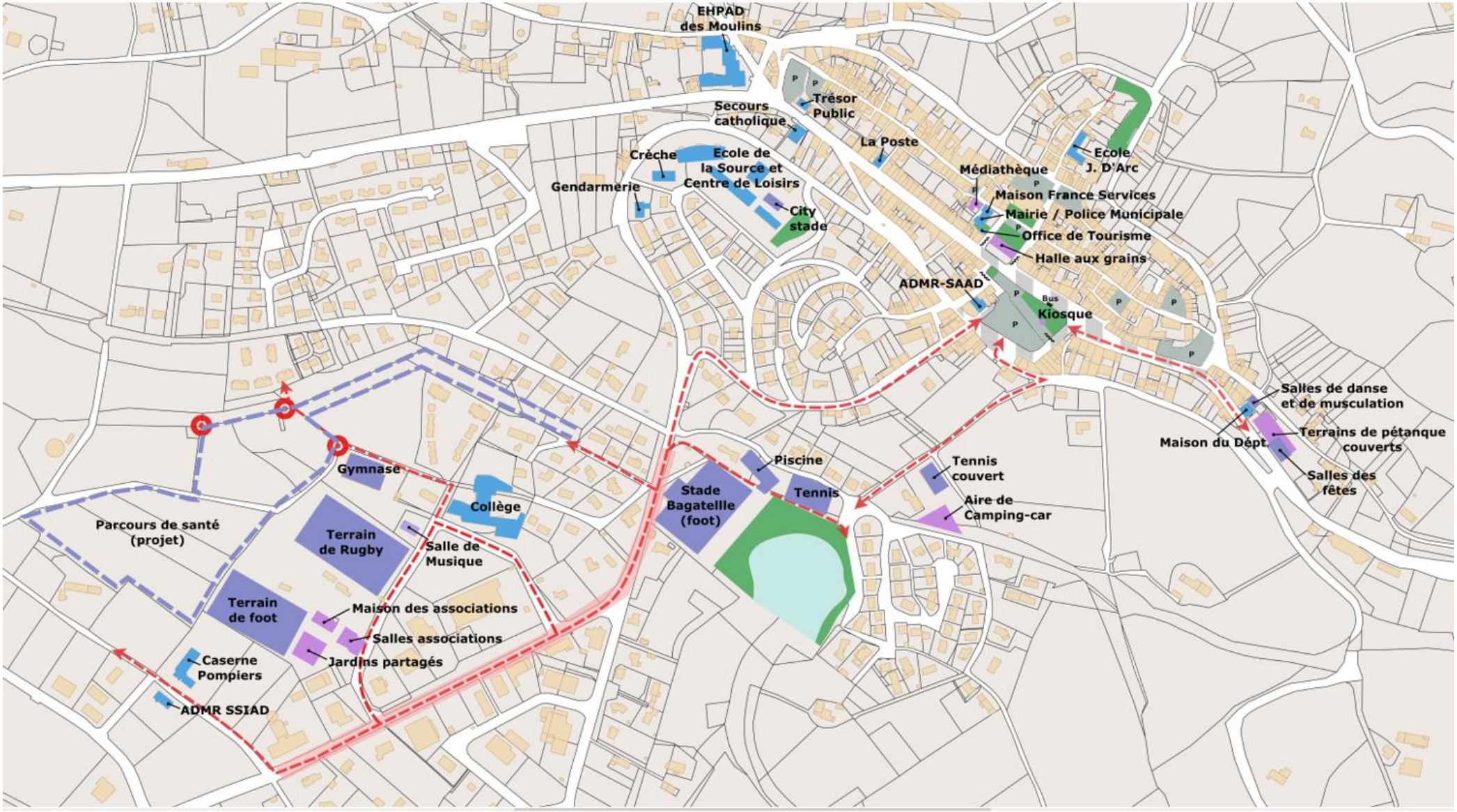

P — Principales zones de stationnement dans le centre-ville

Escaliers (révélateurs de la topographie escarpée propre au centre-ville)

Bus — Arrêt de bus – ligne régionale

Projet de sécurisation et de valorisation de déambulations dédiées aux mobilités douces pour relier les principaux pôles de la villes

Projet de création de 3 passerelles de liaison sur le Girou

Projet de création d'un escalier pour relier le centre-historique et les jardins des remparts

Source : cadastre / Cartographie : chef de projet PVD

8.3 Les conséquences du projet autoroutier à anticiper

L'Autoroute Castres-Toulouse empruntera l'actuelle déviation de Puylaurens qui ne sera donc plus utilisable pour le contournement gratuit de la commune. Cette modification devrait avoir pour effet d'augmenter le trafic sur l'avenue de Toulouse – Castres traversant le centre-ville. Si cette augmentation s'opère dans une moindre mesure cela peut être plutôt positif pour les commerces et cafés. Toutefois, la création d'un barreau routier de liaison parallèle à l'actuelle déviation entre de futur échangeur et la route de Toulouse à la sortie de la commune qui est prévu pose alors question. Celui-ci devrait dévier une grande partie des usagers faisant le trajet Toulouse ⇔ Revel. Afin de bénéficier des aspects positifs d'une hausse maitrisée du trafic en ville tout en limitant les aspects plus négatifs, il pourrait être intéressant de présenter cet itinéraire comme une déviation poids-lourds, tout en communiquant sur la présence de commerces et services en ville afin d'attirer une clientèle plus touristique.

Dans tous les cas, une bonne anticipation de ces évolutions s'impose car le projet autoroutier ne sera pas sans conséquence sur la fréquentation du centre-ville par les véhicules. Se poseront donc également des questions de sécurité et de stationnement.

Des **aménagements récents visant à réduire la vitesse sur la traversée de ville** ont déjà été réalisés. Les aménagements de voirie et d'espaces publics réalisés entre 2014 et 2021 ont considérablement amélioré l'aspect et les possibilités de stationnement. En mars 2022 une zone 30 a été instaurée sur toute la traversée de ville avec un système de priorités à droite, obligeant à ralentir. Toutefois, d'autres travaux de sécurisation restent à effectuer, notamment sur un secteur assez problématique à la sortie du bourg en direction de Toulouse, au croisement avec les routes de Saint-Paul Cap de Joux et Vielmur, aux abords directs de l'EHPAD. Travaux qui ont déjà été évoqués avec le Conseil Départemental et NGE, société en charge de la réalisation de l'autoroute.

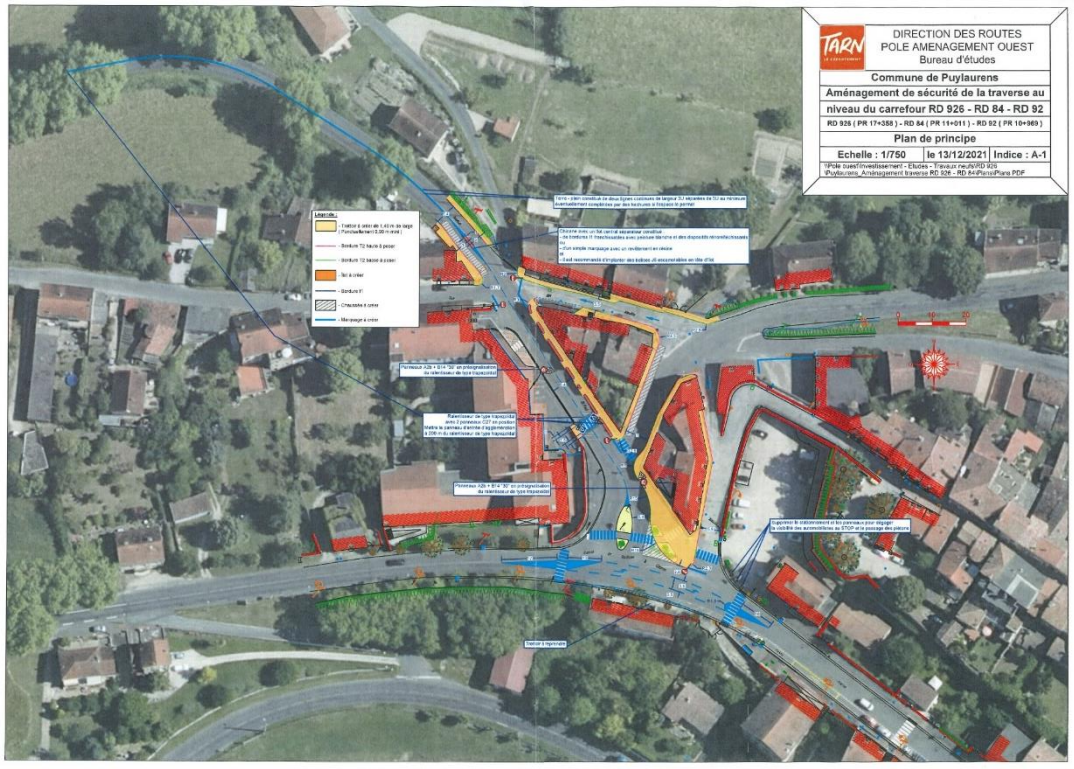

PRIORITE : **Faciliter la mobilité des publics les plus isolés et garantir l'accès aux services du centre-ville**

PRIORITÉ : **Anticiper les conséquences de l'A69 sur les mobilités et le trafic dans le centre-ville** (sécurité, stationnement…)

ENJEUX :

Réduction de la fracture en ville haute et ville basse

Lutte contre l'exclusion sociale

Réduction des impacts sur l'environnement

Sécurisation et facilitation des déplacements dans le centre –ville

Dynamisme commercial du centre-ville

ATOUTS	FAIBLESSES
- Positionnement stratégique (au croisement de plusieurs axes routiers) = passage des lignes de bus régionales - Des passages aménagés intéressants entre le haut du village et la zone intermédiaires, mais à conforter - Des aménagements récents optimisant le stationnement	- Une offre en transports en commun existante mais assez limitée (surtout réservée aux écoliers) - Quelle accessibilité du centre-ville pour les secteurs d'habitations plus reculés ? - Prédominance de l'usage de la voiture et un centre ancien engorgé en matière de stationnement - Une topographie très escarpée qui rend les déplacements en mobilités douces complexes - Equipements favorisant les déplacements doux peu nombreux, particulièrement sur certains secteurs (bas du village)
OPPORTUNITES	**MENACES**
- A69 : plus de visiteurs dans ce centre-ville ? - Quelques premières améliorations qui peuvent être faites assez facilement : mise en sécurité de déambulations piétonnes par un travail de peinture par exemple	- A69 : augmentation des flux et nuisances qui les accompagnent - Si pas de prise en compte de la question des mobilités assez rapidement, possibilité de nuire à l'attractivité du centre-ville

CONCLUSION

En matière de mobilités, Puylaurens accuse un **certain retard en matière de transports en commun, mais aussi et surtout en matière de mobilités douces**. Un état de fait qui **ne facilite pas la connexion entre ville haute et ville basse.**

Néanmoins, un **projet intéressant est en réflexion** et devrait contribuer à mieux mailler la ville en mobilités douces. Il s'agira toutefois d'accompagner ce projet d'actions de sensibilisation afin de garantir sa réussite.

A cela s'ajoute un **contexte particulier, celui de l'arrivée prochaine de l'autoroute**, qui **accroit l'urgence** de renforcer l'accessibilité du centre-ville à une diversité de modes de transports afin d'éviter une saturation du de ce dernier par les voitures, qui pourrait même conduire les habitants et visiteurs à éviter le centre s'il s'avère trop compliqué d'y accéder.

La question des transports et plus largement des mobilités et donc devenue cruciale si l'on souhaite maintenir un centre-ville dynamique et attractif, et ne saurait attendre.

9. PAYSAGES, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

9.1 L'atout charme de Puylaurens : des paysages de grande qualité appréciables depuis le cœur de ville

■ Une composition géomorphologique particulière…

Le relief joue à Puylaurens un rôle majeur dans la structure paysagère. Puylaurens est implanté sur un point haut, un « Puy » ou « Puech ».

Le centre-historique se trouve à près de 350m d'altitude tandis que la partie basse de la ville se trouve à moins de 300m d'altitude. Or, moins de 400m à vol d'oiseau séparent ces deux points comme le montre la carte IGN présentant les altimétries ci-dessous.

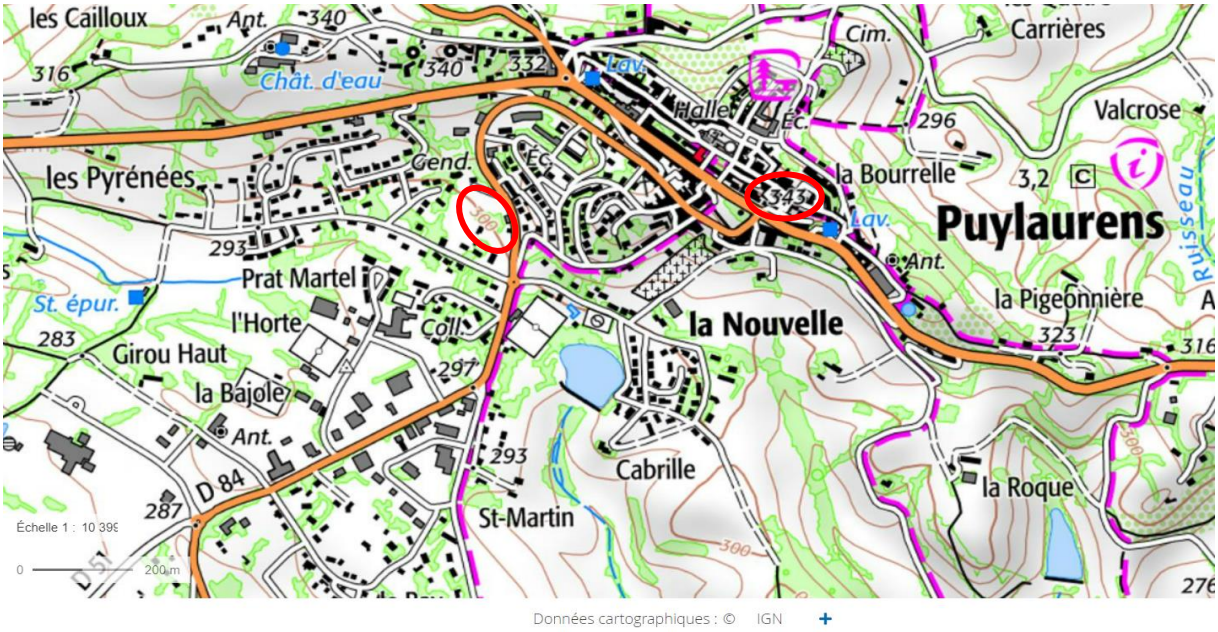

Le centre ancien de la commune est donc **implanté sur un éperon** dominant la plaine du Sor qui s'étend de Revel à Castres et fermée ensuite par la Montagne Noire, comme le schématise les deux cartes ci-dessous.

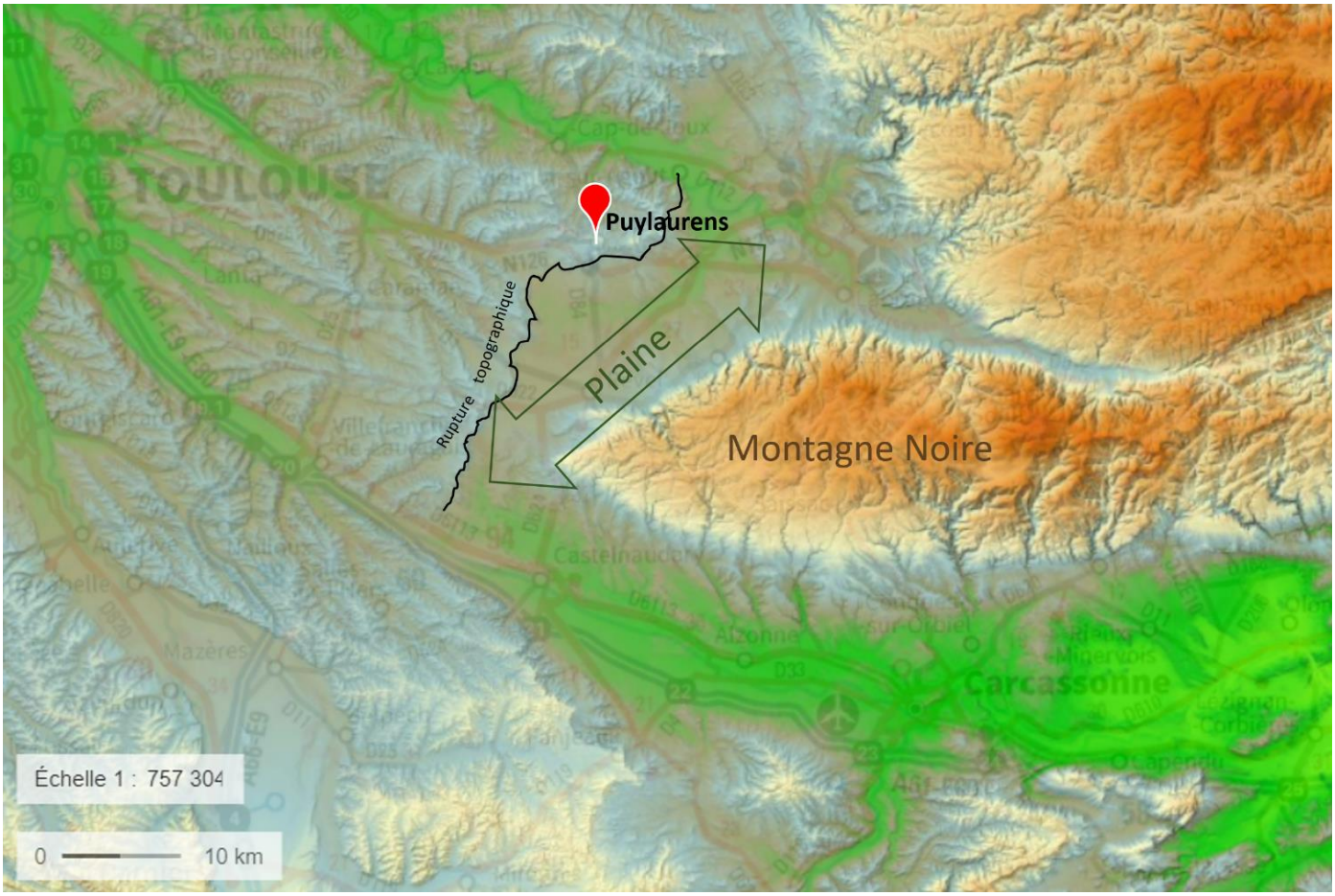

Une géologie singulière à l'origine de la composition de l'écrin paysager de Puylaurens

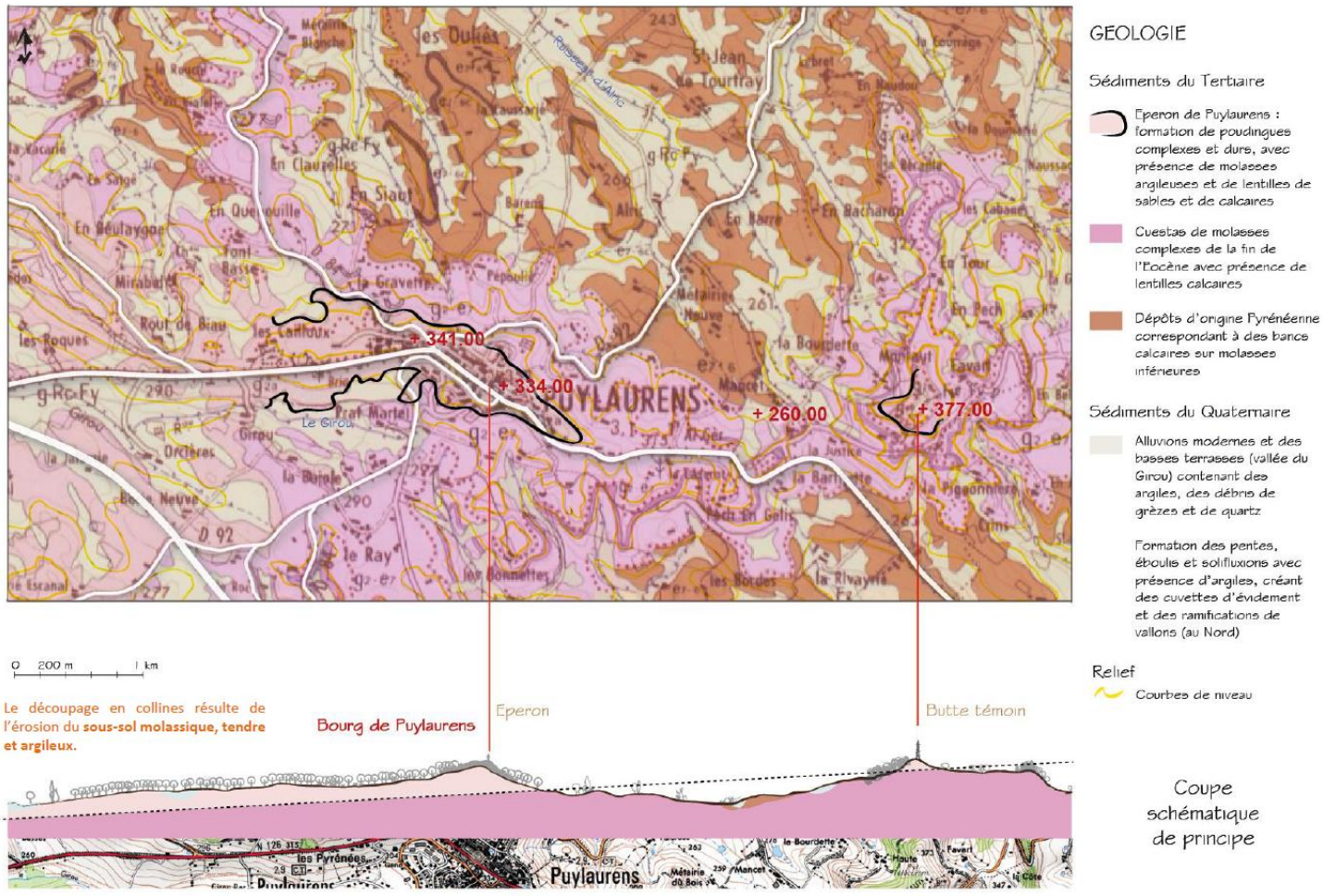

Profil géomorphologique de la colline de Puylaurens Source : PVAP de Puylaurens

A cette topographie singulière s'ajoute la grande qualité des paysages environnant. En effet, comme le souligne fortement le PVAP, l'implantation du végétal structure le paysage puylaurentais et lui confère une dimension pittoresque (polyculture, près d'élevage, cultures céréalières, haies, bosquets, alignements d'arbres, glacis du nord…). Cet ensemble végétal diversifié et contrasté forme **l'écrin paysager du bourg.**

Un écrin végétal constitué autour du bourg perché (Source : PVAP de Puylaurens – 2019)

… socle identitaire pour le bourg

Puylaurens dispose donc à la fois d'une position singulière qui en fait un village perché, et d'un écrin paysager de grande qualité. Or, c'est le fait que ces caractéristiques soient particulièrement bien appréciables depuis le cœur de bourg qui confère à celui-ci tout son caractère.

En effet, plusieurs places du centre historique jouent véritablement un **rôle de balcon ouvert sur ces paysages** et offrent de superbes vues sur la Montagne Noire, le Lauragais et jusqu'aux Pyrénées ! Une perspective à 360° finalement peu courante.

Les ruelles perpendiculaires aux rues Foulimou et Cap de Castel sont autant de **percées visuelles** sur ces panoramas et renforce le charme du centre ancien en offrant un cadre parfois très photogénique aux paysages.

Un écrin paysager appréciable depuis le centre-ville, par de nombreux points de vue et percées visuelles

9.2 Une transition écologique à approfondir

■ Des premières actions amorcées

Les priorités municipales en matière de transition énergétique concernent en premiers lieux les économies d'énergies, le développement des énergies renouvelables, la sensibilisation du public, et la préservation des zones naturelles, dans un souci d'exemplarité de la collectivité.

A ce jour, plusieurs projets amorcés au début des années 2000 sont arrivés à terme :

- En 2002, **réalisation de l'école maternelle aux normes BBC** (bâtiments basse consommation) et pilotée par une GTB (Gestion Technique du Bâtiment).
- **Rénovation et extension du restaurant scolaire BBC** piloté par une GTB
- **Rénovation complète** de la toiture, l'isolation des combles, changement des menuiseries extérieures, isolation extérieure des bâtiments **de l'école élémentaire de la Source.**
- Construction d'une **salle des sports en 2009, bâtiment BBC,** avec toiture de 500 m2 de centrale photovoltaïque, chauffage solaire de l'eau et puits canadien sur lequel la ventilation de la salle est branchée.
- Installation d'une **borne de recharge pour les véhicules électriques** place du Ravelin en 2017 en vue d'encourager les déplacements plus vertueux

- **En 2020 : aménagements paysagers** réalisés avec des plantes vivace, désherbage manuel pendant la période printanière et estivale, test d'éco-pâturage autour du Lac de Bagatelle (mais peu concluant, ce dernier a été arrêté).

- Dans le PLUi, approuvé en janvier 2020, la Commune a souhaité **conserver toutes les zones d'intérêt naturel et écologique** : des ZNIEFF, des zones naturelles, des espaces boisés à conserver, des zones agricoles spécifiques, des zones humides, dans le cadre aussi du respect des trames vertes et bleues.
- Achat d'un **véhicule utilitaire électrique** pour les travaux du service technique de la Commune.
- En 2021, la **Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)**, avec qui la commune a un partenariat, a réalisé un **« rapport sur la biodiversité »** de la commune, avec formulation de préconisations. La mise en œuvre de ces préconisations doit être étudiée à partir de 2022.

« Rapport Biodiversité 2021 Puylaurens » de la LPO

■ **Mais des possibilités d'action encore nombreuses**

Malgré cette volonté d'agir, plusieurs chantiers importants restent à réaliser, notamment en matière de consommation énergétique des bâtiments communaux. En effet, la Mairie, la Salle des Fêtes, les locaux des services techniques, la Médiathèque, et plusieurs équipements sportifs (foot, rugby) peuvent être qualifiés de **véritables passoires énergétiques.**

La rénovation et la modernisation complète du **réseau d'éclairage public,** avec l'installation de lampes basse consommation reste également un projet à réaliser. Des actions sur les horaires d'allumage de l'éclairage public pourrait constituer un premier pas et sont en cours de réflexion fin 2022.
Le travail sur la **station d'épuration et l'assainissement** de manière générale, afin de limiter la pollution des milieux naturels, est également une urgence pour la commune.

A noter enfin que la législation évolue rapidement vers l'obligation de la diminution des consommations énergétiques, y compris en dehors du cadre résidentiel. Ainsi, le **Dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET), ou « Décret tertiaire »**, impose d'importante réduction des consommations pour les bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire et dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m2. Un élément qu'il est donc important de prendre en compte d'anticiper budgétairement.

PRIORITE : **Valoriser les vues, panoramas et percées visuelles**

PRIORITE : **Poursuivre la rénovation énergétique du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public…)**

PRIORITE : **Poursuivre les efforts en faveur de la préservation de l'environnement**

ENJEUX :

Sensibilisation environnementale (exemplarité)
Réduction des impacts sur l'environnement
Economies financières de fonctionnement
Attractivité touristique

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un patrimoine paysager et naturel de grand qualité - Des zones de protections - Des actions déjà réalisées ou amorcées - Une forte volonté d'agir	- Usage encore très important de la voiture et de moyens de transports polluants - Piètre qualité énergétique de plusieurs bâtiments communaux - Problématiques de pollution liées à l'assainissement
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Aides à la rénovation énergétique ?	- Un difficile changement d'habitudes de la part des habitants pourrait intervenir (sur usage de la voiture par exemple) - Coûts très élevés de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et du travail à mener sur l'assainissement

CONCLUSION

Puylaurens dispose d'un **patrimoine naturel riche et préservé** et jouit d'une **situation géographique exceptionnelle** qui ensemble, contribuent à donner tout son caractère à la ville.

Néanmoins, en matière de transition énergétique, si des premières actions ont été mises en place, **il reste nombre de travaux à mener.**

L'une des limites réside dans les **coups financiers** des aménagements à effectuer.

Mais si elle souhaite rattraper son retard, Puylaurens devra **intégrer une approche environnementale de manière transversale dans chacun de ses futurs projets**.

Une approche que l'équipe municipale semble d'ores et déjà encline à mener.

10. TOURISME

10.1 L'offre touristique : un large potentiel à révéler

■ Un véritable potentiel, notamment naturel et patrimonial

Puylaurens a beaucoup de choses à mettre en avant. L'offre touristique de la commune s'articule autour de deux grands piliers :

- **Le tourisme vert :**
  - Randonnées pédestre, équestre et cycliste
  - Les marchés et les producteurs locaux
  - Le bien-vivre et l'esprit « campagne »

Ce tourisme vert important et favorisé par une offre en randonnée pédestre (mais aussi équestre et cycliste) bien structurée.

- **Le tourisme culturel (lié à l'histoire) :**
  - Le patrimoine architectural
  - Le patrimoine médiéval
  - Le protestantisme
  - Marianne
  - La culture Occitane

Une histoire et un patrimoine riches qui induisent des demandes nombreuses auprès de l'Office de Tourisme sur des parcours de découverte du patrimoine et un Musée ou une exposition liée à Marianne. Mais des espoirs qui restent à ce jour souvent déçus…

■ Qui semble encore sous-exploité

Mais ce potentiel ne semble pas encore mis en avant à sa juste valeur et l'attractivité touristique de Puylaurens n'est pas à son bon niveau, soit par manque d'aménagement, d'entretien ou par défaut d'équipements et de communication.

Il semble que la promotion touristique ne soit devenue une priorité au sein des politiques publiques, qu'elles soient communales ou intercommunales, qu'assez récemment.

Au niveau communal, comme nous l'avons vu dans la partie patrimoine, quelques outils d'interprétation existent mais sont peu nombreux au regard du patrimoine qui pourrait être valorisé.

Par exemple, la signalétique touristique est assez réduite, parfois confuse. Le lac Bagatelle et les jardins des remparts, véritables attraits touristiques, sont très peu ou mal signalés. Il en va de même

Les logos des Monuments Historiques et du Site Patrimonial Remarquable ne sont pas valorisés (et souvent plutôt perçus comme une contrainte que comme une opportunité).

La très mauvaise qualité des espaces publics du centre historique, qui est la partie de la ville la plus riche en termes de patrimoine et qui pourrait donc concentrer les activités touristiques, nuit aussi grandement à l'image qui est renvoyée aux visiteurs. Les espoirs de venir visiter une « ville médiévale » sont bien souvent déçus.

10.2 Une promotion et des équipements touristiques à renforcer

- **L'Office de Tourisme Intercommunal**

En 2017, la compétence sur la gestion des « Offices de Tourisme » est transférée aux intercommunalités. Cette date a marqué une vague de professionnalisation de ces structures qui pour beaucoup, surtout dans les villages et petites villes rurales, étaient encore constituées sous forme associatives et bénévoles (anciens syndicats d'initiatives).

La CC Sor et Agout a alors récupéré cette compétence mais ne s'est pas emparée immédiatement et de manière significative du sujet, laissant plutôt au PETR Pays de Cocagne la main sur la promotion touristique.

Mais cela semble changer aujourd'hui. **Le bureau d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal** a pris place au sein d'un bâtiment qui a fait l'objet d'une belle rénovation, en cœur de ville. Un accueil de qualité, qui est en train de monter en gamme (démarche qualité, label qualité tourisme, label tourisme et handicap, renouvellement de la stratégie touristique et de communication : nouveau nom, identité visuelle en cours d'élaboration, site internet à refondre…).

- **Une offre en hébergement très limitée**

L'offre en hébergements touristique à Puylaurens se limite à l'hôtel Cap de Castel (capacité), à 2 chambres d'hôtes (Olinda et les Balcons du pastel) à quoi s'ajoutent une douzaine de logements loués sur des plateformes telles qu'Air Bnb, donc 5 dans le centre ancien qui sont toutefois de très belle qualité.

Il est cependant **très difficile, voire impossible d'y trouver un hébergement à la nuitée**, surtout en période estivale, ce qui n'encourage pas les visiteurs excursionnistes (qui restent 2 à 3 jours ou sur un week-end).

Une **aire de camping-cars** gratuite est également présente, pour sa part bien positionnée et appréciée des visiteurs.

La ville ne dispose pas de camping.

- **Une offre en restauration également assez réduite**

Seuls **4 lieux de restauration sur place** sont présents sur la commune de Puylaurens : le Cri de la Fourchette (à l'extérieur de la ville) + quel avenir avec A69 ? , le restaurant Cap de Castel (capacité limitée et priorité aux clients de l'hôtel), chez Henri (petite capacité et ouvert que le midi), le Bellevue (café qui propose des plats du jours et snacks uniquement le midi).

A cette offre s'ajoutent des établissements qui proposent des **plats à emporter,** notamment 3 pizzerias et les deux boulangeries.

Une offre qui est donc assez réduite, surtout en soirée.

10.3 Quelle valorisation touristique ?

Si l'on regarde la valorisation touristique qui est faite de la commune de Puylaurens par les différents partenaires, notamment le Département du Tarn, le PETR du pays de Cocagne, l'Office de Tourisme intercommunal et la commune elle-même, on constate que la communication évoque régulièrement les aspects « campagne », « protestantisme », « Marianne » et « marchés ». Néanmoins, cette communication reste bien souvent assez superficielle.

Les paragraphes ci-dessous retranscrivent la communication faite par chaque partenaire à propos de Puylaurens.

- **Le site internet du comité départemental du tourisme (CDT) du Tarn :**

- **LE PETR du Pays de Cocagne :**

A noter que le site internet ne présente pas de photo de Puylaurens, mais illustre l'article avec la base de Loisirs des étangs de Saïx :

Brochure papier :

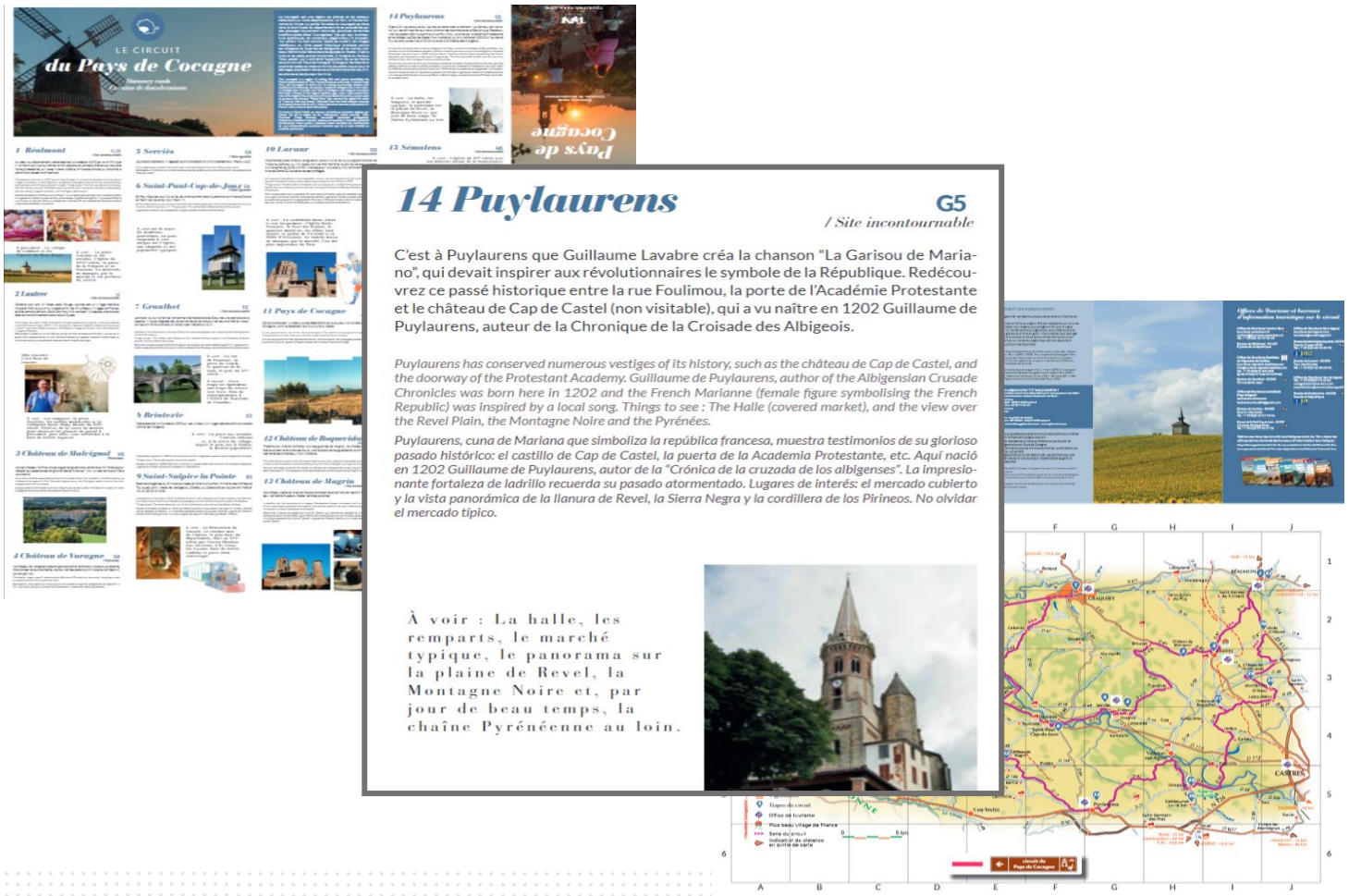

■ L'Office de Tourisme Intercommunal « Terres d'Autan Montagne Noire »

Les thèmes mis en avant :

NATURE :

- Base nature des étangs et réserve ornithologique
- Randonnée
- Montagne Noire *(calvaire Aguts, sentiers botaniques, cascades du Mouscaillou…)*
- Lac de Geigne *(Maurens-Scopont)*

CULTURE ET PATRIMOINE :

- Dourgne *(en Calcat, Ste Scholastique, source du Baylou, Capelette)*
- Puylaurens *(village, marché, jardin pastelier, lac bagatelle, Marianne, château, histoire protestante)*
- Le pastel

DÉTENTE : activités, art, ateliers, sorties botaniques…

PRODUITS DU TERROIR ET SAVOIRS FAIRE

AGENDA

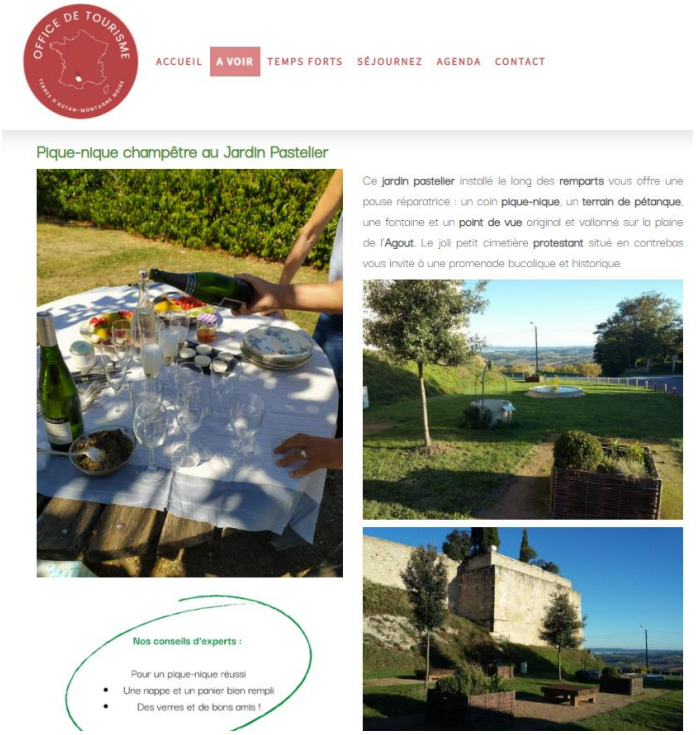

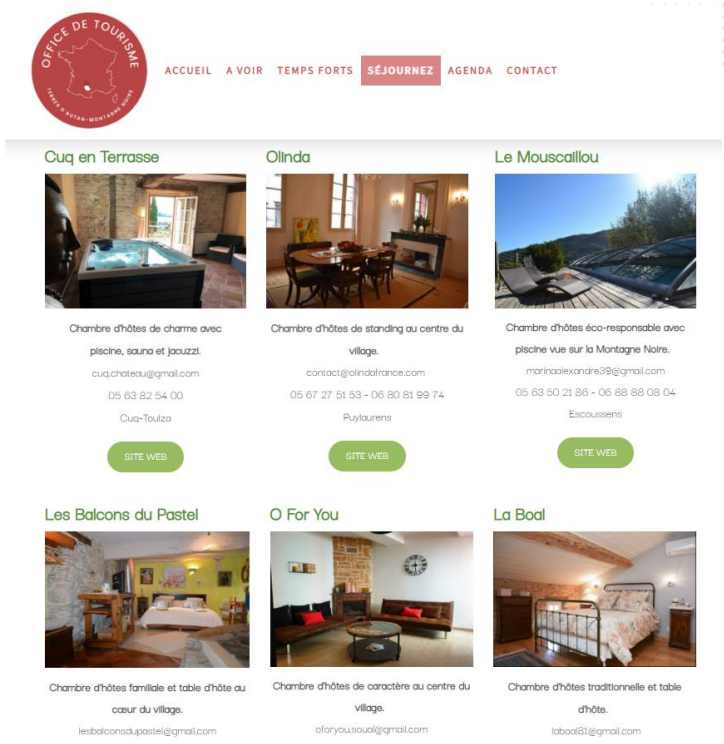

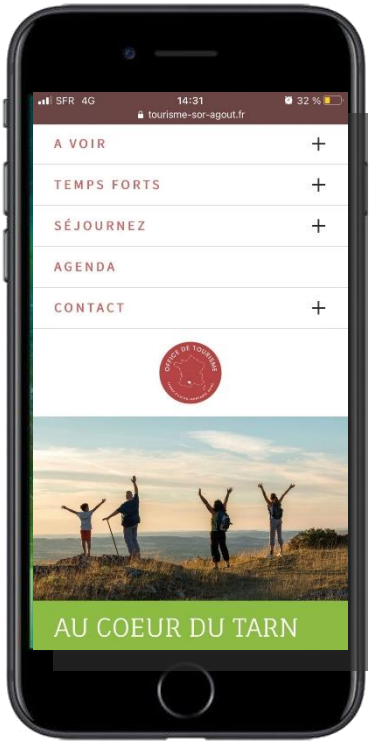

Le site internet est de belle qualité, moderne, fonctionnel et adapté à l'utilisation sur mobile. Son contenu est qualitatif et la communication sur Puylaurens est plus complète. Mais il peut encore être approfondi (et c'est d'ailleurs en cours) par l'ajout de fonctionnalités et de contenu notamment, mais aussi par un travail sur le référencement.

A noté qu'une nouvelle identité visuelle et un nouveau logo ont été validés mi-2022.

Les supports de communication produits par l'Office de Tourisme sont **de qualité et continuent de se structurer**. Toutefois, ils adoptent une **communication qui reste globale** et qui ne s'individualise pas par village pour l'instant.

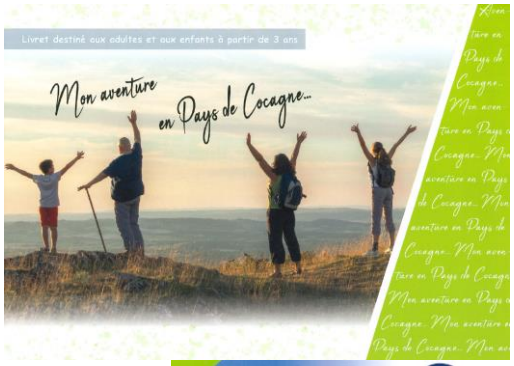

- **Les outils de communication propres à la commune :**

Les supports de communications produits par la commune et relayés par l'Office de Tourisme Intercommunal sont très datés et non à jour. Ils sont distribués sous forme de photocopies à défaut de réédition, **ce qui renvoie une mauvaise image.**

Enfin, ces supports complémentaires sont produits en solution « de secours », mais ne peuvent être des outils pérennes :

PETITE HISTOIRE PUYLAURENTAISE

Podio Laurentii, sous sa forme latine, *Pueg Laurenç*, sous sa forme occitane, *Puy Laurens* au début du siècle, *Puylaurens* aujourd'hui.

Aux portes de la Montagne Noire, à 50 kilomètres à l'est de Toulouse, Puylaurens domine, du sommet de sa colline, la vaste plaine du Lauragais. Ce joli balcon offre un point de vue agréable, au nord sur la vallée de l'Agout, au sud sur la Montagne Noire et jusqu'aux Pyrénées.

Site occupé dès la Préhistoire, le village est fondé par les Wisigoths puis acquiert son importance à l'époque médiévale quand Croisés et Cathares se disputent les hauteurs. Au Moyen Âge, Puylaurens est un castrum noble administré par des prud'hommes. Cette administration est une des plus anciennes du Midi, fondée sur la tradition gallo-romaine. Ces prud'hommes prennent le nom de consuls vers le XIIIe siècle ; leur sceau est déjà le **laurier**.

Puylaurens combattit aux côtés de son Seigneur Sicard et des Comte de Toulouse contre les armées du roi. Cette lutte ne s'arrête qu'en 1229 ; la plus grande partie du Languedoc est ralliée à la cour de France.

Il y avait trois châteaux. Le plus ancien, sur la motte isolée au midi, porte le nom de Castelviel et fut détruit par la croisade des Albigeois. Le deuxième château se trouve à l'est ; sur son emplacement est bâtie la prison de l'Inquisition que Louis IX fit construire dans les principales villes du Midi. C'est un lourd bâtiment de briques, souvent remanié qui servit plus tard de Palais de Justice. Le troisième château se trouvait probablement au centre de la ville, au point culminant.

De la première église fortifiée construite vers 1340, il reste le clocheton octogonal, tour de guet à l'origine.

Au XVIe siècle, la cité fortifiée devient un des fleurons du Pays de Cocagne grâce au pastel, issu de la plante *Isatis Tinctoria*, plante fabuleuse qui a fourni du bleu à toute l'Europe et a enrichi la région dans la première moitié du XVIe siècle. Les moulins pasteliers sont propices à la diffusion des idées et c'est vers cette époque que se développe le protestantisme. En 1660, l'Académie protestante de Montauban -dont seule la porte subsiste aujourd'hui- est transférée à Puylaurens. Plus de cent étudiants fréquentent cet établissement ; ils parlent latin. Il en est sorti une génération brillante et des personnages célèbres tels que Pierre Bayle et André Dacier, éminents philosophes. En 1685, avec la révocation de l'Edit de Nantes, l'Académie est fermée et le temple détruit. En 1787, à la suite de l'Edit de Tolérance, un terrain est attribué aux non catholiques pour enterrer leurs morts (sépultures).

Dans l'une des rues du vieux quartier, rue Folio, naquit et vécut Guillaume Lavabre, cordonnier et troubadour qui baptisa le premier, en 1792, la toute jeune République du nom de Marianne, prénom très répandu à l'époque en pays occitan. Sa chanson, La grisou de Marianna, fait ainsi date et permet à Puylaurens de revendiquer le titre de « Berceau de la Marianne Occitane ».

Notre Dame du Lac

Le nom de cette église serait celui d'une famille ayant une position importante ou celui de la présence d'un lac.

De la première église fortifiée construite vers 1340, il reste la tour d'accès aux remparts qui apparaît comme un clocher actuel en pierres avec des arcatures en tuiles.

Au XVI[ème] siècle, cette église sert de temple aux protestants majoritaires dans la ville. Reprise par les catholiques, elle est presque totalement détruite au début du XVII[ème] siècle par les troupes du duc de Rohan puis reconstruite à la fin du XVII[ème] siècle. Le clocher en bois étant incendié par la foudre, on construit le clocher actuel dans la deuxième moitié du XIX[ème] siècle. Le clocher de la basilique St Sernin à Toulouse est parmi les plus harmonieux de la région.

Une large nef à voûtes d'arrêtes s'agrandit successivement de chapelles et de la partie ouest avec la tribune. Les œuvres en châtaignier de Pierre-Paul LACLAU se style gothique comptent parmi les plus
eur à la fin du XIXème siècle : sas aux entrées appelés « péristyle » ou « tambour »
de Puylaurens, chaire avec escalier, cuve et pendeloque, abat-voix, confessionnal,
avec lambris, sièges et stalles curiales. Deux des quatre chapiteaux qui soutiennent
granit sont d'origine romane. Les grands vitraux du chœur sont réalisés par Henri
La rosace et les vitraux de deux chapelles proviennent de l'atelier de l'abbaye d'En
les années 60.

L'Académie protestante : 1660/1685

(fils da très catholique Anne d'Autriche, époux de l'infante Marie-Thérèse) déplace
tante de la ville de Montauban à Puylaurens pour l'affaiblir. Au contraire
tant rayonnera sur le sud de la France. En 1685, le roi ordonne la fin du
rance, c'est le début des persécutions contre les Protestants, l'Académie est fermée.
brtait sera détruit au XIX siècle.

Le Cimetière Protestant de Puylaurens

in est vendu aux consuls de Puylaurens pour servir de cimetière aux sépultures
rain est dit situé « joignant les lisses du côté de Porte Neuve ». Plus tard, interdits de
otestants se faisaient enterrés dans leur propriété, certaines tombes sont encore
ui. Dès le début du XIX[ème] siècle, un cimetière fut crée au nord de Puylaurens.
continuèrent à enclore leurs tombes, certains notables en profitèrent pour élever un
le ou une simple dalle qui sont des souvenirs précieux car assez rares. En effet, la
l'on soit enterré simplement dans la terre : « tu es poussière, te redeviendras

Statue de la Vierge

Au mois de novembre 1865, à l'occasion du Jubilé accordé par Pie IX, une mission a été prêchée dans la ville de Puylaurens par des pères Capucins.

A la clôture de cette mission fût érigée au centre la place, en face de l'église, sur un massif en maçonnerie, la belle statue de la Vierge appelée Vierge de Rom. Elle est placée sur un piédestal. Le piédestal et la colonne ont une élévation de plus de 5 mètre. Le poids du monument est tout en fonte et pèse plus de 6 milles kilos. Sur les 4 faces du piédestal, il y avait des inscriptions en grec, en latin et en hébreu qui ont maintenant disparues.

Entourant la Vierge, les 4 symboles des Evangélistes :

Matthieu : l'ange en référence à l'annonciation

Marc : le lion emblème de la justice qui fait allusion à la résurrection

Luc : le taureau pour évoquer le bœuf de la crèche

Jean : l'aigle qui s'élève pour contempler la vérité en s'approchant de la lumière.

Cette installation s'est faite sous la présidence de M. REY maire de Puylaurens et de son conseil municipal.

PRIORITE : **Révéler le potentiel touristique de Puylaurens en valorisant son histoire et son patrimoine = renforcer l'offre touristique**

PRIORITE : **Maitriser la communication touristique à propos de Puylaurens**

PRIORITE : **Encourager l'installation d'hébergements et de restaurants**

ENJEUX :

Attractivité touristique
Vitalité du cœur de ville
Développement économique

ATOUTS	FAIBLESSES
- Un potentiel de mise en tourisme très important (lié au patrimoine architectural, historique et naturel). - Des « piliers » touristiques à conforter et valoriser : patrimoine médiéval, architecture, protestantisme, archéologie, histoire occitane et Marianne. - Une image de « village médiéval » qui reste ancrée dans l'imaginaire des visiteurs	- Une valorisation qui fait parfois défaut, tant dans les aménagements in situ que dans les outils de communication
OPPORTUNITES	**MENACES**
- Office de Tourisme en cours de structuration et de montée en gamme - Des leviers d'action rapides et peu couteux (mise à jour des outils de communication, création de circuits découverte, animations estivales…) - Accompagnement possible du CD81 pour la création d'un espace muséographique - Possible réflexion autour d'une stratégie de développement touristique / de marketing territorial : quelle image veut-on donner à Puylaurens ? Quel public veut-on attirer ? > création d'une identité visuelle ?	- Déception des visiteurs qui nuisent au bouche-à-oreille - Concurrence d'autres communes comparables mais mieux valorisées

CONCLUSION

En matière de développement touristique, Puylaurens **accuse un certain retard, bien qu'elle ait un potentiel culturel et patrimonial immense !**

Or, la mise en valeur touristique de ses attraits pourrait être **à la fois une source de développement économique** non négligeable, mais aussi (et surtout !) **un moyen de mieux faire connaitre à ses propres habitants, actuels ou futurs, toute la richesse de son histoir**e. Un aspect qui semble primordial pour **susciter un sentiment de fierté et d'appartenance à une commune, qui induit lui-même l'envie de s'y impliquer et de la faire vivre !**

En ce sens, l'arrivée d'un échangeur autoroutier qui drainera un grand nombre de voyageurs peut être vu comme une véritable aubaine pour le développement touristique de la commune. Il s'agira de ne pas rater le coche en mettant en place toutes les conditions nécessaires à l'accueil de nouveaux visiteurs : renforcement de l'offre touristique et bien sûr, visibilité de celle-ci (signalétique, communication etc…)

Il est enfin à noter que des **premières actions « leviers »,** peu complexes à mettre en œuvre et peu couteuses, pourrait être envisagées assez rapidement**, tant en matière de structuration de l'offre que de communication.** Sur ce dernier point, il semble en effet **important que Puylaurens maitrise davantage l'image qu'elle renvoie**.

CONCLUSION GENERALE

Puylaurens est une commune à l'histoire et à l'identité fortes qui assume son rôle de bourg-centre, bien qu'il s'avère parfois lourd à porter (charges de centralité).

La commune présente de nombreux atouts, dans différents domaines (patrimoine, équipements et services, économie, paysages…) mais qui sont souvent trop peu mis en valeur. Puylaurens présente un fort potentiel qui ne demande qu'à être révélé !

Or, il y a urgence à agir dans la mesure où la commune sera très rapidement confrontée à des dynamiques nouvelles, notamment portées par l'arrivée de l'A69 et dont les conséquences se font déjà sentir.

Le contexte global, notamment environnemental et social, impose aussi d'anticiper dès aujourd'hui les évolutions sociétales de demain afin que Puylaurens maintienne et conforte son rôle de bourg-centre VIVANT.

ENTRETIENS REALISES

- Puylaurens – Maire et adjoints
- Puylaurens – Yolaine RIVET (Urbanisme)
- Puylaurens – Catherine ROUANET (Archives)
- CCAS – Marine AUSSENAC
- Maison France Services – Vanessa BOULADE
- Médiathèque – Catherine ROUANET / Audrey BOLLET
- CCSA – Patrick GAUVRIT (DGS) / Stéphane VUAGNAT (DGA)
- CCSA – Frédérique MITON (technique)
- CCSA – Aurélie HERISSON / Kamel TELALI (économie)
- OT Pays d'Autan Montagne Noire – Nadège SAYSSET
- CCI – Agnès POULAIN (commerce)
- CMA – Sébastien ALBOUY (élu) / Didier HERDUIN (pôle économie)
- DDT – Pierre-Luc RIVIERE
- Banque Des Territoires – Florence TOVENATTI et Jean-Marc BOU
- CAUE – Yohann MAILLARD
- SAFER – Cédric CAYRE
- Agence Nationale du Sport – Mme. BROUTIN

Associations et acteurs locaux :

- MJC – Cécile PAGES
- ACAP (associations des commerçants et artisans) – Ophélie BALESTAN
- Les Chemins du Pastel – Daniel DUPONT
- Centre d'Archéologie de Puylaurens – Jean-Louis ENJALBERT / Marthe BOYER / Michèle MORVANT / Marie-Laure MEZIERES / Jean-François MEZIERES
- ADMR – SSAD : Marie-Agnès MOULY / Yvonne NEGRE + 2 bénévoles
- Comité des fêtes – Aurélie DECEUNINCK
- ASEP (football) – Ludovic PAGES
- Agences immobilières : APEA – NETIMMO - IAD

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Liste des principaux ouvrages, publications et sites internet consultés et sur lesquels s'appuie ce diagnostic :

Ouvrages :

CAP. ***Le Puylaurentais, Terre d'histoire : de la Préhistoire à la fin du Moyen Age***. Ed. Centre Archéologique du Puylaurentais, 2021. 48pp.

CAP. ***Notes Historiques sur la ville de Puylaurens, par Charles Pradel.*** Ed. Centre Archéologique du Puylaurentais, 2012. 193pp.

MARTY Robert. ***Marianne, Fille de Puylaurens : où comment dut baptisée la République !*** Ed. IEO edicions, 2006. (Terra de Cocanha, n°3)

ROQUEBERT Michel. ***Les Cathares à Puylaurens au XIIIè siècle.*** Ed. Centre Archéologique du Puylaurentais, 2019. 48pp.

ALAYRAC Edmond « Sebastiou ». ***Puylaurens d'Hier.*** Ed. Regards sur le passé. 1991. 96pp.

Autres publications :

DUCHENE Gaëlle et FAVARON Juliette. ***Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de Puylaurens (PVAP) – Rapport de présentation.*** Octobre 2019. 129pp.

CAUE 81. ***Commune de Puylaurens :*** **Aménagement Espaces Publics Intra-Muros. Marché de maitrise d'œuvre, éléments de programme.** 2017

CAUE 81 - LAFFITTE L. et BOURGES D. ***Commune de Puylaurens : requalification de la traverse et des espaces publics du centre-bourg, éléments de programme*****.** 2006

LPO. ***Rapport biodiversité 2021 – Commune de Puylaurens***. 2021

Principaux sites internet :

- Observatoire des territoires
- INSEE
- Banque des territoires
- Communauté de communes Sor et Agout
- PETR du Pays de Cocagne
- CDT du Tarn

PUYLAURENS

PROJET DE TERRITOIRE

2022-2026

STRATEGIE

Table des matières

PROPOS PREALABLES....2

RAPPEL DES TERMES DE LA CONVENTION D'ADHESION PVD....3

AGIR DANS 3 DIRECTIONS PRIORITAIRES....3

DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX ET PRIORITES D'INTERVENTION....4

AXES STRATEGIQUES....6

UNE AMBITION GLOBALE....6

DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES....8

PROPOS PREALABLES

RAPPEL DES TERMES DE LA CONVENTION D'ADHESION PVD

Signée le 15 juillet 2021, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain de la commune de Puylaurens précise que :

« Les axes stratégiques permettront à terme de **conforter le statut de ville centre et dynamique** de Puylaurens en **combattant les fragilités** détectées et en permettant la réalisation d'un projet de territoire alliant avec harmonie le **développement urbain raisonné et durable**, la **conservation de l'identité de la ville**, et la **qualité de vie** caractérisée par des infrastructures nombreuses et modernes. »

AGIR DANS 3 DIRECTIONS PRIORITAIRES

Pour définir la stratégie d'actions du projet de territoire de la commune de Puylaurens, le programme Petites Villes de Demain implique d'agir dans 3 directions prioritaires :

- **Habitat** : Afin de maintenir un centre vivant et attractif, par l'amélioration de la qualité des logements et leur adaptation aux besoins et usages actuels.

- **Vitalité des commerces et des services** : par l'amélioration des locaux, l'organisation de pôles, l'évitement de concurrences hors centre, la requalification des espaces publics…

- **Accessibilité au centre-ville pour tous et le confort des déplacements :** avec une organisation des déplacements et une gestion du stationnement donnant toute leur place aux modes actifs.

Les axes stratégiques devront donc s'attacher à répondre prioritairement à ces exigences.

DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX ET PRIORITES D'INTERVENTION

Rappel des principaux constats issus du diagnostic, par thématique :

- ✓ **PATRIMOINE** : Un potentiel très important qui mériterait d'être davantage valorisé

- ✓ **ESPACES PUBLICS :** Une diversité de situations entre le centre-historique dégradé, la zone intermédiaire récemment rénovée et dynamique et le bas de la commune assez déconnecté du haut (fracture urbaine entre ces trois secteurs).

- ✓ **DEMOGRAPHIE ET PROFIL SOCIAL** : Une population assez stable en nombre (reparti très récemment à la hausse), mais des dynamiques de vieillissement de la population et de perte des actifs. Une population assez pauvre, principalement concentrées dans le centre-historique.

- ✓ **EQUIPEMENTS ET SERVICES :** Une ville très bien dotée en équipements et services, très variés, dont la localisation favorise le centre-ville, mais des équipements parfois vieillissants, manquants d'entretiens ou ne répondant plus aux besoins actuels.

- ✓ **HABITAT :** 4 secteurs d'implantation de l'habitat. Un centre-ville qui concentre les principales problématiques, notamment de vacance, de vétusté et d'accessibilité.

- ✓ **ECONOMIE :** Un regain de dynamisme dans les zones d'activités comme pour le commerce de proximité, à encourager en veillant à favoriser le centre-ville

- ✓ **MOBILITES :** Un certain retard en matière de transports en commun et de mobilités douces, mais un projet d'ensemble intéressant.

- ✓ **ENVIRONNEMENT, PAYSAGES, TRANSITION ENERGETIQUE :** Un patrimoine naturel et un écrin paysager de grande valeur et une dynamique en faveur de la transition énergétique qui est engagée mais qu'il convient d'approfondir rapidement.

- ✓ **TOURISME :** Un potentiel touristique (culturel et patrimonial) à destination des visiteurs comme des habitants qu'il semble important de valoriser, en s'appuyant sur les dynamiques impulsées à l'échelle de l'intercommunalité et du PETR.

AXES STRATEGIQUES

« Objectif : déterminer un projet partagé et cohérent pour le territoire, au regard de ses priorités, avec une approche transversale et intégratrice des enjeux »[1]

[1] Source : Guide méthodologique de l'ORT – Coll'Oc - 2021

UNE AMBITION GLOBALE

La stratégie du projet de territoire de la commune de Puylaurens s'articule autour d'une ambition globale :

Asseoir le rôle de bourg-centre de Puylaurens

et renforcer le dynamisme et l'attractivité de son centre-ville,

dans un contexte d'arrivée prochaine de l'autoroute qui impliquera nécessairement de profondes mutations.

DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES

Cette ambition globale se décline donc en **axes stratégiques**, au nombre de 5, eux-mêmes divisés en **orientations opérationnelles** comme suit :

Axe 1 : Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville

Cet axe stratégique répond plus particulièrement aux enjeux et aux priorités identifiés par le diagnostic en matière de traitement d'espaces publics et d'habitat. Il s'articule autour des objectifs opérationnels suivants :

- ✓ **Objectif opérationnel 1.1 :**
  Rendre le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants

- ✓ **Objectif opérationnel 1.2 :**
  Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville

Axe 2 : Dynamiser et conforter l'activité économique du centre-ville

Cet axe stratégique répond plus particulièrement aux enjeux et aux priorités identifiés par le diagnostic en matière d'économie, notamment du commerce et artisanat de proximité Il s'articule autour des objectifs opérationnels suivants :

- ✓ **Objectif opérationnel 2.1 :**
  Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville

- ✓ **Objectif opérationnel 2.2 :**
  Favoriser l'installation d'autres activités économiques en centre-ville

Axe 3 : Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville

Cet axe stratégique répond plus particulièrement aux enjeux et aux priorités identifiés par le diagnostic en matière de services et équipements. Il s'articule autour des objectifs opérationnels suivants :

- ✓ **Objectif opérationnel 3.1 :**
  Consolider le pôle central de services en cœur de ville

- ✓ **Objectif opérationnel 3.2 :**
  Structurer un pôle santé/social/culturel en entrée de centre-ville

- ✓ **Objectif opérationnel 3.3 :**
  En lien direct avec le cœur de ville, structurer le pôle sportif, éducatif et de loisirs dans la partie basse de la ville

Axe 4 : Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique

Cet axe stratégique répond plus particulièrement aux enjeux et aux priorités identifiés par le diagnostic en matière de mobilités, d'environnement, de paysages et de transition écologique. Il s'articule autour des objectifs opérationnels suivants :

- ✓ **Objectif opérationnel 4.1 :**
  Connecter les différents pôles urbains en mobilités douces

- ✓ **Objectif opérationnel 4.2 :**
  Poursuivre les efforts en matière de transition écologique

Axe 5 : Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine

Cet axe stratégique répond plus particulièrement aux enjeux et aux priorités identifiés par le diagnostic en matière de patrimoine, de culture et de tourisme. Il s'articule autour des objectifs opérationnels suivants :

- ✓ **Objectif opérationnel 5.1 :**
  Structurer une offre touristique qualitative qui rende plus attractif le centre-ville

- ✓ **Objectif opérationnel 5.2 :**
  Mieux accueillir les visiteurs

- ✓ **Objectif opérationnel 5.3 :**
  Améliorer la communication touristique et culturelle

Le plan d'action s'attachera à détailler le contenu de ces axes stratégiques et de leurs objectifs opérationnels, sous forme d'un tableau récapitulatif et de fiches actions.

PUYLAURENS

PROJET DE TERRITOIRE

2022-2026

PLAN D'ACTION

Table des matières

TABLEAU RECAPITULATIF 3

NOTES SUR LA CONSTRUCTION DE PLAN D'ACTION 4

SYNTHESE DES ACTIONS 5

DECLINAISON PAR AXE 7

FICHES ACTIONS 12

TABLEAU RECAPITULATIF

NOTES SUR LA CONSTRUCTION DE PLAN D'ACTION

La construction du plan d'action a fait l'objet de plusieurs ateliers et réunions de travail.
Une attention particulière a été portée aux éléments suivants :

- ✓ **Ne pas constituer une somme de projets sans lien entre eux**

- ✓ **Phaser chaque action par niveau de priorité** :
  - Priorité **FORTE** : A réaliser dans les mois ou année à venir
  - Priorité **MEDIANE** : A réaliser dans les 2 à 3 ans à venir
  - Priorité **FAIBLE** : A amorcer avant 2026 dans la mesure du possible, ou dans les années suivantes.

  NB **:** une priorité FAIBLE ne signifie pas que le projet a peu d'importance pour la commune !

- ✓ **Préciser l'état d'avancement de chaque action :**
  - **Action engagée** : l'action engagée est une action qui a fait l'objet d'une délibération ou d'une présentation en conseil. Pour ces actions, un budget et un plan de financement sont prévus.
  - **Action validée :** l'action validée est une action qui a fait l'objet de réflexion particulière lors de commissions spécifiques par exemple. Pour ces actions, les dépenses et le plan de financement sont de l'ordre du prévisionnel.
  - **Actions non-matures :** l'action non mature est une action en projet, une idée relevant d'une volonté émise mais qui ne fait pas encore lieu d'études et de réflexions poussées. Il n'y a pas de budget ni de plan de financement prévu pour ces actions.

- ✓ **Construire un plan d'action de manière à se différencier** des communes comparables. Appuyer sur ce qui est différenciant.

- ✓ **Être ambitieux, mais raisonnables** : prévoir moins mais faire davantage.

- ✓ **Veiller aux moyens nécessaires à la réalisation de chaque projet** : moyens humains, financiers, techniques…

- ✓ **Prendre garde aux diverses temporalités :**
  - Temps long des demandes de subventions par exemple
  - Calendriers politiques à tous les échelons qui influencent la vie des projets
  - Imprévus…

- ✓ **Chaque action fera ensuite l'objet d'une fiche action individuelle** détaillant toutes les caractéristiques de l'action (à partir de la page 12 de ce document).

- ✓ **Le plan d'action fera l'objet d'une maquette financière** facilitant le suivi régulier de l'avancée des actions**.**

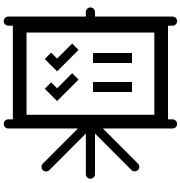

SYNTHESE DES ACTIONS

Axe 1 : Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville

Objectif opérationnel 1.1	**Rendre le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants**
Fiche action 1.1.1	Réaménager et embellir les espaces publics du centre historique *(intramuros)*
Fiche action 1.1.2	Finaliser la rénovation de la place du Foirail
Fiche action 1.1.3	Aménager les entrées de ville
Fiche action 1.1.4	Fournir au centre-ville un assainissement satisfaisant
Fiche action 1.1.5	Installer un système de vidéoprotection en centre-ville
Objectif opérationnel 1.2	**Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville**
Fiche action 1.2.1	Renouveler l'OPAH et l'opération façades
Fiche action 1.2.2	Etudier la possibilité de mettre en place des outils de contrôle des logements insalubres
Fiche action 1.2.3	Se doter d'une stratégie d'intervention ciblant les situations complexes en matière d'habitat dans le cœur de ville
Fiche action 1.2.4	Rénover le logement communal de la Poste
Fiche action 1.2.5	Favoriser l'implantation d'une offre en habitat partagé / inclusif en centre-ville
Fiche action 1.2.6	Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat en centre-ville

Axe 2 : Dynamiser et conforter l'activité économique du centre-ville

Objectif opérationnel 2.1	**Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville**
Fiche action 2.1.1	Promouvoir et consolider la tradition des marchés
Fiche action 2.1.2	Soutenir l'association des commerçants et artisans
Fiche action 2.1.3	Instaurer un périmètre de préservation des vitrines commerciales
Fiche action 2.1.4	Œuvrer à la résorption de la vacance commerciale par une action au cas par cas
Fiche action 2.1.5	Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'amélioration du commerce en centre-ville
Objectif opérationnel 2.2	**Favoriser l'installation d'autres activités économiques en centre-ville**
Fiche action 2.2.1	Favoriser l'installation d'un tiers-lieu d'activités (ou offre équivalente) en cœur de ville

Axe 3 : Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville

Objectif opérationnel 3.1	**Consolider le pôle central de services en cœur de ville**
Fiche action 3.1.1	Renforcer l'accessibilité aux services du cœur de ville
Objectif opérationnel 3.2	**Structurer un pôle santé/social/culturel en entrée de centre-ville**
Fiche action 3.2.1	Créer une maison de santé pluriprofessionnelle dans le bâtiment de l'ancien marché couvert
Fiche action 3.2.2	Déplacer la Médiathèque au sein du bâtiment de l'ancien marché couvert

Objectif opérationnel 3.3	**En lien direct avec le cœur de ville, structurer le pôle sportif, éducatif et de loisirs dans la partie basse de la ville**
Fiche action 3.3.1	Faire monter en gamme les équipements sportifs et de loisirs de la ville
Fiche action 3.3.2	Rénover les équipements de l'école publique de la Source
Fiche action 3.3.3	Construire une nouvelle salle des fêtes / espace culturel

Axe 4 : Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique

Objectif opérationnel 4.1	**Connecter les différents pôles urbains en mobilités douces**
Fiche action 4.1.1	Améliorer la liaison ville haute-ville basse en mobilités douces
Fiche action 4.1.2	Mener des actions de sensibilisation de la population aux déplacements doux
Fiche action 4.1.3	Inscrire Puylaurens dans le schéma directeur des mobilités qui sera initié par la CCSA
Objectif opérationnel 4.2	**Poursuivre les efforts en matière de transition écologique**
Fiche action 4.2.1	Améliorer les performances énergétiques des équipements publics du le centre-ville
Fiche action 4.2.2	Réduire les ilôts de chaleur du centre-ville
Fiche action 4.2.3	Mieux gérer et préserver la ressource en eau dans le centre-ville
Fiche action 4.2.4	Mettre en œuvre les préconisations du rapport de la LPO au sein du centre-ville

Axe 5 : Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine

Objectif opérationnel 5.1	**Structurer une offre touristique qualitative qui rende plus attractif le centre-ville**
Fiche action 5.1.1	Déployer des parcours thématiques de découverte patrimoniale en cœur de ville
Fiche action 5.1.2	Mener des actions et développer des outils de promotion de l'histoire de Marianne
Fiche action 5.1.3	Encourager l'organisation d'évènements qui mettent en avant l'identité rurale/campagne de la commune
Objectif opérationnel 5.2	**Mieux accueillir les visiteurs**
Fiche action 5.2.1	Créer une Maison de Pays / de Territoire
Fiche action 5.2.2	Inciter l'implantation d'une offre nouvelle en restauration
Fiche action 5.2.3	Inciter l'implantation d'une offre nouvelle en hébergements touristiques
Objectif opérationnel 5.3	**Améliorer la communication touristique et culturelle**
Fiche action 5.3.1	Mieux coordonner la programmation culturelle et optimiser sa communication
Fiche action 5.3.2	Se doter d'outils de communication propres à la ville de Puylaurens
Fiche action 5.3.3	S'inscrire dans une démarche de labellisation et valoriser les labels existants
Fiche action 5.3.4	Améliorer la signalétique touristique de la commune

DECLINAISON PAR AXE

Axe 1 : Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville

	ACTION	DESCRIPTION	MAITRE D'OUVRAGE	STATUT	NIVEAU DE PRIORITE			COUT PREVISIONNEL OU ESTIME
					FORT	MEDIAN	FAIBLE	
Objectif opérationnel 1.1	**Rendre le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants**							
Fiche action 1.1.1	**Réaménager et embellir les espaces publics du centre historique *(intramuros)***	Projet urbain d'envergure, à détailler et à phaser : une mission de maitrise d'œuvre incluant les études préliminaires, les diagnostics et l'avant-projet et dont l'**objectif principal est d'o**uvrir ce quartier et d'en refaire un lieu de vie, de cohésion sociale et de découverte touristique.	Commune	Engagé	■			51 550€ (étude) + 167 000€ (travaux 2022) + A définir (travaux 2025…)
Fiche action 1.1.2	**Finaliser la rénovation de la place du Foirail**	Par rénovation du parvis et de la porte du cimetière : Cet aménagement achèvera l'aménagement du bas de la place du Foirail qui constitue une des 3 entrées dans le centre-ville (entrée depuis la route de Revel).	Commune	Engagé	■			185 000 €
Fiche action 1.1.3	**Aménager les entrées de ville**	- Sécuriser l'entrée de ville devant l'EHPAD (Route de Toulouse)	Conseil Départemental	Engagé	■			A définir (MOA CD81) 15000€ (estim.) A définir
		- Embellir, moderniser et optimiser la signalétique (valorisation patrimoine, économie…)	Commune		■			
		- Rénover l'avenue de Toulouse	Commune				■	
Fiche action 1.1.4	**Fournir au centre-ville un assainissement satisfaisant**	A partir d'un schéma directeur d'assainissement, réaliser les aménagements nécessaires pour que les logements du centre-ville bénéficient d'un raccordement au réseau d'assainissement qualitatif	Commune	Engagé	■			59 600€ (scham directeur) + 54 600€ (autosurveillance)
Fiche action 1.1.5	**Installer un système de vidéoprotection en centre-ville**	Installation de caméras de surveillance pour accroitre la sécurité des habitants	Commune	Validé		■		94 000 €
Objectif opérationnel 1.2	**Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville**							
Fiche action 1.2.1	**Renouveler l'OPAH et l'opération façades**	L'OPAH porté par la communauté de communes du Sor et de l'Agout de 2019 à 2022 sera renouvelé pour une année supplémentaire. Tout l'enjeu pour 2023 sera de dynamiser ce dispositif.	CCSA / commune	Engagé	■			10 500€ (participation communale)
Fiche action 1.2.2	**Etudier la possibilité de mettre en place des outils de contrôle des logements insalubres et/ou vacants**	Il s'agira d'étudier l'opportunité et la possibilité d'utiliser des outils de contrôle des logements insalubres tels que les « contrôles CAF » et le « permis de louer	CCSA et/ou commune	Non mature		■		A définir
Fiche action 1.2.3	**Se doter d'une stratégie d'intervention ciblant les situations complexes en matière d'habitat dans le cœur de ville**	Se doter d'une stratégie opérationnelle en matière d'habitat dans le centre-ville en identifiant les îlots et/ou bâtiments d'intervention prioritaire, les actions à mener sur ces secteurs, les acteurs et partenaires potentiels pour chaque situation ou encore les outils à mobiliser dans chaque cas. Et mettre en oeuvre cette stratégie.	Commune	Non mature		■		A définir
Fiche action 1.2.4	**Rénover le logement communal de la Poste**	Rénover ce logement communal, vacant depuis plusieurs années, afin de le mettre en location rapidement.	Commune	Engagé	■			15 000 €
Fiche action 1.2.5	**Favoriser l'implantation d'une offre en habitat partagé / inclusif en centre-ville**	Par exemple en faisant venir un promoteur ou investisseur spécialisé dans ce type d'opération. Projet privé déjà engagé : résidence séniors rue Foulimou > à suivre et à faciliter.	A définir	Engagé	■			0 €
Fiche action 1.2.6	**Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat en centre-ville**	Développer des outils de communication, multi-canaux, qui permettent de mieux faire connaitre à la population les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat existant à l'échelle de la commune et ainsi permettre une meilleure utilisation de ceux-ci.	Commune	Non mature	■			500€ (estim.)

Axe 2 : Dynamiser et conforter l'activité économie du centre-ville

	ACTION	DESCRIPTION	MAITRE D'OUVRAGE	STATUT	NIVEAU DE PRIORITE			COUT PREVISIONNEL OU ESTIME
Objectif opérationnel 2.1	**Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville**				**FORT**	**MEDIAN**	**FAIBLE**	
Fiche action 2.1.1	**Promouvoir et consolider la tradition des marchés**	Poursuivre l'organisation de concours et marchés aux veaux, des marchés de producteurs de Pays, des foires-expo… ***En lien avec FA 5.1.3***	Commune	Engagé				3 000€ (estim.)
Fiche action 2.1.2	**Soutenir l'association des commerçants et artisans**	Entretenir le lien et l'accompagnement, notamment sur l'organisation d'évènements qui permettent d'animer le centre-ville et de dynamiser son économie.	Commune	Engagé				5 000€ (estim.)
Fiche action 2.1.3	**Instaurer un périmètre de préservation des vitrines commerciales et artisanales**	En lien avec la CCSA dans le cadre de sa compétence économie, vérifier l'opportunité et la faisabilité d'instaurer une périmètre de préservation des vitrines commerciales et artisanales inscrit au PLUi et opposable.	CCSA (via PLUi)	Non mature				0 €
Fiche action 2.1.4	**Œuvrer à la résorption de la vacance commerciale par une action au cas par cas**	En lien avec la CCSA dans le cadre de sa compétence économie, recenser l'ensemble des locaux commerciaux vacants et réaliser des fiches individuelles + prendre contact avec les propriétaires des locaux vacants en vue de trouver des solutions au cas par cas.	Commune, en lien avec CCSA dans le cadre de sa compétence économie	Validé				0 €
Fiche action 2.1.5	**Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'amélioration du commerce en centre-ville**	En lien avec la CCSA dans le cadre de sa compétence économie, optimiser la communication sur les dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'amélioration du commerce et de l'artisanat.	Commune, en lien avec CCSA dans le cadre de sa compétence économie	Engagé				500€ (estim.)
Objectif opérationnel 2.2	**Favoriser l'installation d'autres activités économiques en centre-ville**							
Fiche action 2.2.1	**Favoriser l'installation d'un tiers-lieu d'activités (ou offre équivalente) en cœur de ville**	La CCSA envisage d'ouvrir d'autres lieux identiques à la Cellule de Cuq Toulza dans d'autres communes de l'intercommunalité. Puylaurens pourrait étudier la possibilité de proposer un lieu au sein du centre-ville.	CCSA	Non mature				A définir

Axe 3 : Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville

	ACTION	DESCRIPTION	MAITRE D'C	STATUT	NIVEAU DE PRIORITE			COUT PREVISIONNEL OU ESTIME
Objectif opérationnel 3.1	**Consolider le pôle central de services en cœur de ville**				**FORT**	**MEDIAN**	**FAIBLE**	
Fiche action 3.1.1	**Renforcer l'accessibilité aux services du cœur de ville**	Garantir l'accès de tous aux différents services présents en centre-ville et œuvrer pour maintenir en coeur de ville des services de proximité de qualité.	Commune	Engagé	■			Travaux Mairie : ***voir FA 4.2.1***
Objectif opérationnel 3.2	**Structurer un pôle santé/social/culturel en entrée de centre-ville**							
Fiche action 3.2.1	**Créer une maison de santé pluridisciplinaire dans le bâtiment de l'ancien marché couvert**	Dans le cadre de la compétence intercommunale, ce permettra d'attirer de nouveaux médecins et de faciliter l'accès aux soins, tout en structurant un nouveau pôle de services dans le prologement du centre-ville	CCSA	Engagé	■			A définir
Fiche action 3.2.2	**Déplacer la Médiathèque au sein du bâtiment de l'ancien marché couvert**	Ce projet permettra de founir des locaux plus spacieux et mieux adaptés aux besoins actuels, également plus accessibles, tout en renforcant le pôle de services.	Commune	Non mature			■	A définir
Objectif opérationnel 3.3	**En lien direct avec le cœur de ville, structurer le pôle sportif, éducatif et de loisirs dans la partie basse de la ville**							
Fiche action 3.3.1	**Faire monter en gamme les équipements sportifs et de loisirs de la ville**	**En lien direct avec le centre-ville (via laisions douces, *voir FA4.1.1*), au sein du pôle dédié à ces activités :** Réalisation d'un parcours de streetworkout (2022-2023) : afin de fournir un équipement sportif et de loisirs multiactivités et multigénérationnel. Piscine (2022-2023): Aménager la piscine de sorte à favoriser davantage l'apprentissage de la nage. Terrains de tennis (2023) : rénovation des terrains existants afin d'améliorer la pratique (fissurés et dégradés) Complexe sportif (2024 et+): Ce complexe permettra de fournir des équipements sportifs de qualité à ce jour manquants sur la commune	Commune	Engagé	■	■		- 70 000€ (parcours de streetworkout) - 15 000€ (pisicne > dépenses annuelles) - 100 000€ (terrains de tennis) - A définir (complexe sportif)
Fiche action 3.3.2	**Rénover les équipements de l'école publique de la Source**	Prioritairement accès, parking et cantine, de manière à être en mesure de mieux accueillir les enfants et parents : 1 - Sécuriser l'accès à l'école par l'installation d'un portail 2 - Rénover et mettre au normes la cantine (mener en premier lieu une étude). 3 - Aménagement des parkings	Commune	Validé	■	■	■	- 20 000€ (sécurisation entrée) - A définir (cantine) - A définir (parkings)
Fiche action 3.3.3	**Construire une nouvelle salle des fêtes / espace culturel**	Construire un équipement en remplacement de l'ancienne salle, plus adapté aux normes et aux besoins actuels, plus modulable et plus accessible, dans un secteur où l'équipement engendrera moins de nuisances.	Commune	Non mature		■	■	1 200 000€ (estim. Thémélia)

Axe 4 : Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique

	ACTION	DESCRIPTION	MAITRE D'OUVRAG	STATUT	NIVEAU DE PRIORITE			UT PREVISIONNEL OU ESTI
Objectif opérationnel 4.1	**Connecter le centre-ville et les différents pôles urbains en mobilités douces**				**FORT**	**MEDIAN**	**FAIBLE**	
Fiche action 4.1.1	**Améliorer la liaison centre-ville (ville haute) et ville basse en mobilités douces**	Réaliser une étude de mobilités dédiée à cette liaison afin d'avoir une vision d'ensemble débouchant sur des préconisations précises et phasées, puis réaliser les aménagements nécessaires.	Commune	**Validé**				A définir
Fiche action 4.1.2	**Mener des actions de sensibilisation de la population aux déplacements doux**	Afin d'accompagner et d'inciter au changement de pratiques, en complémentarité des équipements qui seront réalisés et pour garantir leur réussite.	Commune	**Non mature**				A définir
Fiche action 4.1.3	**Inscrire Puylaurens dans le schéma directeur des mobilités qui sera initié par la CCSA**	Participer activement à la réalisaiton du schéma diercteur des mobilités de la communauté de communes Sor et Agout afin de penser les mobilités depuis et vers Puylaurens en lien avec son rôle de centralité au sein du territoire intercommunal.	CCSA / commune	**Validé**				A définir
Objectif opérationnel 4.2	**Poursuivre les efforts en matière de transition écologique**							
Fiche action 4.2.1	**Améliorer les performances énergétiques des équipements publics du centre-ville**	Améliorer les performances énergétiques des équipements publics du centre-ville afin de réduire les consommations, les pollutions et également les dépenses publiques. Agir pour être exemplaire dans ce domaine. **(Voir FA3.1.1).**	Commune	**Validé**				45 000€ (éclairage public) 500 000€ (rénovation Mairie - estim.)
Fiche action 4.2.2	**Réduire les ilôts de chaleur du centre-ville**	Dans le cadre du projet d'aménagement et d'embellissement des espaces publics du centre hsitorique **(FA 1.1.1)** : le volet paysager du projet doit prévoir des solutions de réduction des ilots de chaleurs et de verdissement du centre historique.	Commune	**Validé**				A définir
Fiche action 4.2.3	**Mieux gérer et préserver la ressource en eau dans le centre-ville**	Dans le cadre du projet d'aménagement et d'embellissement des espaces publics du centre historique **(FA 1.1.1)** : le projet doit inclure des solutions permettant une meilleure gestion des eaux de pluie. La préservation de la ressource en eau passera également par un travail sur le réseau d'assainissement **(FA1.1.4).** Une enveloppe municipale pourra également être dédiée à apporter une aide financière aux habitants pour l'achat de récupérateurs d'eaux de pluies.	Commune	**Validé**				A définir
Fiche action 4.2.4	**Mettre en œuvre les préconisations du rapport biodiversité de la LPO au sein du centre-ville**	Une présentation du rapport biodiversité de la LPO réalisé en 2021 est prévu début 2023. Suite à quoi, les premières préconisations pourront être mises en œuvre.	Commune	**Non mature**				A définir

Axe 5 : Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine

	ACTION	DESCRIPTION	MAITRE D'OUVRAGE	STATUT	NIVEAU DE PRIORITE			COUT PREVISIONNEL OU ESTIME
					FORT	MEDIAN	FAIBLE	
Objectif opérationnel 5.1	**Structurer une offre touristique qualitative qui rende plus attractif le centre-ville**							
Fiche action 5.1.1	**Déployer des parcours thématiques de découverte patrimoniale en cœur de ville**	En améliorant l'existant et autour de 5 thématiques qui s'appuient sur le patrimoine puylaurentais : patrimoine médiéval, patrimoine protestant, patrimoine architectural, Marianne et le patrimoine Occitan. Ajout de panneaux d'interprétation et réalisaiton d'un guide de découverte.	Commune	**Non mature**				5 000€ (estim.)
Fiche action 5.1.2	**Mener des actions et développer des outils de promotion de l'histoire de Marianne**	En premier lieu, poursuivre des actions telles que l'organisation d'expositions temporaires et pérenniser la fête de la "Garisou de Marianno" pour en faire un RDV annuel... Mettre peu à peu en place les conditions favorables à la création d'un espace d'interprétation plus pérenne, du type exposition permanente ou musée.	Commune	**Engagé**				4 000€ (animations et communicaiton) A définir (expo / espace muséographique)
Fiche action 5.1.3	**Poursuivre l'organisation d'évènements qui mettent en avant l'identité rurale/campagne de la commune**	Concours de veaux, marchés de producteurs de Pays, foire-expo, fêtes annuelles... **En lien avec FA 2.1.1**	Commune	**Engagé**				*Voir FA 2.1.1*
Objectif opérationnel 5.2	**Mieux accueillir les visiteurs**							
Fiche action 5.2.1	**Créer une Maison de Pays / de Territoire**	Positionner Puylaurens comme une porte d'entrée sur le Pays de Cocagne et éventuellement le Pays Lauragais, par la concrétisation d'un projet de Maison de Pays aux abords du futur échangeur autoroutier afin de capter les visiteurs sur un lieu de fort passage et de les inciter à visiter le centre-ville de Puylaurens (et des villages alentours).	CCSA	**Validé**				A définir
Fiche action 5.2.2	**Inciter l'implantation d'une offre nouvelle en restauration**	Proposer un lieu (terrain, local...) adapté et attractif pour ce type d'offre en centre-ville, et être pro-actif dans la recherche d'un porteur de projet. **En lien avec action FA2.1.4**	Commune / CCSA	**Engagé**				0 €
Fiche action 5.2.3	**Inciter l'implantation d'une offre nouvelle en hébergements touristiques**	Proposer un lieu (terrain, local...) adapté et attractif pour ce type d'offre prioritairement en centre-ville, et être pro-actif dans la recherche d'un porteur de projet. **En lien avec action FA2.1.4**	Commune / CCSA	**Validé**				0 €
Objectif opérationnel 5.3	**Améliorer la communication touristique et culturelle**							
Fiche action 5.3.1	**Mieux coordonner la programmation culturelle et optimiser sa communication**	En lien avec les acteurs et partenaires moteurs, organiser une rencontre annuelle des porteurs de projet, voire instaurer des groupes de travail spécifiques pour une meilleure coordination du "qui fait quoi" ? Principaux partenaires : CCSA, Médiathèque, MJC, autres associations...) Susciter la création d'une association ayant pour vocation l'organisation de manifestations culturelles sur la commune.	Commune et partenaires	**Engagé**				1 000€ (outils de com > estim.)
Fiche action 5.3.2	**Se doter d'outils de communication touristique propres à la ville de Puylaurens modernes et intégrés aux stratégies de communication de la CCSA et du PETR**	En lien avec la stratégie touristique de la CCSA, l'Office de Tourisme et le PETR, développer des outils en nombre restreint mais efficaces, modernes, adaptés aux supports de diffusion actuels qui combinent papier et numérique, faciles à mettre à jour.		**Non mature**				3 000€ (estim.)
Fiche action 5.3.3	**S'inscrire dans une démarche de labellisation et valoriser les labels existants**	Valoriser les lables existants : MH / SPR. Candidater à de nouveaux labels, par exemple : Village Etape (en cours).		**Engagé**				0 €
Fiche action 5.3.4	**Améliorer la signalétique touristique de la commune**	Notamment la signalétique d'entrée de ville, à moderniser et à optimiser, ainsi que la signalétique interne vers les principaux attratis touristiques.		**Validé**				A définir

FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N° 1.1.1

Réaménager et embellir les espaces publics du centre historique

Axe stratégique	**1. Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle, prioritairement en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.1 Rendre le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants**
Statut	**Engagé**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Projet urbain d'envergure qui vise à traiter les espaces publics du centre-historique de Puylaurens : rénovation des rues principales, ruelles, places, éclairage public, réseaux, stationnement, verdissement et résorption des ilots de chaleurs, mise en valeur du patrimoine, accessibilité. L'objectif et d'ouvrir ce quartier, de remettre en valeur son identité et d'en refaire un lieu de vie, de cohésion sociale et de découverte touristique. Une **première mission de maitrise d'œuvre** incluant les études préliminaires, les diagnostics et l'avant-projet a été lancée en 2022. L'objectif de cette mission sera de construire le projet en concertation avec les habitants, de le chiffrer et de le phaser. **Début des travaux estimés :** 2025 **Travaux déjà engagés (par anticipation) en 2022-2023 :** rénovation des murs et escaliers d'accès à la Mairie et à la place de la Vierge afin d'embellir l'espace public, de préserver la valeur patrimoniale de ce secteur et de remédier aux fuites d'eau le long du toit de la Halle aux grains qui dégradent le bâtiment. <u>Périmètre d'intervention</u> : 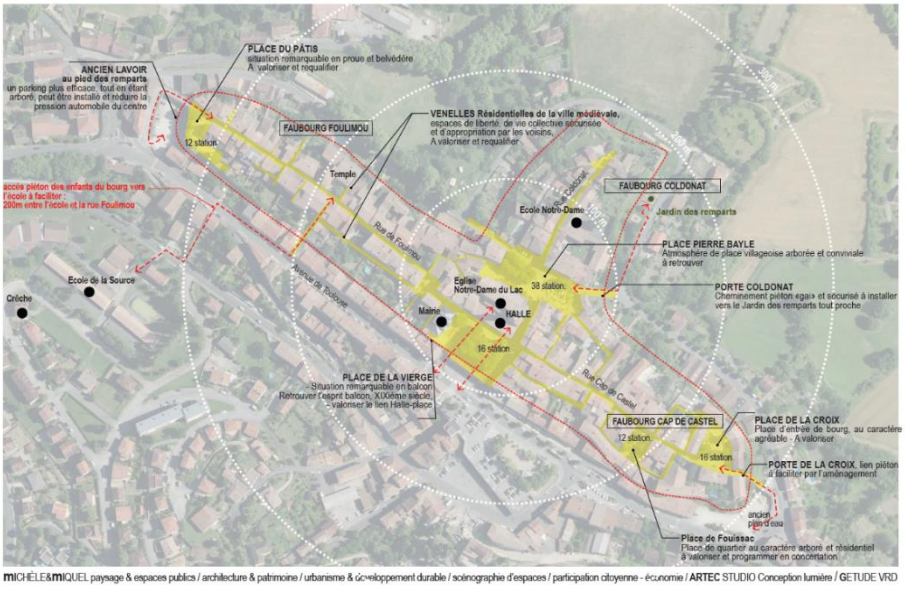

	 Place de la Vierge (travaux de rénovation prévus fin 2022-début 2023)
Partenaires	- **Région** : Partenariat financier sur travaux 2022-2023 et pour l'étude d'avant-projet - **Département** : partenariat financier sur travaux 2022-2023, en attente sur avant-projet - **CCSA** : Partenaire logistique à travers la compétence voirie notamment, et financier pour travaux 2022 - **UDAP** : Conseil, accompagnement, suivi de la mission - **CAUE** : Conseil, accompagnement, suivi de la mission -
Dépenses prévisionnel/définitif	**INIVESTISSEMENT :** **Etude d'avant-projet** : 51 550€ HT **Travaux 2022-2023** (place de la Vierge / Mairie / Halle aux grains) : 167 000€ **Etudes complémentaires potentielles** (de sols, de structure, réseaux…) : A chiffrer par l'avant-projet **Travaux 2025… :** A chiffrer par l'avant-projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	**Travaux 2022-2023** (place de la Vierge / Mairie / Halle aux grains) : Subvention Région 21 893 € (validé) Subvention Département 9 600 € (validé) CCSA 33 797€ (validé) Autofinancement 101 710€ **TOTAL** **167 000 €**

	<u>Etude d'avant-projet :</u> Subvention Région (Banque des Territoires) 25 000 € (validé) Subvention Département 7 500 € sollicités **<u>Travaux 2025 :</u>** A définir durant avant-projet
Calendrier	**Travaux place de la Vierge / Mairie / Halle aux grains** : - **Eté 2022** : formalisation du projet - **Novembre à décembre 2022** : Travaux **Avant-projet centre-historique :** - **Févier à mai 2022** : formalisation du projet et du cahier des charges de la MOE - **Eté 2022** : consultation et sélection d'un maitre d'œuvre pour l'avant-projet - **Aout à novembre 2022** : demandes de subventions - **Décembre 2022** : lancement de la mission d'avant-projet - **Fin 2023** : finalisation de l'avant-projet - **2024** : Demandes de subventions (et éventuellement études complémentaires) - **2025** : Phase opérationnelle : maitrise d'œuvre et travaux (par phases, sur plusieurs années, à définir par avant-projet).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Attractivité résidentielle du centre historique : nombre de maisons rénovées et ouvertes à l'année. ▪ Evolution du nombre de stationnements gênants (verbalisations) ▪ Suivi de l'évolution des consommation énergétique d'éclairage public avant/après travaux via le logiciel de télérelève dont dispose la Mairie ▪ Gestion de l'eau de pluie (Linéaire de réseau en séparatif avant/après travaux, surface désimperméabilisée par suite des travaux) ▪ Niveau de satisfaction des habitants sur la qualité des nouveaux espaces publics (enquête de satisfaction)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le centre-ville de Puylaurens contenu à l'intérieur de ses remparts est le cœur historique de la commune, le premier lieu d'implantation de l'habitat et le secteur qui renferme l'essentiel du patrimoine communal. Il est, encore aujourd'hui un des principaux lieux d'habitat. Mais cet habitat et son cadre de vie sont aujourd'hui très dégradés. Réaménager et embellir le cœur historique de la cité apparait aujourd'hui nécessaire, en parallèle d'une action menée sur le logement, pour redonner toute sa centralité à ce quartier et lui conférer une attractivité résidentielle et touristique nouvelle. Ce qui découlera positivement sur l'ensemble de la commune et de son bassin de vie.

Annexes	A définir dans le cadre de l'avant-projet.

FICHE ACTION N° 1.1.2

Finaliser la rénovation de la place du Foirail

Axe stratégique	**1. Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle, prioritairement en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.1 Rendre le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	La rénovation du parvis et de la porte du cimetière achèvera l'aménagement du bas de la place du Foirail, dans la suite des travaux d'aménagement sur le centre-bourg initiés en 2013. Outre l'accès au cimetière, ce secteur marque aussi l'entrée dans le centre-ville depuis la Route de Revel (futur accès à l'autoroute). Le projet en permettra donc l'embellissement et améliorera l'attractivité du centre-ville. 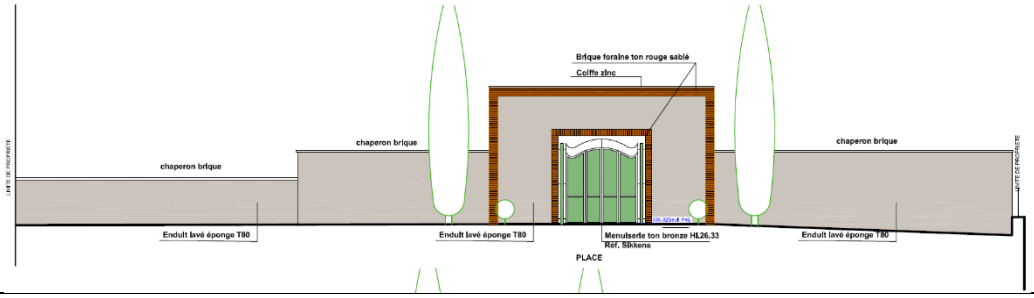
Partenaires	**Région** : partenaire financier (envisagé) **Département** : partenaire financier **CC Sor et Agout** : partenaire financier
Dépenses prévisionnel/ Définitif	**185 000€**

Plan de financement prévisionnel / définitif	**<u>Travaux :</u>** Subvention Région (En instruction) Subvention Département 21 951€ (validé) CC Sor et Agout 35 028€ (validé) Autofinancement A définir **TOTAL** **185 000€ HT**
Calendrier	**Réalisation des travaux :** - **Début 2022** : finalisation de l'avant-projet - **Mi 2022** : début des travaux - **Fin 2022/début 2023** : mise en service
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Niveau de satisfaction des habitants sur la qualité des nouveaux espaces publics (enquête de satisfaction) ▪ Qualification de l'évolution des espaces publics au moyen d'un observatoire photographique (avant/après travaux)
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce secteur constitue l'entrée du centre-ville depuis la route de Revel, à savoir celle des 3 entrées qui reliera le centre-ville au futur échangeur autoroutier. Il donne donc une des premières impressions sur le centre-ville de Puylaurens est doit être traiter avec attention. De plus, l'accès au cimetière était devenu dangereux et peu pratique. Or ce lieu est un lieu de recueillement pour des familles de tout le bassin de vie.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.3

Aménager les entrées de ville

Axe stratégique	**1. Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle, prioritairement en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.1 Rendre le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens / Conseil Départemental du Tarn
Description de l'action	- **Sécuriser l'entrée de ville** route de Toulouse, devant l'EHPAD en réaménageant le carrefour : 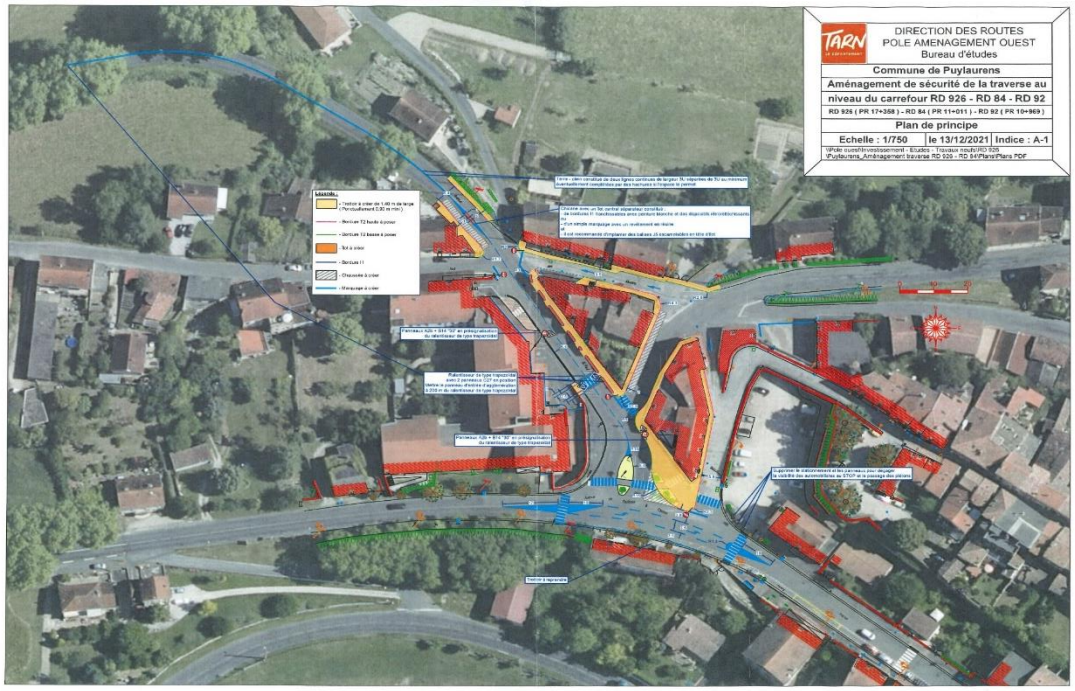 - **Embellir les entrées de villes** (Castres, Toulouse, Revel), notamment par le réaménagement paysager du rond-point d'entrée de ville route de Revel (amorcé en 2022, à finaliser en 2023). - **Moderniser et optimiser la signalétique d'entrée de ville** en mutualisant les panneaux de sorte à valoriser davantage le patrimoine (SPR, MH, Marianne…) et les attraits économiques (jours de marchés et de foire). **En lien avec FA5.3.4.** - **Rénover l'avenue de Toulouse** > Priorité FAIBLE

Partenaires	**<u>Partenaires envisagées :</u>** **Département** : MOA du réaménagement du carrefour route de Toulouse, et éventuellement en soutien sur la signalétique **A-Derma** : l'entreprise a offert à la commune les arbres et bacs jardiniers à disposer sur le rond-point d'entrée de ville de la route de Revel.
Dépenses prévisionnel/définitif	**Aménagement du carrefour route de Revel :** Voir Département (MOA) Montant des travaux à chiffrer. **Rénovation de la signalétique :** Env. **5 000€** (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	**Aménagement du carrefour route de Revel :** Voir Département (MOA) IDem **Rénovation de la signalétique :** Autofinancement communal
Calendrier	**Sécurisation de l'entrée de ville route de Toulouse :** - 2023 - 2024 **Embellir les entrées de villes** : - Mai 2022 à début 2023 : Aménagement paysager du rond-point route de Revel **Moderniser et optimiser la signalétique d'entrée de ville** : - 2022 : réflexion sur la nouvelle organisation - 2023 : finalisation du projet et travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Qualification de l'évolution de la qualité paysagère des entrées de ville au moyen d'un observatoire photographique (avant/après travaux) ▪ Evolution du nombre d'accidents (base de données ATBH issues des fichiers BAAC) en lien avec l'observatoire départemental de la sécurité routière.
Conséquence sur la fonction de centralité	Porter une attention particulière aux entrées de ville parait important afin d'accroitre l'attractivité du cœur de ville du bourg-centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.1.4

Fournir au centre-ville un assainissement satisfaisant

Axe stratégique	**1. Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle, prioritairement en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.1 Rendre le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	A partir d'un schéma directeur d'assainissement, réaliser les aménagements nécessaires pour que les logements du centre-ville bénéficient d'un raccordement au réseau d'assainissement qualitatif. A Puylaurens, l'assainissement est un sujet complexe qui soulève plusieurs problématiques du fait de la faible part du réseau mis en séparatif, ce qui entraine une saturation de la station d'épuration lors des fortes pluies et des rejets indésirables dans le milieu naturel. Dans le centre ancien, l'ancienneté du réseau amène également des problématiques… Des premiers travaux urgents de mise en place de l'autosurveillance de la station d'épuration ont été réalisés en 2022. Le schéma directeur permettra de planifier les autres travaux et opérations à mener, en se basant sur un état des lieux précis. Le schéma directeur est réalisé par le bureau d'études Artelia. La mission a débuté en septembre 2022 et durera jusqu'à mi-2023. Le travail débouchera sur la formalisation de préconisations phasées et chiffrées.
Partenaires	**Agence de l'eau** : partenariat financier et accompagnement **Département du Tarn / SATESE** : partenariat financier et accompagnement **DDT 81** : accompagnement
Dépenses prévisionnel/définitif	**Schéma directeur** : **54 600€ HT** **Travaux** : - Autosurveillance : **59 600€ HT** - Autres : A définir (par le schéma directeur).

Plan de financement prévisionnel / définitif	**<u>Schéma directeur</u>** : Subvention Département 18 000€ (validé) Agence de l'eau 27 290€ (validé) Autofinancement 9 310€ **TOTAL** **54 600€ HT** **<u>Autosurveillance</u> :** Subvention Département 5 132€ (validé) Agence de l'eau 21 696€ (validé) Autofinancement 32 772€ **TOTAL** **59 600€ HT** **<u>Autres travaux</u> :** A définir par le schéma directeur
Calendrier	**<u>Schéma directeur</u>** : - Septembre 2022 : début de l'étude - Mi-2023 : fin de l'étude **<u>Travaux</u>** : - A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Part du réseau mise en séparatif ▪ Evolution des indicateurs fournis dans le cadre de l'autosurveillance de la STEP (entrée et sortie de STEP, déversoir d'orage, boues…)
Conséquence sur la fonction de centralité	Fournir un assainissement satisfaisant aux habitants est un enjeu important pour une commune. A Puylaurens, l'assainissement est un sujet complexe qui soulève plusieurs problématiques qui doivent être résolues si la commune veut pouvoir être en mesure de continuer à accueillir des habitants, notamment dans son cœur de ville, et donc renforcer sa fonction de centralité.
Annexes	A définir par le schéma directeur

FICHE ACTION N° 1.1.5

Installer un système de vidéoprotection en centre-ville

Axe stratégique	**1. Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle, prioritairement en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.1 Rendre le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	MEDIAN
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Installation de caméras afin d'accroitre la sécurité des habitants et rendre ainsi le cœur de ville plus sûr et donc plus attractif. Une douzaine de caméras sont prévues, couvrant les lieux stratégiques du centre-ville, ainsi que des Lecteurs Automatiques de Plaques d'Immatriculation (LAPI) installés aux entrées de ville. Le dispositif permettra un suivi en continue par la Police Municipale et la brigade de Gendarmerie, et s'accompagnera d'un contact mensuel de la brigade de Gendarmerie avec le Maire, et occasionnel en fonction des évènements, renforçant ainsi le lien entre Mairie et Gendarmerie.
Partenaires	**Etat** : partenaire financier potentiel
Dépenses prévisionnel/définitif	**94 000€ HT**
Plan de financement prévisionnel / définitif	**Installation de caméras de surveillance :** Etat 47 000€ (envisagé) Autofinancement 47 000€ **TOTAL 94 000€ HT**
Calendrier	Réalisation et mise en service envisagée en 2023, si retour favorable de la demande de financement qui sera déposée auprès de l'Etat.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Dans le centre-ville : ▪ Evolution du nombre d'atteintes aux biens et aux personnes ▪ Evolution du nombre d'infractions à la sécurité routière et à l'ordre public ▪ Evolution du nombre d'incivilités ➢ Voir le « Suivi de délinquance » annuel réalisé par la brigade de gendarmerie
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renforcement de la sécurité au sein du centre-ville, aux lieux stratégiques et sur les principaux axes de communication parait primordial pour enrayer le phénomène d'accroissement de l'insécurité, de manière à redonner une attractivité au centre-ville et ainsi conforter la commune dans son rôle de bourg-centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.1

Renouveler l'OPAH et l'opération façades

Axe stratégique	**1 - Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.2 - Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville**
Statut	**Engagé**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	CCSA / Commune de Puylaurens
Description de l'action	L'OPAH porté par la communauté de communes du Sor et de l'Agout de 2019 à 2022 sera renouvelé pour une année supplémentaire. Tout l'enjeu pour 2023 sera de dynamiser ce dispositif. Ce dispositif partenarial permet de conseiller et d'accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs dans leur projet de réhabilitation de leur logement. Sous certaines conditions, ils peuvent bénéficier d'aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), du Conseil régional Occitanie, de la CAF et de la CCSA pour le financement de leurs travaux. » **Pour être accompagnés, les projets de travaux doivent avoir pour but de :** - Lutter contre l'habitat indigne et dégradé - Lutter contre la précarité énergétique - Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et l'adaptation du logement à la vieillesse et au handicap - Permettre la remise sur le marché de logements vacants - Encourager la mobilisation du parc privé locatif pour créer des logements à loyers modérés - Renforcer l'attractivité des centres-bourgs par des travaux sur les façades et les éléments patrimoniaux C'est l'association **SOLIHA** qui a été retenu pour animer cette OPAH. Elle se tient à disposition des personnes intéressées pour répondre aux question qui leur permettront au mieux de bénéficier des subventions. SOLIHA réalise également un accompagnement technique et monte les dossiers de demande de subvention. En complément de l'OPAH, le **dispositif spécifique d'aide à la rénovation des façades** sera lui aussi prolongé en 2023 avec une aide financière de la communauté de communes s'élevant à **3 000€** par dossier, abondée par la commune de Puylaurens de **1 500€** supplémentaires.

Partenaires	**SOLIHA** : chargé de l'animation du diapositif **ANAH :** accompagnement et aides à la rénovation **REGION Occitanie** : partenaire financier au sein des villes en contrat Bourg-Centre
Dépenses prévisionnel/définitif	**<u>Enveloppe communale pour l'opération façades</u>** : 10 500€ (soit la possibilité d'accompagner 7 dossiers en 2023)
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	**<u>Renouvellement de l'OPAH :</u>** - **Novembre 2022 à novembre 2023** : animation et suivi du dispositif
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Nombre de projets aidés ▪ Montant des aides accordés ▪ Types et montant des projets réalisés ▪ Nombre de façades rénovées
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation du parc de logement dans le centre-ville ainsi que des façades et des éléments de patrimoines contribuera à renforcer la qualité de vie et donc l'attractivité du bourg-centre, renforçant de fat son rôle de centralité en tant que lieu de vie privilégié.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.2

Mettre en place des outils de contrôle des logements insalubres et/ou vacants

Axe stratégique	**1 - Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.2 - Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	MEDIAN
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens pour la convention CAF et la CC Sor et Agout pour le permis de louer
Description de l'action	Dans un premier temps il s'agira d'étudier la possibilité de mettre en place des outils de contrôle des logements insalubres, tels que les « contrôles CAF » et le « permis de louer » notamment : - **« Contrôles CAF » :** Ce dispositif s'applique à la demande de la commune sur les logements sociaux conventionnés CAF. Le contrôle de l'état du logement est réalisé par un prestataire missionné par la CAF (Soliha). - **« Permis de louer »** : Ce dispositif permet de soumettre les logements d'un secteur déterminé (plus ou moins ciblé) à déclaration OU à autorisation de mise en location. Ce qui a pour effet de mieux détecter les logements insalubres et d'empêcher leur mise en location. Par ailleurs, le dispositif permet également de garantir un niveau de qualité minimum des logements mis à la location. A noter que la mise en place du permis de louer relève de la compétence habitat de l'intercommunalité, qui serait donc maitre d'ouvrage si le permis de louer venait à être mis en place. En janvier 2023, une commission intercommunale pour évoquer ce sujet et l'éventualité de sa mise en place sur l'ensemble du territoire. **En parallèle de ces dispositifs, il conviendra d'ouvrir le dialogue** avec les propriétaires des biens vacants et/ou insalubres afin de trouver des solutions au cas par cas. L'objectif visé est de remédier à la vacance structurelle dans le centre-ville ainsi qu'à la présence de logements insalubres et de marchands de sommeil.
Partenaires	**CAF** : partenaire dans une éventuellement démarche de contrôle des logements conventionnés **SOLIHA** : accompagnement et réalisation potentielle de certains contrôles **Services de l'Etat liés au logement :** accompagnement et conseil
Dépenses	A définir

prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	**2023** : étudier l'opportunité et la faisabilité de mettre en place de tels dispositifs et fixer la suite du calendrier de mise en œuvre
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO) OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Si de tels dispositifs sont mis en place, il conviendra de suivre : ▪ L'évolution du nombre de logements vacants ▪ Et l'évolution du nombre de logements insalubres dans le centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	En maitrisant mieux l'état du parc de logement dans le centre-ville l'objectif est d'y accroitre la qualité de vie, et donc d'y accroitre l'attractivité résidentielle, renforçant ainsi sa fonction de centralité en tant que lieu de vie privilégié.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.3

Se doter d'une stratégie d'intervention ciblant les situations complexes en matière d'habitat dans le cœur de ville

Axe stratégique	**1 - Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.2 - Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	MEDIAN
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Il s'agira de se doter d'une stratégie globale et opérationnelle en matière en matière d'habitat dans le centre-ville qui permette d'identifier : - Les îlots et/ou des bâtiments d'intervention prioritaire (« points-noirs »), - Les actions à mener sur ces secteurs - Les acteurs et partenaires potentiels pour chaque situation - Les outils à mobiliser dans chaque cas Ce travail devra aussi permettre de phaser et de planifier les éventuelles opérations à mener. Cette étude pourra être menée en interne ou réalisée avec l'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé. Elle s'appuiera dans tous les cas sur la **constitution d'un groupe de travail dédié à l'habitat Puylaurentais** qui pourra être réuni autant que de besoin et qui se composera des acteurs et partenaires liés à l'habitat ainsi que des élus et techniciens de la commune et de l'intercommunalité. L'objectif principal est de **parvenir à débloquer les situations les plus complexes**, les « points-noirs » en matière d'habitat dans le centre-ville, qui bien souvent nuisent fortement à l'image et l'attractivité résidentielle de la commune.
Partenaires	**EPF, DDT, ADIL, ANAH, SOLIHA, bailleurs sociaux, communauté de communes Sor et Agout… :** accompagnement et conseils

Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	**Novembre 2022** : première réunion du groupe de travail habitat qui a permis de faire un premier état des lieux général **2023** : nouvelles réunions du groupe de travail en vue de définir les premières actions à mener et de construire une stratégie globale définissant des actions précises et ciblées.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO) OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A termes : ▪ Nombre de « points noirs » en matière d'habitat résorbés dans le centre-ville ▪ Nombre de réunions annuelles de groupe de travail habitat
Conséquence sur la fonction de centralité	Les situations complexes en matière d'habitat dans le centre-ville qui durent dans le temps nuisent à l'image de ce dernier et à son attractivité résidentielle. Débloquer ces situations et résorber les points noirs permettra donc de renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville, confortant la commune dans sa position de centralité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.4

Rénover le logement communal de la Poste

Axe stratégique	**1 - Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.2 - Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Rénover ce logement communal, vacant depuis plusieurs années, afin de le mettre en location rapidement. Ce qui fournira un logement supplémentaire dans le cœur de ville adapté à l'accueil d'une famille.
Partenaires	/
Dépenses prévisionnel/définitif	15 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	**Travaux de rénovation :** Autofinancement complet
Calendrier	**Travaux de rénovation :** **Mi-2022 :** début des travaux **Début 2023** : mise en location
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Nombre de mois de location du logement par année ▪ Profil des locataires (famille ? Nouveaux arrivants sur la commune ? …)
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation et la mise en location de logements communaux dans le centre-ville permettent une certaines maitrise de l'offre de logement dans ce secteur ainsi qu'une maitrise du montant du loyer.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.5

Favoriser l'implantation d'une offre en habitat partagé / inclusif en centre-ville

Axe stratégique	**1 - Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.2 - Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Il s'agit de faciliter l'intervention d'un ou plusieurs opérateurs tiers, tel que des promoteurs ou des investisseurs, dont le projet consisterait à créer à Puylaurens, au sein du centre-ville, une offre en habitat partagé ou habitat inclusif. Ce type d'offre permet une diversification de l'offre de logements en permettant notamment l'accueil de personnes vulnérables et/ou âgées et en leur offrant une solution de logement s'accompagnant de services complémentaires qui leur sont nécessaires. Un porteur de projet a déjà été identifié et à pour projet la création d'une résidence séniors, avec services d'accompagnement des résidents, au début de la rue Foulimou.
Partenaires	**Conseil Départemental :** accompagnement et conseil **Autres** : à définir
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	Mobilisation possible de prêts de type PLS
Calendrier	**2023** : mise en service de la résidence séniors rue Foulimou
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO) OPAH

Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Nombre de logements « résidence séniors » créés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Proposer une offre de logements diversifiée et permettant l'accueil d'une plus grande mixité sociale dans le centre-ville et donc une plus grande attractivité résidentielle du centre-ville, renforçant ainsi son rôle de bourg-centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2.6

Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat en centre-ville

Axe stratégique	**1 - Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville**
Objectif opérationnel	**1.2 - Œuvrer à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements dans le centre-ville**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Développer des outils de communication, multi-canaux, qui permettent de mieux faire connaitre à la population les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat existant à l'échelle de la commune et ainsi permettre une meilleure utilisation de ceux-ci. Notamment : - Réaliser un guide du SPR pour les propriétaires (en s'inspirant de modèles existants, du CAUE par exemple ?) - Communiquer sur les dispositifs de défiscalisation, sur les aides à la rénovation, sur l'OPAH, sur l'ORT…
Partenaires	**CAUE** : conseil et accompagnement **ADIL** : conseil et accompagnement
Dépenses prévisionnel/définitif	500€ (estimation) pour l'édition éventuelle de supports de communication papier
Plan de financement prévisionnel / définitif	**Edition de supports de communication :** Autofinancement complet
Calendrier	**2023** : élaboration et diffusion des premiers supports de communication **2024…** : mise à jour et améliorations éventuelles

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO) OPAH
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution du nombre de travaux réalisés sans déclaration préalable au sein du SPR, ou non conformes (Nombre d'infraction au droit du sol annuelles : Service urbanisme et Police Municipale). ▪ Evolution du nombre de projet de rénovation et part des projets accompagnés
Conséquence sur la fonction de centralité	Rendre visible les dispositifs favorisant l'amélioration de l'habitat dans le centre-ville permettra d'accroitre les rénovations de logements et donc de rendre le centre-ville plus attractif. Cela peut en effet permettre à la commune de Puylaurens de se démarquer aux yeux de futurs propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs vis-à-vis d'autres communes, renforçant ainsi sa fonction de centralité dynamique et attractive.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.1

Promouvoir et consolider la tradition des marchés

Axe stratégique	**2 - Dynamiser et conforter l'activité économie du centre-ville**
Objectif opérationnel	**2.1 - Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Poursuivre l'organisation de concours de veaux élevés sous la mère, des marchés de producteurs de Pays… Soutenir le marché de plein vent hebdomadaire du mercredi matin, en perte de vitesse. Et soutenir l'organisation de foires et marchés par les différentes associations locales. ***En lien avec FA 5.1.3*** Photos : concours de veaux mai 2022
Partenaires	**Coopérative des veaux du Lauragais :** pour organisation des concours de veaux **Chambre d'Agriculture :** pour organisation des marchés de producteurs de Pays **Associations locales** : comité des fêtes, ACAP, les chemins du pastel, clubs sportifs etc…
Dépenses prévisionnel/définitif	**3 000€ HT** (estimation) : dépenses diverses (animations musicales, communication, matériel…)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement complet
Calendrier	Plusieurs évènements organisés par la municipalité dans l'année, soit environ : - Marché hebdomadaire du mercredi

	- 2 à 3 concours de veaux - 3 marchés de producteurs de Pays Ainsi que des foires et marchés organisés par les associations locales (marchés de producteurs hebdomadaires, foires-expo, foires à tout…)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Nombre d'évènements organisés dans l'année par la municipalité ▪ Nombre d'évènements organisés dans l'année par les associations locales ▪ Evolution de la fréquentation des évènements ▪ Evolution du nombre d'exposants lors des marchés hebdomadaires ▪ Fréquentation des marchés hebdomadaires
Conséquence sur la fonction de centralité	Les foires et marchés, occasionnels ou hebdomadaires, sont depuis toujours ce qui a conféré à Puylaurens son rôle de bourg centre, de carrefour d'échanges, de commerce et de rencontres. Ces temps forts sont des moments de vie et de dynamisme économiques qui rayonnent sur tout un territoire. Bien que les habitudes de consommation évoluent, il semble donc primordial de soutenir ces moments de rencontres, tout en les adaptant aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.2

Soutenir l'association des commerçants et artisans

Axe stratégique	**2 - Dynamiser et conforter l'activité économie du centre-ville**
Objectif opérationnel	**2.1 - Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Entretenir le lien et l'accompagnement auprès de l'association des commerçants et artisans de Puylaurens (ACAP) et favoriser sa pérennité suite à sa restructuration en 2021. Faciliter notamment l'organisation d'évènements qui permettent d'animer le centre-ville et de dynamiser son économie.
Partenaires	**CCI et Chambre des Métiers et de l'Artisanat** : conseil et accompagnement
Dépenses prévisionnel/définitif	**5 000€ HT** (estimation) : prêt et location de matériel, temps agent, communication etc…
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement complet
Calendrier	Organisation de 3 à 4 évènements annuels + liens réguliers entre la Mairie et l'ACAP
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution du nombre d'adhérents à l'ACAP ▪ Nombre d'évènements annuel organisés par l'ACAP ▪ Evolution de la fréquentation des différents évènements ▪ Evolution de la vitalité des commerces et artisans
Conséquence sur la fonction de centralité	Une association de commerçants et artisans est un moteur du dynamisme économique d'une commune. C'est aussi un relais essentiel entre les élus et les commerçants et artisans qui facilite les échanges. C'est donc un acteur important pour la vitalité d'une commune qui peut contribuer à la conforter dans sa position de ville centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.3

Instaurer un périmètre de préservation des vitrines commerciales

Axe stratégique	**2 - Dynamiser et conforter l'activité économie du centre-ville**
Objectif opérationnel	**2.1 - Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	CCSA (vie PLUi)
Description de l'action	En lien avec la CCSA, vérifier l'opportunité et la faisabilité d'instaurer un périmètre de préservation des vitrines commerciales et artisanales inscrit au PLUi et opposable. L'objectif de cette mesure est de préserver la vitalité économique du cœur de ville en empêchant la transformation des vitrines en rez-de-chaussée en logements ou en garage sur le secteur concerné. Ce périmètre, plus restreint que celui de l'ORT, pourrait se limiter à une rue ou plusieurs rues, voire à une portion d'axe. Le cas échéant, il conviendra de le définir de manière à ce qu'il soit le plus pertinent possible pour entrainer les effets souhaités. La discussion doit donc être engagée avec la Communauté de Communes Sor et Agout prioritairement dans la mesure où elle porte le PLU Intercommunal.
Partenaires	**CCI / Chambre des Métiers et de l'Artisanat :** accompagnement et conseil
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	**2023** : amorce de la réflexion et de la discussion avec l'intercommunalité **2024 et +** : A définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution du nombre des vitrines commerciales et artisanales sur le secteur concerné et hors secteur concerné, ▪ Dont part des vitrines vides
Conséquence sur la fonction de centralité	Le maintien des vitrines dans un centre-ville est un élément primordial à la vitalité économique de celui-ci et à sa fréquentation par les habitants de la commune mais aussi de tout le bassin de vie. Cela permet donc de conforter la fonction de centralité de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.4

Œuvrer à la résorption de la vacance commerciale par une action au cas par cas

Axe stratégique	**2 - Dynamiser et conforter l'activité économie du centre-ville**
Objectif opérationnel	**2.1 - Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens, en lien avec la CC Sor et Agout
Description de l'action	En lien avec CCSA dans le cadre de sa compétence économie, recenser l'ensemble des locaux commerciaux vacants et réaliser des fiches individuelles détaillant les caractéristiques de chaque locaux (localisation, superficie, aménagement, équipements, accessibilité, vente/location, coût, présence d'un logement ou non, etc…) Ces fiches seront ensuite transmises aux partenaires (notamment CCI/CMA/UMIH) pour être intégrées dans leurs bases de données et sites d'annonces (par exemple « Immopro » de la CCI…). Ce recensement sera aussi l'occasion de prendre contact avec les propriétaires des locaux vacants et de trouver des solutions au cas par cas pour remettre en services ces locaux inoccupés.
Partenaires	**CCI / CMA / UMIH :** accompagnement et conseil
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	**2023** : réalisation des premières fiches **2024 et +** : suivi et mise à jour des fiches et du contact avec les propriétaires
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution du nombre des vitrines commerciales et artisanales inoccupées dans le centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Le maintien des vitrines occupées dans un centre-ville est un élément primordial à la vitalité économique de celui-ci et à sa fréquentation par les habitants de la commune mais aussi de tout le bassin de vie. Cela permet donc de conforter la fonction de centralité de la commune. La présence de vitrine inoccupées de longue date nuit à l'inverse à l'image du centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1.5

Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'amélioration du commerce en centre-ville

Axe stratégique	**2 - Dynamiser et conforter l'activité économie du centre-ville**
Objectif opérationnel	**2.1 - Conforter le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	MEDIAN
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	En lien avec CCSA dans le cadre de sa compétence économie, communiquer sur les dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'amélioration du commerce et de l'artisanat en utilisant et en optimisant les divers supports de communication et canaux de diffusion. L'objectif est d'arriver à une meilleure appropriation par les commerçants et artisans des dispositifs d'accompagnement auxquels ils peuvent prétendre.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	**500€ HT** (Estimation) : réalisation et édition de supports de communication
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement complet
Calendrier	**2023** : réalisation te diffusion des premiers outils de communication **2024 et +** : mise à jour et suivi

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Appropriation par les commerçants et artisans des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'amélioration du commerce et de l'artisanat : évolution du nombre de dossiers
Conséquence sur la fonction de centralité	La vitalité des commerces et artisans du centre-ville est une condition indéniable à la fonction de centralité de la commune. Il est donc important de faciliter l'appropriation par ces derniers des dispositifs d'aide et d'accompagnement existant et auxquels ils peuvent prétendre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2.1

Favoriser l'installation d'un tiers-lieu d'activités (ou offre équivalente) en cœur de ville

Axe stratégique	**2 - Dynamiser et conforter l'activité économie du centre-ville**
Objectif opérationnel	**2.2 - Favoriser l'installation d'autres activités économiques en centre-ville**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	FAIBLE
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens (proposition du lieu) / CC Sor et Agout (portage éventuel du projet)
Description de l'action	La CCSA envisage d'ouvrir d'autres lieux identiques à la Cellule de Cuq Toulza dans d'autres communes de l'intercommunalité. Puylaurens pourrait étudier la possibilité de proposer un lieu au sein du centre-ville et le soumettre à l'intercommunalité. Un tel projet a pour intérêt de proposer une offre de locaux à des actifs dans divers secteurs d'activités et vient apporter des solutions aux différents temps des parcours résidentiels des entreprises. Un tel projet induit également un accompagnement des entreprises, plus ou moins avancé, qui reste à définir. Il contribuer également à maintenir une diversité d'activités en centre-ville.
Partenaires	A définir

Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir, notamment en fonction du projet de territoire de la communauté de communes et de sa stratégie de développement économique en cours de révision.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Une fois le lieu en service (le cas échéant) : ▪ Nombre d'entreprises accueillies au sein du lieu et évolution de ce nombre ▪ Profil des entreprises accueillies
Conséquence sur la fonction de centralité	Proposer une offre d'implantation en centre-ville à des entrepreneurs et porteurs de projet permet de diversifier l'offre économique du centre-ville. C'est ainsi une opportunité pour faire se croiser divers secteurs d'activité et différents profils d'entrepreneurs, de sorte à susciter une émulation économique autour de ce lieu qui peut rayonner sur toute la commune et au-delà sur le bassin de vie.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.1

Renforcer l'accessibilité aux services du cœur de ville

Axe stratégique	**3 - Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville**
Objectif opérationnel	**3.1 - Consolider le pôle central de services en cœur de ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Garantir l'accès de tous aux différents services à la population présents en centre-ville (notamment Mairie, Maison France Services, CCAS, Police Municipale, Maison du Département…) en améliorant la signalétique et la communication, en optimisant le stationnement et l'accessibilité piétonne à ces différents services, en soutenant le développement de la Maison France Services dont l'activité s'accroit ou encore en réalisant des travaux d'aménagement de la Mairie afin d'améliorer les services rendus aux habitants… En maintenant et en confortant les principaux services à la population en cœur de ville, il s'agit à la fois de garantir l'accès aux droits pour tous, de maintenir le lien social et de favoriser l'action de proximité.
Partenaires	**MSAP** et ses **différents partenaires** **Conseil Départemental** (Maison du Département)
Dépenses prévisionnel/définitif	**Travaux Mairie** : **500 000 €** (estimation) – **Voir FA 4.2.1** **Autres actions** : à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir

Calendrier	**<u>Travaux Mairie :</u>** **Fin 2022 / début 2023** : recrutement d'un architecte maitre d'œuvre **2023** : début des travaux **<u>Autres actions :</u>** A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Diversité des services (santé, social, …) présents ▪ Evolution de la fréquentation des différents services du centre-ville ▪ Taux de satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintenir et conforter la présence des principaux services aux habitants (qui s'adressent bien souvent aux habitants de tout le bassin de vie) en cœur de ville contribue à maintenir la fréquentation de ce dernier. Ce qui contribue également à la fréquentation des différents autres services, commerces, équipements culturels ou de loirs, cafés… C'est un moyen de préserver la vitalité du centre-ville et donc de conforter sa fonction de centralité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.1

Créer une maison de santé pluriprofessionnelle dans le bâtiment de l'ancien marché couvert

Axe stratégique	**3 - Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville**
Objectif opérationnel	**3.2 - Structurer un pôle santé/social/culturel en entrée de centre-ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	CC Sor et Agout
Description de l'action	La future maison de santé sera construite dans l'ancien marché couvert, à la place de l'ancien gymnase qui fera l'objet d'une réhabilitation intérieure et extérieure portée par la **communauté de communes Sor et Agout dans le cadre de sa compétence sur les maisons de santé.** Dans un contexte de manque de médecins généralistes sur la commune (passés de 4 à 2 en quelques années), **la maison de santé pluriprofessionnelle permettra de fournir des locaux plus spacieux et adaptés aux besoins actuels, également plus accessibles afin d'attirer de nouveaux médecins et spécialistes.** Il devrait contenir 4 cabinets de médecins, 2 cabinets d'infirmières, 1 podologue. Des espaces supplémentaires devraient permettre d'accueillir d'autres praticiens. Ce projet, à proximité directe de la Maison du Département permettra viendra également structurer un **nouveau pôle de services « santé, social et culturel »** dans le prolongement du centre-ville et en lien direct avec ce dernier via le réseau de mobilités douces. Enfin, ce projet contribuera également à **améliorer très fortement l'entrée de ville** (route de Castres). Vues l'ancien marché couvert (utilisé pendant un temps comme gymnase)

Partenaires	**Conseil Régional :** accompagnement et partenariat financier éventuel **Conseil Départemental :** accompagnement et partenariat financier éventuel **Etat** : accompagnement et partenariat financier éventuel **ARS** **Médecins** **Autres** : A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Le projet est amorcé. Une première étude de faisabilité a été réalisée en 2021. **2023** : projet architectural et appel d'offre pour le choix des entreprises. **2024-2025 :** Début des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution du nombre de médecins généralistes ▪ Evolution du nombre de spécialistes et type
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence de professionnels de santé au sein d'une commune rayonne largement sur l'ensemble du bassin de vie et conditionne fortement son attractivité auprès de futurs habitants. En cela, œuvrer à attirer ces professionnels sur la commune est primordial pour que Puylaurens ne perde pas son rôle de ville centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2.2

Déplacer la médiathèque au sein du bâtiment de l'ancien marché couvert

Axe stratégique	**3 - Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville**
Objectif opérationnel	**3.2 - Structurer un pôle santé/social/culturel en entrée de centre-ville**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	FAIBLE
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	La médiathèque actuelle présente une superficie assez réduite (80m2) et une accessibilité moindre. Ce projet permettra de fournir des locaux plus spacieux et mieux adaptés aux besoins actuels, également plus accessibles, tout en renforçant le pôle de services **« santé, social et culturel » aux côtés de la Maison du Département et de la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle** **(voir FA 3.2.1).**
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Nombre de livres et autres médias disponibles ▪ Nombre et types de services et activités proposées ▪ Evolution du nombre d'inscrits à la médiathèque ▪ Evolution du nombre de prêts effectués à l'année ▪ Evolution du nombre d'évènements organisés par la médiathèque pour la promotion de la lecture / promotion culturelle.
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'un lieu culturel tel qu'une médiathèque, proposant des services variés et adaptés aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes des différents publics est un atout indéniable pour conforter une commune dans sa fonction de centralité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.1

Faire monter en gamme les équipements sportifs et de loisirs de la ville

Axe stratégique	**3 - Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville**
Objectif opérationnel	**3.3 - En lien direct avec le cœur de ville, structurer le pôle sportif, éducatif et de loisirs dans la partie basse de la ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT / MEDIAN
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	En lien direct avec le cœur de ville (notamment via un réseau de liaisons douces à renforcer (**voir FA4.1.1**), au sein d'un pôle d'ores et déjà dédié aux activités éducatives, sportives et de loisirs (collège, salles et maison des associations, gymnase…) réaliser plusieurs équipements qui contribueront à faire monter en gamme l'offre communale et à structurer davantage ce pôle d'activités en un espace plus cohérent : - **<u>Création d'un parcours de streetworkout</u>** dans le quartier Prat Martel, à proximité directe du collège, de la maison des associations et de plusieurs quartiers résidentiels. Ce projet permettra de fournir aux habitants un équipement leur permettant **la pratique du sport à proximité directe de la ville.** Cet équipement fait l'objet d'un vif intérêt de la part des professeurs du collège et de différents clubs sportifs qui envisagent déjà de s'en servir et de se l'approprier pour leurs activités quotidiennes. Il s'agira donc d'un équipement ouvert à la multi-pratique, multi-publics (particuliers, scolaires, associations) et multigénérationnel. Un partenariat avec les laboratoires dermatologiques Pierre Fabre permettra aussi de végétaliser plusieurs portions de ce parcours. Distance : 1,650 km

	- **<u>Aménagement de la piscine municipale</u>** : Dans le prolongement des actions déjà menées en 2021 et 2022, de sorte à favoriser davantage l'apprentissage de la nage pour le jeune public (scolaires) en ouvrant plus largement la piscine aux écoles de l'intercommunalité et du Réseau des Ecoles Rurales (RER) - **<u>Rénovation des terrains de tennis :</u>** en lien avec le Tennis Club Puylaurens Cuq-Toulza, rénover les terrains municipaux qui présentent plusieurs fissures afin de fournir au club et aux particuliers un équipement de meilleure qualité et encourager ainsi la pratique. - **<u>Création d'un nouveau complexe sportif multi-pratiques</u>** : ce projet, moins abouti à ce jour, est en réflexion. Il s'agirait de proposer au cœur de ce pôle d'activités un équipement qualitatif qui viendrait notamment remplacer les actuels stades et terrains de sport vétustes ainsi que la piste d'athlétisme pour l'instant d'une qualité moindre. Ce projet reste toutefois à mieux définir (étude de faisabilité) et à chiffrer. Il pourrait être implanté dans le secteur de la Bajole, à l'emplacement d'anciens terrains d'entrainement sur des terrains communaux. Ce complexe permettrait de fournir des équipements sportifs de qualité à ce jour manquants sur la commune et qui rayonneraient largement au-delà de la commune.
Partenaires	**<u>Création d'un parcours de streetworkout</u>** : **Département** : accompagnement et partenariat financier **Agence Nationale du Sport** : accompagnement et partenariat financier (sollicité) **Laboratoires dermatologiques Pierre Fabre** : plantations de haies paysagères et arbres **<u>Aménagement de la piscine municipale</u>** : **Agence Nationale du Sport** : accompagnement et conseil **Education nationale :** accompagnement et conseil **Autres** : A définir **<u>Rénovation des terrains de tennis :</u>** **Département** : accompagnement et partenariat financier (envisagé) **Agence Nationale du Sport** : accompagnement et partenariat financier (envisagé) **Club de Tennis de Puylaurens Cuq-Toulza** **<u>Création d'un nouveau complexe sportif multi-pratiques</u>** : A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	**<u>Création d'un parcours de streetworkout</u>** : **70 000€ HT** **<u>Aménagement de la piscine municipale</u>** : **15 000€ HT** (dépenses annuelles) **<u>Rénovation des terrains de tennis :</u> 100 000€ HT** **<u>Création d'un nouveau complexe sportif multi-pratiques</u>** : A définir

Plan de financement prévisionnel / définitif	**<u>Création d'un parcours de streetworkout</u>** : Subvention Département 20 790€ (validé) Subvention ANS Sollicitée Autofinancement A définir **TOTAL** **70 000€ HT** **<u>Aménagement de la piscine municipale</u>** : A définir **<u>Rénovation des terrains de tennis</u> :** Subvention Département Envisagée (à définir) Subvention ANS Envisagée (à définir) Autofinancement A définir **TOTAL** **100 000€ HT** **<u>Création d'un nouveau complexe sportif multi-pratiques</u>** : A définir
Calendrier	**<u>Création d'un parcours de streetworkout</u>** : **Début 2022** : Faisabilité **Mi-2022 :** Début des travaux **Fin-2022 / début 2023 :** Mise en service **<u>Aménagement de la piscine municipale</u>** : **2021** : premières expérimentations **2022** : approfondissement de l'expérimentation avec aménagements et ouverture plus large aux scolaires du bassin de vie > Succès **2023** : poursuite des aménagements afin d'accueillir davantage de scolaires et élargir l'accueil à d'autres écoles de l'intercommunalité et du réseau des écoles rurales (RER). **2024 et + :** pérennisation du dispositif de mutualisation **<u>Rénovation des terrains de tennis</u> :** **2023 :** Demandes de subventions et début des travaux **<u>Création d'un nouveau complexe sportif multi-pratiques</u>** : A définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution du nombre de personnes accueillies au sein de ces équipements ▪ Analyse de leurs profils (âge, commune de provenance, scolaires/associations/particuliers etc…) > taux de diversité du public accueilli ▪ Evolution du dynamisme des clubs et associations utilisant ces équipements (nombre d'adhérents, nombres de bénévoles, nombres d'activités et évènements réalisés…)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ensemble des équipements s'adressent à un public bien plus large que les seuls habitants de la commune. Ils rayonneront sur l'ensemble du bassin de vie et accroitront donc le rôle de centralité de Puylaurens.
Annexes	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 3.3.2

Rénover les équipements de l'école publique de la Source

Axe stratégique	**3 - Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville**
Objectif opérationnel	**3.3 - En lien direct avec le cœur de ville, structurer le pôle sportif, éducatif et de loisirs dans la partie basse de la ville**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	FORT / MEDIAN / FAIBLE
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Agir prioritairement sur la gestion des accès, la cantine et les parkings, de manière à être en mesure de mieux accueillir les enfants et parents actuels, mais aussi les futurs élèves dans une perspective de hausse de la population au cours des prochaines années : 1 - **Sécuriser l'accès à l'école** par l'installation d'un portail > **priorité FORTE** 2 – **Rénover, améliorer et mettre aux normes la cantine** (mener en premier lieu une étude) > **priorité MEDIANE** 3 - **Aménagement des parkings** pour sécuriser les abords de l'école > **priorité FAIBLE**
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	**Sécuriser l'accès à l'école** : travaux : **20 000€** (estimation) **Rénover et mettre aux normes la cantine** : A définir **Aménagement des parkings** : A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	**Sécuriser l'accès à l'école** : autofinancement total **Rénover et mettre aux normes la cantine** : A définir **Aménagement des parkings** : A définir
Calendrier	**Sécuriser l'accès à l'école** : **2023** : travaux d'installation du portail et du portillon **Rénover et mettre aux normes la cantine** : **2023** : Etude **2024 et +** : travaux **Aménagement des parkings** :

	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution du nombre d'entrées non souhaitées au sein de l'école ▪ Evolution du nombre d'enfants accueillis à la cantine ▪ Qualité du service rendu ▪ Evolution du nombre d'incident aux abords de l'école
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'une école bien dimensionnée proposant des équipements et services de qualité et sécurisée est une condition indispensable au rôle de centralité pour une commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.3.3

Construire une nouvelle salle des fêtes / espace culturel

Axe stratégique	**3 - Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville**
Objectif opérationnel	**3.3 - En lien direct avec le cœur de ville, structurer le pôle sportif, éducatif et de loisirs dans la partie basse de la ville**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	MEDIAN / FAIBLE
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Construire un équipement en remplacement de l'ancienne salle des fêtes (qui sera occupée par la nouvelle maison de santé et la médiathèque) qui soit plus adapté aux normes et aux besoins actuels. Ce nouveau lieu, son rôle et des fonctionnalités restent à préciser mais il conviendra de le voir comme un équipement culturel qui soit modulable et accessible. Il s'agira également de le positionner dans un secteur où il engendrera moins de nuisances sonores que l'actuelle salle des fêtes. Un terrain communal, situé dans le « pôle sportif, éducatif et de loisirs » semble tout à fait adapté.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	Première estimation financière réalisée par Thémélia : **1 200 000€** A ajuster selon équipements souhaités et emplacement.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Réalisation ou pas du projet
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'un équipement culturel de ce type qui rayonnerait bien au-delà des limites communales serait un atout majeur pour la fonction de centralité de Puylaurens.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.1

Améliorer la liaison centre-ville (ville haute) et ville basse en mobilités douces

Axe stratégique	**4 - Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique**
Objectif opérationnel	**4.1 - Connecter le centre-ville et les différents pôles urbains en mobilités douces**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	MEDIAN
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Réaliser une étude de mobilités dédiée au **renforcement, à la structuration et à la sécurisation de la liaison ville haute – ville basse**, de sorte à mieux connecter le centre-ville (notamment le périmètre de l'Opération de Revitalisation Rurale) et le « pôle sportif, éducatif et de loisirs » (au sein duquel se trouve une zone prioritaire de projets), ainsi que les principales zones d'habitats jouxtant ce pôle. Le recours à un bureau d'études spécialisé permettra d'avoir une **vision d'ensemble** débouchant sur des **préconisations précises, chiffrées et phasées.** Il s'agira par la suite **de réaliser les aménagements nécessaires.** **La question des mobilités et la nécessité de relier les différentes parties de la ville en mobilités douces** 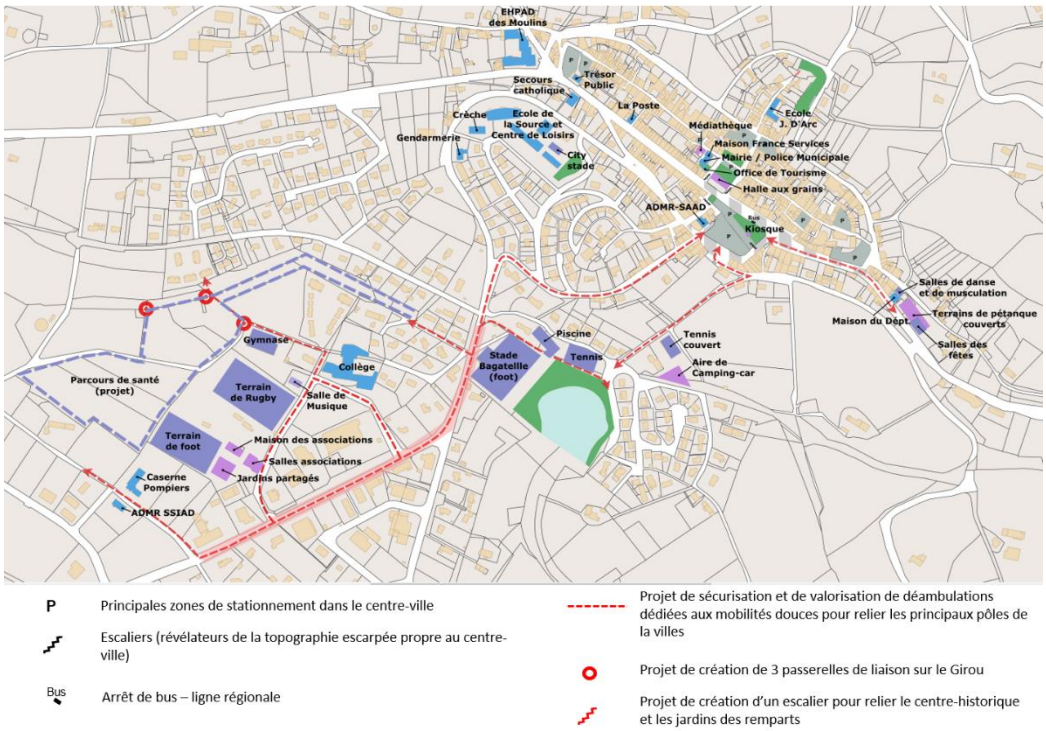

Partenaires	**Conseil Départemental :** A définir **Autre** : A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	**2023** : Etude **2024 et +** : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Réalisation de l'étude (oui/non) ▪ Réalisation des aménagements (oui/non) ▪ Evolution du nombre de piétons/cyclistes empruntant les itinéraires concernés (enquête) ▪ Evolution du nombre d'accidents sur ces axes (Données ATBH issues des fichiers BAAC).
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Puylaurens présente une configuration particulière due à sa topographie singulière : le cœur de ville constitué autour du centre-ancien et de l'axe traversant est situé sur le sommet d'un puech, ce qui ne permet pas d'y créer les équipements sportifs, éducatifs, de loisirs de la dimension nécessaire à l'envergure de la commune. Ces différents équipements se sont donc naturellement positionnés en contre-bas, dans la partie basse de la ville. Mais des liaisons, notamment en mobilités douces, existent de fait et sont quotidiennement empruntées car **ces deux parties de la ville ne peuvent fonctionner l'une sans l'autre**. En revanche, il est aujourd'hui nécessaire de les structurer et de les sécuriser. D'autant que ces équipements s'adressent aux habitant de tout le bassin de vie.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.2

Mener des actions de sensibilisation de la population aux déplacements doux

Axe stratégique	**4 - Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique**
Objectif opérationnel	**4.1 - Connecter le centre-ville et les différents pôles urbains en mobilités douces**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	FAIBLE
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	En complémentarité des équipements qui seront réalisés et pour garantir leur réussite, il est nécessaire de procéder à des actions de sensibilisation et de communication auprès des habitants. Cela permet en effet d'accompagner et d'inciter au changement de pratiques qui peut parfois prendre du temps. Pour cela, plusieurs dispositifs peuvent être envisagés et mis en œuvre dans le cadre de divers partenariats : animations ponctuelles, communication régulière, signalétique, accompagnement individuel ou collectif…
Partenaires	A définir, mais potentiellement : **Conseil Départemental** **Associations locales ou nationales** **Autres**
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action, en encourageant l'utilisation des mobilités douces au détriment de la voiture notamment, permettra d'accroitre la qualité de vie dans le bourg-centre, le rendant plus attractif.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1.3

Inscrire Puylaurens dans le schéma directeur des mobilités qui sera initié par la CCSA

Axe stratégique	**4 - Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique**
Objectif opérationnel	**4.1 - Connecter le centre-ville et les différents pôles urbains en mobilités douces**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	FAIBLE
Maître d'ouvrage	CC Sor et Agout
Description de l'action	Participer activement au schéma directeur des mobilités qui sera initiée par la communauté de communes Sor et Agout. Dans ce cadre-là, le projet de mise en place de navette qui avait été initié par l'action sociale de Puylaurens en 2021 (via une enquête auprès des habitants) pourrait par exemple être mieux étudié et envisagé à l'échelle du territoire intercommunal.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	A définir (selon calendrier du projet de territoire intercommunal en cours de révision)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Nombre de réunions, ateliers, groupes de travail, du schéma directeur pour lesquelles la commune de Puylaurens sera représentée.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette implication parait primordiale pour penser les mobilités depuis et vers Puylaurens en lien avec son rôle de centralité au sein du territoire intercommunal.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.1

Améliorer les performances énergétiques des équipements publics du centre-ville

Axe stratégique	**4 - Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique**
Objectif opérationnel	**4.2 - Poursuivre les efforts en matière de transition écologique**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Améliorer les performances énergétiques des équipements publics du centre-ville afin de réduire les consommations, les pollutions et également les dépenses publiques. Agir pour être exemplaire dans ce domaine. **Plusieurs bâtiments et équipements communaux sont prioritaires :** - Mairie : rénovation thermique et fonctionnelle **(voir FA3.1.1)** - Ecole : rénovation thermique - Eclairage public = 2 phases : 1- Extinction nocturne pour réduire la consommation 2- Rénovation afin d'avoir un système moins énergivore et plus efficient
Partenaires	**Etat** : accompagnement et partenariat financier envisagé **Conseil Régional** : accompagnement et partenariat financier envisagé **Conseil Départemental** : accompagnement et partenariat financier envisagé **SDET :** accompagnement et participation financière pour éclairage public **ADEME** **Autres** ?
Dépenses prévisionnel/définitif	**Mairie** : **500 000€ HT** (estimation) **Ecole** : A définir **Eclairage public** : travaux 2022-2023 : **45 000€** HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	**Mairie** : A définir **Ecole** : A définir **Eclairage public** : SDET 20 000€ Autofinancement 25 000€

	TOTAL 45 000€ HT
Calendrier	**Mairie** : A définir **Ecole** : A définir **Eclairage public** : **2022-2023** : Extinction nocturne **2024 et +** : A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution des consommations d'énergie de la commune (par bâtiment et équipement) ▪ Qualité du service rendu aux usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Les équipements et bâtiments publics de la commune de Puylaurens accueillent des habitants de tout le bassin de vie. Se montrer exemplaire et améliorer le service rendu permet donc de conforter la fonction d centralité de la commune. De plus, la baisse des dépenses énergétiques peut permettre une utilisation des deniers publics pour d'autres projets.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.2

Réduire les îlots de chaleur du centre-ville

Axe stratégique	**4 - Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique**
Objectif opérationnel	**4.2 - Poursuivre les efforts en matière de transition écologique**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Dans le cadre du projet d'aménagement et d'embellissement des espaces publics du centre historique **(FA 1.1.1)** : le volet paysager du projet doit prévoir des solutions de réduction des îlots de chaleurs notamment par un verdissement du centre historique, par l'aménagement d'îlots de fraicheurs sur les places, par la désartificialisation progressive des sols… Une attention particulière au choix des matériaux et des essences sera alors indispensable. Les actions menées dans le centre historique pourraient être renouvelée sur l'ensemble du centre-ville si elles s'avèrent efficaces à réduire les îlots de chaleur.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir (par l'étude d'avant-projet sur le centre historique notamment, **voir FA1.1.1**)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	**2023** : étude d'avant-projet sur le centre historique **2024 et +** : à définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution des températures à différents points stratégiques du centre-ville ▪ Part d'ombre à différents points stratégiques du centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Le confort et la qualité de vie au sein du centre-ville, y compris pour les habitants extérieurs se rendant dans les différents services et commerces, contribueront nécessairement à renforcer le rôle de centralité de Puylaurens.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.3

Mieux gérer et préserver la ressource en eau dans le centre-ville

Axe stratégique	**4 - Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique**
Objectif opérationnel	**4.2 - Poursuivre les efforts en matière de transition écologique**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Dans le cadre du projet d'aménagement et d'embellissement des espaces publics du centre historique **(FA 1.1.1)** : le projet devra inclure des solutions permettant une meilleure gestion des eaux de pluie (solutions de ruissellement, désimperméabilisation des sols, bassins de récupération…) La préservation de la ressource en eau passera également par un travail sur le réseau d'assainissement **(FA1.1.4).** Une enveloppe municipale pourra également être dédiée à apporter une aide financière aux habitants pour l'achat de récupérateurs d'eaux de pluies.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir (par l'étude d'avant-projet sur le centre historique notamment, **voir FA1.1.1**)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	**2023** : étude d'avant-projet sur le centre historique **2024 et +** : à définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Surfaces désimperméabilisées ▪ Linéaire d'équipements et ou solutions de ruissellement créés en surfaces permettant d'éviter l'alimentation des réseaux unitaires.
Conséquence sur la fonction de centralité	Par une amélioration de la gestion et de la préservation la ressource en eau, Puylaurens veut se montrer exemplaire, réduire son impact environnemental et améliorer la qualité de vie en son sein, tant pour les habitants de la commune que pour les habitants de tout le bassin de vie.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.4

Mettre en œuvre les préconisations du rapport de la LPO au sein du centre-ville

Axe stratégique	**4 - Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique**
Objectif opérationnel	**4.2 - Poursuivre les efforts en matière de transition écologique**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	MEDIAN
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	En 2021, la Ligue de Protection des Oiseaux réalisait un rapport biodiversité sur la commune de Puylaurens. Une présentation de ce rapport aux élus de la commune est prévue début 2023, suite à quoi, les premières préconisations pourront être mises en œuvre. SOMMAIRE Introduction ... 4 Méthodologie ... 4 Site d'étude ... 5 1. Présentation ... 5 2. Physionomie ... 5 Diagnostic de l'existant ... 8 1.Les espèces ... 8 Les oiseaux ... 9 Les insectes ... 10 2.Les espaces ... 13 Les éléments favorables ... 13 Les éléments défavorables ... 14 Préconisations ... 15 1.Par secteur ... 15 1 Mairie et ses abords ... 15 2 Jardin des remparts ... 16 3 Bâtiment communal ... 17 4 Cimetières ... 18 5 Parkings ... 19 6 L'école et ses abords ... 20 7 Étang de pêche ... 21 8 Complexe sportif ... 22 9 Prairies pâturées ... 23 10 Station d'épuration ... 24 2.Synthèse ... 25 La gestion ... 25 Les aménagements ... 26 Le calendrier des actions ... 26 Pour aller plus loin ... 27 Annexes ... 45

Partenaires	**LPO :** accompagnement et conseil **Autres :** à définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir suite à la présentation du rapport et aux choix des actions à mener en priorité
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	**Début 2023** : présentation du rapport **2023** : mise en œuvre des premières préconisations **2024 et +** : à définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir selon les actions retenues pour mise en œuvre
Conséquence sur la fonction de centralité	Par une attention particulière portée à la préservation de la biodiversité, Puylaurens veut se montrer exemplaire, réduire son impact environnemental et améliorer la qualité de vie en son sein, tant pour les habitants de la commune que pour les habitants de tout le bassin de vie.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.1

Déployer des parcours thématiques de découverte patrimoniale en cœur de ville

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.1 - Structurer une offre touristique qualitative qui rende plus attractif le centre-ville**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Améliorant l'existant (4 panneaux d'interprétation et un ancien document de circuits de découverte) en construisant de véritables parcours de découvertes autour de 4 à 5 thématiques qui s'appuient sur le patrimoine puylaurentais : patrimoine médiéval, patrimoine protestant, patrimoine architectural, Marianne et le patrimoine Occitan. Ajouter des panneaux d'interprétation et réaliser un guide de découverte. A noter que l'essentiel des attraits patrimoniaux et touristiques de la commune se trouve au sein du centre historique (secteur ORT), comme le suggère la carte ci-dessous. 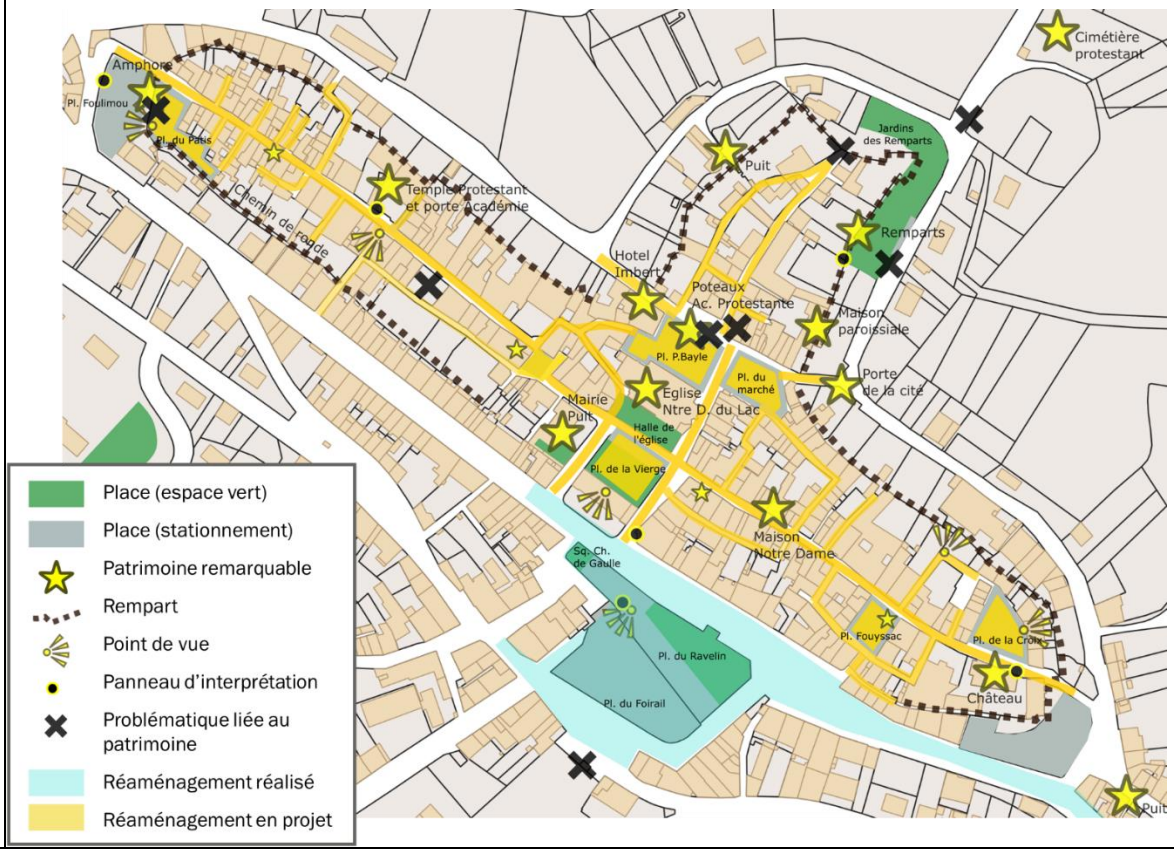

Partenaires	**Office de Tourisme Intercommunal :** accompagnement et conseil **PETR** : accompagnement et conseil **Conseil Départemental :** Accompagnement et partenariat financier éventuel **Autres** ?
Dépenses prévisionnel/définitif	**5 000€ HT** (estimation) : réalisation de panneaux et des supports de communication
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	**2023** : amorce du travail, formalisation des nouveaux parcours **2023-2024 :** réalisation des supports et installation des panneaux / mise en service
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution de la fréquentation touristique du centre-ville (via fréquentation de l'Office de Tourisme)
Conséquence sur la fonction de centralité	Positionner Puylaurens, et plus particulièrement son centre historique (secteur ORT) comme un lieu de découverte touristique et patrimoniale aura nécessairement des effets positifs sur l'image et l'attractivité de l'ensemble du territoire
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.2

Mener des actions et développer des outils de promotion de l'histoire de Marianne

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.1 - Structurer une offre touristique qualitative qui rende plus attractif le centre-ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	En premier lieu, poursuivre des actions telles que l'organisation d'expositions temporaires et pérenniser la fête de la "Garisou de Marianno" initiée en octobre 2022 pour en faire un RDV annuel ⋯ Mettre peu à peu en place les conditions favorables à la création d'un espace d'interprétation plus pérenne, du type exposition permanente ou musée.
Partenaires	**Conseil Départemental** : pré-étude de faisabilité d'un Musée **Conseil** Régional : accompagnement et partenariat financier éventuel **DRAC** : accompagnement et partenariat financier éventuel **Association Marianna** : accompagnement et conseil
Dépenses prévisionnel/définitif	**Animations et communication** : **4 000€** HT (dépenses annuelles prévisionnelles : exposition annuelle dans la halle aux grains, fête annuelle de la Garisou de Marianno) **Création d'un lieu d'exposition** : A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	**Animations et communication** : autofinancement complet **Création d'un lieu d'exposition** : A définir
Calendrier	**2023** : Maintien des expositions et animations autour de Marianne / amorcer une réflexion sur la création d'un espace d'exposition pérenne. **2024 et +** : à définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution de la fréquentation des expositions annuelles dédiées à Marianne ▪ Evolution de la fréquentation de la fête de la Garisou de Marianno Après réalisation d'un espace d'exposition ou Musée : ▪ Evolution de la fréquentation du lieu
Conséquence sur la fonction de centralité	Positionner Puylaurens comme un lieu de découverte touristique et patrimoniale aura nécessairement des effets positifs sur l'image et l'attractivité de l'ensemble du territoire
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.1.3

Encourager l'organisation d'évènements qui mettent en avant l'identité rurale/campagne de la commune

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.1 - Structurer une offre touristique qualitative qui rende plus attractif le centre-ville**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Encourager l'organisation d'évènements festifs et conviviaux qui soient des RDV favorisant le lien social et qui mettent en avant l'identité rurale / campagne de la ville de Puylaurens, sa tradition de marché, de foire aux bestiaux etc… Ces évènements doivent être pensés pour attirer à la fois les Puylaurentais, les habitants du bassin de vie mais aussi des visiteurs de toutes provenances. En organisant par exemple plusieurs fois par an des concours de veaux élevés sous la mère, des marchés de producteurs de Pays en lien avec la chambre d'agriculture, des foires-expo… ainsi que les fêtes générales annuelles qui contribue à faire vivre l'identité de Puylaurens comme lieu de rencontres et de cohésion sociale ! En lien avec **FA 2.1.1**
Partenaires	**Chambre d'Agriculture :** accompagnement et conseil **Coopérative des veaux du Lauragais :** pour organisation des concours de veaux **Associations locales** : comité des fêtes, ACAP, les chemins du pastel, clubs sportifs etc…
Dépenses prévisionnel/définitif	**Voir FA 2.1.1** **3 000€** (dépenses annuelles prévisionnelles) **:** organisation des évènements
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement complet

Calendrier	**A partir de 2023 :** Organisation de plusieurs évènements annuels
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Nombre d'évènements organisés dans l'année par la municipalité ▪ Nombre d'évènements organisés dans l'année par les associations locales ▪ Evolution de la fréquentation des évènements ▪ Evolution du nombre d'exposants lors des marchés hebdomadaires ▪ Fréquentation des marchés hebdomadaires ▪ Fréquentation des fêtes générales
Conséquence sur la fonction de centralité	Les foires, marchés et animations locales, occasionnels ou hebdomadaires, sont depuis toujours ce qui a conféré à Puylaurens son rôle de bourg centre, de carrefour d'échanges, de commerce et de rencontres. Ces temps forts sont des moments de vie et de dynamisme économiques qui rayonnent sur tout un territoire. Bien que les habitudes de consommation évoluent, il semble donc primordial de soutenir ces moments de rencontres, tout en les adaptant aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.1

Créer une Maison de Pays / de Territoire

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.2 - Mieux accueillir les visiteurs**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	MEDIAN
Maître d'ouvrage	CC Sor et Agout
Description de l'action	L'approche de Puylaurens par le futur axe autoroutier en venant de Toulouse offrira des vues imprenables sur la plaine Lauragaise, les paysages vallonnés du centre Tarn et jusqu'aux contreforts de la Montagne Noire. Tout un territoire s'offrira ici aux yeux du visiteur. **Le futur échangeur autoroutier du sud de la commune de Puylaurens pourrait alors être envisagé comme une porte d'entrée sur ce territoire,** qui dépasse les limites administratives. **Afin de valoriser ce vaste territoire, son patrimoine et ses produits, et surtout pour encourager le voyageur à s'y arrêter et à y séjourner, la commune a proposé à la CC Sor et Agout de mener une réflexion sur la création d'une structure type « Maison de Pays » à l'endroit du futur échangeur.** La Maison de Pays pourrait bien sûr fournir une information touristique, patrimoniale et culturelle, mais pourrait aussi proposer à la vente quelques produits emblématiques de la région. D'autres services et équipements pourraient y être envisagés. L'objectif est d'en faire **une vitrine pour tout le territoire** qui inciterait à une découverte plus approfondie. **Le projet est à ce jour à l'étude par la CC Sor Agout et un premier comité technique s'est réuni en 2022.** 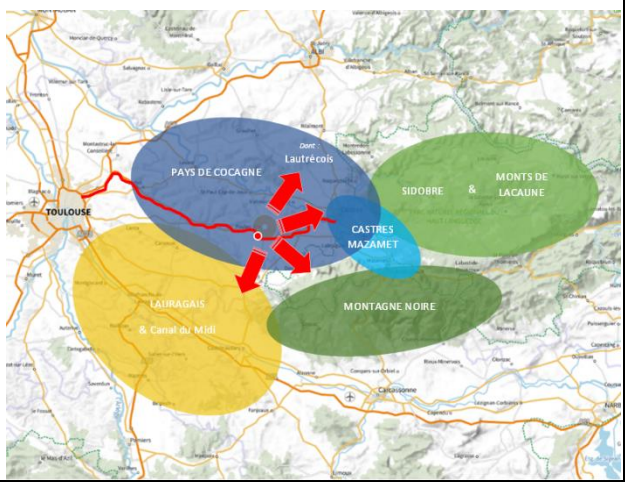

Partenaires	**PETR :** à définir **Conseil Départemental :** à définir **Conseil Régional :** à définir **Etat :** à définir **CDT :** à définir **CRT :** à définir **Autres intercommunalités ? :** à définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	**2023** : analyse d'opportunité et de faisabilité **2024 et +** : à définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Fréquentation touristique du centre-ville (données Office de Tourisme) ▪ Fréquentation des commerces et cafés par visiteurs extérieurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Tout l'intérêt d'une telle structure est de capter les visiteurs sur leur lieu de fort passage (l'A69) et de les inciter à entrer à Puylaurens ainsi que dans les villages voisins, le jour même où lors d'un prochain séjour. Il s'agit de faire de cette structure une véritable une vitrine ouverte sur les villages de tout un territoire, et donc de faire de cet échangeur, et de la commune de Puylaurens, une porte d'entrée sur ce territoire.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.2

Inciter l'implantation d'une offre nouvelle en restauration

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.2 - Mieux accueillir les visiteurs**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Proposer un lieu (terrain, local) adapté et attractif pour ce type d'offre en centre-ville, et être pro-actif dans la recherche d'un porteur de projet : prendre contact avec les propriétaires des lieux d'implantation envisagés et jouer un rôle de médiateur entre propriétaire privé et porteur de projet. Se rapprocher également des chambres consulaires et syndicats professionnels (par exemple UMIH) pour trouver des porteurs de projets sérieux. L'objectif est de renforcer l'offre en restauration au sein du centre-ville de Puylaurens, qui est à ce jour assez réduite. **En lien avec action FA2.1.4**
Partenaires	**CCI / CMA / UMIH :** Conseil et accompagnement
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	**2022** : plusieurs porteurs de projets contactés et rencontrés par la Mairie **2023** : Poursuivre ces échanges, et créer des fiches par locaux à transmettre aux chambres consulaires (voir FA2.1.4)

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution de l'offre en restauration dans le centre-ville de Puylaurens
Conséquence sur la fonction de centralité	Pouvoir proposer une offre en restauration qualitative et suffisante est un critère essentiel au rôle de centralité d'une commune, d'autant plus si elle entend attirer et maintenir en son centre-ville travailleurs et visiteurs.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.3

Inciter l'implantation d'une offre nouvelle en hébergements touristiques

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.2 - Mieux accueillir les visiteurs**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Proposer un lieu (terrain, local) adapté et attractif pour ce type d'offre prioritairement en centre-ville, et être pro-actif dans la recherche d'un porteur de projet : prendre contact avec les propriétaires des lieux d'implantation envisagés et jouer un rôle de médiateur entre propriétaire privé et porteur de projet. Se rapprocher également des chambres consulaires et syndicats professionnels (par exemple UMIH) pour trouver des porteurs de projets sérieux. L'objectif est de renforcer l'offre en hôtellerie ou hébergements touristiques collectifs, prioritairement au sein du centre-ville de Puylaurens, qui est à ce jour très réduite. Cela permettrait de mieux conserver sur le territoire travailleurs et visiteurs et éviter leur départ vers des villes voisines. **En lien avec action FA2.1.4**
Partenaires	**CCI / CMA / UMIH :** Conseil et accompagnement
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	**2023** : Recherche de porteurs de projets et de lieux potentiels d'implantation, et créer des fiches par locaux à transmettre aux chambres consulaires (voir FA2.1.4)

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution de l'offre en hébergements touristiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Pouvoir proposer une offre en hébergements touristiques est un critère essentiel au rôle de centralité d'une commune, d'autant plus si elle entend attirer et maintenir en son centre-ville travailleurs et visiteurs.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3.1

Mieux coordonner la programmation culturelle et optimiser sa communication

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.3 - Améliorer la communication touristique et culturelle**
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	En lien avec les acteurs locaux et partenaires moteurs en matière d'animations culturelles et touristiques, organiser **une rencontre annuelle** des porteurs de projet et/ou instaurer des **groupes de travail** spécifiques pour une meilleure coordination du "qui fait quoi" ? **Améliorer la communication autour de la programmation culturelle** en conséquence : optimiser les outils de création (logiciels) et supports de diffusion, en lien avec les partenaires que sont notamment l'Office de Tourisme et la PETR. Adapter ces outils et supports aux usages actuels (réseaux sociaux etc…) En parallèle, **susciter la création d'une association ayant pour vocation l'organisation de manifestations culturelles** sur la commune.
Partenaires	**CC Sor et Agout (Service culture + Office de Tourisme), Médiathèque, MJC et autres associations locales…**
Dépenses prévisionnel/définitif	**1 000€** HT (estimation) : outils de création, supports de communication = dépenses annuelles
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement complet
Calendrier	**Février 2022** : première réunion du tissu associatif pour partage des évènements prévus **2023 :** renouveler cette rencontre et améliorer les supports de diffusion…

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Nombre d'événements culturels sur la commune ▪ Evolution de la fréquentation de ces évènements
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dynamisme culturel de la commune renforcera sa fonction de centralité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3.2

Se doter d'outils de communication touristique propres à la ville de Puylaurens

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.3 - Améliorer la communication touristique et culturelle**
Statut	**Non mature**
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Le travail de diagnostic a révélé des outils de communication touristiques propres à la commune très datés, non mis à jour, en rupture de stock et peu adapté aux usages actuels. Il s'agira de créer des nouveaux supports en nombre restreint mais efficaces, modernes, adaptés aux supports de diffusion actuels, qui combinent papier et numérique et faciles à mettre à jour. Il s''agira aussi de faire en sorte qu'ils soient intégrés aux stratégies de communication de la CCSA et du PETR. Cette action est notamment en lien avec la création des parcours thématiques de découverte du patrimoine **(FA5.1.1)**
Partenaires	**CCSA – PETR :** Conseil et accompagnement
Dépenses prévisionnel/définitif	**3 000€ HT** (estimation) : logiciels, frais de création éventuels, édition… = dépenses annuelles
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement complet
Calendrier	**2023 – 2024 :** création des nouveaux supports et diffusion

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution du nombre de supports de communication distribués en Office de Tourisme et en Mairie ▪ Evolution de la fréquentation touristique de la commune (chiffres Office de Tourisme)
Conséquence sur la fonction de centralité	Avoir une communication touristique qualitative permettra à l a commune de Puylaurens d'attirer davantage de visiteurs, notamment dans le centre-ville et le centre-historique, et donc de conforter sa fonction de centralité
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3.3

S'inscrire dans une démarche de labellisation et valoriser les labels existants

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.3 - Améliorer la communication touristique et culturelle**
Statut	Engagée
Niveau de priorité	FORT
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	**Valoriser les labels existants :** « Monuments Historiques » et « Site Patrimonial Remarquable » prioritairement, qui ne sont à ce jour pas communiqués : en entrée de ville, devant le Temple Protestant (MH) et sur les différents supports de communication touristique de la commune **(en lien avec FA.5.3.2 et FA 5.3.4)** **Candidater à l'obtention de nouveaux labels**, notamment : Village Etape (en cours). Voir également la **pertinence de candidater à d'autres labels nationaux** : Ville fleurie ? Petites cités de caractère ? Autre ?
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	**2022** : dépôt de la candidature « Village Etape » **2023** : suivi du dossier + création de support de communication incluant les labels existants **2024 et +** : à définir

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution de la fréquentation touristique de la commune (chiffres Office de Tourisme) ▪ Evolution de la fréquentation touristique des principaux sites (Temple…)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'obtention et l'affichage de labels nationaux, reconnus et pertinents, est un facteur d'attractivité intéressant qui peut permettre de renforcer la fonction de centralité en faisant mieux connaitre et reconnaitre les principaux attraits de la commune de Puylaurens.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3.4

Améliorer la signalétique touristique de la commune

Axe stratégique	**5 - Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
Objectif opérationnel	**5.3 - Améliorer la communication touristique et culturelle**
Statut	**Validé**
Niveau de priorité	MEDIAN
Maître d'ouvrage	Commune de Puylaurens
Description de l'action	Améliorer notamment la signalétique d'entrée de ville qui se répartie à ce jour en une multitude de panneaux, parfois ancien ou non à jour et qui complexifient la lecture. **Moderniser et optimiser la signalétique d'entrée de ville** en mutualisant les panneaux de sorte à valoriser davantage le patrimoine (SPR, MH, Marianne…) et les attraits économiques (jours de marchés et de foire). **En lien avec FA1.1.3** Moderniser et optimiser également **la signalétique touristique interne** à la commune, pour mieux indiquer certains attraits touristiques à ce jour mal localisés : jardins des remparts, cimetière protestants, temple…
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir

Calendrier	**Signalétique d'entrée de ville** : **Début 2023** : commission communication pour lancer la réflexion **Mi-2023** : conception **Fin 2023** : installation **Signalétique touristique interne** : A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE Contrat bourg-centre Occitanie Contrat Territorial Occitanie (CTO)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	▪ Evolution de la fréquentation touristique de la commune (chiffres Office de Tourisme) ▪ Evolution de la fréquentation touristique des principaux sites (Temple…)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'amélioration de la signalétique, tant en entrée de ville qu'au sein du centre-ville, et notamment dans le secteur ORT, sons une condition importante à la bonne visibilité des attraits touristique et patrimoniaux de la commune, et permettra donc de conforter sa position de centralité en la rendant plus visible.
Annexes	

MAQUETTE FINANCIERE

Petites Villes de Demain

Puylaurens

Etat des co-financements :	
Validés	
Sollicités	
Envisagés	

	N° Action	Intitulé de l'Action	Maître d'ouvrage		Montant total	Part Maître d'ouvrage		Cofinancements												Précisions
								Europe		Etat		Région		Département		CCSA		Autres		
						Montant [en €]	Part [en %]	Montant [en €]	Part [en %]	Montant [en €]	Part [en %]	Montant [en €]	Part [en %]	Montant [en €]	Part [en %]	Montant [en €]	Part [en %]	Montant [en €]	Part [en %]	
AXE 1	1.1.1	**Réaménager et embellir les espaces publics du centre historique (intramuros)**	Commune de Puylaurens	Etude	**51 550,00 €**	A définir						25 000,00 €	48%							
			Commune de Puylaurens	Travaux 2022-2023	**167 000,00 €**	101 710,00 €	61%					21 893,00 €	13%	9 600,00 €	6%	33 797,00 €	20%			
			Commune de Puylaurens	Travaux 2025…	**A définir**															
	1.1.2	**Finaliser la rénovation de la place du Foirail**	Commune de Puylaurens		**185 000,00 €**	A définir								21 951,00 €	12%	35 028,00 €	19%			
	1.1.3	**Aménager les entrées de ville**	Commune de Puylaurens / Conseil Départemental du Tarn	Etude et travaux	**A définir**	A définir														
	1.1.4	**Fournir au centre-ville un assainissement satisfaisant**	Commune de Puylaurens	Autosurveillance STEP	**59 600,00 €**	32 772,00 €	55%							5 132,00 €	9%			21 696,00 €	36%	Autres = agence de l'eau
			Commune de Puylaurens	Schéma directeur d'assainnissement	**54 600,00 €**	9 310,00 €	17%							18 000,00 €	33%			27 290,00 €	50%	Autres = agence de l'eau
	1.1.5	**Installer un système de vidéoprotection en centre-ville**	Commune de Puylaurens		**94 000,00 €**	47 000,00 €	50%			47 000,00 €	50%									Etat = FIPD : à solliciter en 2023
	1.2.1	**Renouveler l'OPAH et l'opération façades**	CCSA : OPAH Commune : Opération façades		**10 500,00 €**	10 500,00 €	100%													+ Enveloppe intercommunale
	1.2.2	**Mettre en place des outils de contrôle des logements insalubres**	Commune de Puylaurens		**A définir**															
	1.2.3	**Réaliser une étude de stratégie foncière habitat sur le cœur de ville**	Commune de Puylaurens		**A définir**															
	1.2.4	**Rénover le logement communal de la Poste**	Commune de Puylaurens		**15 000,00 €**	15 000,00 €	100%													
	1.2.5	**Favoriser l'implantation d'une offre en habitat partagé / inclusif en centre-ville**	Commune de Puylaurens / Prestataire privé		**- €**															
	1.2.6	**Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat en centre-ville**	Commune de Puylaurens		**500,00 €**	500,00 €	100%													
AXE 2	2.1.1	**Promouvoir et consolider la tradition des marchés**	Commune de Puylaurens	Dépenses annuelles estimées	**3 000,00 €**	3 000,00 €	100%													
	2.1.2	**Soutenir l'association des commerçants et artisans**	Commune de Puylaurens	Dépenses annuelles estimées	**5 000,00 €**	5 000,00 €	100%													
	2.1.3	**Etudier la possibilité d'instaurer un périmètre de préservation des vitrines commerciales**	CCSA / commune de Puylaurens		**- €**															
	2.1.4	**Œuvrer à la résorption de la vacance commerciale par une action au cas par cas**	Commune de Puylaurens		**- €**															
	2.1.5	**Communiquer sur les dispositifs d'aide à l'amélioration du commerce en centre-ville**	Commune de Puylaurens		**500,00 €**	500,00 €	100%													
	2.2.1	**Favoriser l'installation d'un tiers-lieu d'activités (ou offre équivalente) en cœur de ville**	CCSA		**A définir**															
AXE 3	3.1.1	**Renforcer l'accessibilité aux services du cœur de ville**	Commune de Puylaurens		**- €**															
	3.2.1	**Créer une maison de santé pluridisciplinaire dans le bâtiment de l'ancien marché couvert**	CCSA		**A définir**															
	3.2.2	**Déplacer la Médiathèque au sein du bâtiment de l'ancien marché couvert**	Commune de Puylaurens		**A définir**															
	3.3.1	**Faire monter en gamme les équipements sportifs et de loisirs de la ville**	Commune de Puylaurens	Parcours de streetworkout	**70 000,00 €**	14 700,00 €	21%							20 790,00 €	30%			34 549,13 €	49%	Autre = Agence nationale du Sport
			Commune de Puylaurens	Piscine (dépenses annuelles)	**15 000,00 €**															
			Commune de Puylaurens	Terrains de tennis	**100 000,00 €**	A définir												35 000,00 €	35%	Autre = Agence nationale du Sport

			Commune de Puylaurens	Complexe sportif	A définir																		
	3.3.2	**Rénover les équipements de l'école publique de la Source**	Commune de Puylaurens	Aménagement et sécurisation accès	20 000,00 €	20 000,00 €	100%																
			Commune de Puylaurens	Etude cantine	A définir																		
	3.3.3	**Construire une nouvelle salle des fêtes**	Commune de Puylaurens		1 200 000,00 €																		
AXE 4	4.1.1	**Améliorer la liaison ville haute-ville basse en mobilités douces**	Commune de Puylaurens	Etude	A définir																		
			Commune de Puylaurens	Travaux	A définir																		
	4.1.2	**Mener des actions de sensibilisation de la population aux déplacements doux**	Commune de Puylaurens		A définir																		
	4.1.3	**Inscrire Puylaurens dans le schéma directeur des mobilités qui sera initié par la CCSA**	Commune de Puylaurens / CCSA		A définir																		
	4.2.1	**Améliorer les performances énergétiques des équipements publics du le centre-ville**	Commune de Puylaurens / SDET	Eclairage public	45 000,00 €	25 000,00 €	56%														20 000,00 €	44%	Autre = SDET
			Commune de Puylaurens	Rénovation Mairie (estimation)	500 000,00 €																		
	4.2.2	**Réduire les ilôts de chaleur du centre-ville**	Commune de Puylaurens		A définir																		
	4.2.3	**Mieux gérer et préserver la ressource en eau dans le centre-ville**	Commune de Puylaurens		A définir																		
	4.2.4	**Mettre en œuvre les préconisations du rapport de la LPO au sein du centre-ville**	Commune de Puylaurens		A définir																		
AXE 5	5.1.1	**Déployer des parcours thématiques de découverte patrimoniale en cœur de ville**	Commune de Puylaurens		5 000,00 €																		
	5.1.2	**Mener des actions et développer des outils de promotion de l'histoire de Marianne**	Commune de Puylaurens	Action d'animations et de communication (dépenses annuelles)	4 000,00 €	4 000,00 €	100%																
			Commune de Puylaurens	Offre muséographique	A définir																		
	5.1.3	**Encourager l'organisation d'évènements qui mettent en avant l'identité rurale/campagne de la commune**	Commune de Puylaurens		VOIR FA 2.1.1																		
	5.2.1	**Créer une Maison de Pays / de Territoire**	CCSA		A définir																		
	5.2.2	**Inciter l'implantation d'une offre nouvelle en restauration**	Commune de Puylaurens		- €																		
	5.2.3	**Inciter l'implantation d'une offre nouvelle en hébergements touristiques**	Commune de Puylaurens		- €																		
	5.3.1	**Mieux coordonner la programmation culturelle et optimiser sa communication**	Commune de Puylaurens		1 000,00 €	1 000,00 €	100%																
	5.3.2	**Se doter d'outils de communication touristique propres à la ville de Puylaurens**	Commune de Puylaurens		3 000,00 €	3 000,00 €	100%																
	5.3.3	**S'inscrire dans une démarche de labellisation et valoriser les labels existants**	Commune de Puylaurens		- €																		
	5.3.4	**Améliorer la signalétique touristique de la commune**	Commune de Puylaurens		A définir																		
					2 609 250,00 €	292 992,00 €		- €		47 000,00 €		46 893,00 €		75 473,00 €		68 825,00 €		138 535,13 €					

Périmètre d'application de l'Opération de Revitalisation Territoriale

VILLE DE PUYLAURENS (81)

Janvier 2023

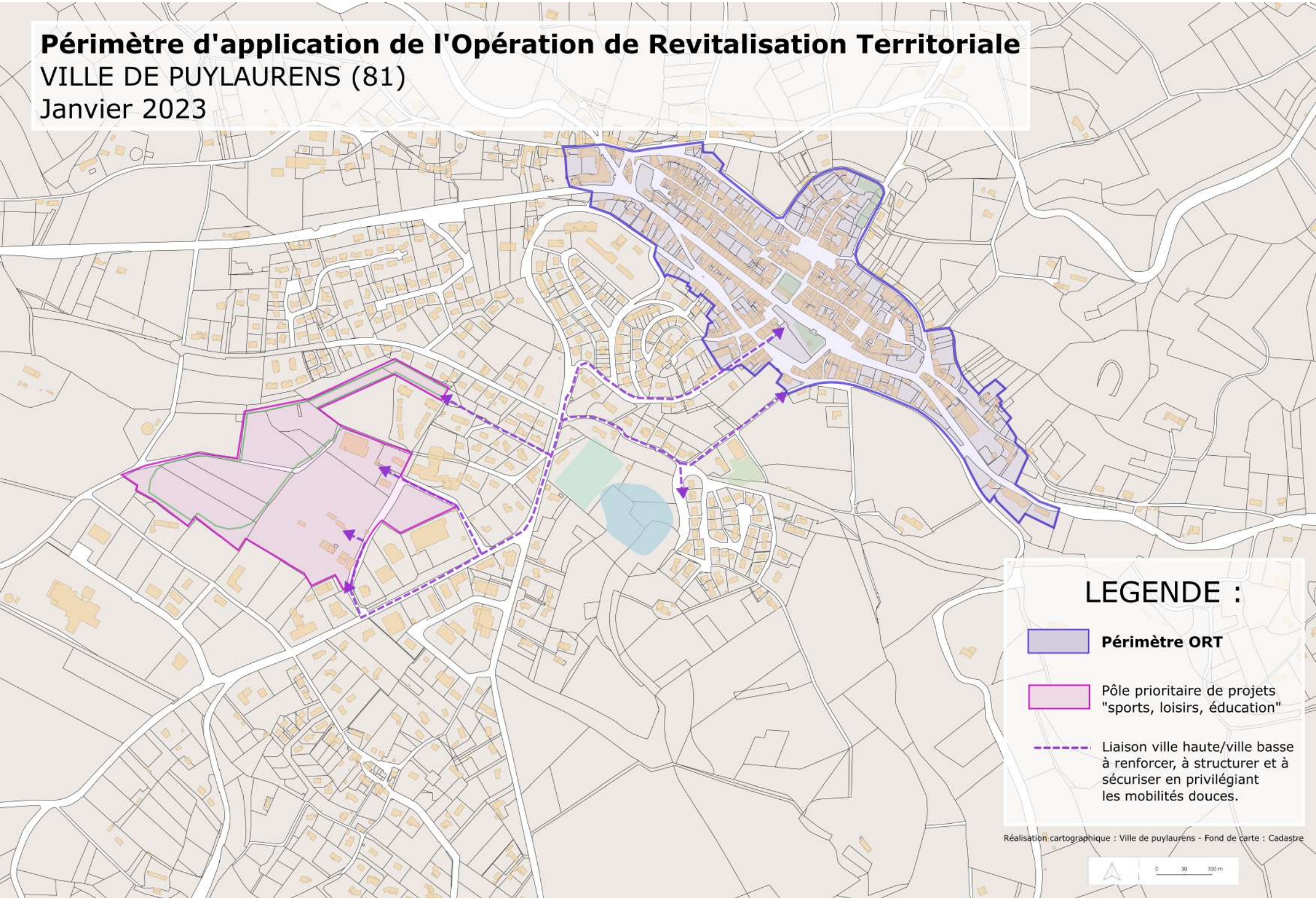

CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour la commune de Puylaurens

ENTRE

La commune de Puylaurens

Représenté par Monsieur Jean-Louis HORMIERE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 20230220_03 en date du 20 février 2023,

Ci-après désigné par la commune de Puylaurens,

L'intercommunalité du Sor et de l'Agout

Représenté par Monsieur Sylvain FERNANDEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération 2023_841_002 en date du 21 février 2023.

Ci-après désigné par la communauté de communes Sor et Agout,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par François-Xavier LAUCH, Préfet,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Banque des Territoires

Représentée par sa directrice régionale, Madame Annabelle Viollet

La Région OCCITANIE – PYRENEES MEDITERRANEE

Représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA,

Le Département du TARN,

Représenté par son Président, Monsieur Christophe RAMOND,

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Représenté par sa directrice, Madame Sophie LAFENETRE,

Le PETR du Pays de Cocagne

Représenté par son Président, Monsieur Bernard CARAYON,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.
Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de **Puylaurens** a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du **15 juillet 2021.**

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de

l'habitation.]

1.1 Le territoire

Situé au sud du département du Tarn, au cœur d'un territoire rural entouré par les pôles de Toulouse, Albi et Carcassonne, Puylaurens compte 3 232 habitants et s'étend sur 82 km2.La commune est membre de la communauté de communes du Sor et de l'Agout qui regroupe 26 communes pour 22 728 habitants. Puylaurens est une des deux centralités dynamiques de la communauté de communes avec le pôle Soual/Saix à l'est du territoire. Si le pôle Soual/Saix est intégré à l'aire périurbaine de Castres, Puylaurens, constitue une polarité pour les territoires ruraux de l'ouest. Le territoire de la communauté de communes est étiré d'est en ouest et tiraillé entre les influences castraises et toulousaines.

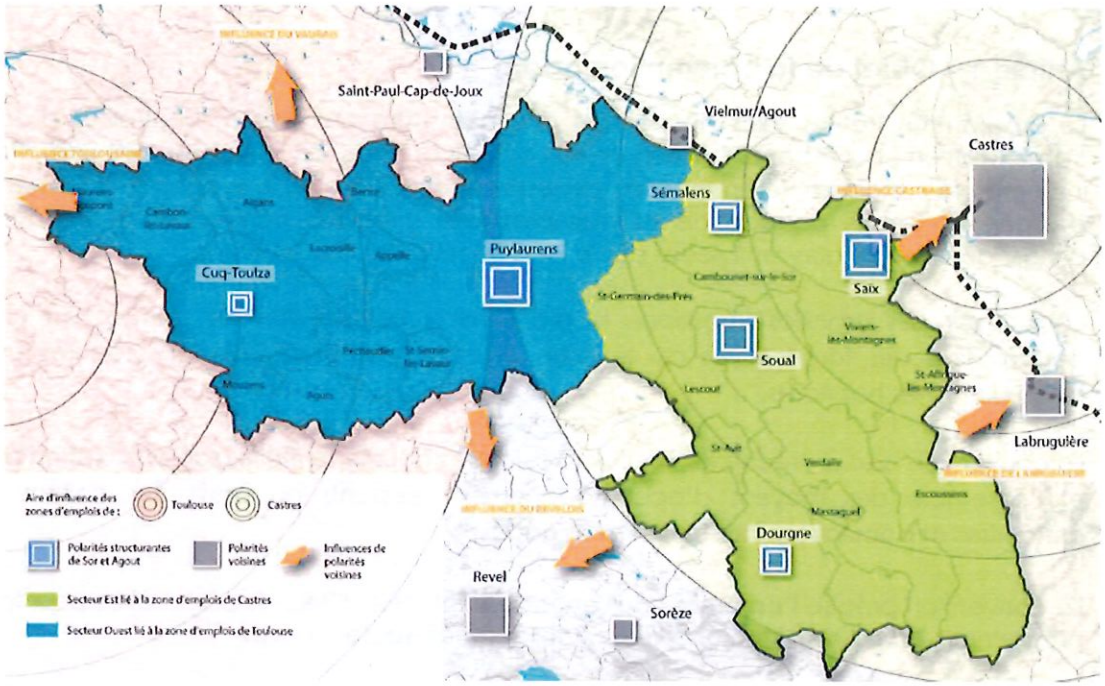

Position de Puylaurens au sein de l'intercommunalité du Sor et de l'Agout

Puylaurens appartient également au PETR du Pays de Cocagne. La commune est soumise au PLUi de la communauté de communes du Sor et de l'Agout.

La prochaine autoroute A69 reliant Toulouse à Castres traverse le territoire. Cette autoroute représente une opportunité de développement économique mais est également porteuse d'incertitudes potentielles en termes démographiques et écologiques.

1.2 Les documents cadres existants concourants à la définition des orientations stratégiques pour le territoire

Le territoire est couvert par plusieurs documents cadres, contrats ou documents de planification qui

fixent les orientations stratégiques sur le territoire.

La stratégie de revitalisation du territoire s'inscrit notamment dans le **CRTE** signé entre l'Etat et le PETR du Pays de Cocagne le 31/12/2021. Le CRTE fixe les trois orientations stratégiques suivantes :

1) **Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone**
    a. Préserver les espaces agricoles, les milieux naturels et la biodiversité.
    b. Engager le territoire dans la transition énergétique.
    c. Réduire la dépendance à la voiture individuelle.

2) **Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins essentiels de la population**
    a. Construire et diffuser une identité territoriale commune.
    b. Conforter l'attractivité résidentielle.
    c. Développer, qualifier et adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins de la population.

3) **Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement.**
    a. Améliorer et adapter l'accueil des activités et des entreprises.
    b. Accompagner les mutations et le développement des filières économiques locales.

Au-delà du CRTE, la commune de Puylaurens s'insère dans d'autres documents cadres tels que :

- Le SRADDET Région Occitanie
- Le CTO Occitanie
- LEADER – programme 2023-2027
- PLUi de l'intercommunalité du Sor et de l'Agout
- Le projet de territoire de l'intercommunalité du Sor et de l'Agout (en cours de révision)
- Un PVAP
- Un dispositif territoire d'industrie
- Le Contrat Bourg-Centre Occitanie

Les descriptifs des axes stratégiques des principaux documents cadres sont présentés dans le diagnostic en annexe 1. Le projet stratégique du programme PVD de Puylaurens s'inscrit dans les perspectives données par ces différents documents.

Article 2 – Les enjeux du territoire

Définition *: Le projet de territoire permet d'identifier un certain nombre d'enjeux auxquels sont confrontés les territoires. Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Le diagnostic communal permet de faire ressortir les points saillants et les enjeux suivants sur le territoire de Puylaurens.*

2.1 Habitat

Constats : La commune de Puylaurens compte 3 232 habitants en janvier 2019. Depuis le milieu du XIXème siècle, elle connait une diminution de sa population mais les dernières années ont vue une

stabilisation du nombre d'habitants. La tendance démographique risque de changer avec l'arrivée prochaine de l'autoroute A69. A Puylaurens, 2/3 des ménages sont composés de personnes seules et sans enfants. 60% du parc de logements date d'avant 1970 et présente d'importantes problématiques d'isolation thermique. La vacance de logements est en hausse depuis 2016 et 7% des logements sont vacants depuis plus de deux ans. Cependant, au cours des dernières années, on observe un regain d'attractivité des logements de centre-ville et une augmentation des ventes et rénovations. Une hausse des demandes de biens anticipant l'arrivée de l'autoroute se fait sentir.

ENJEUX

- Appréhender l'arrivée de l'autoroute en proposant une offre de logement de qualité tout en maitrisant la hausse des prix ;
- Lutter contre la vacance des logements, principalement dans le centre ancien de Puylaurens ;
- Entamer la rénovation énergétique des logements.

2.2 Economie

Constats : Le tissu économique de Puylaurens est structuré par une forte présence de TPE et une place importante de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. Les revenus des Puylaurentais se situent dans la tranche basse à l'échelle intercommunale avec un revenu médian de 20 070€ brut/an. L'arrivée prochaine de l'autoroute entraine d'ors et déjà l'installation de nouvelles entreprises.

Le tissu commercial du centre-ville est fragile mais connait un regain de vitalité depuis quelques années. Ainsi, au centre du village, avenue de Castre et avenue de Toulouse, rue de la Porte neuve et route de Revel, on trouve plusieurs commerces mais aussi plusieurs vitrines vacantes qui nuisent à l'image et au dynamisme du secteur. La zone commerciale du centre-ville est concurrencée par la présence d'une zone de moyenne surface en entrée de ville. Le marché hebdomadaire réputé a perdu de l'ampleur. Des dynamiques positives ont été observées ces dernières années avec l'installation de nouveaux commerçants suite à la validation du projet autoroutier.

Sur le plan touristique, Puylaurens a un potentiel touristique intéressant mais une faible offre de restauration/hébergement. La commune n'a pas de positionnement clair et manque de communication.

ENJEUX

- Structurer les débouchés pour une filière agricole proposant des produits de qualité ;
- Préserver l'élan nouveau de la vitalité commerciale en centre-ville en attirant de nouveaux commerçants et en misant sur les atouts comme le marché hebdomadaire ;
- Développer une offre touristique de qualité avec des infrastructures et une communication efficace.

2.3 Equipements et services

Constats : L'offre de services à la population est dense et variée. On trouve à Puylaurens une offre

éducative allant de la maternelle au collège. Le secteur médical est bien représenté avec une large variété de spécialistes mais de vraies difficultés à attirer des médecins généralistes. Les équipements publics sont également variés mais vieillissants, notamment les équipements sportifs. L'ensemble des équipements est situé à proximité du centre-ville. Un **pôle secondaire** dédié aux sports, aux loisirs et à l'éducation (collège, maisons des jeunes et de la culture…) s'est structure dans la partie basse du village, du fait du besoin de place engendré. Tout l'enjeux est de poursuivre son développement tout en le reliant plus solidement au cœur de ville.

ENJEUX

- Veiller au maintien des services et équipements en cœur de ville et éviter un glissement vers le bas de la ville ;
- Assurer la qualité d'infrastructures qui rayonnent sur toute l'intercommunalité ;
- Eviter l'effet ville dortoir en veillant au maintien d'activités de services.

2.4 Mobilités

Constats : Le territoire est structuré par l'usage de la voiture individuelle et une faible offre de transports en commun. Les liaisons douces sont peu développées sur le territoire en raison d'une absence d'infrastructures mais également d'équipements. La topographie de Puylaurens entraine une fracture entre le centre-ville (ville haute) et l'extension basse de la ville. L'absence de liaisons douce ou de transports en commune entre ces deux espaces conforte cette fracture.

ENJEUX

- Réduire la fracture entre la ville haute et la ville basse par le développement des infrastructures de mobilité ;
- Veiller à la sécurité et la qualité des déplacements dans la ville ;
- Développer une offre de mobilités douces et conforter l'offre de transports en commun.

Forte de ces constats et consciente des enjeux auxquels elle doit faire face, la commune de Puylaurens s'est dotée du plan d'actions suivant.

Article 3 – Les axes stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques (voir annexe 2) :

- **Axe 1 : Se donner les moyens d'accueillir une population nouvelle en cœur de ville.**
  - 1.1 : En rendant le cœur de ville plus attractif pour les (futurs) habitants.
  - 1.2 : En œuvrant à la montée en gamme et à la diversification de l'offre de logements

dans le centre-ville.

- **Axe 2 : Dynamiser et conforter l'activité économique du centre-ville**
  - 2.1 : En confortant le commerce et l'artisanat de proximité en centre-ville.
  - 2.2 : En favorisant l'installation d'autres activités économiques en centre-ville.

- **Axe 3 : Orienter l'organisation de la ville vers la structuration de pôles thématiques de services et d'équipements favorisant la vitalité du cœur de ville**
  - 3.1 : En consolidant le pôle central de services en cœur de ville.
  - 3.2 : En structurant un pôle santé/social/culture en entre de centre-ville.
  - 3.3 : En structurant le pôle sportif, éducatif et de loisirs dans la partie basse de la ville, en lien direct avec le cœur de ville.

- **Axe 4 : Inscrire Puylaurens dans une politique volontariste en faveur des mobilités douces et de la transition écologique**
  - 4.1 : En connectant les différents pôles urbains par le biais de mobilités douces.
  - 4.2 : En poursuivant les efforts en matière de transition écologique

- **Axe 5 : Améliorer l'attractivité touristique et culturelle de la ville en valorisant son riche patrimoine**
  - 5.1 : En structurant une offre touristique qualitative qui rende plus attractif le centre-ville
  - 5.2 : En accueillant mieux les visiteurs
  - 5.3 : En améliorant et en maitrisant la communication touristique et culturelle.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le périmètre du secteur d'intervention de l'ORT, incluant le centre-ville de Puylaurens, figure à l'annexe 5. Ce document présente aussi le pôle d'intervention prioritaire pour des projets « sport, loisirs, éducation », en lien direct avec le périmètre ORT.

4.1 Les actions

Voir annexe 3 : Plan d'actions et fiches actions

Action engagée : l'action engagée est une action qui a fait l'objet d'une délibération ou d'une

présentation en conseil. Pour ces actions, un budget et un plan de financement sont prévus.

Action validée : l'action validée est une action qui a fait l'objet de réflexion particulière lors de commissions spécifiques par exemple. Pour ces actions, les dépenses et le plan de financement sont de l'ordre du prévisionnel.

Actions non-matures : l'action non mature est une action en projet, une idée relevant d'une volonté émise mais qui ne fait pas encore lieu d'études et de réflexions poussées. Il n'y a pas de budget ni de plan de financement prévu pour ces actions.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches-action (annexe 3) ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.
Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.
Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Pour que la convention vaille ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent a minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance ; production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les

investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.
Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Puylaurens assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune de Puylaurens signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune de Puylaurens s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La commune de Puylaurens s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

La commune de Puylaurens s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités

d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
  Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
  L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dont ils relèvent.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par

le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier
Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département du Tarn

Le Conseil départemental du Tarn, en tant qu'acteurs de proximité et chefs de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage à apporter leur soutien aux communes et aux intercommunalités pour la réalisation de leurs opérations d'investissement. Les départements leurs proposent des réponses adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles, tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn, de l'amélioration du cadre de vie et du développement économique et de l'emploi.

Les financements mobilisés par le département du Tarn au titre de cette convention, le seront prioritairement dans le cadre du Fonds de Développement territorial et auront pour objectifs de répondre aux 3 principaux enjeux de :

- Solidarité humaine :

Il s'agit d'accompagner les territoires dans le développement d'une offre de soins de proximité, dans la création de structures d'accueil petite enfance ou encore de création d'habitat partagé et par toute la mise en œuvre de sa compétence d'action sociale.

- Attractivité territoriale :

Le département accompagne l'aménagement rural et la rénovation du cadre de vie dans les centres bourgs, par exemple, il soutiendra la création de tiers-lieux et d'espaces d'échanges intergénérationnels, tout en participant aux opérations de maintien de services aux publics...

- Adaptation des territoires aux changements climatiques :

Le département accompagne les territoires dans la mise en place des nouvelles formes de mobilités comme la création d'aménagements cyclables (Plan vélo), pour la préservation d'Espaces Naturels Sensibles et autres projets collaboratifs. Il encourage aussi la rénovation énergétique et lutte contre

l'artificialisation des sols.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre leurs projets les maîtres d'ouvrage publics auront la possibilité de solliciter le Département en matière d'ingénierie publique.

6.6. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

Par ailleurs, sur le territoire de Puylaurens, **la Banque des Territoires finance une mission d'Accompagnement au Management de Projet confiée au cabinet ESPELIA.** La mission d'AMP

permet un suivi et un accompagnement de long court apporté à la collectivité et à la cheffe de projet PDV dans une approche flexible et sur-mesure.

L'accompagnement prend plusieurs formes :

- Aide à l'appropriation des démarches, méthodes et outils du management de projet par les services de la collectivité,
- Appui ponctuel aux pratiques et besoins de la collectivité,
- Assistance dans l'appropriation du programme PVD,
- Facilitation du passage à l'opérationnel de la stratégie de revitalisation une fois la convention d'ORT signée,
- Suivi régulier et accompagnement du chef de projet.

Cet accompagnement s'inscrit sur une durée totale de 25 jours à mobiliser dans un délai de 18 mois à compter de juin 2022

6-6-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.
Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6-6-3. Action Logement

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés."

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total. Elle est

présentée en annexe 4.

Article 7 : Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage :

Un seul Comité de pilotage, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Composition du Comité de pilotage :

- La commune de Puylaurens : Maire, adjoints, membres de la commission aménagement
- La communauté de communes Sor et Agout
- L'Etat
- Le Conseil Régional Occitanie
- Le Conseil Départemental du Tarn
- Le PETR du Pays de Cocagne
- La Banque des Territoires
- L'Etablissement Public Foncier

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de

l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, du CAUE, de l'UDAP, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
  Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
  Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
  Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche-action en annexe 3.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses

supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.
Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.
Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).
Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.
La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).
Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la

convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.
A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic
Annexe 2 – Stratégie
Annexe 3 – Plan d'actions et fiches actions
Annexe 4 – Maquette financière
Annexe 5 – Présentation du périmètre de l'ORT

Signé à PUYLAURENS, le 6 juillet 2023 ;

Le Maire de Puylaurens, Mairie de PUYLAURENS (Tarn) **M. Jean-Louis HORMIÈRE**	**Le Président de la Communauté de Communes Sor et Agout** **M. Sylvain FERNANDEZ**
Le Préfet du Tarn **M. François-Xavier LAUCH**	**La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie** p.o **Mme. Carole DELGA**
Le Président du Conseil Départemental du Tarn **M. Christophe RAMOND**	**Le Président du PETR du Pays de Cocagne** p/o **M. Bernard CARAYON**
La Caisse des Dépôts représentée par **La Directrice Régionale Occitanie de la Banque des Territoires** p.o **Mme. Annabelle VIOLLET**	**La Directrice de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie** **Mme Sophie LAFENETRE**